

5.2.2 – Autres rapports, procès-verbaux et comptes rendus  
soumis à une assemblée par l'exécutif

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal  
Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme  
Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes  
Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto,  
M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, de Crémiers,  
M. Colpin, Mmes Pedro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Roger à Mme Riby

Etaient absents excusés :

M. Pereira Dos Santos et Mme Terrasse

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

**Délibération n° 2023/46**

**OBJET : Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté des Communes Giennoises**

*Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier ».

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté des Communes Giennoises, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier



Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_46-DE

C.D.C.G.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

# Rapport d'Activités

---

## 2022

Le Maire,  
Francis Cammal





## Table des matières

1. ADMINISTRATION GENERALE .....	3
1.1 Composition du Conseil Communautaire au 31 décembre 2022.....	3
1.2. Evolution statutaire .....	5
1.3. Développement des partenariats avec des tiers en 2022.....	7
1.4. Organigramme.....	8
1.5. Convention de mise à disposition de service.....	9
1.6. Ressources Humaines .....	19
1.7. Communication.....	26
1.8. Accueil.....	28
1.9. Courrier .....	30
1.10. Archives et Patrimoines .....	31
1.11. Systèmes d'information et Numérique .....	32
2. SERVICE A LA POPULATION .....	34
2.1 Portage de repas.....	34
2.2 Service Petite Enfance .....	36
2.3 Education Physique et Sportive (E.P.S) en milieu scolaire .....	40
2.4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement Intercommunaux.....	43
2.5 Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD).....	44
2.6 Action mise en œuvre par la prévention spécialisée .....	47
2.7 Contrat de Ville.....	51
3. ACTION CULTURELLE.....	55
4. SERVICES TECHNIQUES.....	59
4.1 Voirie.....	60
4.2 Bâtiments .....	64
4.3 Bilan des interventions (Ville et CDCG).....	66
5. SERVICES ENVIRONNEMENT ENERGIE MOBILITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	67
6. AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE.....	73
7. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE.....	76
8. COMMANDE PUBLIQUE .....	93
9. SITUATION BUDGETAIRE DE LA C.D.C.G. POUR L'ANNEE 2022 (en €)	96
9.1 Budgets primitifs 2022.....	96
9.2 Comptes administratifs 2022 .....	104
10. PRODUCTION DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CDCG .....	107
11. DOSSIERS TRAITES PAR LES COMMISSIONS.....	108



## ACTIVITE DE LA CDCG PAR DOMAINE DE COMPETENCE

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1 Composition du Conseil Communautaire au 31 décembre 2022

Par courrier reçu le 10 octobre 2022, Monsieur Patrick Fromentin a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller Municipal et Communautaire,

Par mail reçu le 17 octobre 2022 et par courrier reçu le 4 novembre 2022, Monsieur Richard Lebigue, suivant sur la liste de Madame de Crémiers, a fait savoir qu'il ne souhaitait pas siéger au sein du Conseil Municipal et Communautaire,

Par courrier reçu le 3 novembre 2022, Madame Djellat suivante sur la liste de Madame de Crémiers, a fait savoir qu'elle acceptait de siéger au Conseil Municipal,

Considérant que dans les communes représentées par plusieurs conseillers communautaires, le remplacement est assuré par le suivant sur la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire, élu conseiller municipal et de **même sexe que le conseiller démissionnaire**.

Par conséquent, conformément à l'article L.273-10 du code électoral, le siège au conseil communautaire sera désormais vacant jusqu'au prochain renouvellement au conseil municipal. Le Conseil Communautaire est donc composé actuellement de 40 conseillers communautaires (cf : courrier Sous-Préfecture).

Au 31 décembre 2022, les 19 représentants de la Ville Gien au Conseil Communautaire sont donc : M. Cammal, Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, Mme Flandry, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby et M. Rougeron.

#### Le Président et le Bureau

##### **Président :**

Francis Cammal, Maire de Gien

##### **Vice-Présidents :**

Alain Chaborel, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de Poilly-Lez-Gien

David Boucher, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Coullons

Patrick Chenuet, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Saint-Martin-Sur-Ocre

Jean-François Darmois, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Nevoy

Didier Boulogne, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Saint-Gondon

Cédric Chauvette, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Adjoint au Maire de Saint-Brisson-Sur-Loire

Philippe Tagot, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Boismorand

Catherine de Metz, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Gien

Laurent Rougeron, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Adjoint au Maire de Gien

Rémi Bichon, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, Adjoint au Maire de Gien

Jean-Louis Hidas, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, Adjoint au Maire de Gien

Jacques Greuin, Maire délégué Commune d'Arrabloy

Olivier Morel, Maire de Les Choux

Nadège Corcelle, Maire de Langesse

Christiane Lafaye, Maire de Le Moulinet-sur-Solin

Claude Pléau, Maire de Saint-Brisson-sur-Loire

**Les Conseillers Communautaires**

**BOISMORAND**

Philippe Tagot, Maire – Véronique Perron

**COULLONS**

David Boucher, Maire – Philippe Nicolas – Bernadette Poirier –  
Stéphanie Poirier-Chevallier

**GIEN**

Francis Cammal, Maire – Valérie Agogué – Rémi Bichon – Marie-Odile Bourdin –  
Nathalie Chambon – Camille Chevallier – Emmanuel Chevré – Alain Colpin – Pascal  
Crozat – Jean-Philippe Damon – Christelle de Crémiers – Catherine de Metz – Mala  
Devernois – Stéphanie Flandry – Jacques Greuin – Jean-Louis Hidas –  
Martine Lemaitre – Pascale Riby – Laurent Rougeron

**LANGESSE**

Cyrille Pressoir

**LES CHOUX**

Olivier Morel, Maire

**LE MOULINET SUR SOLIN**

Christiane Lafaye, Maire

**NEVOY**

Jean-François Darmois, Maire – Nathalie Le Hardy

**POILLY LEZ GIEN**

Alain Chaborel, Maire – Catherine Gros – Laurent Prieur – Françoise Robbio

**SAINT BRISSON SUR LOIRE**

Cédric Chauvette - Line Fleury

**SAINT GONDON**

Didier Boulogne, Maire – Katia Charpentier

**SAINT MARTIN SUR OCRE**

Patrick Chenuet, Maire – Eliane Rollando

## **1.2. Evolution statutaire**

Arrêté préfectoral du 17 juin 2021.

### *I - Au titre du groupe de compétences obligatoires :*

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, est déclarée d'intérêt communautaire la Zone d'Aménagement Concerté de la Bosserie Nord située sur la commune de Gien ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (délibération n° 2018-138 du 21 décembre 2018) ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.
4. Collection et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
5. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-708 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (version en vigueur au 01/01/2020 du code général des collectivités territoriales).
  - L'ensemble des zones d'activité du territoire sont devenues d'intérêt communautaire dans le cadre de la loi NOTRe en 2017,
  - Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle,
  - Pas d'intérêt communautaire défini sur le commerce,
  - Transfert de la promotion du tourisme et de l'Office du tourisme dès 2016,
  - Participation à l'organisation du rassemblement des Gens du Voyage à Nevoy.

### *II - Au titre du groupe de compétences optionnelles :*

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
  - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
2. Politique du logement et du cadre de vie
  - Élaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
  - Élaboration et mise en œuvre d'une « Opération façades » visant à inciter les propriétaires occupants ou bailleurs privés à ravalier les façades dans les communes du territoire,
  - Aménagement des espaces publics des opérations « cœur de ville » et « cœur de village »,
  - Pilotage de la Conférence Intercommunale du Logement, instance partenariale chargée d'adopter conformément au code de la construction et de l'habitation, des orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social du territoire.
2. Bis. Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociales ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définies dans le contrat de ville.



La Communauté des Communes Giennoises met en place des moyens, dispositifs locaux d'intérêt communautaire, dans les domaines d'actions suivants :

- La prévention de la délinquance et des incivilités,
- L'aide aux victimes et la médiation,
- L'insertion des publics en difficulté,
- L'accompagnement éducatif en direction des jeunes,
- La lutte contre les comportements déviants,
- La promotion et le développement de la citoyenneté.

3. Création, aménagement et entretien de la voirie

Ont été reconnus d'intérêt communautaire l'ensemble des voies des zones d'activités et l'ensemble des voies classées voirie communale à l'exclusion des places et parkings (délibération n° 2015-066 du 26 juin 2015).

4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Ont été reconnues d'intérêt communautaire les bâtiments sportifs couverts suivants :

- Poilly-lez-Gien : le complexe sportif « Les Clorisseaux » (gymnase et bassin d'apprentissage fixe) et le Dojo,
- Gien : les gymnases Bildstein, Paul Bert, Jean Parbaud, Bernard Palissy, B et Céline Bottet, lycée des métiers Marguerite Audoux, les tennis couverts, la salle de karaté et la salle d'armes, le Dojo, le stade nautique, la salle de sports à Arrabloy et la salle de boxe,
- Saint-Martin-Sur-Ocre : la salle des sports Jacques Bonnot,
- Coullons : le gymnase, la salle des sports et les deux dojos,
- Saint-Brisson-sur-Loire : la salle de sport,
- Nevoy : la salle de sport,
- Saint-Gondon : la salle de sports Joël Tassez,
- Les Choux : la salle des sports.

5. Action sociale d'intérêt communautaire

Afin de « réduire les inégalités liées à l'organisation de l'espace communautaire » sont reconnus d'intérêt communautaire, les services de proximité suivants :

- Un service de portage de repas à domicile,
- Une aide financière à des projet d'utilité communautaire,
- Un service petite enfance, comprenant le relais petite enfance intercommunal ainsi que la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements d'accueils des 0-3 ans et l'aide à la parentalité. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, sont reconnus d'intérêt communautaire le multi-accueil Les Petits Princes à Gien, y compris l'Envolée et Haut Comme Trois Pommes à Coullons,
- Création, aménagement, entretien et exploitation de la maison de santé pluridisciplinaire,
- Un service centre de loisirs chargé de l'accueil de loisirs sans hébergement les jours où il n'y a pas d'école (délibération n° 2018-097 du 28 septembre 2018),
- Un service d'appui aux communes pour l'organisation de la réforme du temps scolaire.

*III - Au titre des compétences facultatives :*

1. **Politique sportive**

La Communauté des Communes Giennoises est chargée par les Communes membres de l'animation sportive intercommunale. Celle-ci comprend l'école intercommunale des sports, les interventions sportives en milieu scolaire, l'aide financière à des projets d'utilité communautaire.

## 2. **Politique culturelle**

La Communauté des Communes Giennoises soutient certaines actions culturelles des associations locales, le cas échéant à la promotion et au financement de manifestations ou spectacles culturels.

La Communauté des Communes participe également au développement des matières artistiques en milieu scolaire notamment par la mise en place des « ateliers théâtres ».

La Communauté des Communes est chargée par les Communes membres de concevoir et mettre en œuvre une programmation culturelle intercommunale, pluridisciplinaire, des événements culturels dont le rayonnement dépasse le territoire intercommunal, l'aide financière à des projets d'utilité communautaire.

La Communauté des Communes peut octroyer des subventions aux entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacles cinématographiques.

## 3. **Politique en matière d'incendie et de secours**

Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret

## 4. **Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique**

## 5. **Participation à l'organisation du rassemblement Vie et Lumière des gens du voyage à Nevoy**

## 6. **Politique en matière de fourrière animale**

Contribution au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

## 7. **L'animation d'une politique d'intérêt général pour l'environnement**

Comprenant une aide financière aux travaux permettant l'amélioration de la qualité des rejets en milieu naturel.

En outre la CDCG s'est dotée de la capacité de réaliser des prestations ou des opérations sous mandat (complément de l'instruction des ADS entre autres).

Ces transferts ont entraîné un transfert important d'agents en provenance de la ville centre vers la CDCG accompagné de la constitution de services supports à l'échelle communautaire, pour assurer de meilleures conditions d'exercices aux équipes.

## 8. **Organisation de la mobilité**

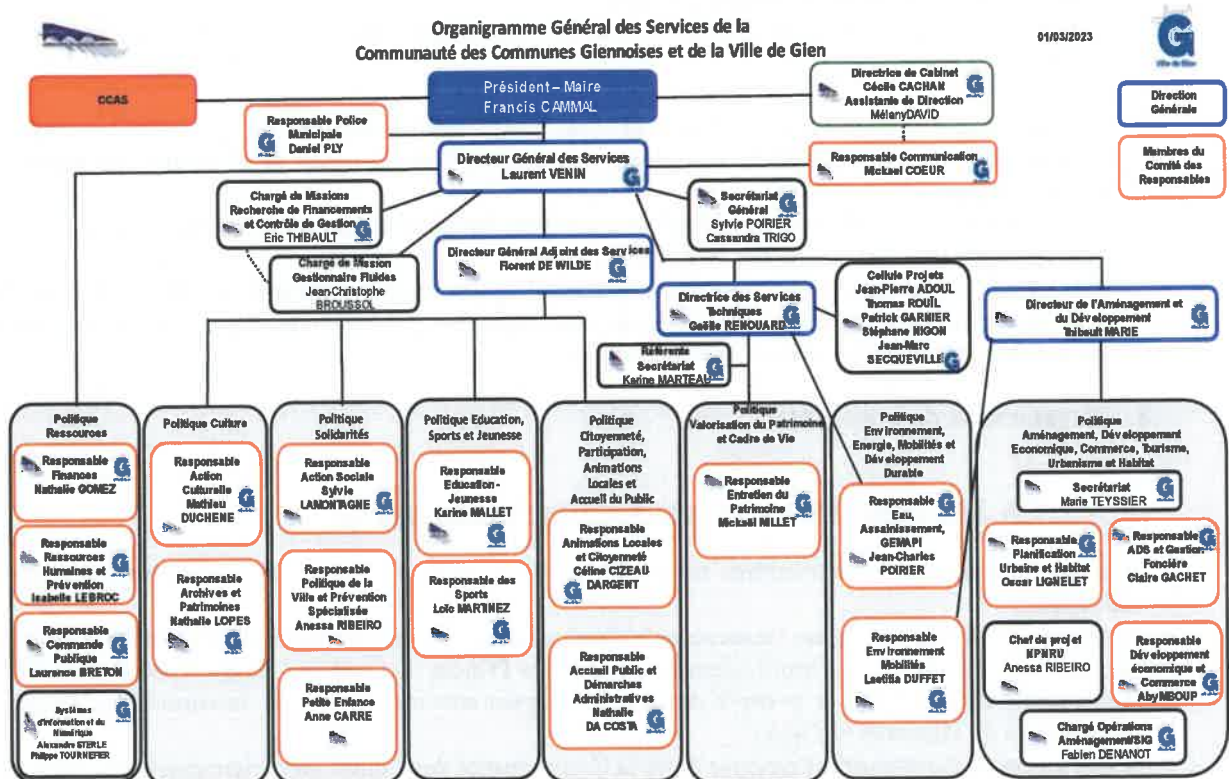
### **1.3. Développement des partenariats avec des tiers en 2022**

- Renouvellement de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales 2021/2025
- Conventions d'objectifs et de financements : bonus territoire convention territoriale globale pour le Relais Petite Enfance et les Multi-accueils « Les Petits Princes » et « Haut Comme Trois Pommes »
- Convention de mandat pour le dépôt des dossiers réglementaires du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du Giennois (CTMA)
- Convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain du quartier des Montoires à Gien
- Convention relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière avec le Conseil Départemental du Loiret pour une place réservée au multi-accueil Les Petits Princes à Gien pour 2022
- Convention de participation financière d'un adulte relais avec LogemLoiret
- Convention d'appui pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans
- Convention pour le dépotage des matières de vidanges à la station d'épuration de Gien avec la Société Mayriam Dufossé
- Convention Loire Itinérances : contrat de développement fluvestre



- Convention d'objectif et de financements de prestations de services avec la CAF du Loiret pour le multi-accueil de Coullons
- Convention de partenariat « Défi alimentation » avec l'association Graine Centre Val de Loire
- Convention pour le dépotage des matières de vidanges à la station d'épuration de Gien avec la Société SGA Meyer
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret
- Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires
- Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Transport A la Demande (TAD) avec l'association Imanis
- Convention financière avec l'association « Office de Tourisme de Gien »
- Convention d'objectifs pluriannuelles pour AS Gien Natation
- Convention d'objectifs et de financements pour la prestation de service Accueil de Loisirs périscolaire, la bonification « Plan Mercredi » et le bonus « territoire CTG » entre la Communauté des Communes Giennesoises et la CAF du Loiret

### 1.4. Organigramme





### 1.5. Convention de mise à disposition de service

Depuis 2011, la Communauté des Communes Giennesoises propose, aux Communes membres, une formation sur le thème de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). Cette formation est dispensée par l'Assistant de Prévention de la Communauté des Communes Giennesoises.

#### Evolution des mises à disposition des Communes à la CDCG : juin 2015 – décembre 2017 – juin 2018 – décembre 2018 – janvier 2022

	restauration	animation	transport	locaux	voiture	bâtiments sportifs	assainissement	locaux petite enfance
Coullons	408 H / 452 H / 952 H	2 471 H / 2 201 H / 2 201 H	200 H / 200 H / 290 200 H	200 H / 980 H	1 643 H	110 H / 150 H		8 650 H / 650 H
					18 170 H / 25 837 H			Prix au repas
Boismorand	hors personnel			416 H / 416 H	539 H / 539 H		160 H / 160 H	
					10 700 H / 10 700 H			
Poilly	403 670 H / 405 670 H	430 H / 1054 H		500 H / 950 H	3 202 H / 3 202 H	52 H / 126 H		
				66 H / 82 H	28 594 H / 28 594 H			
SIS	295,67 H / 1 381 H / 1 241 H / 419 H / 419 H			72 H / 72 H				
Saint Martin				560 H / 560 H	1 189 H / 1 189 H	272 H / 112 H / 312 H		
					20 969 H / 10 970 H			
					7 189 76 H			
Saint Brisson					1 667,5 H / 1 372 H	14 H / 15 H / 15 H		
					10 150 H / 10 380 H			
					15 639 H			
Saint Gondon	250 H / 466 H / 466 H	1 549,5 H / 1 200 H		950 H / 950 H	151 H / 151 H	172 H / 172 H		
		1 162 H		36 H	239 H / 480 H / 480 H	236 H / 236 H		
Nevoy	40 H / 468 H	1 002 H / 1 160 H		730 H / 1 130 H	1 738,5 H / 1 607 H	236 H / 236 H		
				20 H / 60 H	16 925 H / 10 130 H	804,19 H / 800 H		
					1 7728 H			
Langesse					9 755 H / 1 000 H			
					42 H			

Par délibération n° 2021/140, le Conseil Communautaire a approuvé lors de la séance du 17 décembre 2021 les conventions de mise à disposition de services 2022 – 2024 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux communes suivantes :

- Coullons
- Langesse
- Le Moulinet sur Solin
- Les Choux
- Nevoy
- Poilly-lez-Gien
- Saint-Brisson-sur-Loire
- Saint-Gondon
- Saint-Martin-Sur-Ocre
- Boismorand
- Gien

Ainsi que pour le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Saint-Martin-sur-Ocre et Saint-Brisson-Sur-Loire

### Les groupements de commandes depuis 2014

Liste des groupements de commandes proposés depuis 2014	Coordonnateur												
		BOISMORAND	CDCG	COULLONS	GIEN	LANGESSE	LE MOULINET/SOLIN	LES CHOUX	NEVOY	POILLY-LEZ-GIEN	SAINT BRISSON/LOIRE	SAINT GONDON	SAINT MARTIN/OCRE
Location de car avec chauffeurs 2015	CD05	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X
Fourniture de carburant 2015	CD05		X		X				X		X		
Diagnostics des ERP et proposition de rédaction d'un AD/AP	CD05		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Elagage	CD05	X	X		X	X	X		X		X		
Fourniture d'enrobé	CD05		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Travaux de voirie	CD05		X		X	X			X		X	X	
Signalisation horizontale	CD05		X	X	X	X		X	X			X	X
Tests buts	CD05	X	X	X	X							X	
Système de sécurité incendie	CD05		X		X								
Signalisations tricolores N'A PAS ÉTÉ LANCÉ	CD05		X		X								
Magasin (Electricité, plomberie, Quincaillerie, ...) 2017	CD05		X	X	X								
Fourniture de calcaire	CD05		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Location de véhicules - 2016	CD05		X		X								
Site Internet	CD05	X	X		X	X	X				X		X
Conception graphique et impression de supports de communication	CD05	X	X		X	X		X	X				
Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la CD05 et de la Ville de Gien	CD05		X		X								
Vérifications réglementaires pour les bâtiments et les équipements divers	CD05		X		X	X			X	X			
Contrôle, fourniture et maintenance des extincteurs - 2015	CD05		X		X	X	X	X	X	X			
Fourniture de panneaux de signalisation	CD05		X	X	X	X		X	X	X	X	X	
Travaux de voirie 2018	CD05		X		X				X	X		X	X
Vérifications réglementaires pour les bâtiments et les équipements divers 2019	CD05		X	X	X				X	X			
Fournitures de bureau, consommables Informatiques, papier blanc 2019	CD05		X	X	X	X	X	X	X				X
Externalisation de l'entretien ménager	CD05		X		X								
Location de véhicules - 2019	CD05		X		X								
Fourniture de carburants 2019	CD05		X		X				X				

Liste des groupements de commandes proposés depuis 2014	Coordonnateur												
		BOISMORAND	CDCG	COULLONS	GIEN	LANGESSE	LE MOULINET/SOLIN	LES CHOUX	NEVOY	POILLY-LEZ-GIEN	SAINT BRISSON/LOIRE	SAINT GONDON	SAINT MARTIN/OCRE
Fourniture de peinture - produits consommables et peinture routière	Ville de Gien	X	X		X	X			X	X		X	X
Fourniture de papier	Ville de Gien	X	X	X	X	X		X	X	X			X
Fournitures de bureau 2015	Ville de Gien	X	X	X	X	X		X	X	X			X
Vêtements de travail et EPI	Ville de Gien		X	X	X	X	X	X	X	X			
Prestation de service pour assistance, dépannage et conseil informatique N'A PAS ÉTÉ LANCÉ	Ville de Gien		X		X	X	X	X	X				
Formations CACES et habilitations électriques	Ville de Gien	X	X	X	X				X	X	X		X
Travaux d'éclairage public - 2016 (résilié)	Ville de Gien	X	X		X								
Matériel informatique N'A PAS ÉTÉ LANCÉ	Ville de Gien		X		X	X	X		X		X		
Entretien chauffage - 2016 (résilié)	Ville de Gien		X		X								
Produits alimentaires	Ville de Gien		X		X								
Produits horticoles 2015, 2016	Ville de Gien		X		X								
Produits d'entretien 2016	Ville de Gien		X	X	X			X		X			
Titres restaurant	Ville de Gien		X		X								
Distributeurs de boissons et friandises	Ville de Gien		X		X								
Fourniture de documents imprimés (double avec ouvrages et livres)	Ville de Gien				X								
Vérification des aires de jeux	Ville de Gien		X	X	X			X	X				
Dératisation	Ville de Gien		X	X	X			X					X
Fournitures scolaires	Ville de Gien		X		X								
Consommables informatiques	Ville de Gien		X		X	X			X				
Ouvrages et livres (double avec documents imprimés)	Ville de Gien				X								
Assistant AMO sur la mise en œuvre des prestations de télécommunications (téléphonie et internet)	Ville de Gien		X	X	X							X	
Prestations de services de télécommunication	Ville de Gien		X	X	X							X	
Location et maintenance de photocopieurs	Ville de Gien		X		X								
Produits horticoles 2018	Ville de Gien		X		X								
Vérification de l'air intérieur	Ville de Gien		X		X			X	X	X	X	X	X
AMO - services d'assurances	Ville de Gien		X		X								
Produit d'entretien 2019	Ville de Gien		X		X			X					
Matériel électrique 2019	Ville de Gien		X		X								
Services d'assurances	Ville de Gien		X		X								



**COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIEH	POILLY LEZ GIEH	COULLONS	SAINTE MARTIN / OCRE	SAINTE BRISSON / LOIRE	SAINTE GONDON	NEVOY	LES CHOUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Revenues de fonctionnement</b>	<b>19 488 830</b>	<b>21 295 182</b>	<b>2 244 877</b>	<b>2 242 849</b>	<b>1 148 872</b>	<b>1 018 811</b>	<b>1 093 847</b>	<b>1 212 935</b>	<b>946 746</b>	<b>128 726</b>	<b>272 265</b>	<b>1 147 062</b>	<b>22 424 418</b>
70 - Ventes de produits, prestations services	114 846	1 642 824	128 884	145 503	7 601	41 265	64 256	74 637	3 272	614	333	13 726	2 221 247
72 - Impôts et taxes	12 028 811	13 210 087	1 105 232	1 057 703	529 410	404 260	402 789	520 267	320 472	54 817	82 686	229 072	20 247 200
74 - Dotations et participations	4 428 872	4 206 656	469 916	679 411	229 833	222 244	222 441	221 274	24 476	23 609	37 226	129 283	11 072 442
018 - Atténuation de charges	72 468	41 707	25 879	24 691	15 843	22	23 092	16 281	12 248	683	0	1 261	262 224
76 - Autres produits de gestion courante	3 218	219 289	40 212	212 478	4 722	23 620	41 117	23 199	22 545	3 197	3 286	10 223	628 242
76 - Produits financiers											0		0
77 - Produits exceptionnels	417 269	220 227	22 420	2 022	3 206	29 043	22 629	24 704	44 221	4 462	7 269	9 422	962 220
79 - Régies sur aménagements													0
79 - Transfert de charges													0
66 - Charges financières													0
042 - Opérations d'ordre	71 224	119 412	25 425	60 222	2 427	2 246			105	1 229	2 229	15 224	212 427
002 - Excédent reporté	2 202 229	1 429 242	464 272	217 466	227 272	124 220	204 423	271 271	429 219	29 222	122 244	401 224	6 222 421
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 521 976</b>	<b>16 424 420</b>	<b>1 242 422</b>	<b>1 022 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>	<b>22 222 222</b>
011 - Charges à caractère général	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	12 222 222
018 - Charges de personnel	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	3 222 222	32 222 222
66 - Autres charges de gestion courante	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	4 222 222	42 222 222
014 - Atténuation de produits (FPVC)	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	2 222 222	22 222 222
66 - Charges financières	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
01 - Charges exceptionnelles	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
62 - Dotations aux aménagements													0
042 - Opérations d'ordre	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
<b>Capacité d'autofinancement (année N)</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>22 222 222</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>22 222 222</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	1 222 222	12 222 222
12 - Subventions	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
16 - Emprunts et dettes assimilées													0
19 - Différences sur réalisations d'immo.													0
20 - Immobilisations incorporelles													0
304 - Subventions d'équipements terrain													0
31 - Immobilisations corporelles													0
32 - Immobilisations en cours													0
33 - Amortissement des immobilisations													0
040 - Opérations d'ordre	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
041 - Opérations patrimoniales													0
42 - Compte distinct Opération pour le compte de tiers													0
001 - Excédent reporté	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
<b>Reste à réaliser</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>22 222 222</b>
<b>Dépense d'investissement</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>22 222 222</b>
12 - Subventions d'investissement	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
16 - Emprunts et dettes assimilées	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
19 - Différences sur réalisations d'immo.													0
20 - Immobilisations incorporelles													0
304 - Subventions d'équipements terrain													0
31 - Immobilisations corporelles													0
32 - Immobilisations en cours													0
33 - Participations													0
34 - Amortissement des immobilisations													0
040 - Opérations d'ordre	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
041 - Opérations patrimoniales													0
42 - Compte distinct													0
001 - Différent reporté	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	2 222 222
<b>Reste à réaliser</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>2 222 222</b>	<b>22 222 222</b>
<b>BALANCE GÉNÉRALE</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>1 222 222</b>	<b>12 222 222</b>





**COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIEN	POILLY LEZ GIEN	COULLONS	SAINTE MARTIN / OCRE	SAINTE BRISSON / LOIRE	SAINTE GONDON	NEVOY	LES CHOUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 113 198</b>	<b>20 848 918</b>	<b>2 025 690</b>	<b>2 228 692</b>	<b>1 024 310</b>	<b>812 138</b>	<b>788 451</b>	<b>1 209 679</b>	<b>990 799</b>	<b>128 331</b>	<b>288 883</b>	<b>1 155 333</b>	<b>80 489 296</b>
70 - Ventes de produits, prestations services	161 439	1 654 681	739 409	188 850	10 649	45 137	57 754	79 406	3 376	911	180	30 185	3 581 743
73 - Impôts et taxes	13 758 810	15 081 505	1 158 937	1 191 631	631 914	285 909	339 380	329 463	363 636	54 346	85 687	454 443	30 774 611
74 - Dotations et participations	4 188 085	4 278 991	574 640	336 427	365 583	288 483	219 363	379 653	87 738	39 850	46 811	149 392	10 653 972
813 - Atténuation de charges	85 614	40 541	46 827	31 427	0 212		19 000	62 313	16 354	0	0	1 267	263 854
75 - Autres produits de gestion courante	1 060	353 692	26 979	112 369	2 654	18 620	39 248	33 140	39 739	0 721	3 983	14 540	616 413
76 - Produits financiers													0
77 - Produits exceptionnels	149 900	739 597	25 561	64 262	187 804	4 745	0 949	0	314	772	0 109	293	1 102 978
78 - Régular sur amortissements		579 864					0 049						579 913
79 - Transfert de charges													0
86 - Charges financières													0
88 - Opérations d'ordre	85 960	34 840	33 839	168 084	20 183	7 656							379 181
89 - Excédent reporté	1 837 834	414 775	244 430	9 511	64 601	213 167		339 415	583 354	41 073	148 839	542 283	4 230 438
<b>Décharges de fonctionnement</b>	<b>16 215 485</b>	<b>19 142 128</b>	<b>1 658 735</b>	<b>2 057 061</b>	<b>845 931</b>	<b>658 185</b>	<b>697 417</b>	<b>904 191</b>	<b>318 432</b>	<b>89 587</b>	<b>109 744</b>	<b>415 844</b>	<b>42 129 936</b>
011 - Charges à caractère général	1 424 101	4 424 516	822 735	692 589	171 831	177 255	343 643	311 091	84 219	97 236	33 671	116 365	8 286 373
013 - Charges de personnel	2 123 047	10 853 269	492 846	936 796	339 067	187 616	245 916	451 244	137 096	34 373	63 384	123 340	16 500 679
65 - Autres charges de gestion courante	4 690 498	1 698 903	137 685	134 800	304 645	146 896	148 139	79 469	77 976	18 890	11 193	129 438	7 309 210
614 - Atténuation de produits (FPVC)	6 624 949	397 901	34 471	34 679	62 763	9 643	38 887	39 947	5 419	6 324	1 607	88 779	6 818 622
66 - Charges financières	888 708	400 487	47 219	38 329	18 308	18 028	40 600	26 238	4 206	1 121	129	0 847	1 150 490
67 - Charges exceptionnelles	05	9 807	218	1 913		11 290		21	264	218	0		25 772
68 - Dotations aux amortissements							0 049						0 049
69 - Opérations d'ordre	206 168	1 682 140	62 903	308 413	148 836	4 711				1 283		2 476	3 608 673
Capacité d'autofinancement (anné N)	<b>2 897 713</b>	<b>2 162 059</b>	<b>121 655</b>	<b>202 268</b>	<b>242 392</b>	<b>141 930</b>	<b>41 034</b>	<b>77 073</b>	<b>66 142</b>	<b>-96</b>	<b>30 192</b>	<b>137 393</b>	<b>0 065 540</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 779 632</b>	<b>1 701 763</b>	<b>1 081 426</b>	<b>2 086 430</b>	<b>808 576</b>	<b>152 278</b>	<b>304 671</b>	<b>142 453</b>	<b>81 939</b>	<b>78 758</b>	<b>14 434</b>	<b>138 018</b>	<b>14 378 842</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 489 073	2 632 414	363 183	733 369	431 616	86 050	300 453	128 044	17 811	7 657	14 282	84 202	8 149 047
12 - Subventions	301 496	170 696	106 856	134 627	32 040	0 000	4 128	0 076	0	382	0	41 032	815 641
16 - Emprunts et dettes assimilées		18 683	880 000	151 624	70 000	3 461	101 000	200				800	896 916
19 - Différence sur réalisations d'immo.													0
20 - Immobilisations incorporelles													0
204 - Subventions d'équipements versées													0
21 - Immobilisations corporelles													0
22 - Immobilisations en cours	1 488						1 738						3 226
23 - Amortissements des immobilisations													0
640 - Opérations d'ordre	206 168	1 682 140	62 903	308 413	148 836	4 711		3 049		1 283		2 476	3 608 673
641 - Opérations patrimoniales		315 880		1 000 000	44 408	3 392							1 063 880
65 - Comptes d'attente Opération pour le compte de tiers				0 216									0 216
691 - Excédent reporté	500 521						7 365			81 061			69 046
Reste à réaliser										70 000			670 621
<b>Décharges d'investissement</b>	<b>8 983 979</b>	<b>6 710 164</b>	<b>1 132 829</b>	<b>2 269 239</b>	<b>733 651</b>	<b>128 226</b>	<b>105 008</b>	<b>148 210</b>	<b>74 047</b>	<b>103 292</b>	<b>28 816</b>	<b>391 609</b>	<b>17 848 974</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves					1 125								1 125
12 - Subventions d'équipements					1 207			0	3 879	0			4 686
16 - Emprunts et dettes assimilées	525 649	1 409 481	119 868	168 250	59 439	35 809	80 787	79 140	17 305	34 439	9 183	37 478	9 463 518
19 - Différence sur réalisations d'immo.													0
20 - Immobilisations incorporelles	26 742	21 810		7 758	16 930		3 418		16 607				117 963
204 - Subventions d'équipements versées	119 749												119 749
21 - Immobilisations corporelles	28 409	880 410	110 141	11 114	89 588	83 280	89 668	68 497	30 791	1 018	6 878	257 407	1 618 629
22 - Immobilisations en cours	992 179	1 161 630	609 739	441 148	450 815	24 876		40 303	18 014	8 076			3 071 062
23 - Participations													0
24 - Amortissement des immobilisations													0
640 - Opérations d'ordre	25 990	24 590	32 656	168 084	20 183	7 656							379 181
641 - Opérations patrimoniales		316 800		1 000 000	44 408	3 392							1 361 800
68 - Comptes d'attente					0 216								0 216
691 - Déficit reporté	300 718	1 453 406	539 371	539 659	48 477				6 712	6 133	0 133	4 233	3 917 894
Reste à réaliser	4 894 380	642 424			1 004		39 340		64 367	7 380		134 069	6 782 897
<b>EXCÉDENT GÉNÉRAL</b>	<b>1 668 373</b>	<b>498 487</b>	<b>288 522</b>	<b>-11 948</b>	<b>282 283</b>	<b>280 882</b>	<b>242 667</b>	<b>288 712</b>	<b>979 289</b>	<b>18 111</b>	<b>148 037</b>	<b>422 203</b>	<b>4 660 314</b>



**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIEN	POILLY LEZ GIEN	COULONS	SAINTE MARTIN / OCRE	SAINTE BRISSON / LOIRE	SAINTE GONDON	NEVOY	LES CHOUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>21 163 240</b>	<b>16 884 118</b>	<b>1 036 891</b>	<b>1 903 728</b>	<b>1 022 876</b>	<b>2 875 373</b>	<b>1 123 961</b>	<b>1 123 067</b>	<b>1 055 213</b>	<b>178 231</b>	<b>204 069</b>	<b>1 034 878</b>	<b>52 219 480</b>
70 - Ventes de produits, prestations accordées	1 420 860	1 533 853	189 090	503 849	27 720	33 490	31 034	100 653	0 300	1 430	3 363	27 170	2 628 233
73 - Impôts et taxes	14 576 000	11 881 560	1 073 209	1 036 160	543 911	380 844	429 856	533 297	264 658	61 213	85 406	494 346	20 539 242
74 - Dotations et participations	4 160 270	3 612 772	349 090	819 009	346 870	319 331	134 584	248 405	30 739	15 693	33 948	137 061	9 784 420
013 - Attribution de charges	7 071	32 764	35 413	18 033	1 076	16 030	15 030	49 027	12 840	4 474		920	316 333
75 - Autres produits de gestion courante	18 771	202 498	23 203	106 156	4 187	18 209	84 316	34 636	31 688	1 200	4 032	18 782	487 827
76 - Produits financiers													0
77 - Produits exceptionnels	8 287	20 254	5 991	8 092	4 382	606 253	3 438	1 484	664	76 247	7 413	3 804	709 319
78 - Reprises sur amortissements		590 456									838		331 424
79 - Transferts de charges													0
65 - Charges financières													0
042 - Opérations d'ordre	78 189	38 410		19 855	10 174	1 262 069					3 120		1 498 806
050 - Excédent reporté	1 649 373	436 487	109 811	0	174 343	343 933	340 834	162 000	671 347	16 111	169 037	422 208	4 643 121
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 737 541</b>	<b>18 907 001</b>	<b>1 019 031</b>	<b>1 792 886</b>	<b>713 490</b>	<b>2 407 528</b>	<b>816 288</b>	<b>917 831</b>	<b>813 813</b>	<b>148 689</b>	<b>110 044</b>	<b>189 848</b>	<b>42 113 141</b>
011 - Charges à caractère général	1 890 591	3 381 072	262 705	809 142	132 052	183 244	158 101	318 001	97 693	13 603	34 038	104 326	4 630 600
012 - Charges de personnel	4 303 094	4 412 820	685 230	865 154	346 984	129 474	359 710	858 344	127 961	68 416	63 836	138 446	17 616 722
02 - Autres charges de gestion courante	6 149 800	1 828 080	100 490	120 240	300 420	148 607	148 776	77 432	68 671	17 643	11 772	117 335	8 044 608
014 - Attribution de produits (PPFC)	4 432 271	227 012	42 134	26 342	30 584	33 970	44 169	42 721	7 072	8 306	8 754	99 194	8 373 393
66 - Charges financières	639 671	864 363	42 232	20 820	76 981	9 479	29 676	0	14 061	1 200	124	7 729	1 143 805
67 - Charges exceptionnelles		3 252		17 283		0							185 311
68 - Dotations aux amortissements													2 494
043 - Opérations d'ordre	427 753	1 032 069	0 462	300	13 670	1 064 069		42 486			1 183		3 410 400
<b>Capacité d'auto-financement (année N)</b>	<b>3 144 955</b>	<b>1 696 733</b>	<b>60 414</b>	<b>91 489</b>	<b>139 001</b>	<b>614 717</b>	<b>148 896</b>	<b>68 016</b>	<b>70 634</b>	<b>16 784</b>	<b>24 058</b>	<b>186 906</b>	<b>5 136 224</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>8 892 284</b>	<b>2 599 593</b>	<b>611 001</b>	<b>1 081 886</b>	<b>143 348</b>	<b>1 988 340</b>	<b>76 481</b>	<b>294 527</b>	<b>67 232</b>	<b>137 348</b>	<b>170 438</b>	<b>389 979</b>	<b>18 369 902</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 582 607	1 292 624	287 060	329 130	49 740	41 180	36 919	216 052	19 670	20 910	15 683	287 763	8 270 728
12 - Subventions	242 330	132 420	104 490	171 891		13 211		35 268	18 664	33 708	100 234	89 476	1 361 737
13 - Emprunts et dettes assimilées	3 244	34 374	210 600	490 380		4 211		189				660	731 519
18 - Différences sur réalisations d'imm.													40 000
20 - Immobilisations incorporelles											40 000		40 000
204 - Subventions d'équipement terrain												6 000	6 000
21 - Immobilisations corporelles													0
23 - Immobilisations en cours	48 363												48 363
37 - Autres immobilisations financières		11 000											11 000
38 - Amortissements des immobilisations													0
040 - Opérations d'ordre	497 703	1 032 069	0 462	300	13 670	1 064 069		42 486			1 183		3 410 400
041 - Opérations patrimoniales													0
62 - Changement de destination pour le compte de tiers													0
051 - Excédent reporté	2 249 412					75 219	86 328	42 212		27 913			2 432 245
Recapitulatif	8 418 848	3 116 113	622 810	801 268	160 062	1 998 332	191 418	281 544	368 743	106 132	226 727	393 967	12 896 934
10 - Dotations, fonds divers et réserves													0
12 - Subventions d'investissement													20 400
16 - Emprunts et dettes assimilées	468 704	1 300 729	118 944	106 543	38 284	18 400	144 149	78 726	17 839	1 483	208	25 288	3 416 688
19 - Différences sur réalisations d'imm.													0
20 - Immobilisations incorporelles	78 823	18 749	3 721	3 540	4 819	0		4 472		1 207			113 163
204 - Subventions d'équipement terrain	182 034							40 229					222 263
21 - Immobilisations corporelles	123 213	400 413	719 806	77 421	22 243	81 600	60 420	37 860	60 293				1 442 268
23 - Immobilisations en cours	2 448 417	348 861	321 800	166 074	19 404	1 200							3 808 761
30 - Participations													0
37 - Immobilisations financières		23 900				690 000							690 000
38 - Amortissements des immobilisations													0
040 - Opérations d'ordre	77 120	28 410		19 855	10 174	1 063 609					3 120		1 498 806
041 - Opérations patrimoniales													0
30 - Participations distinctes													0
051 - Excédent reporté	2 249 412					75 219	86 328	42 212		27 913			2 432 245
Recapitulatif	2 909 946	1 129 698	208 081	861 272	281 166	460 827	244 109	167 789	434 193	61 788	186 727	281 629	7 919 823



**COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2016 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIE	POILLY LEZ GIE	COULLONS	SAINT MARTIN / OCRE	SAINT BRISSON / LOIRE	SAINT GONDON	NEVOY	LES CROUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>26 828 410</b>	<b>16 916 189</b>	<b>1 643 209</b>	<b>1 911 488</b>	<b>1 161 880</b>	<b>1 101 878</b>	<b>780 479</b>	<b>1 179 269</b>	<b>663 767</b>	<b>186 903</b>	<b>261 633</b>	<b>1 140 260</b>	<b>62 173 881</b>
70 - Ventes de produits, prestations services	3 143 807	1 574 678	247 450	324 918	69 221	49 882	84 744	149 811	10 770	11 401	471	23 806	5 291 771
73 - Impôts et taxes	13 461 186	10 439 473	1 011 440	919 849	614 292	644 206	423 731	643 143	342 317	42 875	87 164	433 738	34 647 742
74 - Dotations et participations	4 824 828	3 743 400	319 447	451 314	328 378	174 666	181 788	324 234	181 620	19 834	32 231	87 676	3 938 438
013 - Attribution de charges	80 007	39 777	36 428	24 546	11 040		9 370	37 333	7 637	0	0	4 620	200 784
75 - Autres produits de gestion courante	111 200	164 267	27 773	34 411	3 916	19 092	42 441	28 240	18 022	1 686	4 032	24 683	641 653
76 - Produits financiers	187 029				1				0	0	0		187 029
77 - Produits exceptionnels	11 415	88 692	62 630	34 412	1 173	88 681	8 869	9 961	39 025	1 034	9 780	973	370 907
78 - Reprise sur excédents									0	0	0		0
79 - Transfert de charges									0	0	0		0
08 - Charges financières									0	0	0		0
048 - Opérations d'ordre	2 765 687	19 231		60 286	19 289	1 640		4 520					3 260 542
002 - Révisions report			128 906	119 046	331 147	460 657	167 709	433 231	29 640	139 727	681 633		6 282 643
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 928 939</b>	<b>14 198 048</b>	<b>1 624 198</b>	<b>1 828 053</b>	<b>786 618</b>	<b>818 352</b>	<b>870 658</b>	<b>984 838</b>	<b>817 888</b>	<b>80 480</b>	<b>113 233</b>	<b>497 648</b>	<b>44 430 120</b>
011 - Charges à caractère général	3 750 590	2 280 861	491 601	554 653	148 700	149 146	123 494	274 469	71 023	16 146	89 831	137 206	6 032 369
012 - Charges de personnel	7 483 648	7 838 012	868 583	973 484	321 892	147 836	553 308	336 046	189 485	38 900	63 338	135 861	14 240 627
04 - Autres charges de gestion courante	5 219 647	1 328 647	82 838	104 142	197 813	303 217	144 688	69 183	63 359	16 869	19 628	111 864	7 652 499
014 - Attribution de produits (PPV)	8 206 145	436 195	71 637	63 808	189 819	58 119	77 883	87 587	13 257	8 378	6 383	106 862	4 383 347
08 - Charges financières	226 908	320 274	22 230	53 257	18 563	886	28 640	20 640	8 114	422	1 079	6 673	1 026 420
07 - Charges exceptionnelles	10	621	4 621	1 515	0	260	9 324	422	0	1 339	0	0	14 884
08 - Dotations aux amortissements									0	0	0		0
082 - Opérations d'ordre	8 408 200	802 248	82 826	84 241	11 303	4 728	39 270	27 244	0	1 644			4 682 738
<b>Capacité d'autofinancement (cassa+ N)</b>	<b>1 752 076</b>	<b>1 802 238</b>	<b>149 011</b>	<b>103 435</b>	<b>375 262</b>	<b>283 526</b>	<b>90 821</b>	<b>194 431</b>	<b>185 879</b>	<b>106 423</b>	<b>148 400</b>	<b>91 612</b>	<b>4 090 153</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 776 265</b>	<b>9 032 532</b>	<b>242 824</b>	<b>280 028</b>	<b>177 133</b>	<b>100 581</b>	<b>0</b>	<b>194 849</b>	<b>881 829</b>	<b>260 923</b>	<b>208 842</b>	<b>89 919</b>	<b>14 017 483</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	614 378	803 216	178 131	44 077	117 000	18 782	91 718	316 479	1 321	119 397	65 843		3 704 285
12 - Subventions	349 282	105 204	1 440		22 011	18 416		22 274	17 870	66 654			607 276
18 - Emprunts et dette assimilée	3 070	21 488	400	426	0	2 040		20 488	0	126 000	60 000		279 217
18 - Différence sur réalisations d'immo.									0	0	0		0
30 - Immobilisations incorporelles									0	0	0		0
304 - Subventions d'équipement affectées									1 232				1 232
31 - Immobilisations corporelles	26 974			7 706					0				34 233
32 - Autres immobilisations financières	29 600	11 000					23 000			1 322			1 322
32 - Amortissement des immobilisations													0
040 - Opérations d'ordre	3 488 200	892 248	42 804	34 640	11 803	4 788		39 879	17 280	0	1 548	2 424	4 682 233
041 - Opérations patrimoniales	3 474 073								0				3 474 073
45 - Compte distinct Opération pour le compte de tiers									0				0
001 - Révisions report	2 381 176	36 600			21 819	86 251			44 869				37 715
Reste à réaliser	239 689	36 600			73 752	8 000	0			0	0		342 244
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>11 264 197</b>	<b>9 680 185</b>	<b>322 872</b>	<b>778 778</b>	<b>183 213</b>	<b>199 688</b>	<b>0</b>	<b>281 648</b>	<b>218 840</b>	<b>180 003</b>	<b>184 244</b>	<b>219 804</b>	<b>16 874 181</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves									0	0	0		0
12 - Subventions d'équipement	823 240	1 298 187	104 207	160 241	39 290	9 917		74 129	17 131	1 529	1 116	30 165	2 280 397
18 - Différence sur réalisations d'immo.									0	0	0		0
30 - Immobilisations incorporelles	88 729	42 240	8 883	3 248	6 119	4 824		8 899	9 324	1 307			161 248
304 - Subventions d'équipement affectées	388 737		61 914						0				649 671
31 - Immobilisations corporelles	136 245	695 263		38 180	46 126	74 621		202 433	47 456	7 975	1 673	137 266	1 600 561
32 - Immobilisations financières	2 018 871	19 236	74 829	481 789	82 714				61 847	176 667	97 412		2 833 909
36 - Participations									0	0	0		0
37 - Immobilisations financières	69 000								0	0	0		69 000
38 - Amortissement des immobilisations									0	0	0		0
040 - Opérations d'ordre	2 789 687	13 231		68 246	19 889	1 640		4 232					3 890 235
041 - Opérations patrimoniales	3 614 073								0	0	0		3 614 073
45 - Comptabilité distincte									0	0	0		0
001 - Différence report	36 683	11 400						36 827	87 823	0	22 748		362 929
Reste à réaliser	1 879 363	368 178		167 916	1 973	89 826				0	1 496	49 600	2 480 733
<b>EXCÉDENT GENERAL</b>	<b>4 484 288</b>	<b>2 222 784</b>	<b>308 832</b>	<b>-441 166</b>	<b>449 780</b>	<b>167 307</b>	<b>89 926</b>	<b>171 987</b>	<b>669 180</b>	<b>187 361</b>	<b>219 159</b>	<b>823 891</b>	<b>6 734 881</b>





**COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2017 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIEN	POILLY LEE GIEN	COULLONS	SAINTE MARTIN / OCRE	SAINTE BRESSON / LOIRE	SAINTE GONDON	NEVOY	LES CHOUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>26 014 961</b>	<b>18 736 094</b>	<b>1 644 861</b>	<b>1 890 106</b>	<b>1 820 714</b>	<b>1 072 448</b>	<b>0</b>	<b>1 117 643</b>	<b>0</b>	<b>1 444 411</b>	<b>286 909</b>	<b>1 110 456</b>	<b>26 829 830</b>
70 - Ventes de produits, prestations services	3 359 134	1 594 109	229 840	242 068	84 663	42 180	0	138 240	0	4 459	3 940	34 125	4 423 602
72 - Impôts et taxes	13 708 014	10 358 981	1 067 448	944 340	823 109	399 139	0	654 206	0	63 097	80 493	631 430	28 145 535
74 - Dotations et participations	4 658 818	3 059 657	371 369	468 368	146 333	163 887	0	312 438	0	30 218	37 181	86 820	4 670 891
018 - Attribution de charges	15 139	38 228	34 346	39 871	3 863	0	0	28 090	0	0	0	0	180 204
75 - Autres produits de gestion courante	143 606	176 143	26 336	86 383	0	18 620	0	38 022	0	4 633	0	34 833	514 266
76 - Produits financiers	187 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 800
77 - Produits exceptionnels	107 717	829 602	7 708	49 415	973	8 393	0	6 498	0	2 190	1 600	60	516 183
78 - Reprise sur amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79 - Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 - Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
642 - Opérations d'ordre	39 838	16 369	0	0	0	18 606	0	18 165	0	0	0	0	162 490
002 - Excédent reporté	3 424 268	923 116	140 076	77 619	420 361	408 352	0	171 394	0	46 429	138 871	829 037	6 282 906
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 188 126</b>	<b>12 907 599</b>	<b>1 618 919</b>	<b>1 705 939</b>	<b>793 917</b>	<b>628 747</b>	<b>0</b>	<b>887 761</b>	<b>0</b>	<b>88 842</b>	<b>119 914</b>	<b>454 064</b>	<b>20 544 218</b>
011 - Charges de caractère général	3 868 974	3 209 730	462 526	502 692	164 650	173 900	0	274 405	0	21 747	84 010	86 646	7 783 638
012 - Charges de personnel	7 949 750	7 749 069	826 791	891 434	353 370	149 831	0	493 463	0	36 747	66 215	131 765	18 468 713
65 - Autres charges de gestion courante	3 199 287	1 918 626	201 633	121 870	56 008	141 094	0	89 897	0	16 544	12 231	119 249	7 369 423
014 - Attribution de produits (FFIC)	4 428 916	426 264	72 867	86 008	141 094	89 897	0	80 794	0	8 879	6 683	107 686	4 467 826
68 - Charges financières	207 286	208 687	28 676	20 111	11 246	563	0	18 820	0	1 497	284	0	409 226
67 - Dotations aux amortissements	5 001	11 473	4 912	1 736	0	11 125	0	499	0	0	0	0	38 217
64 - Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
642 - Opérations d'ordre	618 876	864 878	7 111	68 694	11 140	31 809	0	20 420	0	4 432	399	3 200	1 631 801
002 - Excédent reporté	2 808 886	1 733 489	180 917	142 775	23 188	-16 846	0	100 872	0	13 083	16 723	156 685	4 061 003
<b>Recettes d'investissement (annexes N)</b>	<b>3 958 197</b>	<b>2 469 674</b>	<b>883 929</b>	<b>896 288</b>	<b>74 137</b>	<b>228 886</b>	<b>0</b>	<b>188 239</b>	<b>0</b>	<b>82 848</b>	<b>129 889</b>	<b>190 970</b>	<b>7 093 110</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	216 182	829 849	140 700	61 816	37 961	83 649	0	148 261	0	8 479	4 287	181 857	3 569 109
13 - Subventions	122 944	836 376	11 693	66 816	0 160	28 064	0	20 192	0	79 428	83 274	0	709 162
18 - Différence sur réalisations d'imme.	778	18 879	70 600	1 397	0	8 882	0	0	0	0	0	760	97 477
30 - Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
304 - Subventions d'équipements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	204
31 - Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Immobilisations en cours	84 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 600
37 - Autres immobilisations financières	0	11 069	0	0	0	35 009	0	0	0	0	0	0	0
38 - Amortissement des immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
642 - Opérations d'ordre	819 476	864 878	7 111	68 694	11 140	31 809	0	20 420	0	4 432	399	3 200	1 631 801
002 - Excédent reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45 - Compte distinctif Opération pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 - Excédent reporté	1 071 694	390 499	274 000	68 716	20 891	17 614	0	17	0	80 961	55 684	88	1 310 869
Reste à réaliser	404 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 146 652
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 820 901</b>	<b>3 675 695</b>	<b>682 260</b>	<b>833 358</b>	<b>102 922</b>	<b>248 344</b>	<b>0</b>	<b>828 859</b>	<b>0</b>	<b>79 311</b>	<b>74 066</b>	<b>234 791</b>	<b>12 222 240</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 - Subventions d'investissement	1 840	1 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 840
18 - Différence sur réalisations d'imme.	709 829	1 086 480	79 829	106 269	31 165	12 382	0	101 819	0	70 140	82 124	31 777	2 349 690
30 - Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
304 - Subventions d'équipements versés	249 829	74 884	1 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	328 724
31 - Immobilisations corporelles	89 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 487
32 - Immobilisations en cours	227 036	428 688	39 084	38 919	37 917	182 168	0	101 996	0	7 490	9 163	83 442	1 176 847
37 - Participations	2 283 710	186 189	138 714	88 931	8 619	0	0	0	0	12 128	0	0	3 494 693
38 - Amortissement des immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
642 - Opérations d'ordre	39 838	16 369	0	0	0	18 606	0	18 165	0	0	0	0	146 494
001 - Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	4 424	0	0	0	0	0	0	4 262
45 - Compte distinctif Opération	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 - Différent reporté	2 624 028	476 546	9 847	47 086	16 085	124 506	0	126 694	0	0	0	67 882	674 448
Reste à réaliser	2 624 028	1 465 474	412 781	47 086	16 085	124 506	0	126 694	0	0	0	67 882	4 746 314
<b>EXCEDENT GENERAL</b>	<b>3 648 213</b>	<b>600 973</b>	<b>352 951</b>	<b>141 618</b>	<b>-109 101</b>	<b>826 217</b>	<b>0</b>	<b>102 211</b>	<b>0</b>	<b>79 611</b>	<b>216 878</b>	<b>238 390</b>	<b>4 799 182</b>





COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2018 - COMMUNES ET CDCG BUDGET PRINCIPAL

Table with columns: CHAPITRE, CDCG, GIEN, POLLY LEZ GIEN, COULONS, SAINT MARTIN / OCRE, SAINT BRIESON / LOIRE, SAINT GONDON, NEVOY, LES CHOUX, LANGESSE, LE MOULINET, BOISMORAND, TOTAL. Rows include various budget categories like 'Recettes des fonctionnements', 'Charges financières', 'Opérations d'ordre', etc.



**COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2019 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG	GIEN	POILLY LES GIEN	COULLONS	SAINTE MARTIN / OCRE	SAINTE BRISSE / LOIRE	SAINTE GONDON	NEVOY	LES CHOUX	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Récapitulatif des fonctionnements</b>	<b>29 189 078</b>	<b>14 806 619</b>	<b>3 071 813</b>	<b>1 972 860</b>	<b>1 170 969</b>	<b>624 473</b>	<b>1 014 458</b>	<b>1 254 718</b>	<b>1 129 044</b>	<b>163 768</b>	<b>227 227</b>	<b>719 222</b>	<b>48 248 243</b>
70 - Ventes de produits, prestations services	3 202 416	1 280 173	240 249	859 620	87 905	68 889	121 011	147 741	26 009	629	4 170	44 065	6 489 161
71 - Impôts et taxes	18 806 879	10 716 284	1 139 149	882 103	840 784	490 800	438 134	663 361	577 008	66 648	95 373	445 435	39 046 218
72 - Dotations et participations	4 813 823	3 248 872	297 500	246 260	165 800	146 819	150 173	180 318	56 593	11 165	30 294	76 016	8 244 314
73 - Autres produits de gestion courante	218 006	169 612	22 931	109 637	6 323	17 609	17 149	18 142	1 300	4 077	1 591	38 047	194 497
74 - Produits financiers	137 826	0 276	30 632	3 699	1 009	82 665	87 129	280	149	1 947	1 591	38 047	320 618
75 - Produits exceptionnels	0 903	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 903
76 - Reprise sur amortissements	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
77 - Transfert de charges	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
78 - Charges financières	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
042 - Opérations d'ordre	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
043 - Révisions reportées	1 744 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	1 744 000
<b>Dépenses des fonctionnements</b>	<b>19 877 186</b>	<b>10 240 248</b>	<b>1 562 031</b>	<b>1 658 200</b>	<b>618 051</b>	<b>548 334</b>	<b>616 613</b>	<b>902 529</b>	<b>296 825</b>	<b>67 405</b>	<b>99 142</b>	<b>483 728</b>	<b>40 188 486</b>
011 - Charges de personnel	9 249 129	5 461 219	448 048	400 147	181 574	136 491	136 267	206 267	16 069	16 069	27 266	110 180	4 479 468
012 - Charges de personnel	2 082 618	7 104 002	489 793	627 426	262 816	150 997	212 280	280 602	127 718	59 180	21 746	137 762	18 286 345
02 - Autres charges de gestion courante	4 407 721	1 440 813	30 613	102 187	302 230	66 043	188 219	65 222	67 290	12 295	12 295	129 295	6 732 121
014 - Atténuation de produits (PPIC)	3 204 978	873 253	63 377	49 437	127 280	176 668	74 128	82 230	11 000	2 246	6 212	128 081	4 400 720
04 - Charges financières	219 218	245 684	42 464	42 464	2 502	22 030	14 740	1 932	693	779	2 785	2 785	402 229
07 - Charges exceptionnelles	6 682	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	6 682
08 - Dotations aux amortissements	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
042 - Opérations d'ordre	233 468	0 000	17 497	62 336	21 628	9 647	83 768	125 829	1 817	1 817	2 437	2 437	1 438 728
043 - Capacité d'autofinancement (année N)	3 149 179	1 016 019	179 639	236 135	10 478	79 289	128 914	197 636	76 885	14 421	24 026	112 971	6 139 778
<b>Récapitulatif d'investissement</b>	<b>3 942 004</b>	<b>4 375 210</b>	<b>808 244</b>	<b>818 307</b>	<b>102 028</b>	<b>88 316</b>	<b>179 767</b>	<b>270 274</b>	<b>179 093</b>	<b>22 346</b>	<b>65 847</b>	<b>855 930</b>	<b>12 897 687</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 709 017	1 246 477	160 100	194 753	61 200	68 516	2 623	79 419	20 300	1 894	6 441	626 249	4 400 720
13 - Subventions	608 410	627 193	329 379	23 372	4 040	17 070	42 806	60 222	100 224	9 246	4 264	27 214	1 349 947
14 - Emprunts et dettes assimilées	1 836	1 092 407	309 000	354	0 000	1 440	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	3 238 211
15 - Différence sur réalisations d'immo.	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
20 - Immobilisations incorporelles	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
204 - Subventions d'équipements versées	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
21 - Immobilisations corporelles	14 800	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	14 800
22 - Immobilisations en cours	20 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	20 000
040 - Opérations d'ordre	686 683	621 160	17 497	32 336	21 628	9 647	83 768	125 829	1 817	1 817	2 437	2 437	1 438 728
041 - Opérations patrimoniales	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
042 - Compte distincte Opération pour le compte de tiers	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
043 - Excédent reporté	686 683	621 160	17 497	32 336	21 628	9 647	83 768	125 829	1 817	1 817	2 437	2 437	1 438 728
Revue à réaliser	1 396 714	419 004	82 671	82 683	500	179 477	179 477	25 831	10 169	74 829	140 000	140 000	3 032 210
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 282 181</b>	<b>1 102 409</b>	<b>902 005</b>	<b>828 015</b>	<b>581 013</b>	<b>174 009</b>	<b>126 344</b>	<b>397 722</b>	<b>173 505</b>	<b>21 661</b>	<b>6 812</b>	<b>881 039</b>	<b>17 821 211</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 709 017	1 246 477	160 100	194 753	61 200	68 516	2 623	79 419	20 300	1 894	6 441	626 249	4 400 720
13 - Subventions d'investissement	608 410	627 193	329 379	23 372	4 040	17 070	42 806	60 222	100 224	9 246	4 264	27 214	1 349 947
14 - Emprunts et dettes assimilées	1 836	1 092 407	309 000	354	0 000	1 440	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	3 238 211
15 - Différence sur réalisations d'immo.	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
20 - Immobilisations incorporelles	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
204 - Subventions d'équipements versées	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
21 - Immobilisations corporelles	670 260	1 249 279	49 450	124 880	62 388	128 282	24 046	176 367	113 736	18 945	1 208	330 681	3 724 051
22 - Immobilisations en cours	2 007 049	2 970 581	121 942	187 450	390	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	6 081 167
040 - Opérations d'ordre	381	6 266	19 650	23 697	7 730	9 417	25 262	25 262	0 000	0 000	0 000	0 000	82 440
041 - Opérations patrimoniales	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
042 - Compte distincte	41 216	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	41 216
043 - Déficit reporté	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
Revue à réaliser	8 009 687	1 244 387	172 285	26 216	14 276	14 276	34 671	34 671	34 671	204 800	204 800	204 800	4 801 282
<b>EXCÉDENT GÉNÉRAL</b>	<b>814 776</b>	<b>-1 186 228</b>	<b>409 730</b>	<b>219 409</b>	<b>218 225</b>	<b>-4 240</b>	<b>227 222</b>	<b>182 728</b>	<b>337 478</b>	<b>67 098</b>	<b>389 221</b>	<b>400 218</b>	<b>5 827 225</b>



**COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2020 - COMMUNES ET CDCG  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	CDCG (en attente des données simulations de la TP)	GIEN (en attente des données validations de la TP)	POLLY LEZ GIEN	COULLONS	SAINT MARTIN / OCRE	SAINT BRISSON / LOIRE	SAINT GONDON (non acheté)	NEVOY	LES CHOUX (certificat en instance retour par avant 05/05)	LANGESSE	LE MOULINET	BOISMORAND	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>22 874 726</b>	<b>14 634 641</b>	<b>3 115 608</b>	<b>1 606 446</b>	<b>1 144 892</b>	<b>836 314</b>	<b>0</b>	<b>3 253 318</b>	<b>0</b>	<b>187 700</b>	<b>331 878</b>	<b>819 393</b>	<b>16 296 687</b>
70 - Vente de produits, prestations services	2 524 452	1 220 248	225 297	186 660	64 793	67 721		126 424		713	4 173	22 620	4 689 629
71 - Impôts et taxes	14 136 203	10 737 447	1 171 896	1 008 368	696 287	393 419		629 443		68 664	94 039	455 536	29 361 843
72 - Dotations et participations	4 078 454	3 839 688	247 816	320 810	154 257	140 788		183 276		10 219	19 604	78 435	7 872 871
73 - Attribution de gestion	32 869	10 818	40 823	39 901	6 891	2 897		4 627		1 976		28 106	160 249
74 - Autres produits de gestion courante	218 612	147 535	17 325	76 822	1 110	20 739		0 178		465	4 074		469 128
75 - Produits financiers	137 406												141 976
77 - Produits exceptionnels	183 291	311 054	926	2 144	6 229	949		54 121			1 627		408 224
78 - Reprise sur amortissements													0
79 - Transfert de charges													0
80 - Charges financières													0
81 - Opérations d'ordre	62	4 290		20 600				20 022					115 720
82 - Résultats reportés	814 772			490 740	212 227	212 224		330 026					2 000 897
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 226 214</b>	<b>13 095 615</b>	<b>1 678 184</b>	<b>1 448 521</b>	<b>794 039</b>	<b>495 261</b>	<b>0</b>	<b>948 122</b>	<b>0</b>	<b>67 808</b>	<b>96 888</b>	<b>141 886</b>	<b>26 316 888</b>
011 - Charges à caractère général	2 591 229	3 129 262	422 692	295 979	149 222	97 174		246 860		15 711	18 252	84 129	4 961 629
012 - Charges de personnel	7 245 026	7 205 724	929 287	825 671	277 717	161 222		411 212		29 209	60 265	125 054	17 697 168
02 - Autres charges de gestion courante	4 603 673	1 498 161	110 695	95 084	368 292	180 861		70 276		13 648	14 121	139 243	6 742 726
014 - Attribution de produits (PPIC)	3 493 424	279 789	65 183	60 250	157 220	65 773		38 453		2 269	6 011	108 478	4 389 217
03 - Charges financières	124 297	220 702	36 688	29 220	1 078			13 516		212	723		615 442
07 - Charges exceptionnelles	197 179	1 045	2 220	1 652				708					2 187
042 - Opérations d'ordre	464 328	736 266	19 626	22 014	12 672			127 612		1 266			2 219
Capacité d'autofinancement (carrée N)	3 196 060	1 290 245	134 078	224 792	20 194	120 187		144 947		14 892	22 876	131 926	12 977 476
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>6 237 336</b>	<b>1 985 059</b>	<b>356 827</b>	<b>217 922</b>	<b>80 820</b>	<b>171 011</b>	<b>0</b>	<b>294 772</b>	<b>0</b>	<b>1 219</b>	<b>93 086</b>	<b>508 744</b>	<b>12 176 927</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 773 642	1 624 601	268 827	217 672	28 426	148 723		148 246		879	9 249	29 428	6 202 123
11 - Subventions	1 117 187	864 821	25 821	14 029	14 619	21 828		10 224		1 641	872	206 106	1 772 023
12 - Emprunts et dettes assimilées		2 008 000	10 206	1 660				900					2 010 620
13 - Différences sur réalisations d'immo.													0
80 - Immobilisations incorporelles													0
801 - Subventions d'équipements versées													0
81 - Immobilisations corporelles													0
82 - Immobilisations en cours													0
27 - Autres immobilisations financières													0
010 - Opérations d'ordre	464 328	736 266	10 482	22 014	12 672			127 612		1 266		2 219	1 297 276
011 - Opérations patrimoniales													0
45 - Compte distinct Opération pour le compte de tiers													480
003 - Excédent reporté	700 160		78 614							662	81 205	226 291	1 093 660
Erreurs à régulariser	1 579 844	281 772		62 268	2 402								1 256 899
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 961 809</b>	<b>5 579 276</b>	<b>346 215</b>	<b>559 778</b>	<b>169 907</b>	<b>168 422</b>	<b>0</b>	<b>219 980</b>	<b>0</b>	<b>10 220</b>	<b>6 416</b>	<b>120 991</b>	<b>12 897 818</b>
13 - Dotations, fonds divers et réserves			1 225										1 225
14 - Subventions d'investissement		7 229	10 200										18 186
15 - Emprunts et dettes assimilées	730 660	894 165	468 061	116 822	22 226			90 029		0 633	2 274	26 916	2 207 871
19 - Différences sur réalisations d'immo.													0
80 - Immobilisations incorporelles	154 416	37 222	6 270	6 274	3 212								219 288
801 - Subventions d'équipements versées	39 770	27 200											68 270
81 - Immobilisations corporelles	280 291	623 214	63 200	125 723	29 222	116 029		77 085		12 291	3 222	229 876	1 728 484
82 - Immobilisations en cours	1 013 402	441 249	78 225	10 206	2 424								1 624 909
86 - Participations													0
019 - Immobilisations financières													0
010 - Opérations d'ordre	62	4 290		29 650				20 022					115 720
011 - Opérations patrimoniales													0
45 - Compte distinct distincte	25 201				490								28 691
001 - Déficit reporté		1 724 123		216 469	28 226	16 025		119 449					2 109 283
Erreurs à régulariser	0 226 216	1 769 276	60 628	25 224	44 401	12 229							4 026 244
<b>EXCEDENT GENERAL</b>	<b>5 021 823</b>	<b>973 782</b>	<b>512 798</b>	<b>205 926</b>	<b>270 447</b>	<b>464 922</b>	<b>0</b>	<b>247 019</b>	<b>0</b>	<b>68 120</b>	<b>228 441</b>	<b>211 927</b>	<b>6 227 480</b>

### 1.6. Ressources Humaines

#### Les emplois permanents au 31 décembre 2022 :

Sans les remplaçants

<b>193</b>	catégorie A	14	Titulaires/ stagiaires
		8	Contractuels sur emploi permanent
	catégorie B	32	Titulaires/ stagiaires
		8	Contractuels sur emploi permanent
	catégorie C	106	Titulaires/ stagiaires
		25	Contractuels sur emploi permanent

Soit au total 41 agents contractuels sur emplois permanents représentant 21,24% de l'effectif total des agents permanents.

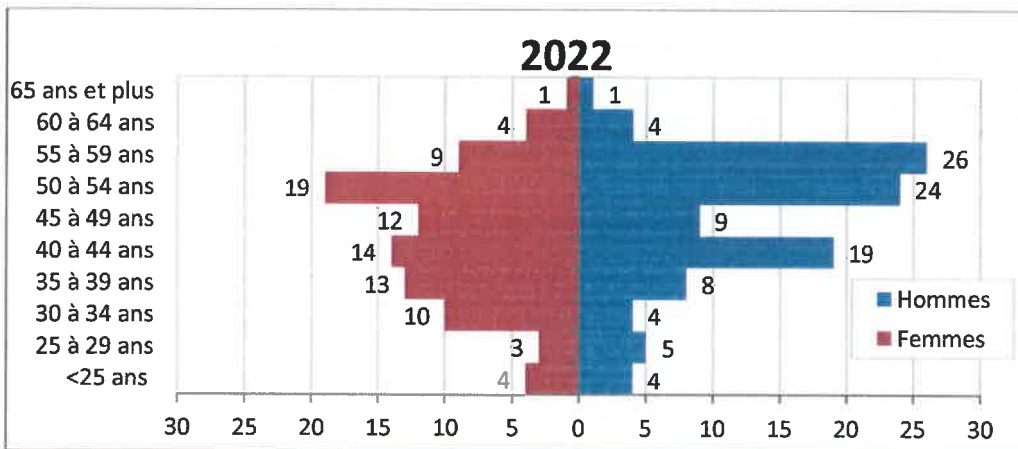
Les emplois permanents par filière	
Filière administrative	46
Filière animation	16
Filière culturelle	2
Filière médico-sociale	15
Filière Sociale	13
Filière sportive	11
Filière technique	90
<b>Total</b>	<b>193</b>

#### Les emplois non permanents

<b>17</b>	1	Collaborateur de cabinet
	5	Emplois aidés (PEC- adultes relais)
	2	Apprenti
	9	Vacataires, occasionnels, saisonniers

#### Pyramide des âges :

Des agents permanents





Moyenne d'âge des agents permanents : 46 ans

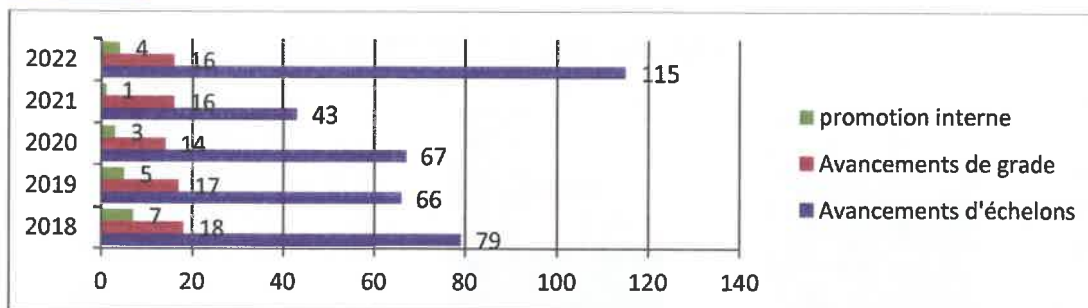
**La rémunération :**



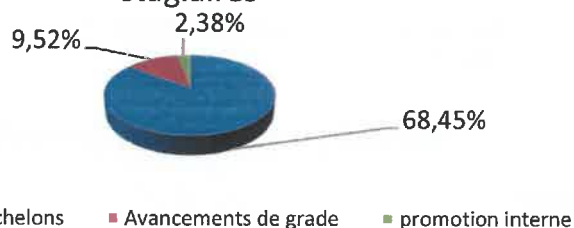
**La mobilité externe**

2020		2021		2022	
21 départs		19 départs		36 départs	
1	fin de contrat emploi aidé	2	fin de contrat emploi aidé	2	fin de contrat emploi aidé
4	fin de contrat	5	fin de contrat	8	fin de contrat
3	mutations	2	mutations	9	mutations
4	démissions	4	démissions	6	démissions
		1	démission pendant essai	1	fin de période d'essai
1	fin de détachement	1	rupture période d'essai		
1	disponibilité		disponibilité	4	disponibilité
7	départs en retraite	3	départs en retraite	6	départs en retraite
		1	abandon de poste		
<b>18 arrivées</b>		<b>27 arrivées</b>		<b>29 arrivées</b>	
14	remplacement départs (dont 1 adulte relais)	17	remplacement départs	22	remplacement départs
		1	Remplacement Ponctuel dans l'attente de mutation		
1	création - adulte relais				
2	créations	6	créations	5	créations
1	remplacement mutation interne	3	remplacement mutation interne	2	remplacement mutation interne

## La carrière



### % d'avancements en 2022 sur 168 agents titulaires et stagiaires



## Vie du service :

### Nombre d'arrêtés et de contrats établis pour la CDCG

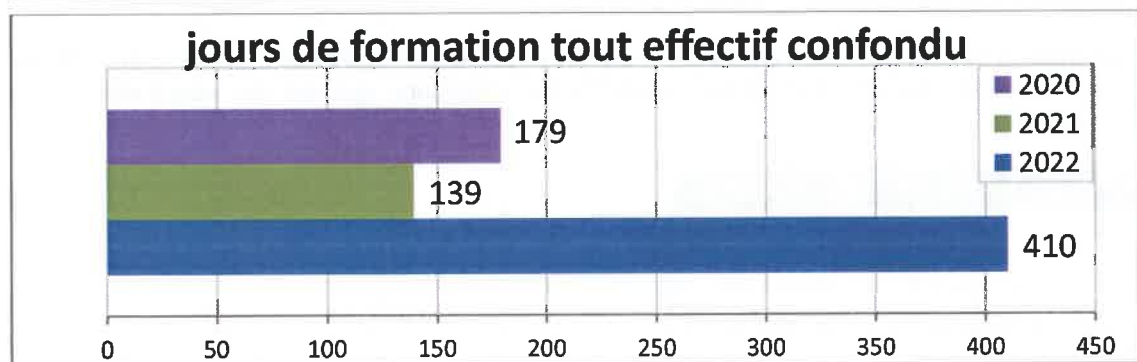
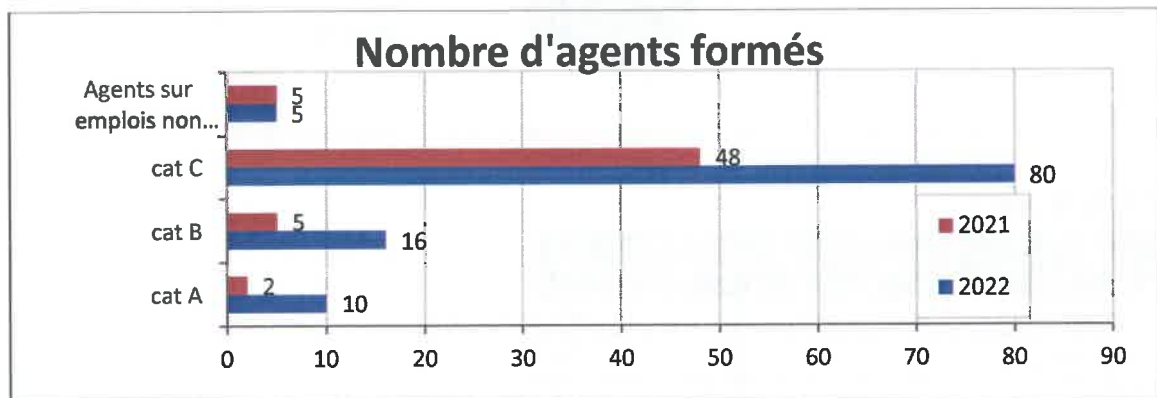
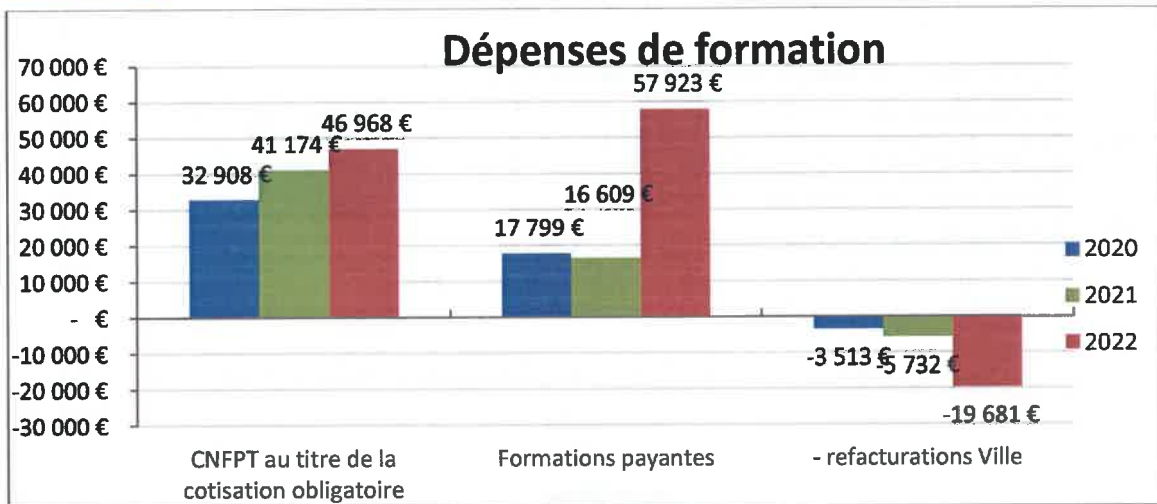
Arrêtés	490
Contrats	269
Total	759

Augmentation du nombre d'actes établis par le service de 35,06% comparé à 2021, notamment en raison des reclassements au 1/1/2022 et des avancements d'échelons qui ont été engendrés par les reclassements.

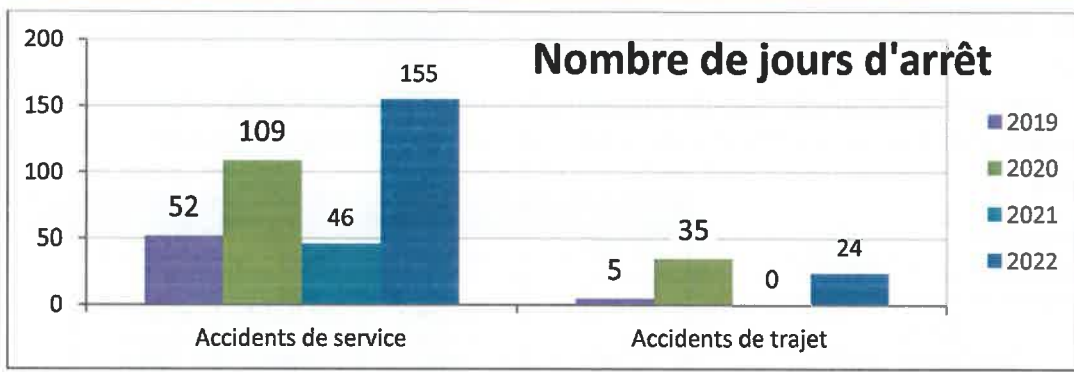
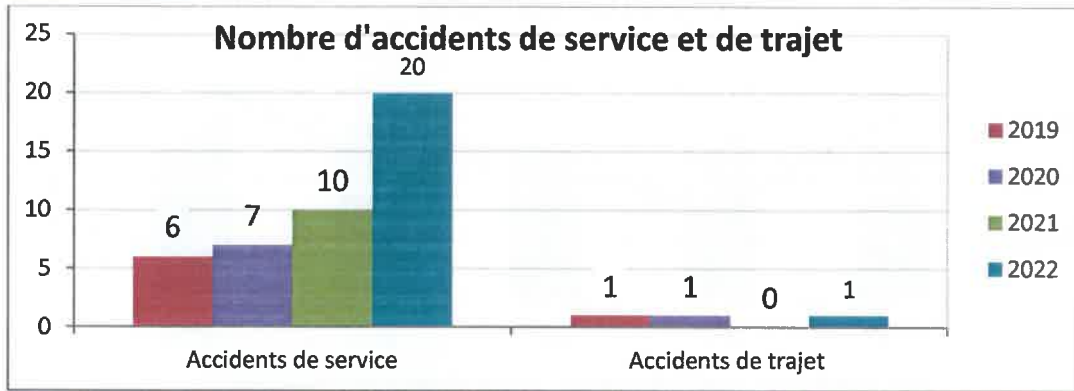
### nombre de bulletins émis pour la CDCG

mois	agents	élus
janvier	217	12
février	204	12
mars	216	12
avril	201	12
mai	213	12
juin	206	12
juillet	254	12
août	260	12
septembre	218	12
octobre	222	12
novembre	233	12
décembre	215	12
	2659	144
total bulletins	2803	

**La formation :**

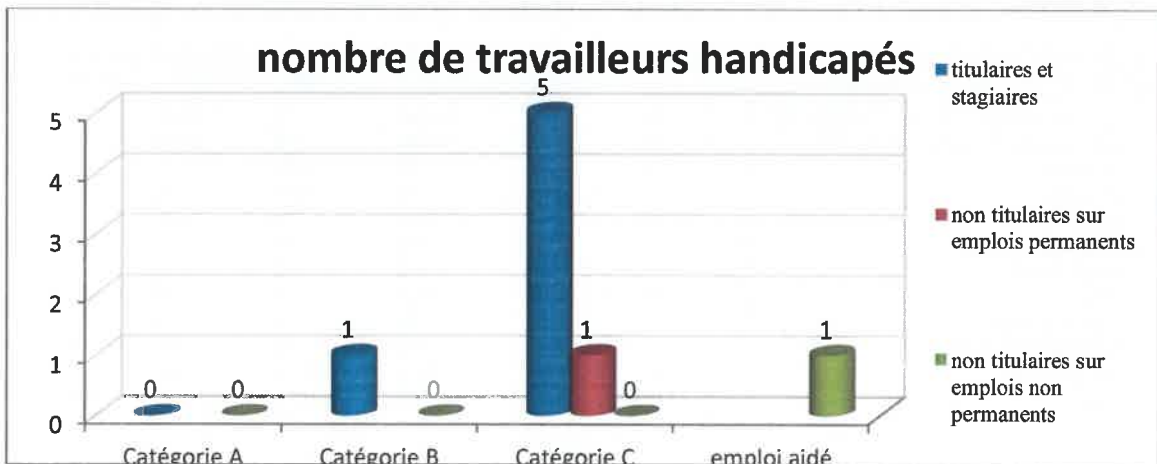


**Accidentologie :**



**Les travailleurs handicapés**

au 31/12/2022 = 8 agents



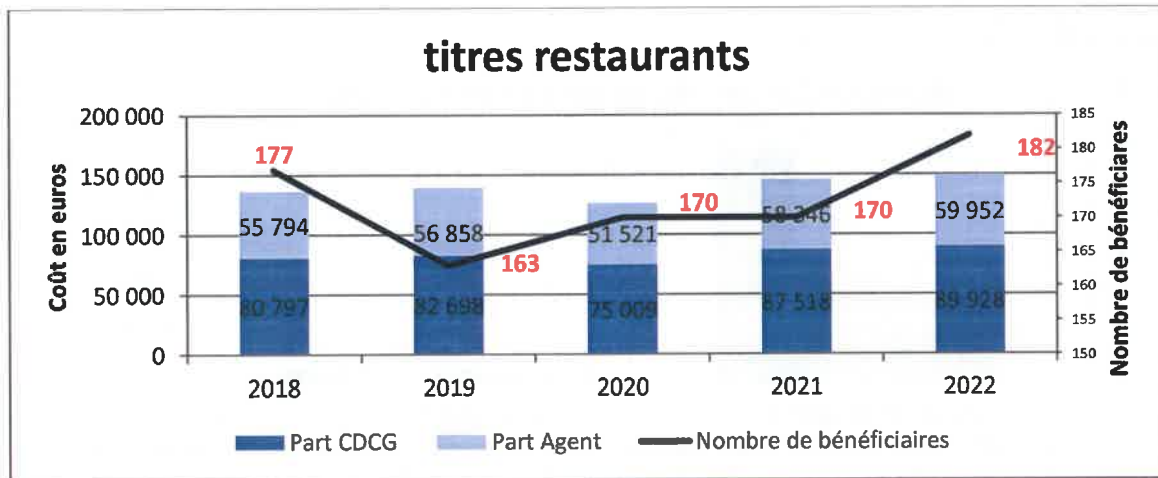
Une contribution a été payée en 2022 pour un montant de 3 109€

**L'action sociale**

*Les tickets restaurant :*

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 novembre 2010 et l'avis du Comité Technique Paritaire du 17 juin 2011, les agents bénéficient mensuellement de 10 titres restaurants d'une valeur faciale de 8 € dont 60% est pris en charge par la collectivité depuis le 1er janvier 2011.





**Le CNAS :**

Dans le cadre de l'action sociale destinée aux agents, le Comité National d'Action Sociale auquel la Communauté des Communes Giennoises adhère propose des prestations sociales, culturelles, financières...

	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisation versée au CNAS	44 403 €	44 535 €	48 484 €	49 374 €	51 272 €
Prestations servies aux agents par le CNAS	42 141 €	34 654 €	39 921 €	40 275 €	47 602 €
Nombre d'agents	197	194	196	192	206

**Détail de l'utilisation des prestations du CNAS en 2022 :**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES GIEN (8093)

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant versé des prestations	Montant des avantages	Montant Urssaf	Montant indirect	Montant total
Aides non soumises à condition de ressources	96	196	16 128 €	0 €	1 361 €	103 €	17 592 €
Aides soumises à condition de ressources	59	122	11 851 €	0 €	950 €	19 €	12 820 €
Avantages	5	29	0 €	278 €	0 €	215 €	493 €
Billetterie	43	112	1 794 €	1 821 €	0 €	48 €	3 663 €
CESU	10	50	1 986 €	0 €	0 €	117 €	2 103 €
Chèques culture - lire	3	4	120 €	0 €	0 €	18 €	138 €
Ecoute Sociale		0	16 €	0 €	0 €	0 €	16 €
PECV	37	38	3 310 €	0 €	0 €	473 €	3 783 €
Prêts sous-traités		5	1 038 €	0 €	0 €	0 €	1 038 €
Renseignement juridique		0	42 €	0 €	0 €	0 €	42 €
Séjours voyages	17	28	2 587 €	3 326 €	0 €	0 €	5 913 €
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>584</b>	<b>38 872 €</b>	<b>5 425 €</b>	<b>2 311 €</b>	<b>993 €</b>	<b>47 602 €</b>

**Protection sociale complémentaire :**

**Participation de l'employeur au financement des garanties « santé » et « prévoyance » :**

La Communauté des Communes Giennoises a mis en place les dispositions législatives et réglementaires avec l'instauration d'une participation sous la forme d'un montant unitaire par agent dans le cadre d'une procédure de labellisation qui permet, ainsi, le versement d'une aide financière dans le respect des critères de solidarité.

La C.D.C.G. a souhaité permettre aux agents de choisir en toute liberté leur opérateur et leur niveau de garantie sous couvert de la labellisation.

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires	107	97	85
Montant total des participations (en €)	20 192.00 €	16 811.00 €	15 976.00 €

### Le dialogue social

*Le Comité Technique (CT) commun :*

Le CT s'est réuni à 5 reprises pour aborder les points suivants :

- 5 Modifications du tableau des effectifs
- Création d'un contrat de projet (conseiller numérique à la médiathèque)
- Plans de formation 2022
- Cycles de travail
- La réforme de la protection sociale complémentaire - informations
- Calendrier prévisionnel des élections professionnelles
- Détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade et d'avancement à l'échelon spécial
- Modification organigramme
- Prime de fin d'année
- Bilan horaires Police municipale
- Règlement des déplacements pour formation
- Information sur les panneaux d'affichage syndicaux
- Plan d'action égalité professionnelle
- Étude coût de l'attribution des TR pour chaque jour travaillé
- Information sur le nouvel arrêté de composition du comité technique commun
- Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Ville et CDCG
- Modification organisation de travail service transport
- Mise en place du bulletin de paie dématérialisé
- Horaires de la garderie Haut comme 3 pommes
- Information sur la réaffectation du personnel pendant les travaux du stade nautique
- Présentation du compte rendu d'entretien professionnel actualisé
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG45
- Renouvellement des lignes directrices de gestion

*Le Comité d'hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) commun :*

Le CHSCT s'est réuni 1 fois pour aborder les points suivants :

- Modifications de la composition du CHSCT
- Rapport d'activité de l'assistant de prévention
- Étude de 3 rapports de l'ACFI : Diagnostic réglementaire, Bilan de suivi, Salle Cuiry – inspection bâtementaire
- RASSCT 2021
- Synthèse des accidents de travail survenus en 2022
- Rapports de la médecine de prévention du CDG45

L'année 2022 a vu l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du nouveau protocole sur le temps de travail commun à la CDCG et à la Ville de Gien. Il résulte du travail de concertation réalisé en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures. Il a permis de déterminer les différents cycles de travail existants au sein des collectivités.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022 est entrée en vigueur également la dématérialisation du bulletin de salaire. 81 % des agents en bénéficient désormais.

## 1.7. Communication

### *Vie du service*

- Départ d'un agent en août 2022 – contrat non renouvelé à la demande de l'agent. Recrutement lancé en juin 2022 qui s'est révélé infructueux, relance en janvier 2023. Le service fonctionne actuellement avec 2 agents en attente de recrutement du 3<sup>ème</sup> agent.

### *Missions / réalisations*

#### Communication supports des activités des services

- Conception du programme, des affiches et d'un teaser vidéo de la saison culturelle giennoise,
- Réalisation des flyers ALSH, EIS, Café des Familles, Quartiers d'été, colo apprenante...,
- Gestion des relations Presse (Invitations / Communiqués),
- Publications d'actualités et mises à jour des pages du site [legiennois.fr](http://legiennois.fr),
- Retransmissions des conseils communautaires sur Youtube,
- Publications Facebook sur les pages : [legiennois-sports&loisirs](https://www.facebook.com/legiennois-sports&loisirs) et [legiennois-culture](https://www.facebook.com/legiennois-culture),
- Communication des grands événements : Comice Agricole, Festival Arts de Rue, Journée Européenne du Patrimoine, EducapCity.

### *Site Internet legiennois.fr :*

#### Statistiques globales<sup>1</sup> :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Visiteurs (unique)</b>	45 955	54 100	58 403	39 929	13393
<b>Nbre de Session</b>	71 439	87 876	93 291	66 857	24651
<b>Pages vues</b>	211 765	236 939	252 818	196 627	61382

#### Statistiques mensuelles (visiteurs) :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Janvier</b>	3030	5486	6329	5826	1692
<b>Février</b>	4418	4927	5417	6569	1225
<b>Mars</b>	4357	5875	5479	8003	1505
<b>Avril</b>	4241	5024	3525	5342	1954
<b>Mai</b>	4267	5772	5390	5650	1279
<b>Juin</b>	5623	6116	6476	4349	1392
<b>Juillet</b>	4973	5692	7243	2105	1568
<b>Août</b>	4410	4751	6294	1486	1344
<b>Septembre</b>	4844	5604	6578	1794	1236
<b>Octobre</b>	4468	5507	5455	1580	1105
<b>Novembre</b>	4549	4696	5100	1716	948
<b>Décembre</b>	4002	4899	4612	1592	831

*2022 : Nouveau site [villedegien.fr](http://villedegien.fr), application smartphone et page Facebook Ville de Gien, le site [legiennois.fr](http://legiennois.fr) est donc naturellement moins utilisé.*

*2021 : on observe une chute de fréquentation qui s'amorce en juin (le 17 et 18) et qui est flagrante les mois suivants. Il est difficile d'expliquer un tel écart d'une année sur l'autre sur le 2<sup>e</sup> semestre (changement de mode de calcul de la part de Google lors de la mise à jour du 17/06 ?). En revanche le pic du mois de mars est facilement identifiable, la majorité des connexions ayant eu lieu les 8 et 9 mars au moment de Paris-Nice.*

<sup>1</sup> Source : Google Analytics



# Zoom sur : nouveau service de Transport Urbain

## Conception :

- Plaquette horaires des lignes A et B
- Plaquette du Transport à la demande
- Création page Internet dédiée
- Affiche « en-tête » pour arrêt de bus
- Fiches horaires pour arrêt de bus
- Flocage des véhicules

**LIGNE A : MAIRIE >>> CHARENTIERE**

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
CHARENTIERE															



**LIGNE B : BOURGEE >>> MAIRIE**

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

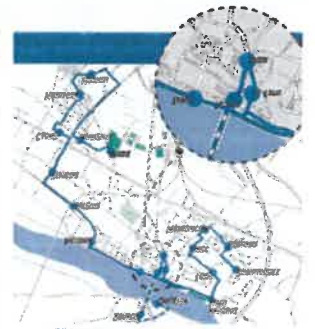
Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
BOURGEE															



**LIGNE A : MAIRIE >>> CHARENTIERE**

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
CHARENTIERE															



### MAIRIE >>> CHARENTIERE

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
CHARENTIERE															

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
CHARENTIERE															
MAIRIE															

### CHARENTIERE >>> MAIRIE

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
CHARENTIERE															
MAIRIE															

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
CHARENTIERE															



### BOURGEE >>> MAIRIE

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
BOURGEE															
MAIRIE															

### MAIRIE >>> BOURGEE

Die lundi au vendredi (sauf jours fériés)

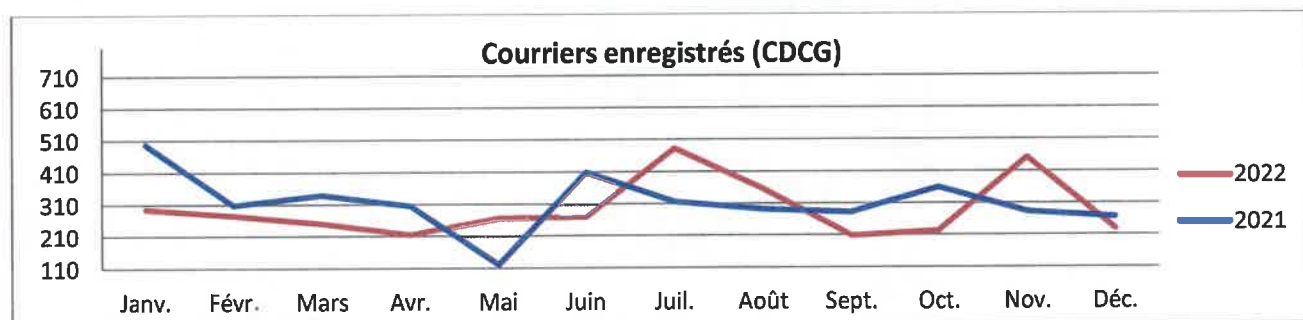
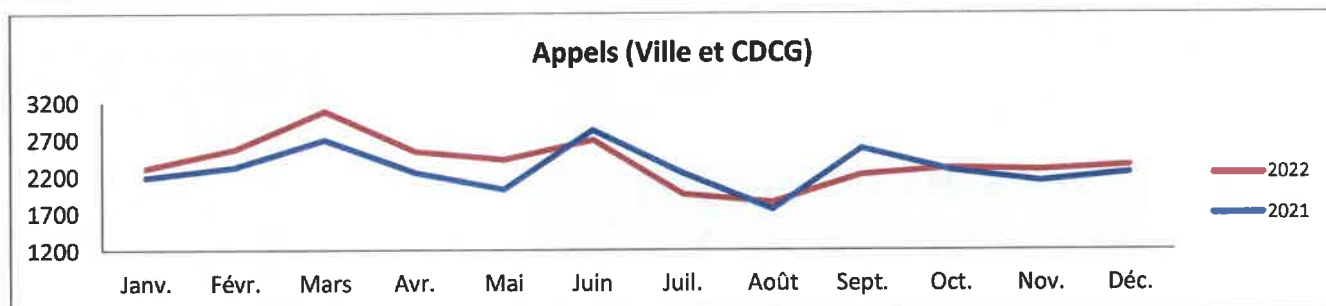
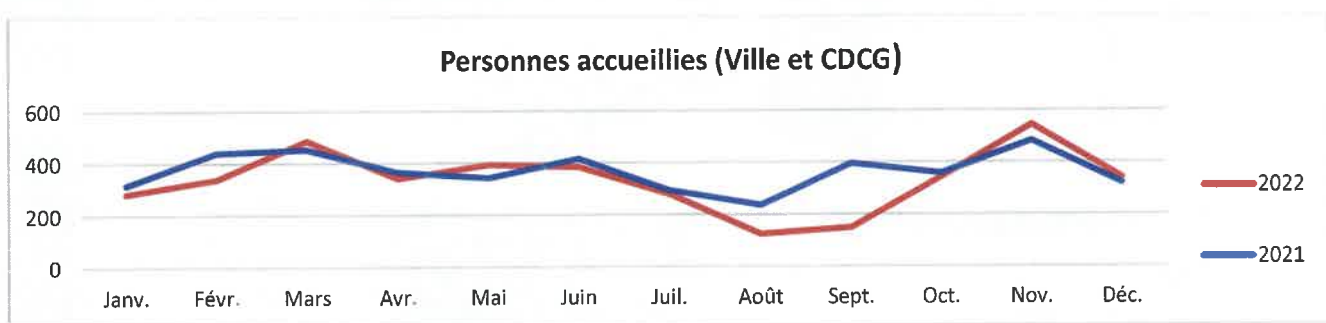
Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
MAIRIE															
BOURGEE															

Page 27 sur 114

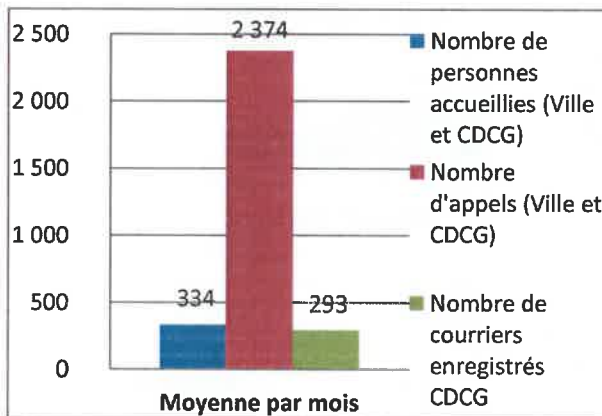
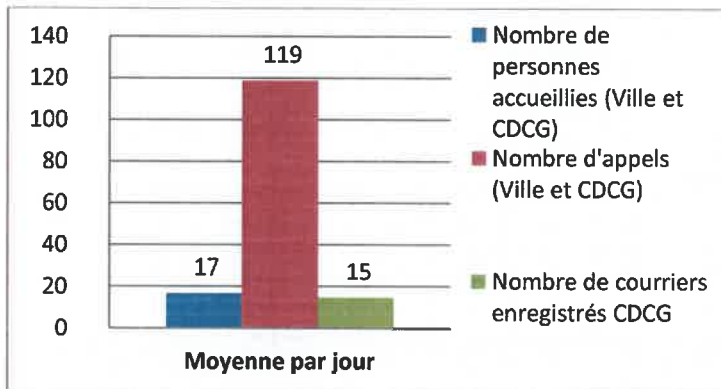
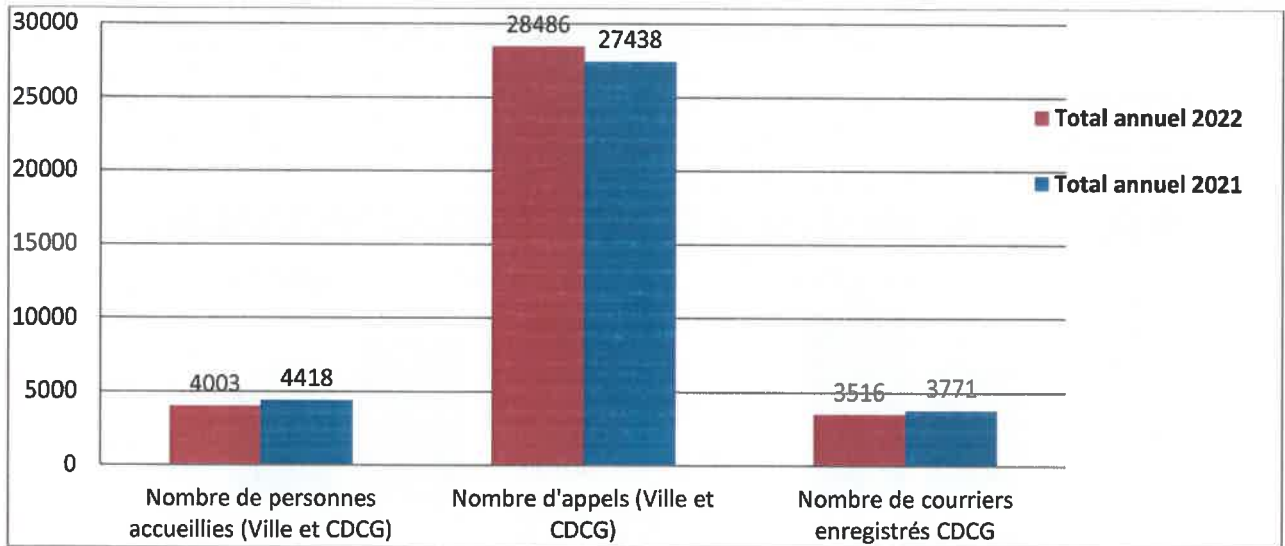


### 1.8. Accueil

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne par mois	Moyenne par jour
<b>Personnes accueillies 2022 (Ville et CDCG)</b>	281	338	486	340	393	385	279	124	149	343	545	340	4003	334	17
<b>Appels 2022 (Ville et CDCG)</b>	2303	2559	3074	2530	2420	2683	1948	1839	2213	2305	2276	2336	28486	2 374	119
<b>Courriers enregistrés CDCG 2022</b>	295	275	250	215	266	269	481	354	208	223	451	229	3516	293	15



**Activité de l'accueil en 2022**



Si l'on compare avec l'année 2021, on peut préciser qu'il y a eu en 2022 :

- \* moins de personnes accueillies (sauf en mars, mai, novembre et décembre)
- \* plus d'appels (sauf juin, juillet et septembre)
- \* moins de courriers entrants (sauf en mai, juillet, août et novembre).

## 1.9. Courrier



La dématérialisation du courrier est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022 via Opendemandes de ICM Services.

### 1.10. Archives et Patrimoines

Mutualisé depuis 2018, le service commun des archives (municipales et communautaires) est composé de deux archivistes dont le temps est partagé entre les deux structures.

En 2005, le local a été aménagé avec un rayonnage fixe, des coffres forts et armoires. La capacité totale est de 416 ml. Au 31 décembre 2021, le dépôt est occupé à 80 %. Afin d'améliorer les conditions de travail, un bureau a été attribué au service depuis septembre 2021. Pour 2023, il reste à prévoir encore certains travaux de nettoyage du sol et de protection.



Les fonds conservés, dans le dépôt de Chantemerle, sont divisés en deux parties : le fonds clos du district (53 ml) et celui de la Communauté des Communes Giennoises (280 ml). En 2022, l'accroissement a été nul.

En 2022, le service des archives a orienté ses tâches vers la préparation des bordereaux d'élimination. Les correspondants archives des services ont été sollicités.

Deux services ont été finalisés : L'aménagement-urbanisme (pour 33,2 ml) et les Finances (pour 34 ml). Il reste à valider pour les services des Ressources Humaines (9 ml), des Services Techniques (13 ml), des affaires juridiques (30 ml), le portage de repas (0,9 ml) et l'accueil-économie (0,6 ml). Au total, 120,7 ml sont concernés et après validation de l'Etat pourront être éliminés.

Tout comme l'année précédente, le service n'a reçu aucun lecteur extérieur à la structure pour consulter les documents. Toutes les demandes d'accès et de recherches émanent des services des services internes. Pour ce qui est de la consultation interne, on note une augmentation des demandes et des cotes consultés. 21 recherches ont été réalisées à la demande des services soit le double de l'année précédente (en majorité par le service des Ressources humaines, Finances et Aménagement) : 31 dossiers ont été consultés sur place et 17 ont été empruntés.

En 2023, le service des archives poursuivra cette opération d'élimination avec la destruction physique des documents qui engendrera un refoulement important dans le dépôt. Ainsi pourra débuter la deuxième phase à savoir la recotation des boîtes.

Il sera également nécessaire, par suite des mouvements de personnels, de reprogrammer une formation pour les nouveaux correspondants archives.



### **1.11. Systèmes d'information et Numérique**

#### **Missions :**

---

- Exploitation et maintenance des équipements du système informatique
- Aide et accompagnement des utilisateurs
- Gestion des incidents d'exploitation
- Installation, gestion et suivi des équipements informatiques
- Maintien des conditions générales de production
- Gestion du parc informatique
- Accompagnement des utilisateurs
- Recensement des dysfonctionnements et des améliorations fonctionnelles
- Assistance et réalisation Vidéo
- Gestion du Parc de téléphonie fixe et mobile

#### **Structuration du service :**

---

Le service est rattaché directement au Directeur Général des Services et est composé de deux techniciens informatiques.

#### **Service mutualisé Ville de GIEN et CDCG, 2 Agents :**

- Alexandre STERLE (technicien informatique)
- Philippe TOURNEFIER (technicien informatique)

#### **Parc Informatique Ville/CDCG :**

---

- 111 X PC « Ecoles »
- 192 X PC « Mairie/CDCG »
- 2 X Serveur Physique
- 3 X ESX
- 9 x VM (serveurs virtuels)

#### **Stagiaires accueillis :**

---

- Kentin (3 semaines)
- Keddour (1 semaine)
- Yanis (1 semaine)
- Lilian (4 semaines)
- Yasser (9 semaines) – 2 stages
- Pierre (3 semaines)
- Florian (12 semaines)
- Vincent (5 semaines)
- Vincent D. (4 semaines)
- Leo (4 semaines)

#### **Etat des lieux 2022 :**

---

- Les serveurs sont en âge avancé le remplacement, la migration ont été amorcé et seront achevés en 2023
- Aucune attaque réussie de type Malware Crypto ou Virale
- Optimisation des dépannages à distance
- Optimisation des sauvegardes
- Le parc est encore hétérogène sur ses versions de Windows et Office
- Encore des Windows 7 présents

- Augmentation significative de Windows 10 dans le parc, début de déploiement Windows 11
- Le service apporte une aide sur différents domaines (téléphonie, création régie vidéo, diffusion ...).
- Assistance de premier niveau en hausse envers les utilisateurs
- Augmentation significative des besoins en outils collaboratifs et mise en œuvre progressive de ses outils
- Apport de support en connaissance sur le choix de différentes solutions
- Augmentation du parc en raison du centre de vaccination et du télétravail
- Assistance et réalisation vidéo (conseils, réunions teams, zoom)

L'année 2022 a été marquée par l'élargissement du champ de compétences du service avec la gestion de la téléphonie fixe et mobile afin d'être en cohérence avec l'évolution des outils numériques.

**Actions importantes 2022 :**

- Préparation remplacement des serveurs et lancement des migrations
- Lancement marché des photocopieurs, imprimante et traceur
- Poursuite de la mise en place des actions de télétravail
- Mise en place informatique et suivit informatique du centre de vaccination jusqu'à sa fermeture (1<sup>er</sup>/04/2022)
- Renouvellement de PC
- Reprise de la téléphonie mobile, distribution des nouveaux périphériques
- Optimisation des outils (accès à distance au Centre Administratif [exemple : Cimetière, salle Cuiry, ...])
- Recyclage de PC en fin de vie afin de répondre à la demande grandissante de matériel
- Elaboration et commande du projet numérique dans les écoles
- Début de déploiement de solution WiFi public
- Etude et lancement de la commande du logiciel d'aide à la gestion du parc Clarilog

**Moyenne d'âge du parc Informatique :**

Pour le parc « Ville de Gien/CDCG »

Infos / Années	Etat 2021	Etat 2022	Evolution
Ont plus de huit ans	43	47	+4
Ont maximum huit ans	47	40	-7
Ont maximum six ans	18	19	+1
Ont maximum quatre ans	14	16	+2
Ont maximum trois ans	20	19	-1
Ont maximum deux ans	8	17	+9
Ont maximum un an	35	34	-1
Moyenne d'âge	6 ans	5,5 ans	- 0,5 an
Total PC	185	192	+7 PC

L'ajout de pc recyclés n'a pas aidé à baisser la moyenne d'âge des PC significativement.



**Pour le Parc « écoles »**

Infos / Années	Etat 2021	Etat 2022	Evolution
Ont plus de huit ans	29	54	+25
Ont maximum huit ans	25	25	-
Ont maximum six ans	25	-	-25
Ont maximum quatre ans	-	32	+32
Ont maximum trois ans	32	-	-32
Ont maximum deux ans	-	-	-
Ont maximum un an	-	-	-
Moyenne d'âge	6 ans	7 ans	+ 1 an

**Le parc n'a pas évolué en raison de l'arrivé des classes mobiles pour l'année 2023 ce qui explique le vieillissement de ce dernier.**

**Répartition d'Activité 2022 par service :**

SERVICES	En % de l'activité
Informatique	38,5%
Direction Générale (incluant centre Vaccination)	17,9%
S.A.P.	15,3%
S.T.	6,6%
Ecole	6,3%
Elus	3,8%
Archives	2,2%
Cabinet	1,6%
Affaires générales	1,5%
CCAS	1,2%
O.R.	1,1%
Assainissement	1,0%
Police Municipale	0,7%
Politique de la Ville	0,6%
Economique	0,6%
Aménagement	0,4%
Transport	0,4%
Communication	0,2%

**2. SERVICE A LA POPULATION**

**2.1 Portage de repas**

**I - ORGANISATION :**

En 2022, 67.803 repas ont été livrés par les 4 agents permanents du service.

A noter en 2022, deux nouveaux agents contractuels ont rejoint l'équipe suite au départ par mutation de deux agents titulaires.

Pour assurer la continuité du service, il faut ponctuellement recourir à de l'intérim.

Les livraisons des repas en liaison froide sont assurées à l'aide de 3 véhicules frigorifiques en location pour 57 291 kilomètres parcourus.

3 tournées sont organisées pour desservir l'ensemble de la communauté de communes :

- 1<sup>ère</sup> tournée : Boismorand / Langesse / Nevoy / Gien
- 2<sup>ème</sup> tournée : Multi accueil / Gien
- 3<sup>ème</sup> tournée : Poilly lez Gien / St Martin sur Ocre / St Brisson sur Loire / St Gondon / Coullons.

Le service est assuré toute l'année sans interruption, du lundi au vendredi : Les repas du jeudi et vendredi sont livrés le jeudi et les repas du samedi et dimanche sont livrés le vendredi permettant ainsi aux convives de bénéficier d'un repas tous les jours.

C'est lors de ces rencontres quasi journalières et uniques pour certains, que les agents du service apportent un soutien moral. Ils ont également un rôle d'observateur et d'alerte face aux situations d'insécurité et d'insalubrité (transmission des informations auprès des communes).



La gestion administrative du service de livraison (modification des livraisons, gestion des absences, ...) est assurée par l'Action Sociale de la Ville de Gien grâce aux informations transmises par les différentes communes.

Horaires d'ouverture du pôle social : 9h-12h et 13h-17h du lundi au jeudi (vendredi 16h30) avec une permanence téléphonique de 12h à 13h au 02 38 05 16 50.

### III - LES REPAS LIVRES :

#### a/ La Ville de Gien :

- 3 formules de repas sont proposées aux bénéficiaires
  - Formule à 10 € : déjeuner + dîner (boisson comprise)
  - Formule à 8 € : déjeuner + collation (boisson comprise)
  - Déjeuner uniquement à 6,04 € (boisson comprise)
- Les repas sont préparés par SOGIREST titulaire du marché qui permet aux convives de choisir l'ensemble des composants de leur repas parmi 2 à 3 propositions. La Ville de Gien assure la facturation aux convives.
- Les repas sont déposés par le fournisseur à la cuisine centrale de Gien.

#### b/ Les autres communes de la CDCG :

- Proposition d'un déjeuner accompagné ou non d'une collation pour le soir,
- les repas sont préparés par l'ESAT,
- La facturation est assurée par l'ESAT qui envoie soit directement les factures aux bénéficiaires, soit directement aux communes qui gèrent la facturation de leurs administrés.
- Les repas sont récupérés directement auprès de la cuisine de l'ESAT à Chantemerle.

#### c/ Le Multi accueil « Les Petits Princes » à Gien

- Les repas sont préparés par l'Hôpital de Gien et récupérés directement à leur cuisine pour être ensuite déposés auprès du multi accueil.



## IV – QUELQUES CHIFFRES

Evolution du nombre de convives	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution du nombre de Repas livrés	2018	2019	2020	2021	2022
GIEN	105	105	112	110	124	GIEN	35 077	36 660	37 408	35 758	39 450
BOISMORAND	0	1	2	5	6	BOISMORAND	-	4	439	1 149	1 725
COULLONS	14	12	11	24	24	COULLONS	4 473	3 530	5 031	6 495	7 849
LANGESSE	2	1	1	1	1	LANGESSE	620	364	356	327	327
LE MOULINET	0	0	0	0	0	LE MOULINET	-	-	-	-	-
LES CHOUX	0	0	0	0	0	LES CHOUX	-	-	-	-	-
NEVOY	0	0	0	18	13	NEVOY	-	-	-	2 551	2 239
POILLY LEZ GIEN	19	18	18	33	30	POILLY LEZ GIEN	6 874	4 735	9 049	10 707	11 086
ST BRISSON SUR LOIRE	6	11	10	13	6	ST BRISSON SUR LOIRE	1 350	2 342	3 433	3 389	1 544
ST GONDON	4	4	6	10	6	ST GONDON	919	1 043	2 025	2 133	1 251
ST MARTIN SUR OCRE	3	4	6	8	6	ST MARTIN SUR OCRE	634	1 203	2 744	2 505	2 332
<b>TOTAL</b>	<b>153</b>	<b>156</b>	<b>166</b>	<b>222</b>	<b>216</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 947</b>	<b>49 881</b>	<b>60 485</b>	<b>65 014</b>	<b>67 803</b>

## V – SECURITE SANITAIRE

Les règles sanitaires sont rappelées régulièrement aux agents.

A l'automne 2022, devant la recrudescence des cas de COVID et l'inquiétude des bénéficiaires, les agents du service ont repris le port du masque et des gants afin d'assurer la sécurité des convives.

### 2.2 Service Petite Enfance

#### 1) Le relais petite enfance :

Au sein de la Communauté des Communes Giennes, 117 assistantes maternelles sont agréées et 102 sont en activité.

Le RPE a comptabilisé 4737 accueils répartis de la façon suivante :

	Accueil Tél/ Mail		Partenaires	Accueil Physique	
	Assistante Maternelle	Parents		Assistante Maternelle	Parents
2022	4041	403	71	72	150

Les différents partenaires sont : PMI, CAF, Intervenants extérieurs, autres relais.

Le relais petite enfance a proposé différents ateliers dans différents lieux au cours de l'année :

- Ateliers motricité,
- Ateliers musique,
- Ateliers livre,
- Ateliers d'éveil.

Lieux	Nombre de séances	Nombre d'AM moyenne/séance	Nombre d'enfants moyenne/séance
Coullons	11	5	7
Poilly-lez-Gien	4	6	7
Saint Gondon	3	3	8
Gien	11	7	22
Boismorand	6	4	7
Les Choux	1	4	6
Saint-Gondon	17	4	10
Saint-Martin sur Ocre	15	5	13
	173		

Les animatrices ont assisté à trois réunions départementales organisés par la CAF du Loiret :

- le 6 janvier en visioconférence sur le thème du nouveau référentiel,
- le 19 mai en présentiel à Gien sur deux thèmes : les gardes à domicile avec leurs spécificités et la littérature jeunesse « la pépinière à histoires »,
- le 6 octobre en présentiel à Cléry Saint André sur deux thèmes : la discrétion professionnelle et la santé environnementale.

Le relais petite enfance a aussi participé à trois webinaires :

- Webinaire CNFPT sur la nouvelle convention collective,
- Webinaire inspection du travail/FEPEM sur la nouvelle convention collective à destination des assistantes maternelles et des parents employeurs,
- Webinaire Particulier emploi à destination des assistantes maternelles.

Dans le cadre du réseau des relais petite enfance du Loiret et de la CAF les animatrices participent à un groupe de travail sur l'accompagnement des familles en difficulté.

Travail en partenariat avec les différents partenaires tout au long de l'année :

- Réunions en visioconférence avec la FEPEM,
- Rencontre avec l'éducatrice de la PMI.

Des formations ont été mises en place par le relais et le centre de formation formasanté durant l'année 2022 à destination des assistantes maternelles :

- Approches pédagogiques plurielles les 12 et 16 mars : 8 participantes,
- Sauvetage secourisme au travail le 11 juin : 11 participantes,
- Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant le 17 septembre et le 1 octobre : 6 participantes,
- Alimentation et prise des repas de l'enfant les 19 novembre, 3 décembre : 7 participantes.

## 2) Le Multi-accueil « Les petits princes » à Gien

	2022
Nombre de jours d'ouverture	226
Nombre d'enfants accueillis	133
Nombre d'heures facturées	103.453

Le fonctionnement au cours de l'année 2022 :

Le multi-accueil a été ouvert toute l'année cependant il a encore été beaucoup impacté par la crise sanitaire entre le 1 janvier et le 28 février 2022. Suite à des clusters au sein de la structure et en conformité avec le protocole sanitaire en vigueur le multi-accueil a été dans l'obligation de fermer des sections et de proposer un accueil restreint.

Travail en partenariat avec :

- Les écoles et centres de formation (collèges, lycées, maisons familiales et rurales) : 26 stagiaires acceptées,
- Le service des sports et Jeunesse pour des temps de motricité,
- L'intervenant en musique,
- Le conseil départemental du Loiret, une convention de subvention pour une place réservée à l'accueil d'enfants requérant une attention particulière et dont les parents bénéficient d'un accompagnement médico-social de la PMI.

Activités proposées avec des intervenants extérieures



	<b>Nombre de séances</b>
Motricité au Dojo	32
Motricité au Multi-accueil	32
Musique	16

3) Le Multi-Accueil « Garderie haut comme 3 pommes » à Coullons

	<b>2022</b>
Nombre de jours d'ouverture	214
Nombre d'enfants accueillis	21
Nombre d'heures facturées	16.117

Le fonctionnement au cours de l'année 2022 :

Travail en partenariat avec :

- Les écoles et centres de formation (collège, lycées, maisons familiales et rurales) : 15 stagiaires accueillis,
- La ludothèque,
- Les pompiers de Coullons : découverte des camions le 10 juin,
- La restauration scolaire,
- L'intervenant en médiation animale,
- L'intervenant en relaxation,
- L'école maternelle de Coullons,
- Le conseil départemental du Loiret, une convention de subvention pour une place réservée à l'accueil d'enfants requérant une attention particulière et dont les parents bénéficient d'un accompagnement médico-social de la PMI.

Activités proposées :

	<b>Nombre de séances</b>
La ludothèque	10
Ateliers cuisine	3
Sorties extérieures	5
Rencontres à l'école maternelle	2
Médiation animale	1
Ateliers relaxation	12

4) Le lieu d'accueil enfants/ parents « L'envolée » :

	<b>2022</b>
Nombre de séances	34
Nombre d'heures	68
Nombre d'enfants accueillis	110
Nombre de familles accueillies	105
Moyenne enfants/séance	4

Le fonctionnement au cours de l'année 2022 :

De janvier à juillet : le Lieu d'Accueil enfants-parents (LAEP) se situe au centre de loisirs, différents espaces de jeux sont installés dans une même pièce. Les enfants naviguent entre les jeux sur table, la dinette et le toboggan.

Le laep a déménagé en septembre et se situe au 84 avenue de la république à Gien dans un appartement. Sur 7 accueillantes 6 sont bénévoles, à chaque séance deux accueillantes minimum sont présentes.

5) Les actions de coordination de la petite enfance :

Des actions ont été développées dans le but d'avoir une ligne de travail commune, de décroiser les modes de garde, de mutualiser les connaissances et les ressources, de répondre ainsi aux demandes des familles de la façon la plus adaptée :

- Travail en partenariat dans le cadre de la semaine de la petite enfance et de la parentalité,
- Prêt de matériel et de mobilier entre les différentes structures,
- Travail en commun sur différents projets,
- Sensibilisation aux gestes et postures par l'infirmière du centre de gestion,
- Participation des professionnels au forum de la petite enfance,
- Rencontre entre professionnelles des différentes structures lors de la semaine de la petite enfance et de la formation PSC1,
- Rencontre avec l'équipe du centre d'accueil de demandeurs d'asile,
- Rencontre avec la directrice de la micro crèche Les minis nous,
- Réunion d'information sur la bronchiolite à destination de tous les parents.

6) Le soutien à la parentalité :

Tout au long de l'année les équipes soutiennent au quotidien les parents dans leur rôle grâce à une écoute, des échanges, des documents apportés.

Des ateliers parents enfants ont été organisés tout au long de l'année dans les différents multi-accueils.

Au multi-accueil de Coullons :

- 1 soirée conte et 1 soirée jeux
- 1 soirée d'échanges sur les thèmes : la pose de limites, le jeu, le sommeil,
- 1 réunion d'information en septembre,
- 1 goûter partagé et 1 moment festif à Noël.

Au multi-accueil de Gien :

- Ateliers jeux enfants parents autour des matériaux de récupération,
- 1 café des familles sur le thème « comment accompagner l'enfant dans les apprentissages »

En 2022 les différentes structures ont mené différentes actions communes lors de la semaine de la petite enfance et de la semaine de la parentalité.

Semaine de la petite enfance :

- Portes ouvertes le samedi 19 mars au multi-accueil de Gien avec présentation des différentes structures petite enfance de la communauté des communes giennoises.
- Ateliers parents enfants autour de la motricité libre :
  - le mardi 22 mars au dojo de Coullons,
  - le vendredi 25 mars au dojo de Gien.
  - Conférence « Accompagner l'enfant de la naissance à la marche » le mardi 22 mars au multi-accueil de Gien.

Semaine de la parentalité :

- Groupes de paroles « A la rencontre des émotions pour mieux se comprendre » :
  - le mardi 8 novembre à Nevoy,
  - le lundi 14 novembre à Poilly-Lez-Gien.
- Atelier parents enfants : respirons tous en mouv le samedi 19 novembre au dojo de Coullons.



### 2.3 Education Physique et Sportive (E.P.S) en milieu scolaire

Dans le cadre de la compétence « *enseignement sportif préélémentaire et élémentaire* », des interventions d'EPS pour les élèves du CP au CM2 du territoire de la CDCG, ont été mises en place (produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée, adapter ses déplacements à des environnements variés, s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique, et, conduire et maîtriser un affrontement collectif ou individuel).

La crise sanitaire ayant pris du recul, l'ensemble des séances ont pu avoir lieu normalement sur l'année 2022.

Voici les chiffres correspondant aux interventions :

- 1 230 séances réalisées,
- 84 classes ont bénéficié des interventions,
- 2 130 élèves concernés.

En 2022, le Service des sports a pu relancer les journées EPS pour les classes de CP-CE1, de CE2-CM1 et les CM2. Les trois journées d'intervention se sont déroulées lors des 15 derniers jours de juin. Elles ont clôturé le troisième trimestre.

Ces journées ont concerné :

- 20 classes pour la journée CP-CE1 soit 359 élèves répartis sur les sites de Gien et Coullons
- 18 classes pour la journée CE2-CM1 soit 400 élèves répartis sur les sites de Gien et Coullons
- 9 classes pour la journée CM2 soit 198 élèves sur le site du Port aux Bois et du Stade Nautique Intercommunal à Gien

#### Axes 1 et 2 : Lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie

ACTIONS	OBJECTIFS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
Coordination actions de lutte contre les toxicomanies et l'alcoolisme	Faire le lien entre les écoles et l'APLEAT	CDCG	APLEAT	
Information, sensibilisation sur les conduites addictives (produit psychoactif)	Sensibiliser, informer et accompagner les jeunes	CDCG	Equipes pédagogiques (écoles primaires) APLEAT	

#### Axe 3 : Lutter contre l'échec scolaire, l'absentéisme et la déscolarisation imminente

ACTIONS	OBJECTIFS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
Accompagnements individuels : échec scolaire	Accompagner les jeunes et palier aux carences scolaires	CDCG	Conseillers principaux d'éducation, professeurs principaux et familles	
Mesure de responsabilisation	Mettre en place une dynamique de sanction positive en vue d'enrayer les comportements déviants	Education Nationale	CDCG Tissu associatif local	
Atelier de remobilisation	Mettre en place en partenariat avec l'Education Nationale des actions luttant contre la déscolarisation des jeunes	Education Nationale	Imanis, CIO, CFA, Entreprises du territoire CDCG ANCT	

#### **Axe 4 : Sécurité et prévention routière**

ACTIONS	OBJECTIFS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
Atelier mob	Remettre en conformité des engins	CDCG	Tous les acteurs institutionnels et sociaux du territoire	21 inscrits. 23 engins remis en conformité.
Semaine santé routière		Collège Bildstein	CDCG	Cette journée s'est déroulée les 8 et 9 décembre 2022 au collège Bildstein. Elles impactaient les classes de 5 <sup>ème</sup> soit 4 classes pour 114 élèves impactés.

#### **Axe 5 : La réinsertion professionnelle**

ACTIONS	OBJECTIFS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
Accompagnements individuels : la réinsertion professionnelle	Accompagner les jeunes dans leur projet professionnel et leur faciliter les démarches	CDCG	CDCG Acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion ou de la formation professionnelle	

#### **Axe 6 : L'accès à la citoyenneté et aux valeurs républicaines**

ACTIONS	OBJECTIFS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
Club ados / Stages sportifs	Intégrer les jeunes dans des pratiques socialisantes	CDCG	Tissu associatif, Mairie de Gien, Mairie de Poilly Lez Gien Etablissements scolaires	Ouverture du Club Ados 1 semaine par petites vacances et 6 semaines l'été. 287 adolescents différents inscrits pour une moyenne de 27 adolescents / jour  Séjour : 3 séjours pour une moyenne de 12 jeunes par séjour  Ouverture du stage sportif sur une semaine à chaque petite vacances. 160 enfants différents inscrits pour une moyenne de 40 enfants / jour
Gien plage			CDCG	Mairie de Gien Mairie de Poilly Tissu associatif
Travail de rue		CDCG	Tous les acteurs présents sur le territoire	
Accompagnement individuel		CDCG	Acteurs institutionnels et sociaux du territoire	
Journée EPS		CDCG	Inspection de l'Education Nationale Ecoles primaires du territoire	Voir détails dans la partie 2.3 introduction. 47 classes ont participé à ces journées. 957 élèves ont participé à ces journées
Maisons des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Coullons</li> <li>● Les Choux</li> <li>● Gien</li> </ul>		CDCG	Communes Associations du territoire	66 inscrits. (8 à Coullons, 12 aux Choux et 46 à Gien) Nombreux projets réalisés.
Travail d'intérêt général Mesure de Réparation Pénale		Appréhender, intégrer et réparer	CDCG	SPIP Montargis

Sous Pression	en termes de droits et d'obligations	Collège Les Clorisseaux à Poilly lez Gien	Olympio	
Nuitées d'hôtel en direction des auteurs de violences commises au sein de la famille		CDCG	Tribunal de Grande Instance de Montargis SCJE	
Projet justice		CDCG	Tribunal de Grande Instance de Montargis Les collèges du territoire	
Jeux de société		CDCG	Communes du territoire	5 soirées organisées toutes sur Coullons chaque vendredi veille de vacances. 228 personnes ont fréquenté ces différentes soirées pour une moyenne de 44 personnes par soirées.
Sorties culturelles, sportives et ludiques		CDCG	Service culturel CDCG	
Café des familles		CDCG	Communes et écoles du territoire de la CDCG Multi-accueil de la CDCG CAF ANCT	
Educap'City		CDCG	CAPSAAA Collèges du territoire IME Services municipaux et intercommunaux Points de passage : service culturel, médiathèque, police municipale, Gendarmerie (BPDJ)... ANCT - CAF	
Festijeux	CDCG	Habitants des quartiers Politique de la ville		

### **Stade nautique intercommunal**

Le stade nautique intercommunal accueille différents publics tels que les scolaires et les activités aquatiques. Cet équipement sportif aura connu sa dernière année d'ouverture dans la configuration actuelle. Il a été fermé définitivement pour réaliser des travaux de rénovation à partir du 17 décembre 2022. La durée des travaux est estimée à 18 mois, pour une réouverture prévisionnelle en juillet 2024. Voici les fréquentations sur 2022 :

- Entrées du public : 9 556 personnes
- Fréquentation totale : 38 054 personnes
- Fréquentation des scolaires :
  - o Ecoles primaires : 10 661 élèves
  - o Collèges : 4 021 élèves
  - o Lycées : 523 élèves

Des animations aquatiques ont été mises en place par les éducateurs/ animateurs sportifs. Les activités proposées chaque semaine sont les suivantes :

- Aquabike – 5 séances : 571 personnes
- Aquagym / Aquapalme – 11 séances : 1971 personnes
- Natation douce (perfectionnement) – 1 séance : 150 personnes
- Bébé nageurs – 1 séance : 43 enfants
- Animation prénatale – 1 séance : 130 personnes
- Animation 3 / 4 ans – 1 séance : 178 enfants
- Animation 5 / 6 ans – 2 séances : 261 enfants
- Goûter d'anniversaire avec privatisation du bassin pendant 1h et 1h goûter dans la salle à l'étage : 263 enfants
- Jardin aquatique (6/8 ans) – 1 séance : 150 enfants
- Aquaduo – 2 séances : 321 personnes
- Location de Bike (5€ les 30 minutes) : 13 réservations
- Aquasénior – 3 séances : 1 355 personnes

## 2.4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement Intercommunaux

### SERVICE EDUCATION JEUNESSE - ANNEE 2022 : LES ALSH INTERCOMMUNAU

Les 7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire de la CDCG ont fonctionné durant les différentes périodes de vacances scolaires et les mercredis de l'année 2022.

[Boismorand/Les Choux, Coullons, Nevoy, Poilly-Lez-Gien, St Martin-Sur-Ocre/St Brisson-Sur-Loire](#) : 1 semaine aux vacances d'hiver, printemps et automne, 3 semaines en juillet et les mercredis de la période scolaire.

[St Gondon](#) : 1 semaine aux vacances d'hiver, printemps et automne, 3 semaines en juillet, 1 semaine fin août (*la dernière semaine*), et les mercredis de la période scolaire.

[Gien](#) : ouverture à toutes les périodes de vacances et chaque mercredi de la période scolaire.

#### Quelques points marquants :

S'agissant des actions menées, l'un des points de réussite est l'ouverture des ALSH de Nevoy et Saint-Martin/Saint-Brisson aux vacances d'hiver, printemps et automne.

L'orientation des équipes à "l'animation, autrement" privilégiant l'accueil sur site et limitant en partie les sorties pédagogiques, favorisant l'accueil sur site des prestataires et intervenants divers, avec de nouvelles activités, culturelles et variées instaurées durant la crise sanitaire a petit à petit laissé place au retour au grand air ; les groupes sont sortis et ont pu profiter de notre patrimoine local.

L'accueil des enfants en situation de handicap (reconnus ou non) s'intensifie, nos équipes se forment et se spécialisent, les partenariats se mettent en place, l'expérience et le travail en équipe permettent également de mieux adapter les attitudes aux situations rencontrées.

La mutualisation des moyens matériels et humains évolue également, avec "notre organisation à sept", de plus en plus intéressante, enrichissante et efficace.

D'un point de vue budgétaire, nous avons pu acquérir du matériel pédagogique (livres, jeux, jouets et autres matériels pour activités de pleine nature) et acheter du mobilier, permettant aux enfants de passer d'agréables moments parmi nous, mais aussi à nos équipes d'animer dans de bonnes conditions, professionnellement.

L'année 2022, sans avoir totalement tourné "la page COVID" en début de période, a permis de proposer des actions de qualité, à un public de plus en plus nombreux.

	Nombre de journées d'ouverture en 2022	Nombre de journées-enfants en 2022
BOISMORAND/LES CHOUX VACANCES	30	661
BOISMORAND/LES CHOUX "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	390
COULLONS VACANCES	30	931
COULLONS "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	866
GIEN VACANCES	75	6227
GIEN "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	3015
NEVOY VACANCES	30	592
NEVOY "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	572
POILLY-LEZ-GIEN VACANCES	30	914
POILLY-LEZ-GIEN "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	860
ST GONDON VACANCES	38	488
ST GONDON "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	607
ST MARTIN-SUR-OCRE/ ST BRISSON-SUR-LOIRE VACANCES	30	419
ST MARTIN-SUR-OCRE/ ST BRISSON-SUR-LOIRE "MERCREDIS" (demi-journées avec ou sans repas, journées)	36	422
<b>TOTAUX</b>	<b>515</b>	<b>16964</b>



## **2.5 Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD)**

### **Axe 1 – Créer un groupe ad’hoc de traitement particulier des situations remontées par les membres du C.I.S.P.D :**

Aucune situation remonté par les membres du CISPD en 2022

Proposition d’un groupe de travail sur :

- la problématique de regroupements au sein de la gare de Gien en 2023,
- les écrans.

### **Axe 2 – Travail sur les situations de violences intra-familiales :**

#### Hébergement de femmes victimes de violences :

Une réunion s’est tenue le 20 décembre 2022 afin de travailler sur l’hébergement en direction de femmes victimes de violences à la demande Madame de Metz (vice-Présidente aux affaires sociales). Actuellement le SIA (Service d’accueil Immédiat) compte 5 places dans 2 logements types 3 à Gien dont 2 réservés aux victimes de violences intrafamiliales. La DDETS lance un diagnostic du besoin sur le territoire de Gien, une rencontre sera programmée avec les acteurs du territoire (CIDFF, AVL, AIDAPHI, Gendarmerie,...) durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 dans l’optique de créer de nouvelles places.

#### Formation :

7 agents de la CDCG ont participé à une formation proposée par la DRAJES sur la rédaction des informations préoccupantes et des signalements le 24 février 2022.

#### Nuitées d’hôtel en direction des auteurs de violences commises au sein de la famille :

Il est prévu 5 nuitées maximum pour 5 personnes différentes par an (issues des communes membres de la Communauté des Communes Giennoises). Cet hébergement temporaire permet d’écarter les auteurs de violences commises au sein de la famille du domicile conjugal, par décision du Procureur de la République ou du juge des libertés et de la détention de Montargis : une personne orientée en 2022, aucune nuitée financée car aucune chambre d’hôtel n’était disponible. Un protocole de mise en œuvre de réservation des nuitées d’hôtel a été rédigé suite à la signature de la convention sur l’éloignement des auteurs de violences commises au sein de la famille.

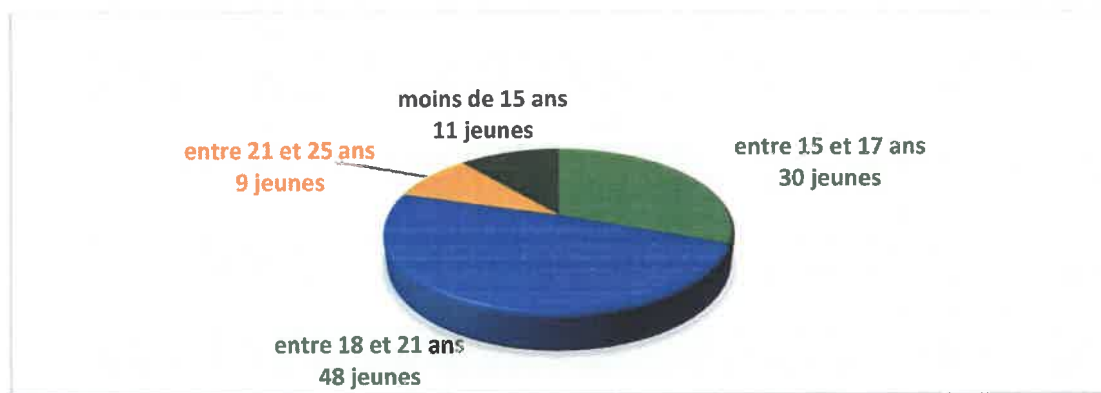
### **Axe 3 – Mise en place des actions de prévention générale (lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique, lutte contre addictions, lutte contre le harcèlement, usage des réseaux sociaux, prévention routière,...) :**

#### Accompagnements individuels réalisés par les 2 éducatrices de prévention spécialisée de la CDCG

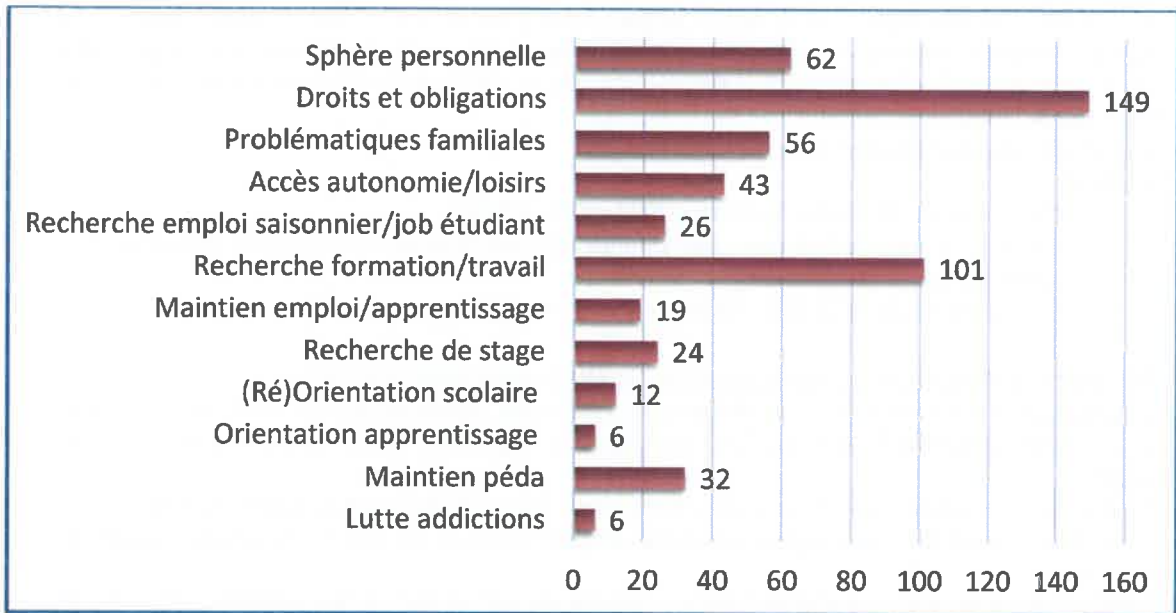
Répartition géographique :

- 81 jeunes de Gien/Arrabloy dont 50 issus des QPV,
- 8 jeunes de Coullons,
- 2 jeunes de Boismorand, 2 de Poilly lez Gien, 2 de St Brisson sur Loire, 2 de St Martin sur Ocre, et 1 de St Gondon.

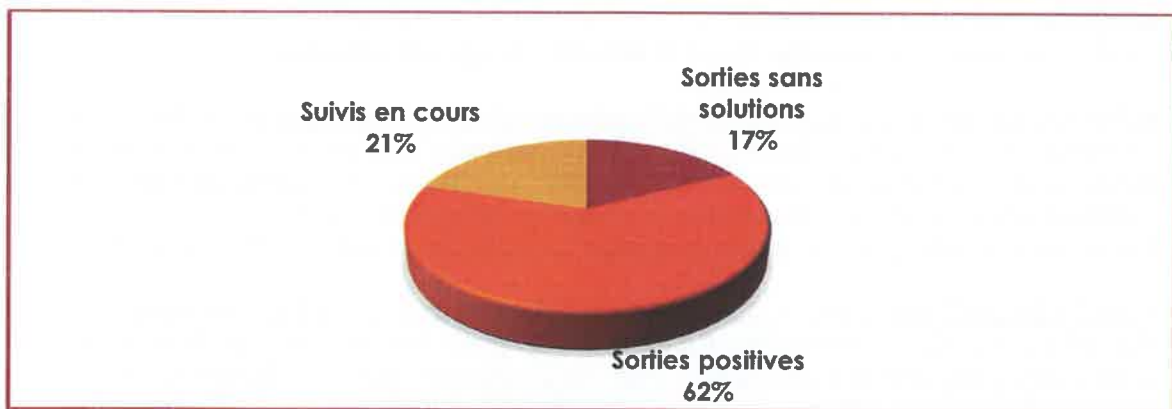
Répartition des tranches d’âge des jeunes accompagnés :



536 démarches réalisées en 2022 :



Situation des accompagnements au 31 décembre :



**Atelier de remobilisation (action mise en œuvre par la prévention spécialisée) :**

Ce dispositif porté par le collège des Clorisseaux s'adresse à des collégiens en voie de marginalisation vis à vis de l'institution scolaire et des règles sociales. Ces difficultés se manifestent par un retrait du système marqué, par exemple par le recours à un fort absentéisme, un décrochage scolaire ou à un comportement social inadapté.

La CDCG mobilise 2,5 ETP (1,5 ETP éducatrice de prévention et 1 ETP animateur) sur ce dispositif et finance l'intervenante théâtre, photos, les repas préparés par les jeunes, le transport,

L'association Imanis met à disposition des locaux et offre des repas.

L'Education Nationale met à disposition un coordonnateur et des professeurs volontaires présents alternativement afin d'assurer un encadrement quotidien. En 2022, 20 élèves ont été accueillis (10 par session), provenant des collèges du territoire (Mermoz, Bildstein et Les Clorisseaux). Les sessions de 8 jours se sont déroulées entre mai et juin pour la première et entre octobre et novembre pour la seconde.

**Educap'City (action mise en œuvre par la politique de la ville et la prévention spécialisée) :**

**Cap'classe** : l'association CAPSAAA organise ses interventions autour de différents ateliers portant sur le handicap (visionnage d'une vidéo sur les sportifs paralympiques ouvrant sur un « débat », puis division des élèves en 3 groupes alternant sur le basket fauteuil, le parcours en situation de cécité et

l'atelier langue des signes, et enfin regroupement des élèves pour un retour débat/bilan. Sensibilisation également à la différence (physique, culturelle, sociale, religieuse,...).

Cap'Rallye est un rallye organisé à Gien, avec différents points de passage. Chaque équipe (de 6 élèves + un accompagnant) dispose d'une feuille de route, d'un plan de la ville afin de comprendre les rôles et l'utilité de chaque institution, ainsi qu'un questionnaire pédagogique auquel elle devra répondre au gré de ses rencontres avec les différents acteurs (Point Justice, Délégué du Procureur, Etat civil, associatifs, historiques, culturels et sportifs).

Cap'finale : Rallye citoyen à Paris.

En 2022 :

- Cap'classe du 28 février au 4 mars 2022 : 389 enfants
- Cap'Rallye organisé le 6 mai : 381 enfants, 69 encadrants et 119 personnes (bénévoles, salariés tenant les points de passages)
- Cap'finale les 22 et 23 juin : 48 enfants et 15 adultes

Prévention routière (action mise en œuvre par le service éducation/jeunesse) :

L'Atelier Mob' est un lieu de rassemblement et d'échanges ouvert aux jeunes 11-17 ans. Il leur permet de découvrir le monde de la mécanique, en mettant à disposition l'outillage pour la réparation de leur engin.

Ce dispositif permet aux jeunes de se familiariser avec le monde de la mécanique et ainsi pouvoir réparer leurs engins en cas de panne légère. Ainsi, lors de leur présence sur la route ils peuvent rouler en toute sécurité.

La sécurité est un point essentiel de l'atelier. Sécurité routière et code de la route font parties des aspects importants de l'atelier. Par la mécanique, les jeunes peuvent développer des compétences et des connaissances utiles dans la vie de tous les jours et pour certains pour leur vie professionnelle.

Les jeunes participent également à la mise en place de projet individuel (réparation, formation, orientation...) et collectif (sorties...).

En 2022, 26 jeunes étaient inscrits ; ils ont pu remettre 23 engins en conformité.

Prévention routière au sein des collèges (action mise en œuvre par le service éducation/jeunesse) :

Le service éducation jeunesse de la CDCG a établi un partenariat avec le collège Bildstein en direction des élèves des 4 classes de 5ème dans le but de les initier à la réparation et l'entretien de leurs deux roues (particulièrement les vélos) et leur rappeler les obligations de circulation à vélo.

Ces interventions ont également permis de préparer les jeunes au passage de l'ASSR de niveau 1.

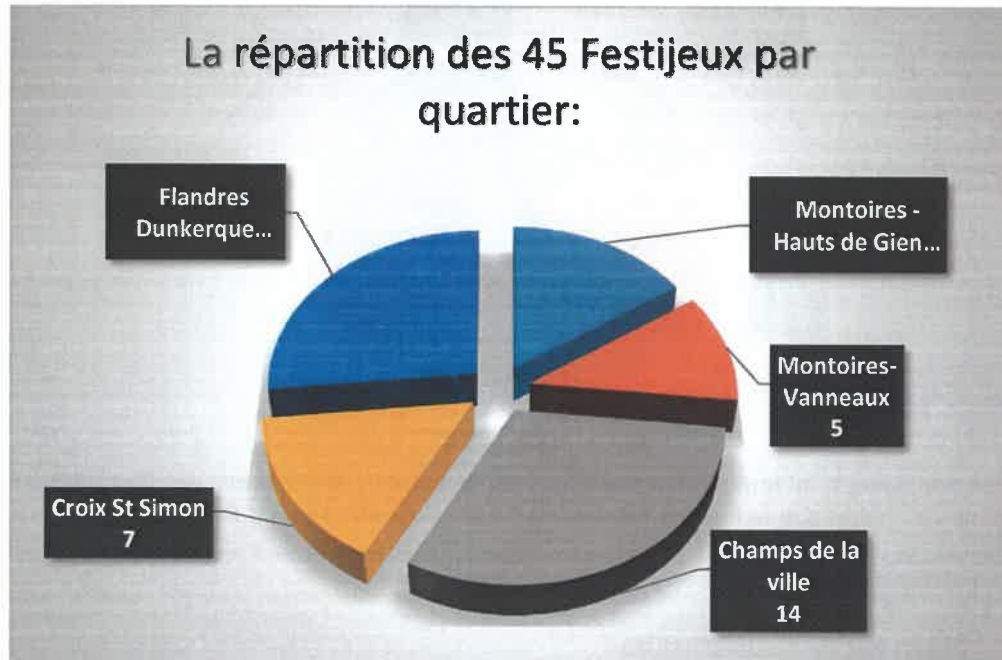
Travail d'Intérêt Général (action mise en œuvre par la politique de la ville et la prévention spécialisée) :

Durant l'année 2022, la coordonnatrice CISPDP a travaillé avec le Référent territorial du travail d'intérêt général sur la partie administrative suite au décret du 22 décembre 2021. La CDCG et la Ville de Gien proposent 6 postes au sein des services entretien/voirie, espace vert, voirie/propreté, bâtiments, éducation jeunesse et fêtes et cérémonies.

## 2.6 Action mise en œuvre par la prévention spécialisée

### Evènements collectifs :

- En 2022, les agents de développement ont mis en place 45 Festijeux réparties comme suit :



Dans le cadre du dispositif « Quartier d'été » initié par l'Etat, les agents de développement des quartiers et la prévention spécialisée ont organisé un certain nombre d'actions collectives en juillet et août 2022 à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Gien.

Les sorties proposées étaient variées et ont allié des activités culturelles et de loisirs.

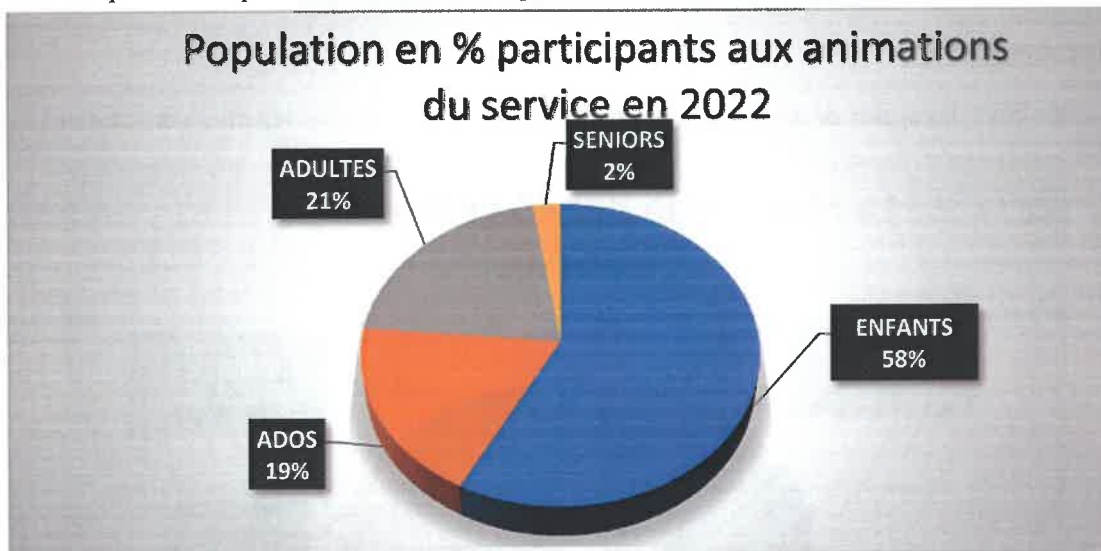
Le service prévention spécialisée a proposé des actions en direction des 11-21 ans, dont un mini-séjours avec une nuitée.

#### Activités proposées :

- Sorties familiales : Labyrinthe de Beaugency, Futuroscope, Château de Versailles.
- activités ados : Sortie baignade à l'Etang du Puits et pédalo, nuitée à Paris avec visite culturelle, sortie à Bourges et bowling, stage photos.
- Festileux : animations en pied d'immeubles.



Les 2 dispositifs ont permis de toucher 1 126 personnes, réparties comme suit :



Pour ces évènements, un important travail de communication a été effectué, des flyers ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres des résidents des QPV, des affiches ont été posées dans tous les halls d'immeubles et une communication orale a été opérée dans le cadre du travail de rue des adultes relais et de la prévention spécialisée.

**a. Séjour vacances apprenantes**

Suite à la proposition de l'Etat de permettre aux jeunes du territoire de partir en Colo, la Collectivité a fait le choix d'une colo clé en main. Une participation de 30 €/jeune a été demandée aux familles. L'Etat et la CAF ont financé 80 % de la colo. Le séjour s'est déroulé du 26 au 31 juillet 2022, en direction des jeunes de 9 à 17 ans prioritairement issus des QPV des Champs de la Ville et des Montoires.

Le choix s'est porté sur la Presqu'île de Crozon en Bretagne. Des activités aussi riches que variées (activités nautiques (kayak de mer, voile, paddle géant, wave ski (compromis entre le surf et le kayak)), découverte du jeu du palet breton, veillées, baignades, rando sur le sentier du littoral avec découverte de l'environnement, des notions de faune et de flore, d'histoire et de géographie.) ont été proposées aux jeunes.

**b. Café des familles**

Cette action est menée par un binôme composé d'une éducatrice de prévention spécialisée et d'une psychologue.

Lieu	Thématiques	Nombre de participants
Ecole maternelle des Montoires	Être parent aujourd'hui pour veiller au bien être de mon enfant	17
Ecole primaire de Coullons (restaurant scolaire ou salle de classe)	Être parent aujourd'hui pour veiller au bien être de mon enfant	1
Crèche de Gien	Comment accompagner son enfant dans les apprentissages	1
Collège Mermoz	Être parent d'un adolescent aujourd'hui	11
Collège Clorisseaux	Être parent d'un adolescent aujourd'hui	6
Ecole Cassin	Mon enfant à cran face aux écrans !	6
Ecole Cuiry	Être parent aujourd'hui pour veiller au bien être de mon enfant	5
<b>TOTAL :</b>		<b>47</b>

**c. Actions financées la Préfecture du Loiret :**

- L'Orchestre Symphonique du Loiret s'est produit aux Champs de la Ville le 18 août et aux Montoires le 25 août.
- Le MuMo (Musée Mobile) Georges Pompidou s'est installé dans l'enceinte de l'école des Montoires du 19 au 24 décembre afin de proposer une exposition et des ateliers aux giennois.

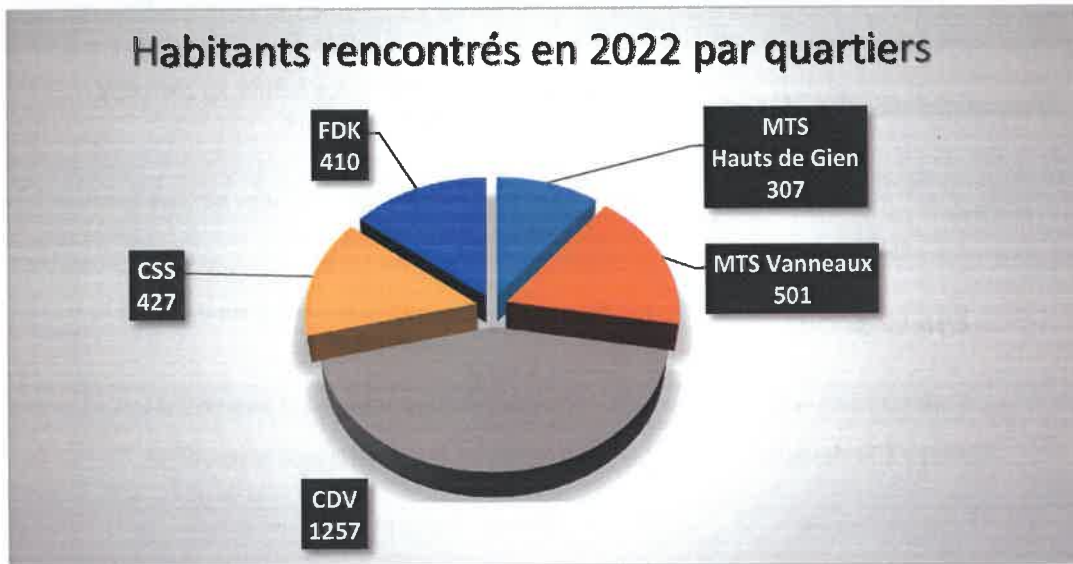
**III. Bilan des actions des agents de développement de quartiers du 01/01/2022 au 30/12/2022**

Trois agents de développement interviennent aux seins des quartiers politique de la ville.

Deux agents de développement des quartiers ont quitté le service, le 28 octobre 2022 et le 25 novembre 2022 (fin de contrat et départ en retraite).

**a. Le type de public rencontré :**

2 902 personnes rencontrées en travail de rue au cours de l'année 2022 :

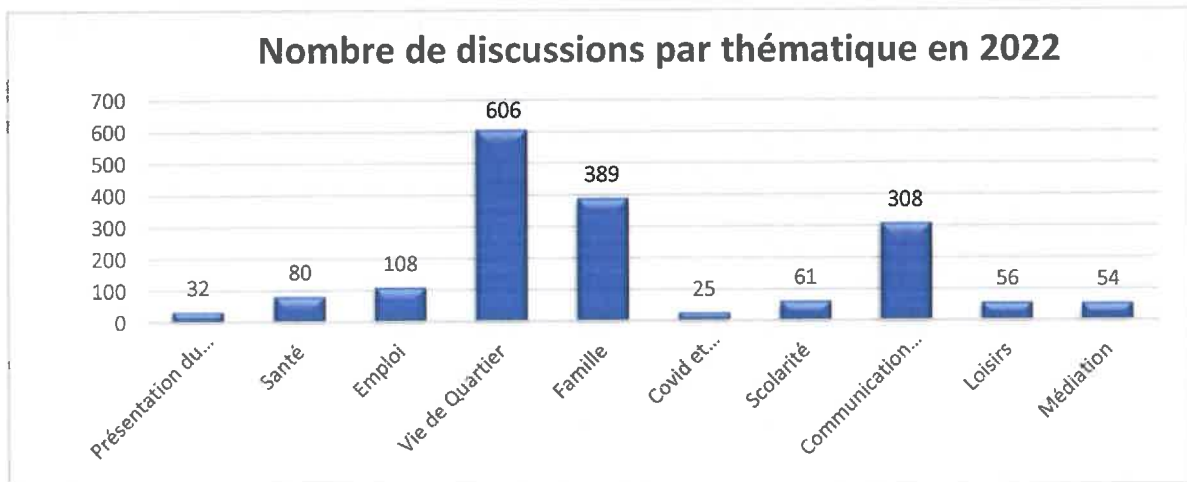


**b. Les discussions engagées lors du travail de rue**

Aller vers les habitants, les écouter, répondre à leurs questionnements sont autant de missions affectées aux agents de développement des quartiers.

A ce titre, en 2022, ils ont pu échanger avec les habitants des quartiers de Gien sur des thématiques très variées.

Le principal sujet abordé a été la vie au sein des quartiers. Nous pouvons aussi noter que les discussions autour de famille et la communication des activités ont été prépondérantes sur l'année 2022.



**c. Situations rencontrées**

Au cours de l'année 2022, certaines problématiques ont été constatées par les agents, elles sont d'ordre matérielles (encombrants sur les trottoirs, détritiques...), de voirie, (nids de poules, panneaux de signalétiques tombés ou abimés...), relationnelles (informer et orienter les habitants dans leurs démarches à finalité sociale et professionnelle...).

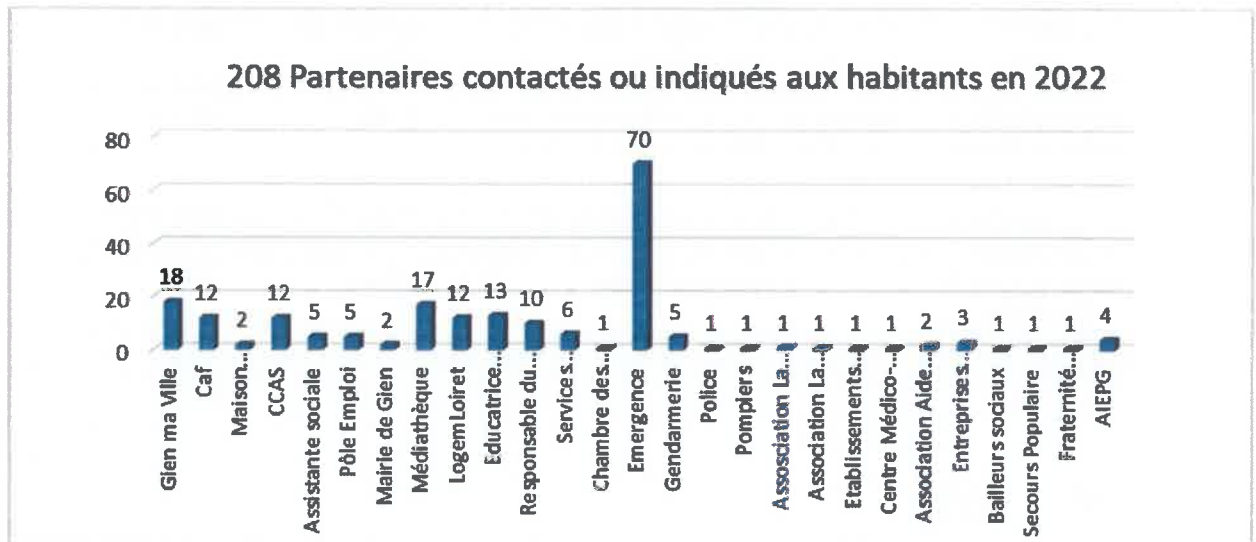
L'application NéoCity a facilité les signalements en termes de voirie et de matériel et permet une réactivité de nos collègues des services techniques.

De ces diverses problématiques est né le constat d'une nette amélioration du cadre de vie avec notamment des quartiers plus « agréables ».



#### d. Sollicitations et orientations des habitants

Au titre de la mission « *Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social* », les agents de développement des quartiers ont orienté les habitants vers des partenaires du territoire pour des démarches administratives, familiales, d'emploi, culturelles, ... Les agents de développement ont également fait du travail de rue avec la coordinatrice d'Emergence formation afin de communiquer sur des formations à destination des habitants des QPV, l'Association Espace dans le cadre du dispositif « Tapaj ».



#### 2.7 Contrat de Ville

Porteur	Action	Coût total de l'action 2022	Financement CDCG octroyé	Montant ANCT
OCCE – Ecole des Montoires	Classe Nature et Equitation	12 290 €	0 €	1 800 €
Comité Départemental du Jeu d'Echecs	Développer la pratique échiquéenne sur le territoire de Gien à des fins sociales, culturelles et sportives	5 660 €	830 €	3 000 €
La Ligue de l'Enseignement	L'Atelier Philo à l'Ecole	2 200 €	905 €	1 200 €
CDCG	Colo été	18 385 €		7 700 €
CDCG	Ateliers théâtre en milieu scolaire	17 580 €		4 200 €
CDCG	Atelier de remobilisation	17 600 €		1 800 €
Appui Santé Loiret	Prévention de la Santé	3 124 €	630 €	2 000 €
CDAD	Permanence juridique en visio conférence	10 000 €	800 €	3 200 €
Collège Jean Mermoz	Théâtre	3 550 €	710 €	1 000 €
CDCG	Festival du livre jeunesse du Giennois	53 300 €		5 200 €
CIDFF du Loiret	L'égalité et le respect entre les filles et les garçons à l'école	5 675 €	500 €	1 750 €
Protection Civile du Loiret	Création d'une Section CADETS	8 630 €	0 €	0 €
CDAD	Sensibiliser et Développer les compétences psychologiques afin de lutter contre la délinquance	6 300 €	0 €	0 €
CDCG	Educap city	28 790 €		5 000 €
AS Gien Judo	Cycle d'initiation à l'activité judo en faveur des jeunes des QP	13 230 €	0 €	7 000 €



<b>Hand Ball Club de Gien</b>	Pratique du hand ball dans les QP	<b>18 064 €</b>		<b>6 500 €</b>
<b>UFOLEP45</b>	Favoriser l'intégration et le bien-être des femmes par la pratique d'activités physiques dans les quartiers prioritaires de la Ville	6 790 €	1 000 €	3 000 €
<b>Rugby Club Gien Briare</b>	Cité Rugby	6 290 €	0 €	3 800 €
<b>UFOLEP45</b>	Favoriser l'accès à la pratique et la culture urbaine pour les jeunes UFOSTREET	1 770 €	0 €	0 €
<b>CDOS</b>	Jeux de l'Insertion	7 640 €	0 €	0 €
<b>AIEPG</b>	Sortie culturelle et artistique	1 860 €	280 €	1 080 €
<b>CDCG</b>	Sorties d'été	24 740 €		6 000 €
<b>AVL 45</b>	Permanences Point Accès aux Droits	7 940 €	800 €	3 200 €
<b>Centre audiovisuel Simone de Beauvoir</b>	Ateliers Genrimages de déconstruction des stéréotypes fille/garçon dans les images	6 598 €	707 €	2 800 €
<b>Emergence Formation</b>	Se préparer au monde du travail	6 600 €	900 €	3 000 €
<b>Chambre Régionale Des Métiers</b>	Insertion par l'Emploi	8 213 €	0 €	0 €
<b>Emergence Formation</b>	Job Dating	6 700 €	1 340 €	5 000 €
		<b>309 519 €</b>	<b>9 402</b>	<b>79 230 €</b>

### III. NPNRU

Comité de pilotage et revue de projet du 8 novembre 2022 :

#### a. **Point sur l'avancement des opérations Ilot Rouges-Gorges et Mouettes par LogemLoiret :**

Les travaux sur les sites « Rouges-Gorges » et « Mouettes » amélioreront le confort et la sécurité des locataires au quotidien avec une réelle démarche d'économie d'énergie, en traitant l'obsolescence des immeubles.

La résidentialisation comprend les opérations d'aménagement sur les espaces extérieurs dans l'objectif de clarifier les limites de propriétés et améliorer la qualité résidentielle.

La démolition des n°1 et n°2 rue des Mouettes ainsi que le parking silo permettront d'ouvrir le quartier en créant une nouvelle rue.

#### Réhabilitation et résidentialisation :

- convention de programmation et de recombinaison foncière signée
- OS de démarrage le 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Fin de travaux prévisionnelle : dernier trimestre 2023

#### Démolition rue des Mouettes :

- Les relogements se sont terminés le 3 novembre 2021
- La démolition des 2 bâtiments et du parking s'est achevée le 26/07/2022



#### b. Situation des engagements et des paiements de l'NPNRU :

Au niveau de la revue des calendriers, la date butoir d'engagement au 30 juin 2023 concerne :

- Aménagement de voirie Rue des Vanneaux - Rue Bergeronnettes - Jules César
- Création d'un mail piéton rue des Bergeronnettes (

Ce sont les deux dernières opérations à engager sur la convention ANRU de Gien afin d'atteindre 100 % d'engagement des concours financiers du programme.

#### c. Situation des engagements et des paiements de la Région Centre Val de Loire :

La mobilisation des financements de la Région : point d'avancement sur les opérations prévues avec un lancement opérationnel entre 2021 et 2027 – CRST 2 :

Bénéficiaire	Objet du dossier	Proposition Région Centre second CRST
COALLIA	Démolition du Bâtiment C du Foyer des Travailleurs Migrants à Gien	130 000 €
COALLIA	Réhabilitation et résidentialisation du bâtiment du Foyer des Travailleurs Migrants à Gien	470 000 €
COMMUNE DE GIEN	Création d'un square « Rue des bergeronnettes » à Gien	91 600 €
COMMUNE DE GIEN	Création d'un mail piéton « Rue des bergeronnettes » à Gien	80 500 €
COMMUNE DE GIEN	Création de jardins familiaux « Rue des bergeronnettes » à Gien	61 500 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES	Aménagement d'une piste cyclable « Rue Jules César » à Gien	224 700 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES	Aménagement d'une piste cyclable « Chemin de Montfort » à Gien	120 300 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 178 600 €</b>

**d. Les projets connexes au programme :**

## 1. LogemLoiret

**Implantation d'une caserne de gendarmerie en entrée de quartier ouest :**

- OS de démarrage : le 12 juillet 2021
- Date prévisionnelle de fin de chantier : fin mars 2023 (mise en location avril 2023)



## 2. Batigère Habitats Solidaires (ex Coallia Habitat)

**Rappel du programme :**

- Restructuration et rénovation des bâtiments A et B pour y accueillir 100 places CADA, 25 places HUDA et 34 logements de type T1 pour une résidence sociale.
- Construction d'une PF de 20 logements située pour partie dans le bâtiment restructuré et pour partie dans un bâtiment nouvellement créé entre les bâtiments A et B.
- La démolition du bâtiment

**Point d'avancement :****a. Travaux de rénovation de chambres dans le bâtiment C : achevés**

Les unités d'habitation vacantes du bâtiment C, qui sera démoli à terme, ont été rénovées pour accueillir les résidents du bâtiment B

**b. Relogement des résidents (en cours)**

Avancement sur le relogement des résidents en vue du démarrage des travaux en fin d'année : Les résidents du bâtiment B ont été relogés dans les chambres rénovées du bâtiment C

**c. Lancement de AO travaux pour l'ensemble de l'opération :**

Rénovation du bât B, restructuration du bât A, construction neuve de l'extension et démolition du bât C

- L'AO travaux a été lancé le 13 juillet 2022 en corps d'Etat séparés
- Démarrage des travaux prévu initialement en décembre 2022
- A l'ouverture des plis, début octobre 2022, l'AO a été classé sans suite compte tenu d'un dépassement important du prix limite (+ 31,15 %)

**d. Foncier**

- Le travail avec le service de la gestion foncière de la Ville est en cours
- Passage du dossier en conseil municipal le 28 septembre 2022
- Passage au Conseil d'administration de Batigere Habitats Solidaires le 13/12/2022
- Signature acte de cession : décembre 2022 – janvier 2023

4. Ville de Gien**Démolition de l'ancien Intermarché :**

Acquisition de la dernière cellule le 10 septembre 2021. Finalisation de la démolition du bâtiment programmée premier semestre 2023.



### Implantation des jardins familiaux :

Les travaux ont débuté fin juin 2021 et les jardins ont été livrés le 26 octobre 2022.



## 3. ACTION CULTURELLE

### Saison culturelle :

Cette année la saison culturelle 2022 a été réalisée sans report. Cependant comme dans de nombreux lieux en France nous pouvons constater une baisse de la fréquentation. En effet, la saison culturelle 2019 (année de référence) avait accueilli 2619 spectateurs payants alors qu'en 2022 la fréquentation est de 1510 spectateurs. Les deux semestres sont assez équilibrés en ce qui concerne la présence du public, puisque le premier a capté 783 spectateurs et le second 727. Le léger différentiel peut s'expliquer par le fait que le groupe *Les négresses vertes* ont attiré 391 personnes, ce qui reste la manifestation la plus fréquentée de la saison culturelle 2022.

Plus généralement, on constate dans le comportement du public qu'il y a moins de réservation et une très large augmentation d'une « consommation » spontanée concernant les offres du secteur culturel.

- Slim Paul Trio, le 28 janvier 2022
- La petite robe bleue, le 25 février 2022
- Soum, l'ami des fantômes, le jeudi 3 et vendredi 4 mars 2022
- Pica Pao, le 13 mars 2022
- Grégory Jolivet, le 25 mars 2022
- Ticket to swing, le 2 avril 2022
- Les négresses vertes, le 23 avril 2022
- Lala Skafon, du 25 avril au 22 mai 2022
- Arthur Ribo, le 20 mai 2022
- Le Festival du livre jeunesse, le jeudi 19 et le vendredi 20 mai 2022
- Le salon du livre jeunesse, le 21 mai 2022
- La fête des brandons, le 11 juin 2022



- Félicien Brute et Thibaut Garcia, Le Festival de Sully, le 11 juin 2022
- L'alouette, musiques à tricoter, le 26 juin 2022
- Le Festival Jeux d'Eau, les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 15 juillet 2022
- Ernesto Morallès trio et Suck da head, le 2 juillet 2022
- Le Festival des Arts de la Rue, le 8,9 et 10 juillet 2022
- Le peuple de Moriguendi, le 23 juillet 2022
- Les Journées Européennes du Patrimoine, le 17 et le 18 septembre 2022
- Soul voices, le 25 septembre 2022
- Télamuré, le 2 octobre 2022
- Le Festival de l'humour, le 7, 8 et 9 octobre 2022
- Dom la nena, le 20 novembre 2022
- Les faux british, le 26 novembre 2022
- Le concert de l'avant, le 4 décembre 2022

Deux événements ont été modifié :

- **« Le grand restaurant » a été remplacé par « Le peuple de Moriguendi » le 23 juillet 2022.**

Ce changement a eu lieu lorsque la compagnie s'est rendu compte qu'elle avait signé, à quelques jours d'écart, un contrat dans le cadre du Comice Agricole et de la manifestation à Coullons. La compagnie a donc proposé un autre spectacle qui ne demandait pas la présence des comédiens intervenants pendant le Comice.

- **« Cocanha » a été remplacé par « Dom la nena » le 20 novembre 2022.**

Le spectacle a été modifié suite au désir de l'une des artistes de ne pas monter sur scène ayant un jeune enfant que depuis quelques mois. Le producteur du spectacle a proposé une autre artiste en remplacement.

\* Les 3 séances scolaires suivantes ont été proposées à un public scolaire (collèges et lycées : 712 participants) :

- Le 25/02/2022 « La Petite Robe Bleue » (théâtre) de la Compagnie Maintenant OU Jamais : 131 élèves et accompagnateurs.
- Le 25/03/2022 « Grégory Jolivet » (musique) : 79 élèves et accompagnateurs.
- Le 20/05/2022 « Arthur Ribo : 167 élèves et accompagnateurs. Les ateliers prévus en amont des représentations dans des collèges et lycées giennois n'ont pu être maintenus en raison de problèmes de santé de l'artiste

Les enseignants et les élèves ont reporté un grand intérêt à vivre l'expérience d'assister à des représentations dans une salle de spectacle et être en échanges directs avec des artistes (notamment des reportages pour les journaux et émissions de radios d'établissement scolaire).

\* Les 3 et 4 mars 2022, 4 séances de « Soum, l'ami des fantômes », de la Compagnie Ayoye (théâtre jeune public) ont été organisées en collaboration avec l'association « Lever de Rideau » à destination d'élèves de maternelle de la Communauté de Communes, un total de 335 spectateurs écoliers (jauge plus limitée pour cette tranche d'âge par rapport aux élémentaires), soit les écoles de : Poilly-Lez-Gien, Coullons, Boismorand, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brisson-sur-Loire.

Le partenariat avec l'association concerne l'ensemble de l'organisation, la logistique, l'accueil et la participation financière (prise en charge des déjeuners).

Le taux de satisfaction des bilans reçus est de 9/10.

\* Exposition Grégoire Lemaire

Dans le cadre de l'exposition accueillie du 5 au 26/11/2022 dans le hall Mecheriki de l'Espace Culturel, le céramiste giennois a exposé ses œuvres, réalisées ces 10 dernières années.

Des ateliers créatifs en partenariat avec l'école municipale d'Arts plastiques (modelage/poterie) ont été

proposés aux élèves des écoles intercommunales et des visites commentées :

- écoles maternelles : Visite-lecture sur le thème des cinq sens =10 classes soit 194 élèves
- écoles élémentaires : Visite-ateliers poterie / modelage / tourneur = 18 classes soit 333 élèves
- établissements secondaires (collèges + lycées) = 9 classes soit 166 élèves : 40 lycéens et 126 collégiens (6<sup>e</sup> + élèves ULIS)

Le nombre global d'élèves (hors accompagnants) accueillis s'élève à 693.

\* Ateliers ponctuels d'initiation au théâtre dans les classes : la Compagnie Maintenant OU Jamais a dispensé 3 ateliers de 2 et 3h au sein d'établissements (écoles Marcel Boulmier, Sainte Geneviève : 2 classes de CM2 et collège Bildstein : 1 classe de 4e), soit un total de **80 participants**.

Les actions culturelles à destination des scolaires (hors médiations proposées par la Médiathèque et participation à Educap City) ont donc concernées un total de 1 485 participants en 2022.

### La fréquentation / le public

SPECTACLES	LIEUX	DATES	ANCV	GRUPPI	REDUIT	SOCIAL	EXO	INTERNET	PREMIER COUT	OT	S/PACT	TOTAL PLACES	RECETTES
SLIM PAUL	AUDITO	28/01/2022			9		3	26	21	0	20	67	627
LA PETITE ROBE BLEUE	AUDITO	25/02/2022			19		3	21	7	0	22	50	398,5
PICA PAO	BOISMORAN	13/03/2022		10	9			32	6	2	34	74	707
GREGORY JOLIVET	AUDITO	25/03/2022			5			16	0	1	12	29	279,5
TICKET TO SWING	ST GONDON	02/04/2022			1		3	29	14	23	36	102	1034,5
NEGRESSES VERTES	CUJRY	23/04/2022		24	52		16	255	37	59	36	391	5241,5
ARTHUR RIBO	AUDITO	20/05/2022			4		13	4	0	0	22	26	116,5
L'ALOUETTE	LANGESSE	26/06/2022			1		3	14	0	0	30	44	425,5
QUATOR AGATE	PL château	03/07/2022					1	0	2	2	22	26	262,5
SOUL VONCES	ST MARTIN	25/09/2022			6		5	27		7	37	71	663
TELAMURE	NEVOY	02/10/2022		13	1			2	17	10	40	69	687
GIEDRE	COULLONS	07/10/2022		10	5		1	84	10		27	121	1487,5
LE GRAND COLOSSAL THEATRE	COULLONS	08/10/2022			3		5	23		3	23	49	549,5
DOM LA NENA	POILLY	20/11/2022			7	2	6	18			57	75	673,5
LES FAUX BRITISH	CUJRY	26/11/2022		22	35	1	12	121	39	8	41	209	2543
CONCERT DE L'AVENT	ST BRISSON	04/12/2022			1	4	9	15	10	6	76	107	992
					158	7	80	687	163	121	535	1510	16688

Les Negresses vertes (manifestation reportée) : Vente des places en 2020 : 70 places de vendues soit pour un montant de 853 euros. Total des recettes : 6094,50 pour 461 places.

SPECTACLES - GRATUITS	DATE	LIEU	PLACES
FETE DES BRANDONS	11/06/2022	POILLY LEZ GIEN	400
LA GONDULGUETTE	02/07/2022	ST GONDON	300
GROOM / 70 + 80 CONTADINE	08/07/2022	GIEN	150
SYMPOНИЕ DES FORTS FRAGILES	09/07/2022	GIEN	1000
LES ROBINSONNADES DU ROI MIDAS	10/07/2022	GEN	250
LE PEUPLE DE MORIQUENDI	23/07/2022	COULLONS	100
SLIP INSIDE - FESTIVAL DE L'HUMOUR	09/10/2022	COULLONS	96

Pour les quatre spectacles initialement programmés en 2020 il faut intégrer les ventes faites sur cette période :

Paloma Pradal duo : 3 places recette 20 €

Cabaret la soupe aux choux : 6 places recette 29 €

Batlik : 23 places recette 225 €

Ensemble Volga Loire : 2 places recette 20 €

- PACT : Montant de la subvention votée : 57 508€ / Analyse du prorata en cours - Bilan 2022 présenté aux services de la Région le 15 avril 2023

- CGET : 5 200 € (Festival du Livre) / 4 400€ (Ateliers Théâtre en milieu scolaire)
- Conseil départemental : 2 000 € (Festival de l'humour) / 3 500 € (Festival du Livre) / 2 500 €
- Recettes 2021 : 7 887,50 €

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 198 838,30 € contre 194 961,49 € budgété.

**Festival de l'humour à Coullons** – 19<sup>e</sup> édition, en collaboration avec l'association « Lever de Rideau » :

Depuis 2018, le format du Festival de l'humour a été repensé afin de proposer trois spectacles, du vendredi au dimanche en un même lieu : la salle polyvalente de Coullons. Ce projet correspondait à l'attente politique de territorialiser la saison culturelle en décentralisant certains temps forts. Cet événement est co-construit avec l'association Lever de Rideau. Cependant, comme pour la plupart des manifestations la fréquentation peine à remonter, malgré le fait que le festival n'ait subi aucune annulation ou report. La fréquentation sur les trois jours s'élève à 266 personnes.

Financement CDCG : 16 032,80 €

Subventions : Département : 2 000 € / PACT : 3 000 €

#### La billetterie :

Les spectacles de la saison culturelle sont en vente sur le site [le.giennois.fr](http://le.giennois.fr)

#### Ateliers Théâtre :

Les ateliers théâtre en milieu scolaire sont animés par Judith Harris et Sabine Peyrard. Ce dispositif concerne des cours dispensés au sein d'écoles élémentaires et des collèges du territoire.

Le projet théâtre étant établi sur l'année civile, les écoles, niveaux des élèves ayant reçu les ateliers sur le premier semestre (de janvier à juin) et thématiques abordées sont :

- École Cuiry - Gien : CM2 (*Salut Jeannot*, parodies des fables de La Fontaine)
- École Cuiry – Gien : CE2 (conte *Niu Naï et Les dragons*)
- École Berry CE2 : CE2/CM1/CM2 (*Le placard à balai*, adaptation)
- École de Les Choux : CM1/CM2 (*Le long voyage du pingouin vers la jungle*)
- École de Les Choux : CE2/CM1 (thème du voyage)
- École de Poilly : CE2 (conte *Niu Naï et Les dragons*)
- Collège St François : 6<sup>ème</sup>
- Collège Bildstein : 4<sup>ème</sup> (thématique « Dire l'amour » liée au programme scolaire)
- Collège Mermoz : 5<sup>ème</sup> plus 8 élèves Ulys (adaptation sur le mythe d'*Œdipe*)
- Collège les Clorisseaux : une classe de 6<sup>ème</sup> SEGPA (canevas de scènes de la vie quotidienne autour du bal de fin d'année)

Pour le 2<sup>nd</sup> semestre (octobre à décembre) :

- École Montoires – Gien : CM1
- École Montoires – Gien : CM1-CM2
- École Montoires – Gien : CM2
- École Centre – Gien : CM1-CM2 (voyage d'une graine à travers plusieurs continents - écriture)
- École Saint Martin sur Ocre : CM1 (Environnement - écriture pièce)
- École Saint Martin sur Ocre : CM2 (Environnement (écriture sketch)
- Collège St François : 6<sup>ème</sup> européenne
- Collège Bildstein : 4<sup>ème</sup> (Dire l'amour - impro dirigées + écriture)
- Collège Mermoz : 4<sup>e</sup> (plusieurs classes)
- Collège les Clorisseaux : 6<sup>ème</sup> SEGPA (Thème choisi par groupe : la différence - impro dirigées + canevas écriture)

Les calculs d'effectifs comprennent les élèves des deux semestres : Ce dispositif a touché 446 élèves en 2022. Des représentations précédées de répétitions se déroulent en fin d'année scolaire au mois de juin à l'auditorium.

Montant de la rémunération des intervenantes : 12 600 €

- Financement : CDCG + inclusion dans le PACT (estimation : 1 800 €) + CGET-Politique de la Ville : 4 200 €.

### **Journées Européennes du Patrimoine**

Le samedi 17 et dimanche 18 septembre, ont eu lieu la 39<sup>ème</sup> édition des Journée Européennes du Patrimoine. La CDCG a souhaité réaliser une coordination de l'ensemble des lieux à visiter sur le territoire, une plaquette a été créée afin de promouvoir ces initiatives auprès du public.

#### **Lieux visités :**

##### **Gien :**

- Le Château-musée
- Le musée et l'usine de la faïencerie
- Des caves et maisons privées
- L'orgue de l'église Sainte Jeanne d'Arc
- L'usine de la société Otis
- Centre Administratif

La moitié des événements organisé par la SHAG ont été annulé suite à un problème de disponibilité des bénévoles de l'association.

La visite du Centre Administratif était proposée puis annulé manque d'inscrits.

##### **Saint-Gondon :**

- Visites commentées du cœur de village historique
- L'enclos prieurial

**Langesse :** Eglise avec une exposition de peintures et de sculptures

**Saint-Brisson-sur-Loire :** Visite du centre-bourg

##### **Saint-Martin-sur-Ocre :**

- L'Eglise
- L'Atelier de céramique « Ocre et Barbotine »

Nous avons eu 2035 personnes sur trois jours. 71 le vendredi avec l'ouverture des locaux de la société Otis qui pour des raisons structurelles a ouvert ses portes uniquement le vendredi et qui pour 2024 pense à une ouverture également le week-end. 832 personnes le samedi et 1132 personnes le dimanche.

## **4. SERVICES TECHNIQUES**

### **Service public d'élimination des déchets**

La Communauté des Communes Giennoises vote un taux d'enlèvement des ordures ménagères tous les ans dans le cadre de sa compétence « *élimination et valorisation des déchets* ». Ce taux prend en compte les quatre zones définies en fonction de la fréquence des collectes.



Taux	Zone	Nombre de collectes
Taux plein	Zone 1	1 collecte OM / semaine
Taux majoré 0,5	Zone 4	1 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / 15 jours
Taux majoré 1	Zone 2	1 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / semaine
Taux majoré 2	Zone 3	2 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / semaine

Communes	Zonage	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
LES CHOUX	1 collecte OM / semaine	Zone 1	12.30%	10.70%	10.70%	11.82%
BOISMORAND						
LE MOULINET						
LANGESSE						
COULLONS						
GIEN						
NEVOY						
POILLY						
ST BRISSON						
ST GONDON						
ST MARTIN						
COULLONS	1 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / 15 jours	Zone 4	12.80%	11.20%	11.20%	12.35%
POILLY						
NEVOY						
ST BRISSON						
ST GONDON						
ST MARTIN						
GIEN	1 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / semaine	Zone 2	13.31%	11.70%	11.70%	12.89%
COULLONS						
POILLY						
POILLY	2 collectes OM / semaine + 1 collecte tri sélectif / semaine	Zone 3	14.33%	12.69%	12.69%	13.95%
ST MARTIN						
GIEN			14.18%			

#### 4.1 Voirie

##### Investissement CDCG

Communes	Voirie	Descriptif	Coût €TTC
Gien	Giratoire Leclerc	Complément actualisation	2 675
Gien	Rue du Pont Boucherot	2 <sup>ème</sup> partie	86 549
Gien	Rue de Montbricon/ Carrefour 8 mai/Olivier		181 703
Gien	Rue de l'Yser*	1 <sup>ère</sup> partie + HAP	197 901*
Gien	Carrefour Q. Lenoir, Joffre et Pont		10 716
Gien	Chemin de St Pierre	Actualisation 2021	142 087
Gien	Chemin de la Crépinrière		19 076
Gien	Route de Briare	Complément actualisation	780
St Gondon	Route d'Autry		76 244
Boismorand	Route des Bézards		93 819
Les Choux	Route de la Forêt		79 453
Nevoy	Rte du Bois d'Amblai		106 777
Poilly lez Gien	Rue du Noyer	Actualisation tvx 2021	54
Divers	Saleuse + Benne grillagée Empirol		37 247
Divers	Actualisation-autoliquidation 2021		11 558

	Total dépensé	<b>837 179</b>
--	---------------	----------------

### Fonctionnement CDCG – Dépenses Lot 1

Communes	Voirie	Descriptif	Coût € TTC
Gien	118 route de Briare	Création réseau irrigation	4 168
Gien	Avenue des Boulards	Affaissement	8 229
Gien	Avenue Paulin Enfert	Affaissement	10 799
Gien	Rue des Mésanges	Affaissement	4 360
Gien	Rue de la Monnaie	Affaissement	7 689
Gien	Rue Vercingétorix	Affaissement	1 472
Gien	Rue Génabie	Affaissement	1 594
Gien	Chemin de la Saulaie	Affaissement	2 642
Gien	Carrefour V.Hugo/Beaujeu/Lejardinier	Réaménagement + marquage	22 765
Gien	14 rue Jeanne d'Arc	Reprise du trottoir pour écoulement des eaux de pluies	4 278
Gien	Rue des Loriots	Réfection des trottoirs	8 675
Gien	Rue de Verdun	Réaménagement	49 024
Gien	Chemin de Saint Pierre	Couche de roulement	16 108
Gien	Rue Colette Sidonie	Réfection des trottoirs	6 227
Gien	ZA – Rue Denis Papin	Caniveaux	13 554
Gien	Ruelle du Puits		3 239
Gien	Carrefour Alix/Montbricon/Yser	Signalisation horizontale	204
Gien	163 route de Briare	Curage de fossés Hors-marché	6 204
Gien	Avenue Jean Villejean	Dépose de l'îlot	3 531
Gien	Mur asso portugaise		11 570
Gien	Rue de Montbricon	Marquage	1 102
Gien	Rue des Minimes	Marquage + Actualisation tvx 2021	7 138
Gien	Rue Jules César	Passage piétons + busage + 2 bateaux + actualisation tvx 2021	14 647
Gien	Chemin du Merisier	Rescellement de pierres du pont	474
Gien	Chemin de la Croix Rouleau	Actualisation tvx 2021	129
Gien	Avenue de la République	Actualisation tvx 2021	41
Gien	Avenue Llyod Georges	Actualisation tvx 2021	6
Gien	Chemin des Greffiers	Actualisation tvx 2021	1 520
Gien	Fauchage des bords de Loire		5 005
Gien	Maintenance matériel		13 270
Gien	MAD Perso		131 440
Gien	Fournitures non stockées		7 690
Saint Gondon	Rue du Petit Clou	Caniveau central	15 105
Saint Gondon	Route d'Autry	Actualisation TVX 2021	6 504
Saint Gondon	Balayage des voiries		2 922
Saint Gondon	Route des Bordelets	Fauchage accotement	99
Saint Gondon	MAD Perso		3 831

Saint Gondon	MAD Matériel		720
Nevoy	Rue des Bourassins	Plateau surélevé	6 283
Nevoy	Rue du Vieux Bourg	Réhausse des bordures basses	11 724
Nevoy	Route de la Borde	Longerine	9 672
Nevoy	Route d'Arcole	Marquage	4 074
Nevoy	Fourniture de calcaire		1 290
Nevoy	MAD Perso		61 538
Nevoy	MAD Matériel		34 908
Nevoy	Terrassement et pose puisard		2 316
Nevoy	Actualisation tvx 2021		231
Saint Brisson	Route de Saint Martin	CC1	11 158
Saint Brisson	MAD Perso		72 690
Saint Brisson	MAD Matériel		30 351
Saint Martin	Curage et entretien accotement		12 019
Saint Martin	MAD Perso		44 302
Saint Martin	MAD Matériel		37 352
Poilly-lez-Gien	Collège les Clorisseaux	Aménagement piétonnier	1 902
Poilly-lez-Gien	Fourniture de calcaire		675
Poilly-lez-Gien	Peinture routière		1 527
Poilly-lez-Gien	Balayage des voiries		5 702
Poilly-lez-Gien	Rue de Nantes	Actualisation tvx 2021	156
Poilly-lez-Gien	Remboursement MAD matériel 2021		28 599
Poilly-lez-Gien	MAD matériel 2022		28 599
Boismorand	Route des Bézards	Marquage	1 134
Boismorand	Route d'Adon	Complément travaux	270
Boismorand	MAD Perso		10 780
Boismorand	MAD Matériel		10 700
Coullons	Parvis	Marquage	994
Coullons	Balayage des voiries		8 429
Coullons	Peinture routière		1 527
Coullons	Etudes et recherches		936
Coullons	MAD Perso		45 858
Coullons	MAD Matériel		28 255
Coullons	Curage fossés	Hors marché	7 416
Langesse	MAD Matériel		1 000
Le Moulinet	Actualisation tvx 2021		297
Le Moulinet	Fourniture de calcaire		341
Le Moulinet	MAD Perso		1 762
Le Moulinet	MAD Matériel		1 978
Les Choux	MAD Perso		32 252
Les Choux	MAD Matériel		12 333
CDCG	Carottages		7 764
CDCG	Autres charges de personnel		248 496
CDCG	Autres charges de gestion *		223 862
		TOTAL	



### Fonctionnement CDCG – Dépenses Lots 2 et 3

Motifs d'intervention	Description des travaux	Communes	Montant TTC
PATA*	Travaux de voirie	Gien	17 124
PATA	Travaux de voirie	Boismorand	8 178
PATA	Travaux de voirie	Coullons	16 466
PATA	Travaux de voirie	Langesse	1 958
PATA	Travaux de voirie	Les Choux	7 835
PATA	Travaux de voirie	Nevoy	12 085
PATA	Travaux de voirie	Saint-Brisson-sur-Loire	12 085
PATA	Travaux de voirie	Saint-Martin-sur-Orcre	8 343
PATA	Travaux de voirie	Poilly-lez-Gien	15 900
PATA	Travaux de voirie	Saint-Gondon	12 085
PATA	Travaux de voirie	Le Moulinet	1 958
Curage de fossés		Gien	6 204
Curage de fossés		Boismorand	8 565
Curage de fossés		Saint-Brisson-sur-Loire	3 669
Curage de fossés		Saint Gondon	8 369
		TOTAL	<b>140 824</b>

\* PATA : point à temps automatique - Entretien et/ou réparation des couches de roulement des chaussées (bitume et gravillons)

### Dépenses fonctionnement et investissements CDCG – Comparatif

	2018	2019	2020	2021	2022
BOISMORAND	61 967 €	36 968 €	46 889 €	59 765	133 446
COULLONS	151 945 €	98 659 €	67 796 €	58 885	102 465
GIEN	1 494 215 €	1 761 772 €	1 411 602 €	823 382	807 375
LANGESSE	39 404 €	11 969 €	2 713 €	3 577	2 958
LE MOULINET	3 740 €	3 740 €	5 343 €	23 937	6 336
LES CHOUX	40 096 €	36 800 €	28 257 €	7 161	131 873
NEVOY	64 514 €	60 980 €	55 537 €	142 169	250 899
POILLY LEZ GIEN	151 443 €	122 330 €	121 100 €	34 206	80 637
SAINT BRISSON	62 702 €	85 212 €	71 153 €	42 131	166 261
SAINT GONDON	34 695 €	33 045 €	4 781 €	151 982	125 879
SAINT MARTIN	68 380 €	66 873 €	63 016 €	16 252	103 606
Charges communes	5 625 €	864 €	371 €	42 970	431 126
Total	2 178 726 €	2 319 212 €	1 878 556 €	1 406 417	<b>2 393 236</b>

\* Rue de l'Yser = somme non comptabilisée dans le tableau

\* PATA : point à temps automatique - Entretien et/ou réparation des couches de roulement des chaussées (bitume et gravillons)



\* **Autres charges de gestion** = études, réparation de matériel, fournitures pour réparation, locations, carburants, électricité, prime assurances, fournitures non stockées, contrats de prestations, ressources humaines...

## 4.2 Bâtiments

### Dépenses

	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Réalisé 2022	
	F	I	F	I	F	I
Gymnase Marguerite Audoux (Lycée professionnel de Gien)	13 408 €	- €	14 263 €	2 056 €	17 114 €	11 578 €
Gymnase B - Bernard Palissy	16 318 €	- €	19 932 €	1 066 €	24 208 €	5 640 €
Gymnase Céline Bottet (C - Bernard Palissy)	24 927 €	- €	21 223 €	1 066 €	33 183 €	- €
Gymnase Bildstein	27 165 €	11 038 €	27 548 €		40 748 €	3 681 €
Gymnase Paul Bert	67 648 €	1 902 €	29 836 €	2 447 €	59 277 €	23 968 €
Gymnase Jean Parbaud (Montbricon)	18 963 €	- €	14 423 €	1 066 €	22 928 €	- €
Gymnase Poilly (Les Clorisseaux)	67 912 €	- €	35 354 €	1 066 €	45 841 €	11 579 €
Gymnase de Coullons (Rte de Cerdon)					12 851 €	13 770 €
Dojo intercommunal	39 516 €	- €	21 798 €	- €	48 546 €	18 637 €
Salle de boxe Gien	7 018 €	11 532 €	4 323 €	1 066 €	5 680 €	- €
Salle de Karaté et d'escrime	19 966 €	- €	15 504 €	1 066 €	25 214 €	- €
Stade nautique	749 011 €	18 426 €	760 627 €	66 060 €	881 812 €	445 990 €
Complexe sportif Coullons (salle karaté, nvelle salle)	36 738 €	- €	26 486 €	- €	35 493 €	31 382 €
Dojo Judo Patrick Méry Coullons	8 390 €	- €	8 174 €	- €	4 021 €	30 520 €
Dojo Poilly	5 103 €	- €	2 196 €	- €	5 731 €	- €
BAF Poilly	3 733 €	- €	532 €	- €	319 €	- €
Salle de sports d'Arrabloy	8 223 €	- €	7 523	- €	8 639 €	1 151 €
Salle de sports de Les Choux	7 361 €	1 332 €	10 980	- €	11 396 €	1 151 €
Salle de sports Nevoy (Nouvelle)	23 400 €	- €	14 461 €	- €	25 683 €	4 654 €
Salle de sports St-Brisson	9 390 €	- €	7 304 €	- €	12 327 €	1 151 €
Salle de sports de St-Gondon	13 116 €	- €	11 321	- €	13 814 €	1 151 €
Salle de sports St-Martin (nouvelle)	14 859 €	- €	6 158	- €	26 466 €	1 151 €
Anciens tennis couverts	672 €	- €	686 €	- €	295 €	- €
Nouveaux tennis couverts	2 677 €	- €	2 763 €	6 932 €	2 547 €	- €
Salle de Padel	- €	- €	- €	247 974 €	4 101 €	8 706 €
Crèche					3 317 €	41 828 €
Maison de santé					25 716 €	4 571 €
Chantemerle					49 937 €	43 119 €
	1 258 239 €	44 230 €	1 063 415 €	331 865 €	1 430 090 €	693 800 €

## Bilan énergétique électricité

BILAN ELECTRICITE	Total € TTC 2017	Total € TTC 2018	% Différence 2017-2018	Total € TTC 2019	% Différence 2018-2019	Total € TTC 2020	% Différence 2019-2020	Total € TTC 2021	% Différence 2020-2021	Total TTC 2022	% diff avec 2021
Gymnase B.Palissy / C.Bottet	6 861	7 441	8,454	8 621	15,983	8 117	-4,840	10 268	26,475	12 895	+25,6%
Gymnase Bildstein	6 019	6 804	13,046	3 471	-40,893	5 157	-49,860	5 086	-1,753	1 660	-67,2%
Gymnase Paul Bert	7 605	8 247	21,590	11 421	23,512	7 300	-36,080	8 449	-11,661	17 519	+171,6%
Gymnase Jean Parbaud	4 083	3 330	-33,347	3 817	-21,963	2 607	-31,705	2 500	-4,077	6 216	+148,6%
Gymnase Poilly	4 446	5 289	18,942	5 701	7,782	5 243	-8,032	4 407	-15,841	8 285	+87,9%
Dojo intercommunal	7 140	6 996	-2,034	6 872	-1,788	4 624	-32,715	4 450	-4,771	6 417	+44,2%
Salle de boxe	1 803	1 434	-20,505	1 545	7,744	473	-69,402		-100,000	1 463	-20,5%
Salles Escrima-Karaté	3 536	9 170	159,331	9 370	2,178	10 029	7,041	7 321	-21,028	10 538	+33%
Stade nautique	40 966	44 503	8,632	49 135	10,544	36 474	-25,950	44 442	21,845	64 826	+45,8%
Complexe sportif Coullons	14 046	12 850	-8,539	14 340	11,533	12 766	-10,979	13 483	5,616	22 630	+67,8%
Dojo Poilly	677	353	-47,542	362	-2,733	312	-13,869		-100,000	511	-39,5%
Salle de sport Arrabloy	4 916	4 866	-1,024	5 439	9,513	5 156	-5,135	5 302	24,474	6 142	+4%
Salle de sport Les Choux	4 257	5 452	29,009	5 960	8,525	4 973	-16,565	5 652	12,644	5 203	-7,9%
Salle de sport Nevoy	11 062	10 802	-2,351	12 757	18,067	11 838	-7,205	13 767	16,299	12 821	-6,8%
Salle de sport Saint-Brisson	5 550	6 143	8,881	5 596	-7,889	6 598	17,904	4 575	-39,883	5 458	+19,3%
Salle de sport Saint-Gondon	6 104	6 495	6,461	7 350	13,130	6 634	-9,751	8 277	24,771	7 850	+5,1%
Salle de sport Saint-Martin				6 443		4 500	-30,187		-100,000	12 447	
Crèche	5 237	7 296	39,520	5 754	-21,142	5 451	-5,205	6 242	14,513	7 311	+17,1%
Maison de santé	14 786	11 653	-21,189	11 976	2,774	11 486	-3,984	14 010	21,847	14 130	-0,8%
Chantemerle	13 650	19 553	36,164	15 580	-25,229	14 619	-6,164	17 378	18,874	18 640	+7,2%
<b>TOTAUX</b>	<b>182 488</b>	<b>178 691</b>	<b>9,818</b>	<b>191 578</b>	<b>7,288</b>	<b>184 367</b>	<b>-14,288</b>	<b>174 788</b>	<b>6,338</b>	<b>242 962</b>	<b>+39%</b>

## Bilan énergétique gaz

Salles	Total TTC 2022
Gymnase Léonard de Vinci (Lycée professionnel de Gien)	
Gymnase B - Bernard Palissy	18 318 €
Gymnase Céline Bottet (C - Bernard Palissy)	
Gymnase Bildstein	20 496 €
Gymnase Paul Bert	36 828 €
Gymnase Jean Parbaud (Montbricon)	12 986 €
Gymnase Poilly (Les Clorisseaux)	17 735 €
Dojo intercommunal	15 502 €
Salle de boxe Gien	2 563 €
Salle de Karaté et d'escrime	11 288 €
Stade nautique	183 022 €
Complexe sportif Coullons (salle karaté, gymnase, nvelle salle)	12 296 €
Dojo Judo Patrick Méry Coullons	
Dojo Poilly	1 884 €
BAF Poilly	
Salle de sports d'Arrabloy	
Salle de sports de Les Choux	
Salle de sports Nevoy (Nouvelle)	
Salle de sports St-Brisson	
Salle de sports de St-Gondon	
Salle de sports St-Martin (nouvelle)	
Anciens tennis couverts	
Nouveaux tennis couverts	
Salle de Padel	
Crèche	1 261 €
Maison de santé	
Chantemerle	
<b>TOTAL</b>	<b>334 179 €</b>

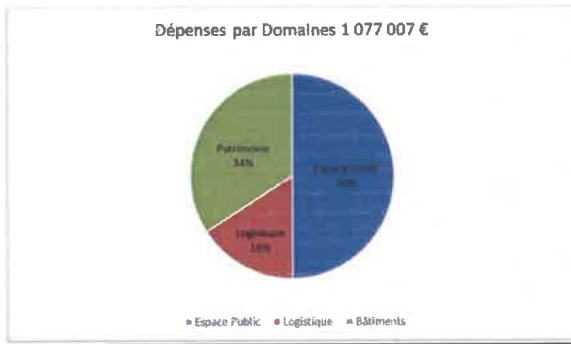
### 4.3 Bilan des interventions (Ville et CDCG)

#### Secrétariat

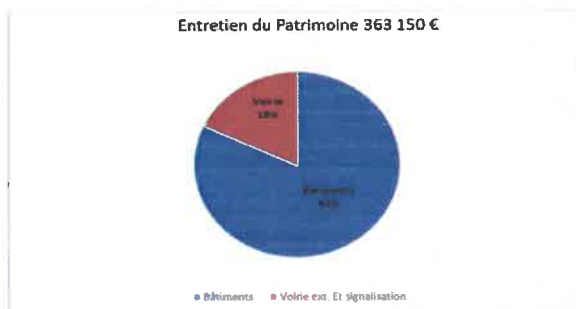
##### Tâches administratives usuelles

Signalements Neocity suivis	346
Permissions de voirie	151
Rédaction de courriers VDG	65
Rédaction de courriers CDCG	553
Rédaction de comptes-rendus	73
Enregistrement de bons de commandes VDG + CDCG	514
Réunions (Copil, commissions, hebdo)	61
Estimation appels reçus	2500

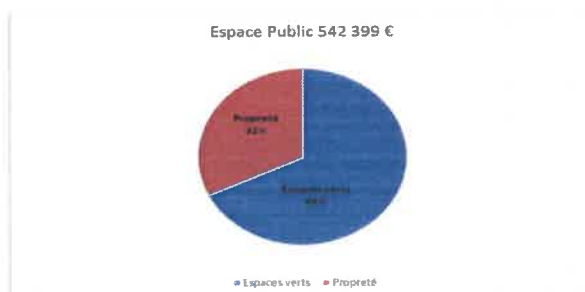
#### Régie



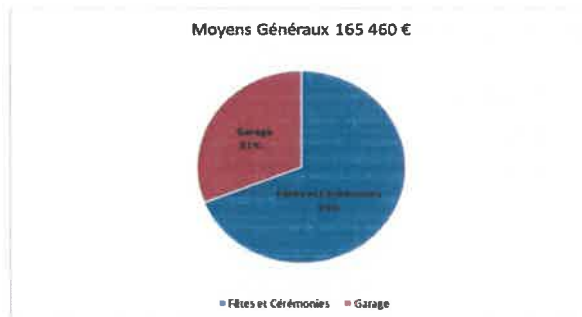
#### Entretien du Patrimoine



#### Espace Public et aménagements paysagers



## Moyens Généraux



## **5. SERVICES ENVIRONNEMENT ENERGIE MOBILITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **5.1 Mobilités**

#### **Compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**

La CDCG est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, prévoit que les AOM doivent créer un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

Ainsi le 24 juin 2022, le Conseil communautaire a acté la création de **ce comité des partenaires qui s'est réuni pour la première fois le 30 juin 2022 au Centre administratif.**

Ce comité est présidé par le Président de la Communauté des Communes Giennes ou son représentant. Il émet un avis sur les évolutions substantielles de l'offre de mobilité. Cet avis est consultatif.

Le comité des partenaires se réunit au moins une fois par an et est composé comme suit :

#### **Collège des représentants de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité :**

- Le Président de la Communauté des Communes Giennes (CDCG),
- Le Vice-président de la CDCG délégué à l'environnement et à la mobilité,
- Le Vice-président de la CDCG délégué à l'aménagement et à l'urbanisme,
- Le Vice-président de la CDCG délégué à la voirie et à l'accessibilité,
- Le Vice-président de la CDCG délégué à l'économie et au tourisme,

#### **Collège des représentants des employeurs :**

- 1 représentant du Mouvement des Entreprises du Pays Giennes (MEPAG),
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et à l'Industrie (CCI),
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- 1 représentant de chaque association de commerçants et artisans du territoire.

#### **Collège des représentants des associations d'usagers et d'habitants :**

- 1 représentant de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT),
- 1 représentant de l'association Vélove,
- 1 représentant de l'association des Amis du Rail Giennes (ARG),
- 1 représentant de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH),



- 1 représentant du Conseil citoyen,
- 2 habitants tirés au sort.

Collège des représentants des collectivités et partenaires institutionnels :

- 1 représentant des services de l'Etat,
- 1 représentant du Conseil régional du Centre Val-de-Loire,
- 1 représentant du Conseil départemental du Loiret,
- 1 représentant du Syndicat Mixte du Pays Giennois,
- 1 représentant de la SNCF,
- 1 représentant de l'Office du Tourisme.

**a) Service de transport urbain**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le service transport urbain composé des lignes de bus régulières A et B est devenu accessible à tous. Par ailleurs, un nouveau bus d'une capacité de 23 places a été mis en circulation permettant ainsi d'améliorer le confort des usagers et la capacité d'accueil.

Ces évolutions ont nécessité d'apporter des modifications au règlement intérieur des bus notamment aux articles 3.2 et 3.3. Ainsi, les enfants âgés de 11 ans non accompagnés d'un adulte sont dorénavant autorisés à monter dans les bus. D'autre part, seules les poussettes pliées sont admises dans le bus, elles pourront être dépliées uniquement si le conducteur l'autorise en fonction de l'affluence. Enfin, un seul paquet, colis ou bagage est autorisé par voyageur.

Par ailleurs, l'exploitation de lignes de bus régulières nécessite une autorisation et la délivrance de titres de transport par les services de l'Etat. Dans le courant de l'année 2022, une nouvelle autorisation a été délivrée à la CDCG et a nécessité la création d'une régie d'exploitation dotée de la simple autonomie financière.

Cette régie est administrée, sous l'autorité du Président de la CDCG et du Conseil de communauté, par un Conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le Conseil d'exploitation est composé comme suit :

- Monsieur Francis Cammal,
- Monsieur Rémi Bichon,
- Madame Nathalie Chambon,
- Monsieur Jean-Claude Prieur,
- Monsieur Jean-Claude Lefranc.

Le Directeur de la régie est le Directeur de l'Aménagement et du Développement.

**b) Bilan de l'opération : subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique**

Dans l'objectif de développer les modes de déplacement doux, la CDCG a décidé de renouveler en 2022 l'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE). L'aide financière a ainsi été fixée à 25% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 300 €.

Les aides ont été satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires alloués.

En 2022, 129 demandes ont été attribuées pour un montant total de 33 465 €.

**Poursuite des études en cours**

**c) Elaboration d'un Schéma Directeur des Déplacements Actifs**

La CDCG a lancé en fin d'année 2021 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Déplacements Actifs qui a été confiée au bureau d'études IMMERGIS.

Cette mission vise à proposer une stratégie d'aménagement du réseau cyclable et piétons sur le territoire



Atelier du 5 juillet 2022



Atelier du 22 septembre 2022

de la CDCG. Dans le courant de l'année 2022, deux ateliers de concertation ont été organisés. Les résultats de cette mission sont attendus dans le courant de l'année 2023 : diagnostic, plan d'actions et élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

**d) Etude mobilité**

Afin d'organiser la mobilité sur son territoire en fonction des besoins locaux, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée dans le courant du premier semestre 2021 auprès du cabinet MBC-MBO Conseil et expertise en services publics. Les résultats de cette mission sont attendus dans le courant de l'année 2023.

**e) Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territoriale, la Communauté des Communes Giennoises a souhaité participer à la Semaine Européenne du Développement Durable qui se déroulait du 18 septembre au 8 octobre 2022. Pour cela, Un programme d'animations tout public et gratuites a été élaboré. Un visuel a été créé afin de communiquer sur les actions mises en place.

**OPÉRATION NETTOYAGE DES BORDS DE LOIRE**  
 Organisée par le conseil municipal, place Leclerc.  
 Samedi 24 sept. 14h  
 Rendez-vous à 10h30

**LES MERCREDIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
 Avec les « Lorel Nouveaux Environnements »

- FABRICATION DE PAPIER RECYCLÉ  
21 SEPT. - 14h30-16h30  
TOUT PUBLIC
- CRÉATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE 0 DÉCHET  
28 SEPT. - 14h30-16h30  
TOUT PUBLIC
- CRÉATION DE LA PRESQUE ÎLE CLIMAT  
5 OCT. - 14h30-17h  
À PARTIR DE 10 ANS

**SPECTACLE LE MADRIE LE VILLY**  
 Tout public  
 Samedi 19 oct. - 14h  
 Place des Pêcheurs

**DÉFI ALIMENTATION**  
 Avec les « Giennoises Giennoises de Loire »  
 Mercredi 5 oct. 8h - 12h  
 Place Leclerc

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS**  
 02 38 29 80 10

Communauté des Communes Giennoises - Ville de Thion - Août 2022 - Ne pas jeter les déchets.

Ainsi, trois ateliers ont été programmés avec Loiret Nature Environnement. Faute d'inscriptions suffisantes, seul l'atelier « Fabrication de papier recyclé » a pu se dérouler le mercredi 21 septembre (cf. photos ci-dessous)



A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, l'opération « Défi alimentation » a été lancée. Elle a pour but d'accompagner les habitants de la Communauté des Communes Giennesoises à faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers plus de produits de saison, locaux, en circuit court et respectueux de l'environnement sans augmenter leur budget.

En partenariat avec l'association Graine Centre-Val de Loire, huit temps forts sont ainsi organisés sur la période d'octobre 2022 à juin 2023. Le premier temps fort a été la présentation, le mercredi 5 octobre sur le marché Place Leclerc, des différentes animations proposées au fil des mois dans le cadre de ce défi. Un visuel a été créé afin de communiquer sur les ateliers mis en place.



L'animation du 3 décembre 2022 intitulée « Préparer son repas de fêtes avec des ingrédients locaux et de saison » a ainsi réuni une douzaine de personnes (cf. photos ci-dessous).



Les animations vont se poursuivre sur le premier semestre 2023.

## 5.2 Assainissement collectif

### Travaux

Instrumentation du réseau unitaire des Chemin de Saint-Pierre et du Val pour un montant de 48 685.00€ H.T.

Extension du réseau d'assainissement collectif du Chemin de la Romanière à Coullons pour un montant de 133 384 € H.T.

Renouvellement d'un agitateur à la station d'épuration de Gien pour un montant de 24 153 € H.T.

Remplacement du plateau de la turbine d'aération de Coullons pour un montant de 4 750 € H.T.

Remplacement du préleveur d'entrée de la station de Coullons pour un montant de 4 957 € H.T.

Mise en place d'une solution de déshydratation mobile des boues pour un montant de 22 170 € H.T.

### Autres opérations

Au cours de l'année 2022, les études suivantes ont été menées :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de Les Choux et le transfert des effluents de Boismorand pour un montant de 60 825.00 € H.T.
- Etude de révision du zonage d'assainissement pour un montant de 11 000 € H.T.
- Etude diagnostique du système d'assainissement de Gien, Arrabloy, Nevoy, Poilly-Lez-Gien, Saint-Martin-sur Ocre pour un montant de 155 855.00 € H.T.

### Prestations en régie (en nombre d'heures)

Type de lieu - Domaine	Arrabloy	Boismorand	Coullons	Gien	Les Choux	Nevoy	Poilly Lez Gien	St Brisson sur Loire	St Gordon	St Martin sur Ocre	Total général
<b>Fonctionnement régie</b>	<b>900</b>										<b>900</b>
Gestion régie / Etude Investissement	742										742
Informatique / Achat	86										86
Maintenance / Divers	72										72
<b>Poste de relèvement</b>	<b>145</b>	<b>99</b>	<b>95</b>	<b>191</b>	<b>17</b>	<b>100</b>	<b>192</b>	<b>49</b>	<b>109</b>	<b>57</b>	<b>1051</b>
Etude Investissement	17	30	9	0	0	0	0	0	0	0	56
Exploitation / espaces verts / Suivi prestataire	44	23	43	105	17	45	76	13	44	35	444
Maintenance / Divers	84	46	41	86	0	55	104	36	65	22	538
Autosurveillance							12				12
<b>Réseau assainissement - Voirie</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>385</b>	<b>826</b>	<b>80</b>	<b>115</b>	<b>101</b>	<b>96</b>	<b>164</b>	<b>94</b>	<b>2004</b>
Gestion (Notaire, DICT, CU Etc)	25	25	57	272	48	51	57	47	55	58	694
Exploitation / espaces verts / suivi prestataire	45	50	328	554	32	64	45	49	109	36	1310
<b>Station d'épuration</b>	<b>0</b>	<b>117</b>	<b>497</b>	<b>2818</b>	<b>289</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>470</b>	<b>327</b>	<b>0</b>	<b>4718</b>
Etude Investissement		15	15	214	30			0	0		274
Espaces verts		30	37	463	0			48	45		623
Exploitation / Suivi prestataire		169	211	735	175			177	170		1637
Maintenance / Logistique		55	100	878	51			196	58		1336
Autosurveillance		48	134	528	33			51	54		848
<b>Total par commune</b>	<b>214</b>	<b>490</b>	<b>975</b>	<b>3835</b>	<b>386</b>	<b>214</b>	<b>293</b>	<b>615</b>	<b>599</b>	<b>151</b>	<b>8672</b>



### 5.3 Assainissement individuel

	GIEN-ARRABLOY	POILLY-LEZ-GIEN	LES CHOUX	SAINTE-GONDON	SAINTE-BRISSON	COULLONS	NEVOY	LANGESSE	SAINTE-MARTIN	LE MOULINET-SUR-SOLIN	BOISMORAND	TOTAL
CONTRÔLE PERIODIQUE	0	0	0	0	0	133	0	37	0	0	0	170
ASTEINTE FINANCIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION CONTROLEE DEPUIS PLUS DE 3 ANS EN VUE DE LA CESSION D'UN BIEN IMMO-BILIER	12	6	5	4	8	1	8	1	0	0	2	47
INSTRUCTION DE DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE	7	1	0	0	1	3	1	0	0	0	0	13
CONTRÔLE DE CONFORMITE DES TRAVAUX	3	3	0	0	1	2	1	1	0	0	0	11
PRESTATION D'ENTRETIEN	4	3	1	0	4	5	2	5	0	3	1	28
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>144</b>	<b>12</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>269</b>

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au cours de l'année 2022, la Communauté des Communes Gienneses a mené un travail de concertation avec les riverains et propriétaires afin de préparer le contrat territorial sur les milieux aquatiques.

La CDCG a contribué à hauteur de 19 768 € à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Loing pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur les communes de Gien, Nevoy, Langesse, les Choux, Boismorand et le Moulinet-sur-Solin.

La CDCG a contribué à hauteur de 1 224 € au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron pour l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau du bassin du Beuvron sur la Commune de Coullons.

La CDCG a conventionné avec les EPCI ligériens pour fixer les modalités techniques et financières de l'appui apporté par l'Etablissement Public Loire, dans l'optique d'une délégation à l'EPL de la gestion des systèmes d'endiguement au 28 janvier 2024. La contribution financière de la CDCG pour cet appui a été de 5 143 €.

La CDCG a également instauré la taxe GEMAPI sur son Territoire afin de pouvoir financer à l'avenir cette compétence (délibération n° 2022/144 portant instauration de la taxe GEMAPI).

### Eau Potable

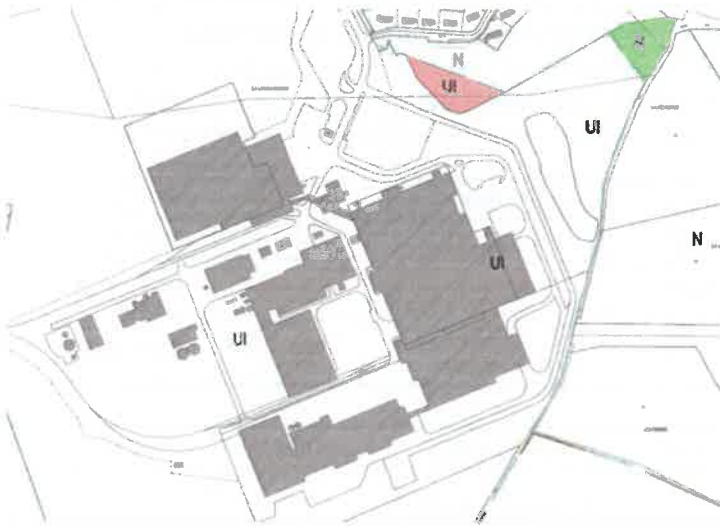
La Communauté des Communes Gienneses a notifié à la société IRH Ingénieur Conseil le marché relatif à l'étude patrimoniale, au schéma directeur eau potable et l'étude de gouvernance pour le transfert de compétence, pour un montant de 399 720.00 € H.T. subventionné à hauteur de 70%.

## 6. AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

### PLANIFICATION URBAINE

La modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal engagée en juin 2021, concernant la réécriture partielle du règlement et la suppression partielle de la servitude de projet de la gare, a été menée à son terme et approuvée en avril 2022.

Une nouvelle modification du PLUi a été engagée en juin 2022 afin de permuter une superficie de 4700 m<sup>2</sup> située zone UI, boisée et non exploitable, avec la même superficie située dans la zone N attenante, au secteur de la Lombarderie. Cette modification fera l'objet d'une mise à disposition du public en février-mars 2023 et sera approuvée au printemps 2023.



Suite à l'inscription au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral de la chapelle de l'hôpital en aout 2022, la procédure de définition d'un périmètre délimité des abords sera lancée dès janvier 2023 afin de mettre en place un secteur de protection du patrimoine et de l'architecture adéquat au monument protégé.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi afin d'étendre un STECAL zoné Na sur la commune de Boismorand, engagée fin 2021, suit son cours.

### OPAH - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH et l'OPAH-RU engagées fin 2021 a été menée par le bureau d'études Villes Vivantes.

Ce diagnostic fait notamment apparaître des disparités territoriales en termes d'occupation et de qualité de l'habitat locatif et de qualité du cadre de vie, un manque de logements adaptés aux seniors et au public en perte d'autonomie, ainsi qu'un enjeu fort de requalification du centre-ville de Gien, en perte de dynamisme et dont le patrimoine privé se détériore, notamment en raison d'un parc immobilier ancien et peu adapté aux nouveaux modes de vie.

Ce diagnostic de territoire et les actions à mettre en œuvre ont été validées par la Communauté des Communes Giennesoises, qui lancera une consultation afin de recruter un bureau d'études afin d'assurer le suivi et l'animation de ces OPAH, en lien avec l'ANAH et les services de la collectivité.

Ces OPAH seront opérationnelles courant 2023 et permettront d'apporter des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs désireux de rénover leur habitat.



## 6.1 ADS et gestion foncière

### Cessions et acquisitions – 2022

DOSSIERS CESSIONS CDCG RÉALISÉES EN 2022						
ADRESSE	COMMUNE	SUPERFICIE	ACQUEREUR	PRIX NET VENDEUR	DATE ACTE	ÉTAT

ZA CARTELETS	COULLONS	3154	SUPLISSON	38 478,00 €	DCC 2022-162	NOTAIRE
LA SAULAIE	GIEN	7562	SCI EMK	75 620,00 €	DCC 2022-118	
ZAC BOSSERIE	GIEN	1600	RETAIL	27 200,00 €	DCC 2022-007	
PLACE DU PETIT CHAMP	GIEN	1188	LES CINEMAS GIENNOIS	95 040,00 €	DCC 2022-120	

ZA CARTELETS	COULLONS	15144	SUPLISSON	180 000,00 €	31.01.22	SIGNÉ
ZA CARTELETS	COULLONS	835	Echange parcelle entre SCI des Chênes et CdCG	0,00 €	24.10.22	
ZAC BOSSERIE	GIEN	5072	SCI FIQUAI (roussel)	85 000,00 €	13.05.22	

Signés	265 000,00 €
en attente de signature	236 338,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>501 338,00 €</b>

DOSSIERS ACQUISITIONS CDCG RÉALISÉES EN 2022						
ADRESSE	COMMUNE	SUPERFICIE	ACQUEREUR	PRIX NET VENDEUR	DATE ACTE	ÉTAT

ZA LES AISIERES	ST BRISSON SUR LOIRE	1479	DUCAS	11 832,00 €	DCM 2022-123	NOTAIRE
LA BOUZIE	GIEN	1351	Consorts Thevelin	5 000,00 €	22.11.22	SIGNÉ

Signés	5 000,00 €
en attente de signature	11 832,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 832,00 €</b>

## 6.2 Opération Façades / Opérations Façades commerciales

Depuis 2012, ces opérations visent à inciter les administrés et commerçants des centres-bourg (et centre-ville pour Gien) à procéder au ravalement des façades dégradées des locaux à usage d'habitation ainsi qu'à la réfection des façades commerciales afin de contribuer à l'amélioration générale du cadre de vie. Les périmètres, ouvrant droit à une subvention de 25% du montant des travaux, ont été établis en concertation avec chaque commune.

### *L'Opération Façades :*

#### En 2022 :

- 8 opérations ont été engagées pour un montant de subvention de 29 158 euros.
- 3 opérations sont terminées. 5 opérations sont en cours de réalisation.
- Les 8 opérations entraînent des retombées économiques pour 2022 d'un montant de 122 617 euros TTC.

#### Depuis le lancement du dispositif en 2012 :

- 117 opérations ont été validées et 107 ravalements sont aujourd'hui achevés.
- Sur le plan financier, fin 2022, 305 024 € sont engagés, et 289 039 € de subventions ont déjà été versés aux bénéficiaires de l'opération.
- Concernant les retombées économiques depuis le lancement de l'opération, les travaux financés représentent une enveloppe de travaux globale d'un montant de 1 212 914 € TTC réalisés majoritairement par des entreprises du territoire.

### *L'Opération Façades Commerciales :*

#### En 2022 :

- 3 opérations ont été engagées pour un montant de subvention 4 746 euros.
- 2 opérations sont terminées et entraînent des retombées économiques pour 2022 d'un montant de 18 984 euros TTC.

#### Depuis le lancement du dispositif en 2016 :

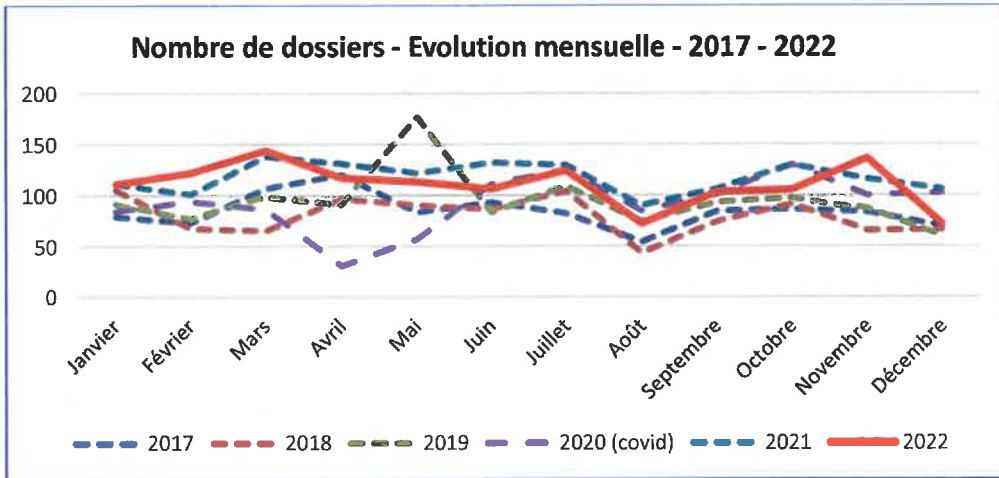
- 10 opérations ont été validées et réalisées pour un montant total de 18 069 € de subventions et une enveloppe de travaux de 82 331 € TTC.

## 6.3 Urbanisme

### Nombre de dossiers - évolution sur une année (y compris Cua)

	2017	2018	2019	2020 (covid)	2021	2022
Janvier	79	105	91	84	111	111
Février	73	67	77	94	101	122
Mars	107	65	99	86	138	144
Avril	120	96	92	31	131	117
Mai	83	90	177	57	122	113
Juin	93	86	83	111	132	106
Juillet	82	104	109	125	130	124
Août	54	43	74	85	90	72
Septembre	84	74	93	101	106	103
Octobre	86	91	97	130	130	105
Novembre	83	65	87	100	116	136
Décembre	70	66	60	102	106	72
TOTAL	1014	952	1139	1106	1413	1325





### AUTORISATIONS PAR TYPE SUR 3 ANS (Hors CUa)

TYPE AU	2019	2021	2022
DP	279	426	411
PA	2	2	3
PC	125	188	109
PD	11	14	14
Cub	68	52	49
<b>TOTAL</b>	<b>485</b>	<b>682</b>	<b>586</b>

Cua	654	731	739
-----	-----	-----	-----

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l’instruction des autorisations d’Urbanisme (CU opérationnels, PC, PA, PD, DP/LT) est réalisée par la société ADSCOM.

## 7. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE

### 7.1 Cœur de Ville de Gien – dispositif indemnisation amiable des commerçants

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Giennoises a validé le principe d’une indemnisation amiable des commerçants et artisans pour les dommages anormaux et spéciaux subis dans le cadre de la responsabilité sans faute de la CDCG au titre de ses travaux publics d’aménagement.

La commission de règlement amiable a été mise en place le 29 avril 2022 afin d’appréhender de façon incontestable les réclamations indemnitaires des commerçants. Elle permet également d’apprécier les situations qui pourraient entraîner des conséquences irréversibles pour ces derniers. Cette commission effectue donc une analyse de la situation économique et financière du demandeur au vu des rapports techniques fournis par l’expert-comptable pour l’aspect financier et par la CDCG sur le suivi du chantier.

En 2022, la commission n’a reçu aucun dossier de demande d’indemnisation.

## **Appel à projet nouveaux commerces**



### **APPEL À PROJETS NOUVEAUX COMMERCES**

L'objectif de la démarche est de favoriser la diversité de l'offre commerciale, Gien accueillera le premier projet.

Sur la base d'un loyer mensuel de 700 €, la prise en charge sera de 60 % la première année, puis 40 % la deuxième année.

Les activités éligibles sont :

- Fromager
- Epicerie Fine (Vrac)
- Magasin Bio
- Caviste
- Traiteur

Le dynamisme commercial étant une priorité des élus communautaires, ce projet favorisera l'implantation de nouvelles activités sur le territoire.

### **Solution numérique**

Le programme national Action Cœur de ville a vocation de redynamiser les villes moyennes et conforter leur rôle moteur de développement à l'échelle de leur bassin de vie.

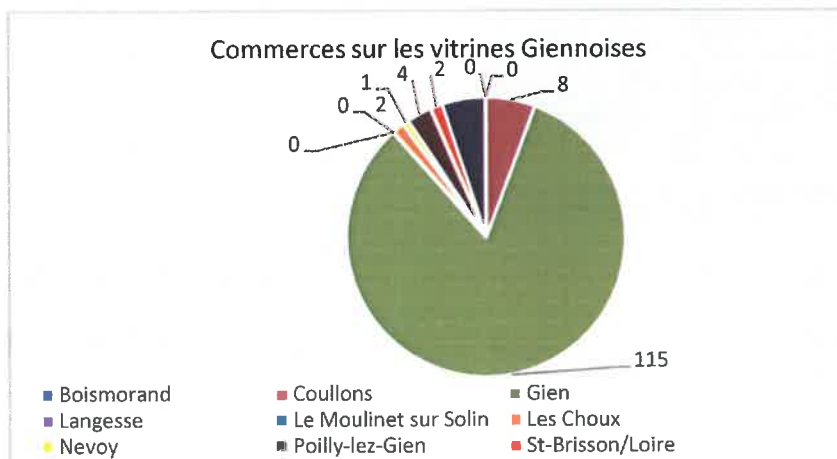
Le commerce constitue la priorité de la redynamisation des centres-villes. C'est dans ce cadre que la Caisse des Dépôts apporte son soutien financier par l'intermédiaire de la Banque des Territoires et accompagne ainsi les collectivités dans l'élaboration de projets numériques afin de favoriser la dynamisation du commerce de centre-ville, pour soutenir le commerce de proximité via des dispositifs de relance dont le cofinancement d'une solution numérique Commerce.

La subvention de la Banque des Territoires via le financement d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du centre-ville à hauteur de 80% a permis le lancement du site vitrine.

La CDCG a pu bénéficier d'une subvention de deux mille cent quarante-trois euros (2 143 euros) pour mettre en place le site [lesvitrinesgiennoises.com](http://lesvitrinesgiennoises.com) qui est une solution proposée par l'association « Les vitrines de France ».

Le lancement officiel du site s'est fait le 22 juin 2022.

## lesvitrinesgiennes.com



132 commerces référencés sur le site en 2022.

L'objectif est de proposer une vitrine numérique, promouvoir les actions commerciales, mais aussi relayer les informations sur l'offre, les produits locaux et l'actualité.

Le site est gratuit, il permet d'avoir accès aux informations suivantes : adresse, coordonnées, emplacement, bons plans, vitrine...

La plateforme les vitrines Giennes a aussi pour objectif de rendre visible et accessible l'offre commerciale, l'actualité et les produits locaux de la zone de chalandise.

Les commerçants et artisans peuvent s'inscrire gratuitement en remplissant une fiche d'inscription. Chaque adhérent reçoit un code de connexion qui lui permet de gérer sa vitrine en toute autonomie et d'actualiser.

### Boutique amovible

En partenariat avec la Communauté des Communes Giennes, l'association Pour une Economie Solidaire (PES) 45 porte le dispositif de couveuse d'entreprises du Loiret. Elle permet à des porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle.

Depuis la fin de l'année 2020, l'association développe un nouvel outil : la « Boutique Amovible ». Il s'agit de répondre aux besoins des entrepreneurs individuels souhaitant un point de vente mais ne pouvant louer un lieu fixe tous les jours de la semaine. La Boutique amovible permet aux porteurs de projet de tester leurs activités tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'association « Pour une Economie Solidaire » (PES) 45. Les porteurs de projets qui souhaitent ouvrir une boutique éphémère peuvent aussi candidater.



**1<sup>ère</sup> session du 17 juin 2022 au 10 septembre 2022 : 7 créateurs.**

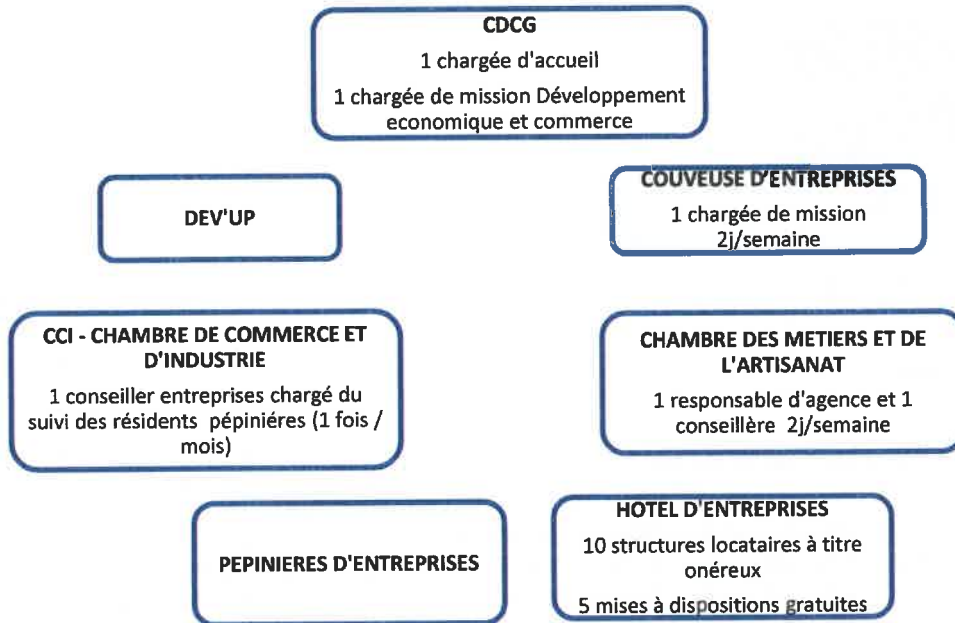
- Mme FOCAS Marie / projet : Théane (création sacs et accessoires)
- Mme RIEDER Magali / projet : Terralua (céramiste)
- Mme KREPPER Mégane / projet : Mégane création (création accessoire autour du livre)
- Mme MARGUERITAT PASTORE Marie / projet : Petites merveilles by M (création bijoux)
- Mme HEQUET BLANCHET Orane / projet : Suzanne rayonne (création textiles et accessoires)
- Mr FAIREN Didier / projet : Duom Création (création sculpture en bois)
- Mme LEPOULTIER Bérengère / projet : Atelier B. (création textiles et accessoires enfants, bébé, maman)

**2<sup>ème</sup> session du 15 octobre 2022 au 31 décembre 2022 : 8 créateurs.**

- Mme MAHEUX Karine / projet : Feelia factory (illustration)
- Mme PASTORE MARGUERITAT Marie / projet : Petites merveilles by M (création bijoux)
- Mme DELAGRANGE Audrey / projet : La fée des pierres 45 (création de bijoux en pierres naturelles)
- Mme DUVAL Sylvie / projet : Creascrap by Syl (fournitures de scrapbooking)
- Mme PERLES Lea / projet : Hora Editions (réalisation d'affiches et de cartes postales)
- Mme FOCAS Marie / projet : Théane (création sacs et accessoires)
- Mme KREPPER Mégane / projet : Mégane création (créations accessoires autour du livre)
- Mme LEPOULTIER Bérengère / projet : Atelier B. (création textiles et accessoires enfants, bébé, maman)



## L'Agence économique

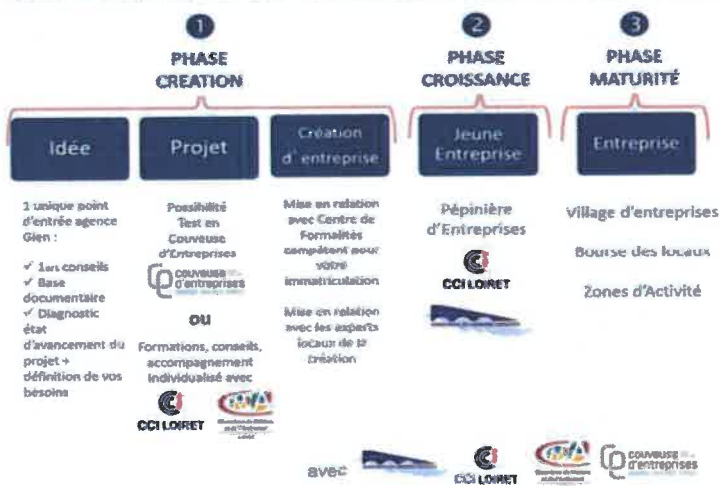


### Rappel du parcours dédié aux entreprises du territoire :

La Communauté des Communes Giennoises a initié en 2013 un dispositif d'accompagnement adapté aux besoins et attentes des entreprises pour leurs différentes phases de développement : le parcours du créateur d'entreprise.

De la naissance de la société jusqu'à la phase de maturité, chaque entrepreneur doit pouvoir trouver une réponse, notamment immobilière, adaptée à ses besoins. Voici un schéma qui représente les trois étapes de ce parcours :

#### UN ACCOMPAGNEMENT LOCAL POUR CHAQUE ETAPE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE :



**Couveuse entreprises**  
 Intervient en amont de la création administrative de l'entreprise. Une solution pour tester son projet en toute légalité tout en étant formé(e).

**Pépinière entreprises**  
 Intervient dans les trois 1ères années de la création administrative. Suivi de la jeune entreprise par les partenaires. Permet de bénéficier d'un bureau en dessous des prix du marché. Solution permettant de réduire les coûts structurels de la jeune entreprise et de rompre l'isolement

## **Loire&Orléans Eco :**

Dans le cadre de la mutualisation de l'action économique, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire & Orléans Eco a été constitué le 4 juin 2014 par les cinq membres fondateurs (le Conseil général du Loiret, l'ADEL, l'Agglomération d'Orléans, l'UDEL et la CCI du Loiret).

La Région Centre Val de Loire a fait le choix de devenir membre du GIP Loire&Orléans Eco au travers de sa nouvelle agence régionale d'innovation et de développement des entreprises, DEV'UP, tout comme l'ensemble des établissements de coopération économique (EPCI) du Loiret, à l'exception d'Orléans Métropole déjà membre.

Le binôme Région/EPCI est en charge du développement économique sur les territoires avec l'appui des réseaux consulaires. Le Conseil Départemental participe par ses politiques en matière d'aménagement du territoire, de tourisme et d'agriculture au développement économique du Loiret.

C'est dans ce cadre que le GIP Loire&Orléans Eco menait ses missions au service des entreprises et des territoires dans l'objectif de créer des richesses et de l'emploi dans le bassin de vie et d'emploi du Loiret.

Le GIP Loire&Orléans Eco a été dissous en février 2022, ses missions ont été reprises par l'agence régionale de développement économique, DEV'UP qui était membre du GIP.

## **Dev'Up :**

Dev'Up est une association présidée par François BONNEAU, également Président de la Région Centre-Val de Loire, DEV'UP fédère l'ensemble des acteurs économiques régionaux, de la Région aux intercommunalités, du CESER aux chambres consulaires, des services de l'État aux organismes financiers, des pôles de compétitivité jusqu'au réseau de la Recherche. Un engagement collectif inédit ayant pour finalité l'emploi et le soutien aux entreprises régionales et aux territoires.

Véritable point d'entrée en région Centre-Val de Loire, l'agence accompagne toute entreprise ou porteur de projet économique (innovation, implantation, investissement, reprise, recherche de partenaires, export...) via notamment ses 6 antennes départementales, réseau technique, opérationnel et de conseil. Ses équipes assurent des prestations sur-mesure dans les domaines suivants :

- Animation du territoire et des acteurs économiques régionaux
- Attractivité du territoire
- Développement à l'international (export, programmes européens)
- Information économique

Le barème des cotisations est fonction du nombre d'habitants, la CDCG étant dans la tranche entre 20 001 et 30 000 habitants, elle cotise à hauteur de 1500 €/an.

## **La couveuse d'entreprises :**

La couveuse d'entreprises du Giennois permet aux nouveaux entrepreneurs de tester leur activité, ainsi que de développer des compétences de chef d'entreprise. Pour cela, elle met en place un accompagnement personnalisé, des moyens et des outils (mutualisation de moyens, lieu de vente, logiciel de facturation, aide à la commercialisation...).

La couveuse d'entreprises du Giennois s'adresse à tous les porteurs de projet du Giennois et œuvre à rendre accessible l'entrepreneuriat au plus grand nombre.

Les principaux prescripteurs de l'antenne sont le Pôle Emploi, les Chambres Consulaires, la BGE Loiret et les collectivités du territoire.

## Gestion des ZAE :



La CDCG gère 7 zones d'activités économiques réparties sur le territoire, les différentes actions sont :

- Lien avec les entreprises implantées sur les zones d'activité
- Gestion des différentes demandes en lien avec les problématiques liées à ces zones d'activités
- Promotion et commercialisation du Village d'Entreprise et des ZA





## ZA Bosserie Gien



Continuité de la mise en place des Totems en entrée de zone, après la Bosserie en 2021, un totem a été installé à la ZA des Cartelets à Coulons en 2022.

Les subventions aux partenaires :

	2021	2022
MEPAG	1 500 €	1 500 €
E.G.E. E	2 500 €	2 500 €
Initiative Loiret ( <i>convention 01/01/18 au 31/12/2020</i> )		10 250 €
Couveuse des entreprises (PES 45)	12 000 €	12 000 €
Office du Tourisme ( <i>convention annuelle</i> )	210 000 €	210 000 €

### Bénéficiaire du prêt d'honneur d'Initiative Loiret :

### Les projets labellisés sur la Communauté des communes Giennoises, en 2022

Entreprise	Activité	Porteur(s)	Lieu d'exploitation	Type	Nombre emplois	Montant accordé
M.I.L	Maintenance industrielle	FASSIH Ali	Gien	Création	1	8 000 €
BURGER GOURMET	Restauration rapide de qualité	JACQMIN Laurent	Gien	Création	4	5 000 €
		JACQMIN Alexandre				5 000 €
						3 000 € (Prime jeune)
COIFF&CO	Salon de coiffure	LENOIR Elodie	Gien	Reprise	4	15 000 €
CRYOVAP	Nettoyage par cryogénie	RENARD Pascal	Gien	Création	3	15 000 €
SAS LM GREEN SEQUOIA	Travaux paysagers	LIEVRE Benoit	Gien	Reprise	6	15 000 €
		MARTEAU Karine				15 000 €
SAVANE KIDS	Aire de jeux intérieure pour enfants	VILLETTE Jérémy	Poilly-lez-Gien	Création	1	15 000 €
LE DIABOLO	Bar, tabac, FDJ, brasserie	BERTAUD Sophie	Poilly-lez-Gien	Reprise	5	15 000 €
SAS SERILETTRE	Création, fabrication et pose d'enseignes	DEAGOSTINI Jim	Poilly-lez-Gien	Reprise	1	15 000 €
SARL VILLA HÔTEL	Hôtel restaurant	LE BARH Bruno	Poilly-lez-Gien	Reprise	2	15 000 €
ENERGIE CONFORT +	Plomberie chauffage	BUTET Michel	Saint-Gondon	Création	1	10 000 €
NUNO PLOMBERIE CHAUFFAGE	Plomberie Chauffage	MARTINS ALVES Nuno Fernando	Saint-Martin-sur-Ocre	Création	1	10 000 €

### Le Village d'entreprises :

Inauguré en octobre 2015, il compte 2 locataires (la carrosserie Cordeiro et la société de fabrication de véhicules électriques Technical Studio) en 2022.



### **L'Intérêt communautaire :**

Conformément au CGCT, la Communauté des Communes Giennoises est compétente en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Au titre de la subsidiarité en matière de politique locale du commerce, l'animation communale, l'accueil du commerce non sédentaire, le partenariat avec les associations municipales de commerçants, la sauvegarde du dernier commerce, la politique des enseignes, la location de bâtiments communaux à des commerces, l'exercice du droit de préemption tel que défini dans la délibération n° 2015-110 demeurent, par exemple, des compétences communales.

Le 21 décembre 2018, le Conseil communautaire, a défini l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit :

- les actions pour lesquelles la Communauté s'engage contractuellement, notamment : contrat de ville, nouveau programme national de rénovation urbaine, action cœur de ville et partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire, Initiative Loiret, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et DEV'UP.

- la mise en place d'un site vitrine pour les commerçants,
- l'opération façades commerciales,
- le parcours du créateur d'entreprise commerciale,
- les actions participant au renforcement de l'activité commerciale sur le territoire de la Communauté : appui et conseils aux porteurs de projets ; recensement des locaux disponibles ; mobilisation des réseaux...
- la mise en place de vitrophanies, sur les vitrines des locaux commerciaux vacants. Cette opération a pour but de réduire l'impact visuel négatif de la vacance, mais aussi permettre aux porteurs de se projeter tout en prenant connaissance des disponibilités. En 2022, 5 locaux commerciaux ont bénéficié de ce dispositif.



### **Partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire :**

Considérant que la Communauté des Communes Giennoises a mis en place un projet de développement territorial partagé avec les Communautés de Communes Berry Loire Puisaye, et Val de Sully afin de contribuer au développement économique de leurs territoires et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), une convention a été signée avec la Région Centre Val de Loire en faveur du développement des relations partenariales autour des domaines suivants :

- L'animation et la promotion économique
- L'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier

- Les aides aux entreprises
- L'offre de formation
- Le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat local
- Le développement touristique
- La transition numérique des entreprises
- La transition énergétique et le développement de l'économie circulaire.

En raison du report des élections régionales liées à la pandémie du COVID-19, les travaux sur l'élaboration du futur Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation ont été décalés sur l'année 2022. En conséquence, il est convenu la mise en place d'un avenant prolongeant la durée de la convention économique jusqu'au 30 juin 2022, puis un nouvel avenant a été signé allant jusqu'au 31 décembre 2022.

La Région a souhaité continuer le travail partenarial engagé avec les intercommunalités à l'occasion du Fonds Renaissance pour l'économie de proximité et propose dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la création d'un fonds partenarial avec les intercommunalités. Au-delà d'une présence renforcée de la Région auprès des territoires et des entreprises de proximité, l'enjeu réside dans l'accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables. Cette mutualisation se traduit par un règlement commun d'intervention, un dossier de demande unique avec un guichet unique et par des comités de décision départementaux.

La convention sera signée début 2023 et fixe le cadre du fonds partenarial Economie de Proximité entre la Région la Communauté des Communes Giennoises.

#### **Cadre d'intervention du dispositif « Aide en faveur des TPE » :**

Avec la convention de partenariat économique, la Région autorise la Communauté des Communes Giennoises à intervenir auprès des TPE dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE ».

Le fonds de proximité sera mis en place début 2023, en remplacement à l'Aide TPE.

#### **Règlement d'attribution des aides directes aux entreprises :**

Ce règlement favorise le développement économique du territoire, permettant aux entreprises locales de bénéficier, sous les conditions qu'il définit, d'un soutien aux investissements immobiliers.

En 2022, 11 entreprises ont bénéficié d'une subvention contre 7 en 2021 :



### Aides TPE - Covid 19

Bénéficiaires	Adresses	Arrêté ou délib n°	Montant subvention
UNE BOUTIQUE POUR DEUX	16 Quai Maréchal Joffre, 45500 GIEN	2022/076	1 598,17 €
MIYAH SHOP	18 Rue Gambetta, 45500 GIEN	2022/063	2 207,00 €
A deux mains	22 Quai Lenoir, 45500 GIEN	2022/103	2 344 €
SAS BURGER GOURMET	39 Quai de Sully, 45500 Gien	2022/104	5 000 €
Food Brother	23 Quai de Sully, 45500 GIEN	2022/414	5 000 €
SAS POINT BAR	10 Rue Tlemcen, 45500 GIEN	2019/87	5 000 €
LAV'AG IMMO	Rue du 11 novembre, 45500 POILLY-LEZ-GIEN	2022/524	5 000 €
Savane Kids	Rte de Bourges, 45500 POILLY-LEZ-GIEN	2022/667	5 000 €
Boulangerie Gaby et Luna		2022/668	4 240 €
<b>Total</b>			<b>35 389,17 €</b>

### Aides à l'immobilier d'entreprise

Bénéficiaires	Adresses	Délib n°	Montant subvention
SCI EMK	Chemin de la Saulaie	2021/135	5 000 €
SAS SUPLISSON	Rue du Pont-Saint-Martin, 45720 COULLONS	2022/027	5 000 €
<b>Total</b>			<b>10 000 €</b>

## 7.2 Le Tourisme

### Loire Itinérances :

Le projet Loire Itinérances est porté par le PETR Pays Nevers Sud Nivernais. L'Association coordonne la structuration d'une destination touristique valorisant les itinérances douces. Le périmètre du projet s'étend entre Roanne et Gien, sur un linéaire de 250 km et traverse 3 régions, 6 départements et 23 EPCI.

L'Association Loire Itinérances travaille de concert avec les territoires et les socio-professionnels ligériens souhaitant œuvrer en faveur de l'émergence d'une nouvelle offre de Loire « nature », complémentaire à celle des Châteaux.

En 2022, a été mis en place le contrat de développement fluvestre 2022-2027 avec comme signataires :

- Les Voies Navigables de France
- L'Association du Canal de Roanne à Digoin et l'Association Loire Itinérances
- Les Régions Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté
- Les départements : Loiret, Cher, Nièvre, Saône et Loire, Allie
- Les EPCI adhérents

C'est dans ce cadre que la CDCG a signé le contrat de développement fluvestre en juin 2022.

L'objectif de cette union est de consolider et rendre visible une offre de tourisme doux et itinérant en s'affranchissant des limites administratives que le fleuve, comme les touristes, ne connaissent pas.





**5 août**  
Intervention à la radio France Bleu Auvergne sur nos activités de l'été

**3 septembre**  
Participation à l'accueil des nouveaux arrivants à Gien : visite commentée de la ville

Stand à la Fête des Associations Giennoises

**13 septembre**  
Installation d'un point de recharge de vélo de transports fluvial à l'Office

**15 septembre**  
Participation au JT de France 3, plateau installé sur la Place Jean Jaurès pour la journée



**17 septembre**  
Journées Européennes du Patrimoine, avec 2 sessions de "It's Wine Time"



**24 septembre**  
Participation au salon "Séjour Hébergement Douce" à Decize en partenariat avec Tourisme Loiret



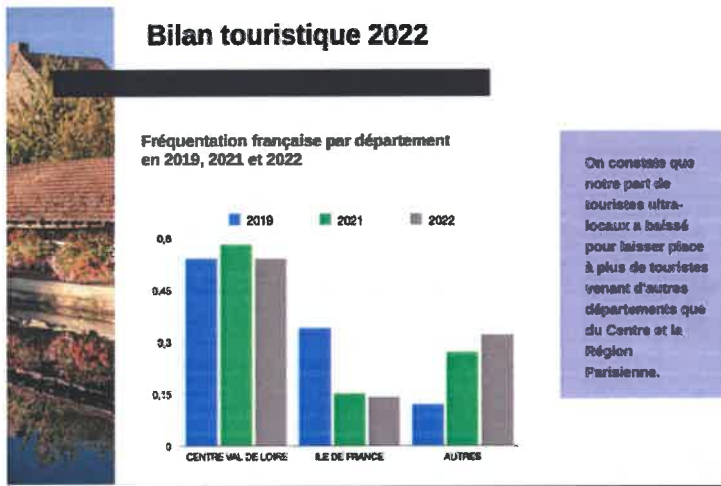

**15 octobre**  
3 "balades urbaines" "Gien, Joyau de la Reconquête" organisées dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture

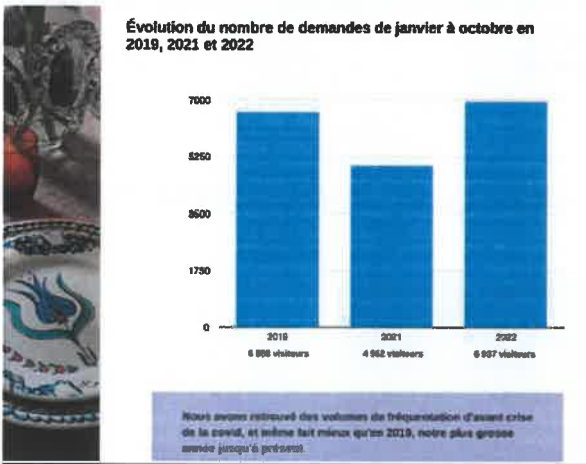
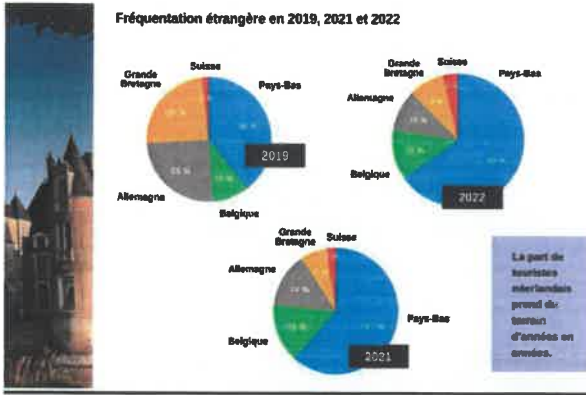


**25 octobre**  
Animation thématique astronomique avec l'Astro Club d'ouzouer-sur-Loire



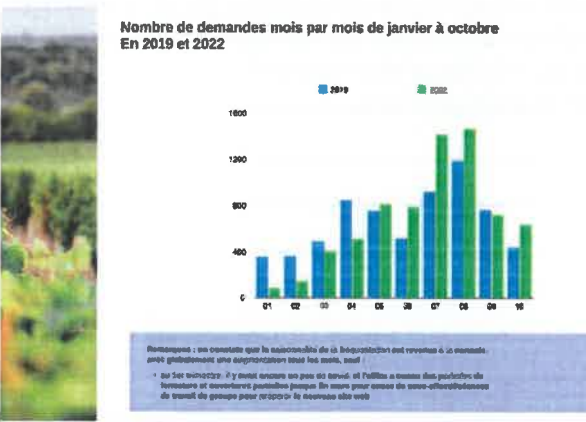
**27 octobre**  
Atelier créatif d'automne partenariés à l'Office de Tourisme avec Corinne Camelin



### Chiffre d'affaires à fin septembre 2022

CA boutique	15000
CA groupes	12592
CA adhésions - pub	9962
<b>CA global</b>	<b>37554</b>





**D'importants progrès sont à noter au niveau de :**

- La communication via les canaux numériques
- Le nouveau site Web
- Les animations saisonnières
- Les « It's Wine time » dans les vignes
- La billetterie

**Plan d'action 2023 :**

- Axe 1 : animer le réseau de partenaires et prestataires
- Axe 2 : renforcer et diversifier la communication
- Axe 3 : commercialisation, trouver de nouveaux marchés et diversifier les canaux de vente
- Axe 4 : promotion et animation de la destination
- Axe 5 : développement de la qualité de l'accueil

**La taxe de séjour :**

Le 28 septembre 2018, le Conseil de Communauté a instauré la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Catégories d'hébergements	Tarif taxe
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	4,00 %

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 4% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la Communauté, ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, soit 2.30€. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe. Des améliorations sont attendues au niveau de la collecte de cette taxe.

## 8. COMMANDE PUBLIQUE

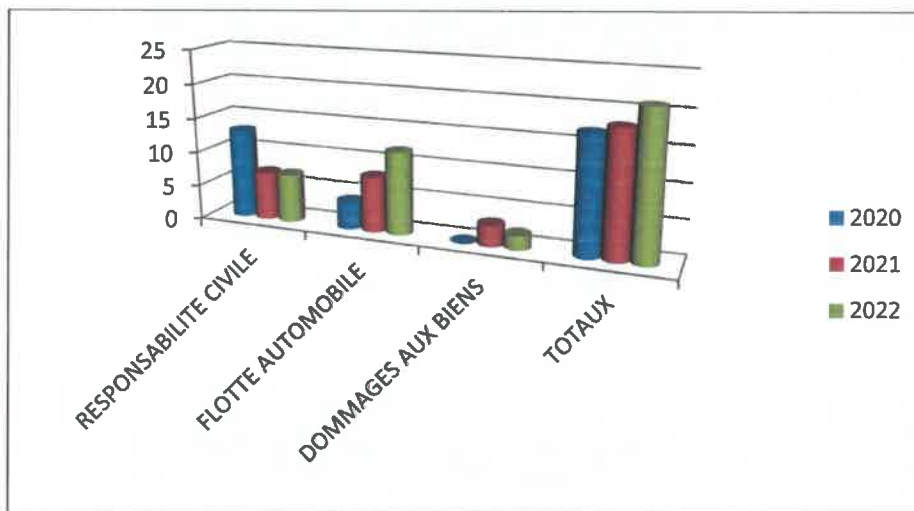
### Assurances :

Durant l'année 2022, 21 sinistres ont été déclarés :

- 7 sinistres en responsabilité civile,
- 12 sinistres relatifs à la flotte automobile,
- 2 sinistres en dommages aux biens.

### Evolution des sinistres de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
RESPONSABILITE CIVILE	13	7	7
FLOTTE AUTOMOBILE	4	8	12
DOMMAGES AUX BIENS	0	3	2
TOTAUX	17	18	21



### Bons de commande (hors procédures formalisées)

Durant l'année 2022, 1 212 bons de commande ont été établis pour l'ensemble des services.

### Marchés

Durant l'année 2022, 27 procédures formalisées ont été mises en œuvre avec les services gestionnaires :

- 10 pour les Services Techniques,
- 7 pour le service Assainissement
- 10 pour les autres services

Le montant total des marchés attribués est de 7 344 600,25 € (maxi)

### Marchés de Travaux :

Le total des marchés de travaux est de 2 096 450,88 € (maxi)

Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Montant global H.T.
Réhabilitation de collecteurs et de branchements d'assainissement (sans tranchée)	12/04/2022	TERIDEAL – SEIRS TP	200 000,00 €
Réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage			
Lot 1 : Voirie et réseaux divers	23/06/2022	COLAS	999 085,00 €
Lot 2 : Courant fort	24/06/2022	LACIS	158 021,60 €
Lot 3 : Espaces verts	23/06/2022	BOURDIN PAYSAGE	65 290,50 €
Construction de la nouvelle station d'épuration de Boismorand/Les Choux			
Lot 1 : Terrassement/ Assainissement / Voirie / Espaces verts	21/09/2021	PLAISANCE SAS	598 875,00 €
Lot 2 : Eclairage public			75 178,78 €

**Marchés de fournitures :**

Le total des marchés de fournitures est de 417 206,74 € (maxi).

Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Montant global H.T.
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur	21/01/2022	EIFFAGE	34 396,74 €
Fourniture et pose de deux surpresseurs d'air à la STEP de Gien	13/06/2022	SOGEA NORD OUEST TP	142 810,00 €
Fourniture de polymère pour le conditionnement des boues issues des stations d'épuration	20/09/2022	ADIPAP	Mini : 40 000,00 € Maxi : 160 000,00 €
Fourniture de produits alimentaires Lot 1 : Boissons	24/11/2022	SCHOEN DISTRIBUTION	Mini : 20 000,00 € Maxi : 80 000,00 €

**Marchés de services :**

Le total des marchés de services est de 3 155 462,76 € (maxi).

Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Montant global HT
Impression de divers documents			
Lot A : Impressions spécifiques	12/01/2022	IMPRIMERIE GIENNOISE	Mini : 10 000,00 € Maxi : 50 000,00 €
Lot B : Impressions génériques	12/01/2022	IMPRIMERIE GIENNOISE	Mini : 2 000,00 € Maxi : 10 000,00 €
Lot C : Enveloppes et carnets	12/01/2022	IMPRIMERIE GIENNOISE	Mini : 2 000,00 € Maxi : 10 000,00 €
Location d'autocars avec conducteur pour le transport de groupes de mineurs accompagnés, à l'occasion des sorties et des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires			
Lot 1 : Trajets en période de vacances scolaires	15/03/2022	TRANSDEV LOIRET	Mini : 20 000,00 € Maxi : 80 000,00 €
Lot 2 : Trajets définis en période scolaire	15/03/2022	TRANSDEV LOIRET	Mini : 20 000,00 € Maxi : 130 000,00 €
Entretien et maintenance des installations de chaufferies	13/04/2022	FACÉO FM CENTRE OUEST	Mini : 20 000,00 € Maxi : 200 000,00 €
Prestations de nettoyage de bâtiments communaux et communautaires			
Lot 1 : Équipements et bâtiments situés sur la commune de Gien	23/05/2022	ONET SERVICES SAS	Maxi : 138 000,00 €
Lot 2 : Équipements sportifs couverts sur le territoire de la CDCG	23/05/2022	TEDDY-FOURNIER TEDATOUT	Maxi : 18 000,00 €

Lot 3 : Équipements et bâtiments situés sur la commune de Coullons	23/05/2022	TEDDY-FOURNIER TEDATOUT	Maxi : 11 000,00 €
Lot 4 : Équipements et bâtiments situés sur la commune de Saint-Brisson-sur-Loire	23/05/2022	SAMSIC	Maxi : 8 000,00 €
Lot 5 : Vitrerie	23/05/2022	SAMSIC	Maxi : 5 000,00 €
Services de télécommunications			
Lot 1 : Téléphonie fixe	12/07/2022	SFR	Maxi : 240 000,00 €
Lot 2 : Téléphonie mobile	12/07/2022	SFR	Maxi : 200 000,00 €
Lot 3 : Interconnexion des sites, accès internet et téléphonie fixe sur IP	12/07/2022	LINKT	Maxi : 280 000,00 €
Vérifications et contrôles réglementaires			
Lot 1 : Vérifications techniques	09/08/2022	SOCOTEC	Mini : 40 000,00 € Maxi : 140 000,00 €
Lot 2 : Surveillance des légionelles	09/08/2022	CERALIM	Mini : 6 000,00 € Maxi : 40 000,00 €
Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la CDCG et de la Ville de Gien			
Lot 1 : Les carrés EDF	31/08/2022	ART ET JARDIN	Mini : 10 000,00 € Maxi : 20 000,00 €
Lot 2 : Les jardins de Cuiry- Rondpoint DDE stand de tir	27/10/2022	SIMON MIDOU	Mini : 7 000,00 € Maxi : 20 000,00 €
Lot 3 : La zone MGAA – la zone entre MGAA et la Zone Artisanale du Buisson	31/08/2022	ART ET JARDIN	Mini : 3 000,00 € Maxi : 15 000,00 €
Lot 4 : Le parc des Montoires II et le Centre de gérontologie	08/09/2022	GLOBE PLANTER	Mini : 5 000,00 € Maxi : 15 000,00 €
Lot 5 : Le collège Bildstein – La rue des Coteaux du Giennois – L'avenue de Chantemerle – Le square des Grands Mallets	31/08/2022	ART ET JARDIN	Mini : 3 000,00 € Maxi : 10 000,00 €
Lot 6 : Base de loisirs de l'Aquialne – Espaces verts du 49 avenue de Chantemerle – Le village d'entreprise	11/10/2022	ESAT ADAPEI45/SITE LES IRIS	Mini : 10 000,00 € Maxi : 35 000,00 €
Lot 7 : Cimetière	11/10/2022	ESAT ADAPEI45/SITE LES IRIS	Mini : 15 000,00 € Maxi : 30 000,00 €
Lot 8 : Les Zones Artisanales	31/08/2022	ART ET JARDIN	Mini : 35 000,00 € Maxi : 65 000,00 €
Locations longue durée de véhicules neufs			
Lot 1 : Locations de véhicules de type "citadine" et "utilitaire"	16/09/2022	DIAC LOCATION SA/REVERDY	226 186,92 €
Lot 2 : Locations de véhicules de type électriques	16/09/2022	DIAC LOCATION SA/REVERDY	195 145,72 €
Lot 4 : Locations de véhicules frigorifiques	16/09/2022	LEASE EN GO/GROUPE MASSOUTRE LOCATIONS	74 130,12 €
Traitement par compostage des boues d'épuration pâteuses de la station d'épuration de Gien	04/10/2022	SETRAD SAS VEOLIA	Mini : 140 000,00 € Maxi : 210 000,00 €
Entretien des installations d'assainissement non collectif	09/11/2022	SGA MEYER	Maxi : 80 000 €
Elagage pour la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien			
Lot 1 : Taille et dessouchement	14/11/2022	SAMU SA	Mini : 60 000,00 € Maxi : 300 000,00 €
Lot 2 : Taille en plateau rideau	14/11/2022	SAMU SA	Mini : 60 000,00 € Maxi : 300 000,00 €

### Marchés de prestations intellectuelles :

Le total des marchés de prestations intellectuelles est de 489 720,00 €.



Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Montant global H.T.
Assistance à maîtrise d'ouvrage externalisation des ADS	08/07/2022	ADS COM	Maxi : 90 000,00 €
Etude patrimoniale, schéma directeur eau potable et étude de gouvernance pour le transfert de compétence	12/07/2022	IRH INGENIEUR CONSEIL	399 720,00 €

**Marchés de maîtrise d'œuvre :**

Le total des marchés de prestations intellectuelles est de 1 185 759,87 €.

Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Montant global H.T.
Choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du stade aquatique de Gien	07/06/2022	AGENCE BOURGUEIL ET ROULEAU	1 050 973,37 €
Mission de maîtrise d'œuvre Aménagement urbain NPNRU quartier des Montoires	12/07/2022	ATELIER TROISIEME PAYSAGE	115 580,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations cœurs de village/Entrées de ville de la Communauté des Communes Giennoises			
Lot 1 : Cœur de village du Moulinet-sur-Solin	09/08/2022	BETA INGENIERIE	3 720,00 €
Lot 2 : Cœur de village de Poilly-lez-Gien	31/08/2022	EMCBTP	9 957,50 €
Lot 3 : Cœur de village de Saint-Gondon	09/08/2022	BETA INGENIERIE	5 529,00 €

## 9. SITUATION BUDGETAIRE DE LA C.D.C.G. POUR L'ANNEE 2022 (en €)

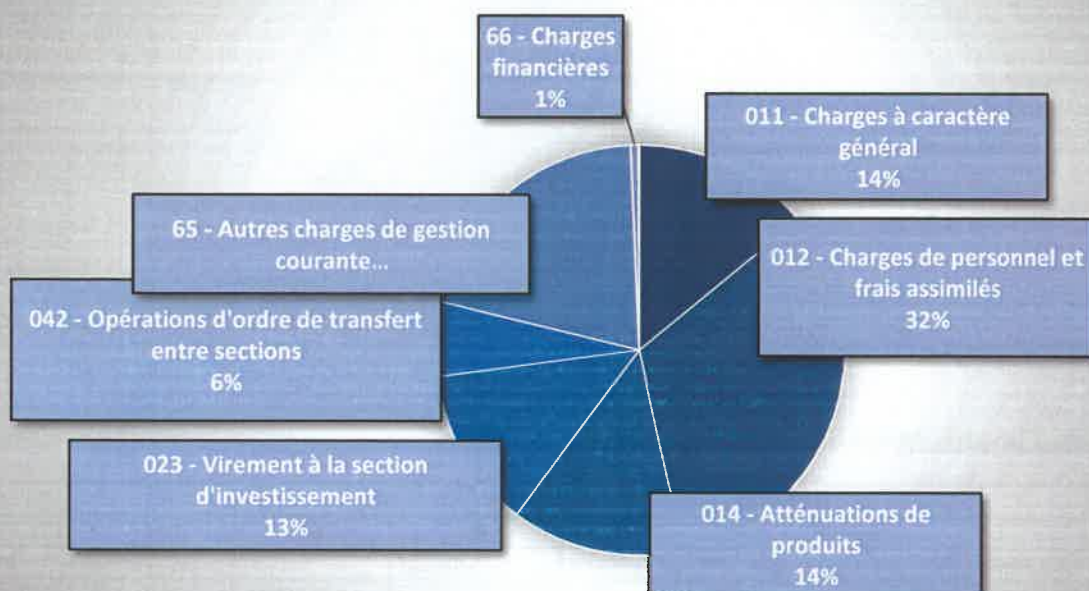
### 9.1 Budgets primitifs 2022

#### Budget Principal

#### Section de Fonctionnement :

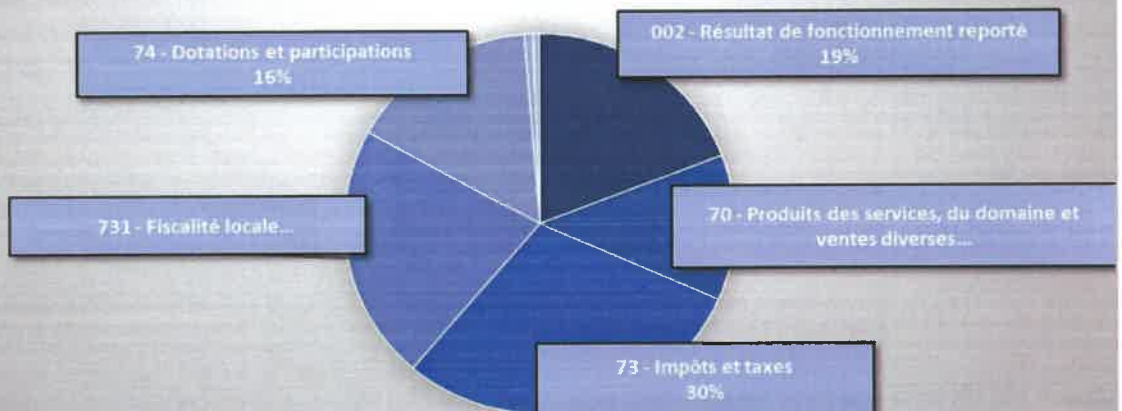
DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
011 - Charges à caractère général	3 080 320,00	882 066,37	- 100 000,00	3 662 386,37
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 256 184,00	155 000,00	100 000,00	8 511 184,00
014 - Atténuations de produits	3 244 485,00	-	-	3 554 485,00
023 - Virement à la section d'investissement	820 643,00	2 500 000,00	-	3 320 643,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	1 092 000,00	-	1 537 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 957 671,00	522 534,37	-	5 370 205,37
66 - Charges financières	155 000,00	-	-	155 000,00
67 - Charges spécifiques	10 000,00	-	-	10 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	55 000,00	- 45 000,00	-	10 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 024 303,00</b>	<b>5 106 600,74</b>	<b>-</b>	<b>26 130 903,74</b>

## Dépenses de fonctionnement - BP 2022



RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	5 015 914,74	-	5 015 914,74
013 - Atténuations de charges	-	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 080,00	-	-	5 080,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 220 998,00	-	-	3 220 998,00
73 - Impôts et taxes	7 765 876,00	-	-	7 765 876,00
731 - Fiscalité locale	5 604 888,00	89 086,00	-	5 693 974,00
74 - Dotations et participations	4 109 436,00	1 600,00	-	4 111 036,00
75 - Autres produits de gestion courante	181 000,00	-	-	181 000,00
76 - Produits financiers	137 025,00	-	-	137 025,00
77 - Produits spécifiques				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 024 303,00</b>	<b>5 106 600,74</b>	<b>-</b>	<b>26 130 903,74</b>

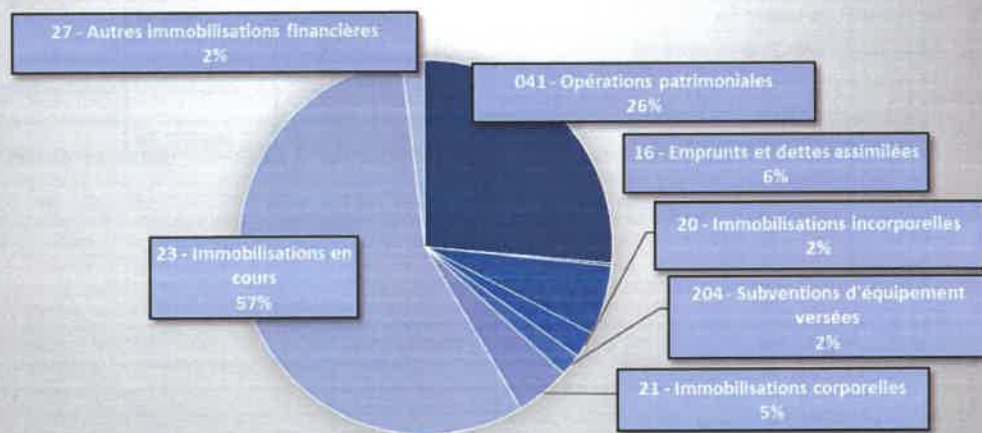
## Recettes de fonctionnement - BP 2022



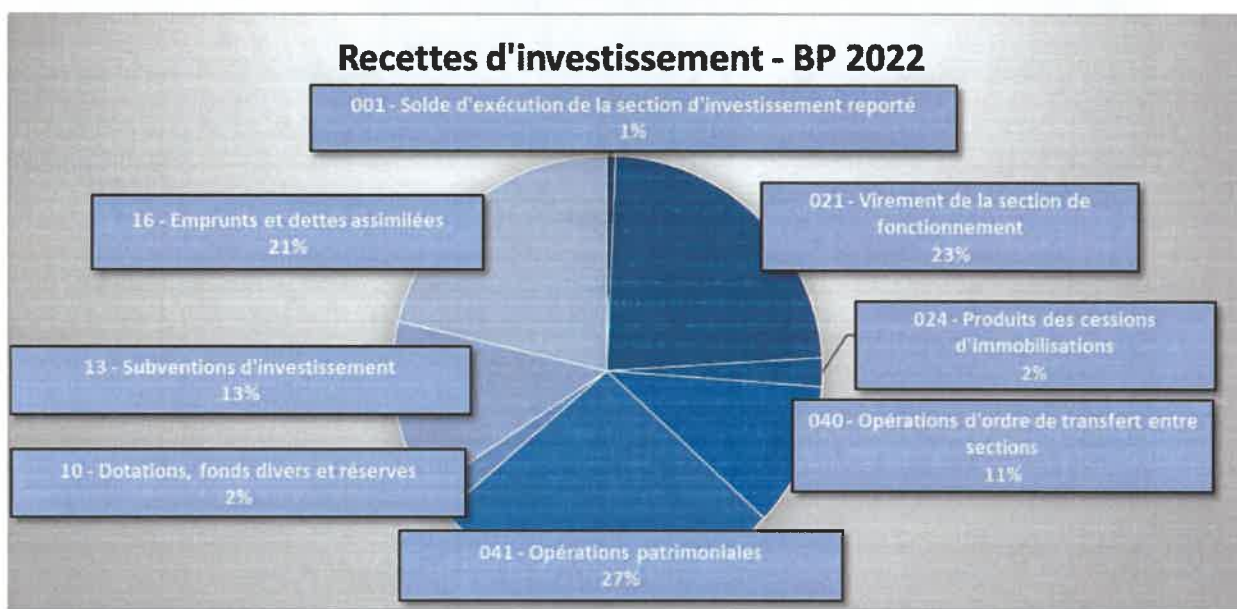
### Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 080,00	-	-	5 080,00
041 - Opérations patrimoniales	-	3 778 361,23	-	3 778 361,23
13 - Subventions d'investissement	34 218,00	-	-	34 218,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	855 000,00	1 500,00	650,00	855 850,00
20 - Immobilisations incorporelles	189 636,00	138 307,74	-	327 943,74
204 - Subventions d'équipement versées	201 000,00	71 597,99	-	272 597,99
21 - Immobilisations corporelles	759 889,00	85 157,65	-	674 731,35
23 - Immobilisations en cours	3 781 800,00	4 294 985,83	-	8 076 785,83
27 - Autres immobilisations financières	276 000,00	-	650,00	276 650,00
458101 - Etude GEMAPI CC Berry Loire Puisaye	-	7 150,00	-	7 150,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 102 623,00</b>	<b>8 206 745,14</b>	-	<b>14 309 368,14</b>

## Dépenses d'investissement - BP 2022



RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	92 372,03	-	92 372,03
021 - Virement de la section de fonctionnement	820 643,00	2 500 000,00	-	3 320 643,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	308 000,00	-	-	308 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	1 092 000,00	-	1 537 000,00
041 - Opérations patrimoniales	-	3 778 361,23	-	3 778 361,23
10 - Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	-	-	300 000,00
13 - Subventions d'investissement	-	1 854 666,27	-	1 854 666,27
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 228 980,00	- 1 200 521,26	-	3 028 458,74
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-
458201 - Etude GEMAPI CC Berry Loire Puisaye	-	89 866,87	-	89 866,87
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 102 623,00</b>	<b>8 206 745,14</b>	-	<b>14 309 368,14</b>



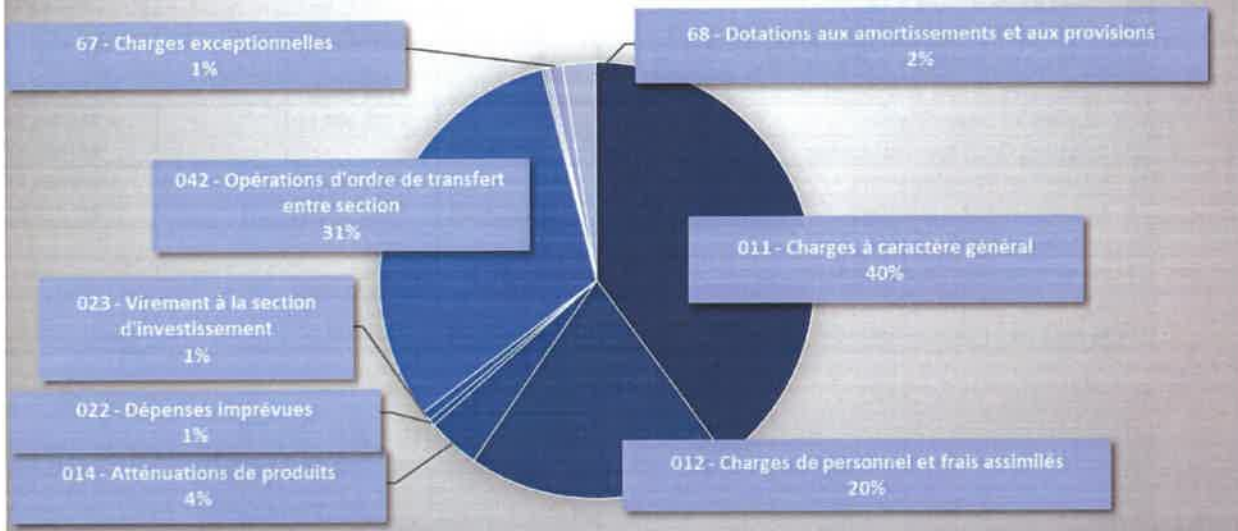
## Budget de l'Assainissement Collectif

### Section d'exploitation :

DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
011 - Charges à caractère général	617 000,00	200 000,00	-	817 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	340 000,00	60 721,04	-	400 721,04
014 - Atténuations de produits	80 000,00	-	-	80 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	-	-	10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	14 333,00	-	-	14 333,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	640 000,00	-	-	640 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00	-	-	5 000,00
66 - Charges financières	4 800,00	-	-	4 800,00
67 - Charges exceptionnelles	21 000,00	-	-	21 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00	-	-	50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 782 133,00</b>	<b>260 721,04</b>	-	<b>2 042 854,04</b>

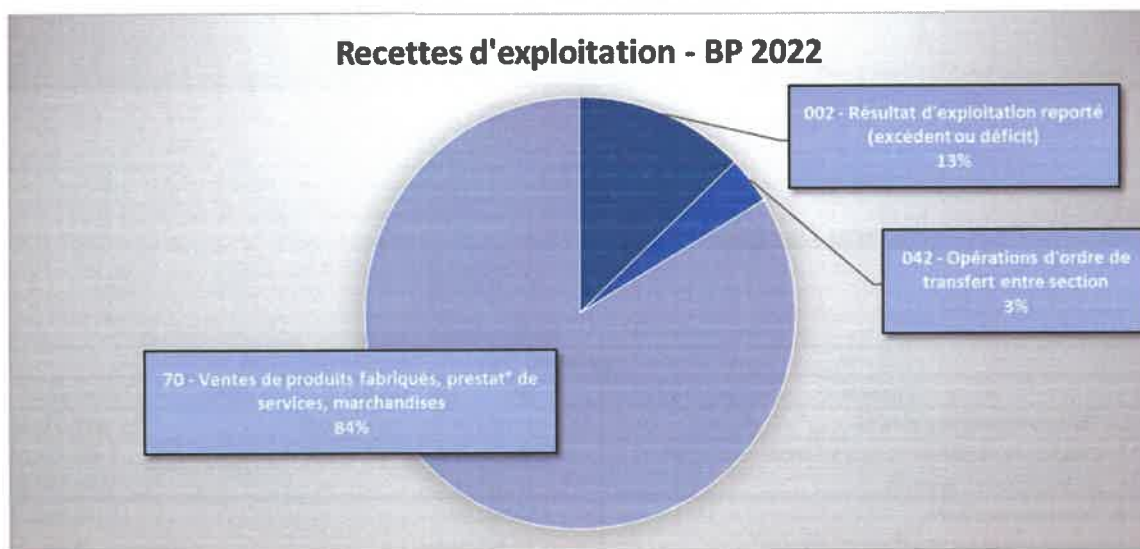


## Dépenses d'exploitation - BP 2022



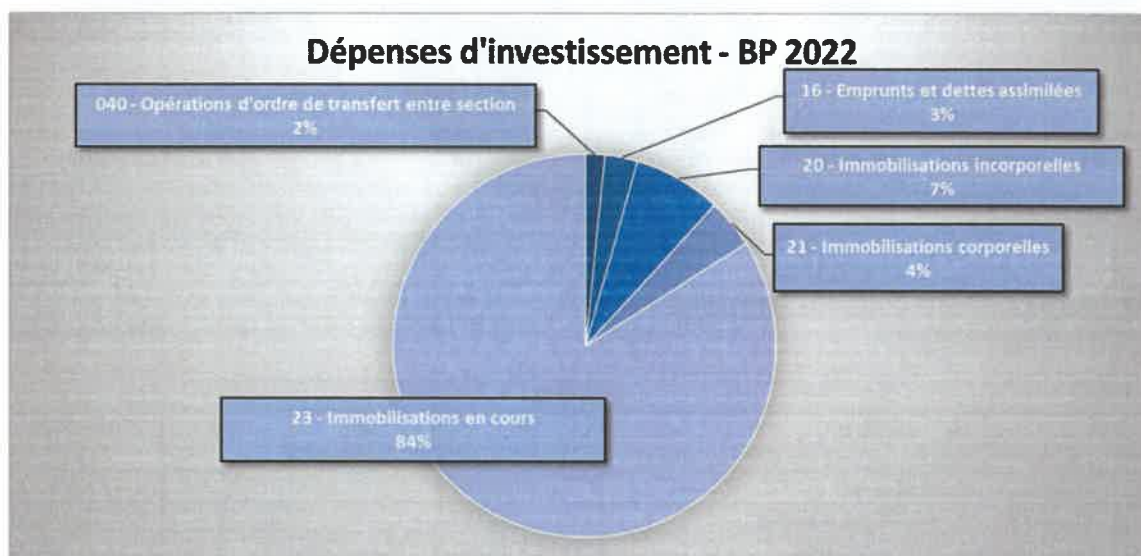
RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	260 721,04	-	260 721,04
013 - Atténuations de charges	-	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	72 000,00	-	-	72 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marcha	1 710 133,00	-	-	1 710 133,00
74 - Subventions d'exploitation	-	-	-	-
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 782 133,00</b>	<b>260 721,04</b>	<b>-</b>	<b>2 042 854,04</b>

## Recettes d'exploitation - BP 2022

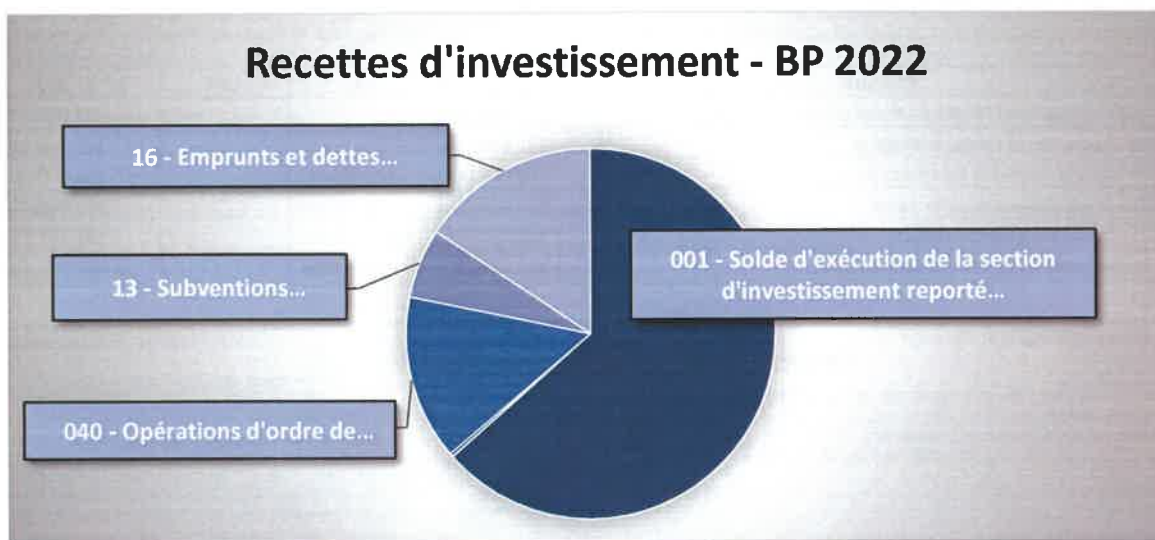


**Section d'investissement :**

DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	72 000,00	-	-	72 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	122 000,00	-	-	122 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	162 500,00	170 005,00	-	332 505,00
21 - Immobilisations corporelles	175 000,00	9 066,46	-	184 066,46
23 - Immobilisations en cours	819 730,00	2 907 435,18	-	3 727 165,18
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 351 230,00</b>	<b>3 086 506,64</b>	<b>-</b>	<b>4 437 736,64</b>



RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	2 817 656,64	-	2 817 656,64
021 - Virement de la section d'exploitation	14 333,00	-	-	14 333,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	640 000,00	-	-	640 000,00
13 - Subventions d'investissement	-	268 850,00	-	268 850,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	696 897,00	-	-	696 897,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 351 230,00</b>	<b>3 086 506,64</b>	<b>-</b>	<b>4 437 736,64</b>



### Budget de l'Assainissement individuel

#### Section d'exploitation :

DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	13 991,20	-	13 991,20
011 - Charges à caractère général	25 850,00	-	-	25 850,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 100,00	-	-	3 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	400,00	-	-	400,00
67 - Charges exceptionnelles	3 755,00	12 000,00	-	15 755,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	-	33,01	1 033,01
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>34 105,00</b>	<b>25 991,20</b>	<b>33,01</b>	<b>60 129,21</b>

RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchés	34 105,00	-	-	34 105,00
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	25 991,20	-	25 991,20
78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	33,01	33,01
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>34 105,00</b>	<b>25 991,20</b>	<b>33,01</b>	<b>60 129,21</b>

#### Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
20 - Immobilisations incorporelles	-	5 000,00	-	5 000,00
21 - Immobilisations corporelles	-	5 763,79	-	5 763,79
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>10 763,79</b>	<b>-</b>	<b>10 763,79</b>

RECETTES				
Chapitre	BP	BS	DM	TOTAL 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	10 763,79	-	10 763,79
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>10 763,79</b>	<b>-</b>	<b>10 763,79</b>

## Budgets des Zones d'Activités

ZA DE COULLONS - BP 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	15 980,33
011	Charges à caractère général	36 940,33	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	694 940,84
65	Autres charges de gestion courante	5,00			
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	673 975,84			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>710 921,17</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>710 921,17</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	673 975,84	16	Emprunts et dettes assimilées	694 940,84
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	694 940,84	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	673 975,84
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 368 916,68</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 368 916,68</b>

ZA DE SAINT GONDON - BP 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	614 807,50	002	Résultat de fonctionnement reporté	130 882,33
65	Autres charges de gestion courante	5,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	477 755,17
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	80,00	75	Autres produits de gestion courante	6 175,00
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations...	80,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>614 892,50</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>614 892,50</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	462 307,54	16	Emprunts et dettes assimilées	940 712,71
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	477 755,17	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	
16	Emprunts et dettes assimilées	650,00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>940 712,71</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>940 712,71</b>

ZA DE POILLY LEZ GIEN - BP 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	260 767,17	002	Résultat de fonctionnement reporté	227 907,58
65	Autres charges de gestion courante	5,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	699 493,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 628,43			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>927 400,60</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>927 400,60</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	666 628,43	16	Emprunts et dettes assimilées	699 493,02
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	699 493,02	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	666 628,43
16	Emprunts et dettes assimilées				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 366 121,45</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 366 121,45</b>



ZA DE GIEN - BP 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	51 128,85	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 392 227,38
011	Charges à caractère général	77 520,00	75	Autres produits de gestion courante	34 631,80
65	Autres charges de gestion courante	5,00			
66	Charges financières	22 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 276 205,33			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 426 859,18</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 426 859,18</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	559 235,59	16	Emprunts et dettes assimilées	803 257,64
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 392 227,38	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 276 205,33
16	Emprunts et dettes assimilées	128 000,00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 079 462,97</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 079 462,97</b>

### Budget transport

TRANSPORT - BP 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	126 645,55	002	Résultat d'exploitation reporté	50 174,04
012	Charges de personnel	151 000,00	74	Subventions d'exploitation	97 000,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	77	Produits exceptionnels	285 671,51
67	Charges exceptionnelles	800,00			
023	Virement à la section d'investissement	132 200,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>432 845,55</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>432 845,55</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	559 235,59	16	Emprunts et dettes assimilées	803 257,64
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 392 227,38	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 276 205,33
16	Emprunts et dettes assimilées	128 000,00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 079 462,97</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 079 462,97</b>

## 9.2 Comptes administratifs 2022

### Budget Principal

#### Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	3 623 732,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 015 915,00
012	Charges de personnel	8 505 420,00	70	Produits des services et du domaine	3 333 119,00
65	Autres charges de gestion courante	5 341 738,00	73	Impôts et taxes	4 525 245,00
66	Charges financières	143 361,00	731	Fiscalité locale	9 141 276,00
67	Charges exceptionnelles	453,00	74	Dotations et participations	5 292 530,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 192,00	75	Autres produits de gestion courante	263 416,00
014	Atténuation de produits	3 554 172,00	76	Produits financiers	137 025,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	734 385,00	77	Produits exceptionnels	300 013,00
023	Virement à la section d'investissement	3 320 643,00	013	Atténuation de charges	24 444,00
			042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 403,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 225 096,00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>28 068 386,00</b>

**Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
001	Résultat d'investissement reporté	-	001	Résultat d'investissement reporté	92 372,03
13	Subvention régionale	-	1068	Capitalisation du résultat	-
16	Emprunts et dettes assimilées	845 987,94	10222	FCTVA	422 320,54
20	Immobilisations incorporelles	119 121,09	13	Subventions	930 434,61
204	Subventions d'équipement	128 084,55	16	Emprunts et dettes assimilées	240,00
21	Immobilisations corporelles	540 434,02	23	Immobilisations en cours	19 479,88
23	Immobilisations en cours	2 273 726,43	27	Autres immobilisations financières	19 933,29
27	Autres immobilisations financières	276 650,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	734 385,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 403,00	041	Opérations patrimoniales	3 778 102,65
041	Opérations patrimoniales	3 778 102,65	021	Virement de la section de fonctionnement	3 320 643,00
			024	Cessions	-
			45	Etude GEMAPI	29 875,45
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 219 407,03</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 347 786,45</b>

**Budget Assainissement Collectif****Section d'exploitation :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	260 721,04
011	Charges à caractère général	741 513,06	70	Produits des services et du domaine	1 042 900,07
012	Charges de personnel	328 296,20	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges de gestion courante	2,16	731	Fiscalité locale	-
66	Charges financières	5 427,60	74	Dotations et participations	1 767,49
67	Charges exceptionnelles	4 330,87	75	Autres produits de gestion courante	3,82
68	Dotations aux amortissements et provisions	43 280,29	76	Produits financiers	-
014	Atténuation de produits	47 076,00	77	Produits spécifiques	15 934,03
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	629 416,48	013	Atténuation de charges	525,55
023	Virement à la section d'investissement	14 333,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 772,97
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 813 675,66</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 392 624,97</b>

**Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
001	Résultat d'investissement reporté	-	001	Résultat d'investissement reporté	2 817 656,64
16	Emprunts et dettes assimilées	117 337,03	1068	Capitalisation de l'excédent de fonctionnement	-
20	Immobilisations incorporelles	-	10	Dotations, fonds divers	-
204	Subventions d'équipement	-	13	Subventions	333 575,67
21	Immobilisations corporelles	51 569,98	16	Emprunts et dettes assimilées	-
23	Immobilisations en cours	323 176,80	21	Immobilisations corporelles	
27	Autres immobilisations financières	-	021	Virement de la section de fonctionnement	14 333,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 772,97	024	Cessions	
041	Opérations patrimoniales	-	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	629 416,48
			041	Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>562 856,78</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 794 981,79</b>

**Budget Assainissement individuel****Section d'exploitation :**

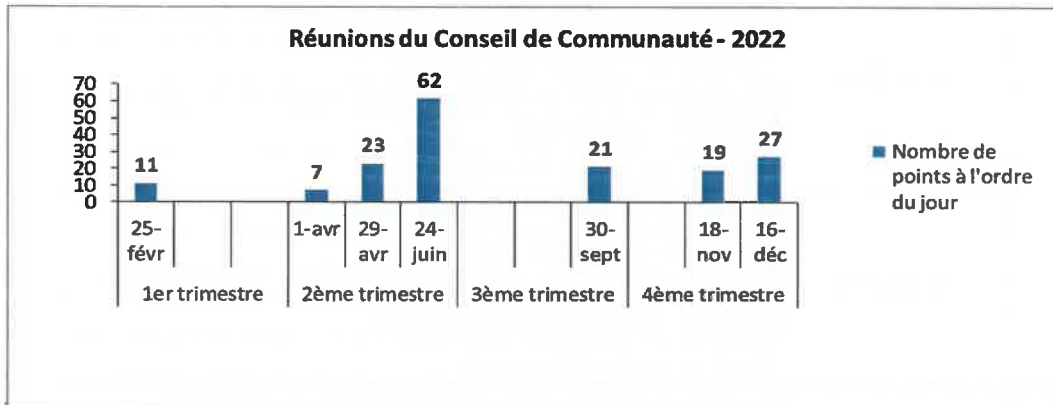
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	-
011	Charges à caractère général	21 397,98	70	Produits des services et du domaine	31 037,49
012	Charges de personnel	-	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges de gestion courante	237,05	731	Fiscalité locale	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	15 721,73	75	Autres produits de gestion courante	1,01
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 033,01	76	Produits financiers	-
014	Atténuation de produits	-	77	Produits exceptionnels	25 991,30
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	013	Atténuation de charges	-
023	Virement à la section d'investissement	-	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 389,77</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57 029,80</b>

**Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2022	Chapitre	Libellé	CA 2022
001	Résultat d'investissement reporté	-	001	Résultat d'investissement reporté	10 763,79
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1068	Capitalisation de l'excédent de fonctionnement	-
20	Immobilisations incorporelles	-	10	Dotations, fonds divers	-
204	Subventions d'équipement	-	13	Subventions	-
21	Immobilisations corporelles	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
23	Immobilisations en cours	-	21	Immobilisations corporelles	-
27	Autres immobilisations financières	-	021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	024	Cessions	-
041	Opérations patrimoniales	-	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-
			041	Opérations patrimoniales	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 763,79</b>

## 10. PRODUCTION DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CDCG

### Réunions du Conseil Communautaire – Année 2022



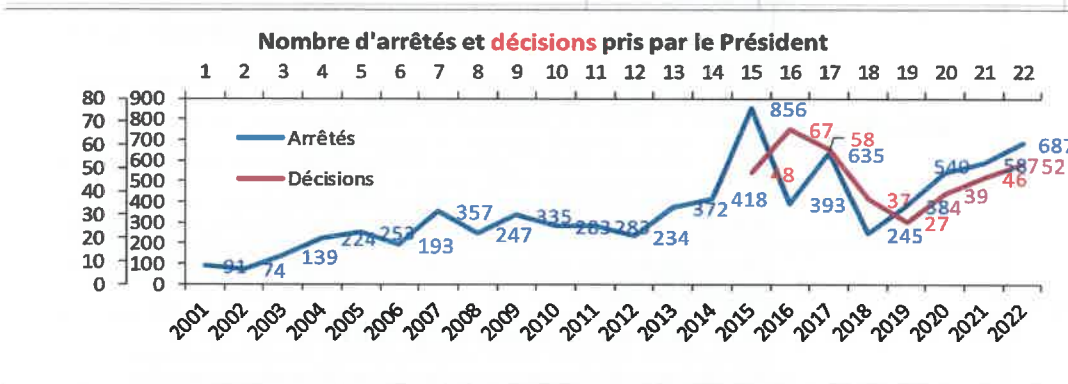
Si l'on compare avec l'année 2021, on peut préciser qu'il y a eu en 2022 :

\* 7 séances en 2022 avec 170 points contre 8 séances en 2021 avec 197 points

\* soit une moyenne par séance de 28 points par séance

Les mois les plus denses en 2022 sont juin et décembre et sont identiques à l'année 2021

### 9.2 Arrêtés et décisions du Président



2022	Arrêtés	Décisions
1er trimestre	104	22
2ème trimestre	314	16
3ème trimestre	135	5
4ème trimestre	134	9
<b>TOTAL</b>	<b>687</b>	<b>52</b>

Si l'on compare avec l'année 2021, on peut préciser qu'il y a eu en 2022 :

\* plus d'arrêtés cette année : 687 en 2022 et 587 en 2021

\* plus de décisions cette année : 52 en 2022 et 46 en 2021



## 11. DOSSIERS TRAITES PAR LES COMMISSIONS

Commissions	Dates	Ordre du jour
Commission assainissement	19/05/2022	Rapport d'activités 2021
		Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement 2021
		Tarifs assainissement collectif 2023
		Opération de reconstruction de la station d'épuration de Les Choux et transfert des effluents de Boismorand
		Point sur les dossiers en cours
	12/10/2022	Examen du budget et des tarifs du SPANC 2023
		Examen du programme 2023
		Convention de dépotage des matières de vidanges à la Station d'Épuration de Gien : Avenant avec la société SGA MEYER
		Point sur les dossiers en cours
Commission jeunesse et sports	08/02/2022	Convention d'objectifs et de financement CAF - Bonus Territoire CTG : prestation de service ALSH périscolaire (mercredis) et extrascolaire (vacances)
		Appels à projet CAF "fonds publics et territoires 2022" : présentation des demandes du service
		Sport : présentation des investissements retenus pour l'année 2022
		Présentation du projet "Gien Plage 2022"
		Besoins en saisonniers pour l'été 2022 : ALSH, Club Ados, Gien Plage et Maisons des Jeunes
	07/04/2022	Situation tarifaire particulière des élèves de Saint-Florent-le-Jeune scolarisés à Saint-Gondon
		Jeunesse : bilan des effectifs en ALSH
		Sport : Bilan des effectifs sur les dispositifs
		Avancement du projet "Gien Plage" 2022
	02/06/2022	Besoins en saisonniers pour l'été 2022 : Stade Nautique Intercommunal
		Mise à disposition individuelle d'agents du service des Sports auprès des clubs sportifs de Gien
		Sport : point sur les investissements 2022
		Règlement intérieur des équipements sportifs communautaires
		Périodes des petites vacances scolaires 2022 - 2023 : proposition pour mettre en place les stages sportifs et le club ados la première semaine des vacances
		Ouverture des Accueils de Loisirs extrascolaires les 29 et 30 août 2022, puis reprise des ALSH mercredis à compter du 31 août : choix des communes concernées
	12/10/2022	Modification de la tarification des ALSH en vue d'appliquer la grille avec quotients familiaux CDCG aux usagers habitant la commune de St Florent le Jeune et dont les enfants sont scolarisés à l'école de St Gondon à compter du 11 juillet 2022
		Bilan des ALSH de l'Atelier Mob et de la MDJ de Gien - été 2022, point projet CLAS
		Préparation budgétaire 2023
		Bilan des dispositifs de l'été 2022
		Préparation budgétaire 2023 du service des sports
24/11/2022	Avancement du projet du nouveau stade nautique intercommunal	
	Demandes de subvention 2023	

		Interventions des agents du stade nautique auprès des écoles primaires de la CDCG
		Proposition de dénomination de deux salles de combat : le dojo de Karaté (avenue Wilson) et la salle de Boxe (rue Jean Mermoz)
Commission culture	14/04/2022	Visite de l'espace culturel
		Rapport d'activité du service action culturelle 2021
		Point journées Européennes du Patrimoine
		Point Diagnostic Territorial
		Point sur le projet cinéma
		Rapport d'activité archives CDCG 2021
	08/11/2022	<b>Archives et Patrimoines</b>
		Point actions 2022
		Préparation budgétaire 2023
		<b>Culture</b>
		Projet poste de régisseur
		Présentation de la saison culturelle et du budget 2023
		Abonnement trois spectacles hors tête d'affiche et festival de l'humour (24 euros les trois)
		Tarif saison culturelle pour les comités d'entreprise
Autorisation d'engagement des contrats artistiques pour les saisons à venir		
Commission bâtiments et accueil des Gens du Voyage	22/02/2022	Aire de grand passage
		Stade nautique
		Point sur programme 2022
	12/04/2022	Gymnase Paul Bert
		Maison de santé pluridisciplinaire
		Aire de grand passage
		Programme travaux 2022
	01/09/2022	Point d'étape des travaux bâtiments
		Préparation budgétaire 2023
	12/10/2022	Préparation budget 2023
		Stade nautique
Commission aménagement et urbanisme	03/03/2022	Modification du PLUi : analyse des observations du public, des avis des personnes publiques associées et du procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur
		Avis de la commission sur le projet final de modification du Plui
	31/03/2022	Rapport d'activité
		Urbanisme
		Départ instructeur et fin de mise à disposition auprès de la CCBLP
		Recours à l'externalisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
		Aménagement
		Phasage suite aux arbitrages financiers des projets entrés de villes / cœurs de villages
	10/05/2022	Projet NPRU - Convention de mandat entre la CDCG et la Ville de Gien
		Procédure de biens vacants présumés sans maître pour les parcelles cadastrées DP n° 276 et n° 279 - chemin des fourches
		Atterrissage financier des travaux rue Bernard Palissy

	06/09/2022	Acquisition partielle d'une unité foncière nécessaire à la station d'épuration - Les Choux
		Cession partielle de parcelle à bâtir cadastrées section CR n° 822 et n° 826 - Place du Petit Champ - Gien au bénéfice de la société "SARL Les Cinémas Giennois"
	12/10/2022	Restitution finale des dispositifs OPAH et OPAH RU
		Lancement de la procédure de biens vacants et sans maîtres parcelle DP n° 276-279 de la Ville de Gien au bénéfice de la CDCG
22/11/2022	Propositions budgétaires 2023	
22/11/2022	Modification simplifiée du PLUi (Gien - La Lombarderie / Transfert de surface entre la zone UI et la zone N) - Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification	
<b>Commission en charge de l'eau potable</b>	25/05/2022	Présentation de la décision de la Commission d'Appel d'Offre concernant le marché d'étude
<b>Commission voirie, accessibilité et du SIG</b>	04/02/2022	Travaux programmés en 2022
		Spécificité calendaire des communes (date à éviter pour les travaux)
	31/03/2022	Point d'étape des travaux voirie programmés 2022
	05/05/2022	Point d'étape des travaux communes hors Gien et Gien
		Point financier
	01/07/2022	Point d'étape des travaux communes hors Gien et Gien
02/09/2022	Point d'étape des travaux communes hors Gien et Gien	
	Définition des besoins pour le budget 2023	
21/10/2022	Point d'étape des travaux communes hors Gien et Gien	
	Définition des besoins pour le budget 2023	
<b>Commissions des finances</b>	08/03/2022	Vote des taux de fiscalité (CFE, TFPNB, TEOM)
		Décision modificative n° 1 du budget annexe transport
	12/04/2022	Droit à la formation des élus pour 2022
		Gestion des investissements du budget principal en AP/CP
		Demandes de subvention dans le cadre de la politique de la ville
		Approbation de la convention de participation financière d'un poste d'adulte relais avec LogemLoiret
		Demande de subvention aide à l'immobilier d'entreprise "SAS SUPLISSON" - rue du Pont-Saint-Martin - 45720 COULLONS
	Création d'un nouveau complexe cinématographique "Le Grand Club" Soutien financier de la CDCG	
	07/06/2022	Approbation des comptes de gestion 2021
		Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat sur le budget principal de la CDCG
		Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat sur le budget annexe de l'assainissement collectif
		Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat sur le budget annexe de l'assainissement individuel
		Vote du budget supplémentaire 2022 du budget principal de la CDCG
		Vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe de l'assainissement collectif
Vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe de l'assainissement individuel		
Bilan de la formation des élus 2021		
Approbation du bilan des cessions et acquisitions des immobilisations en 2021		

		Budget annexe transport : adoption d'un nouveau mode de comptabilisation des amortissements : l'amortissement au prorata temporis et approbation des modifications des durées d'amortissement M43
		Budget annexe transport : Approbation de la liste des biens corporels d'une valeur inférieure à 500 € imputable en section d'investissement
		Budget annexe assainissement collectif : approbation de la liste des biens corporels d'une valeur inférieure à 500 € imputable en section d'investissement
		Demande de subvention aide TPE "Net Pressing" - 58 place de la Victoire - 45500 Gien
		Demande de subvention aide TPE "Food Brother's" 23 quai de Sully - 45500 Gien
		Mise à disposition individuelle d'agent du Service des Sports par la CDCG aux clubs sportifs contre rémunération
		Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement - exercice 2021
		Approbation de la taxe de raccordement au réseau d'égout 2023
		Approbation de la participation à l'assainissement collectif 2023
		Approbation de la redevance assainissement collectif 2023
	13/09/2022	Préparation budgétaire 2023 : calendrier - méthodologie
		GEMAPI - Proposition d'instauration de la taxe GEMAPI
		Modification de la convention de mise à disposition avec la Commune de Saint-Brisson-Sur-Loire
		Adhésion à l'agence régionale de développement économique DEV'UP
		Contribution financière pour le recrutement d'un animateur par le Mouvement des Entreprises du Pays Giennois (MEPAG)
		Demande de subvention aide TPE LAV'AG IMMO Monsieur Gouveia Alexandre / Intermarché - rue du 11 novembre 45500 Poilly Lez Gien
		Parcelle ZK n° 165 - Saint-Brisson-sur-Loire Zone Artisanale - régularisation foncière
		Projet de reconstruction de la station d'épuration sur la commune de Les Choux - Acquisition de l'unité foncière
		Cession partielle et à titre onéreux d'une parcelle à bâtir d'une superficie d'environ 1 188 m <sup>2</sup> - Place du Petit Champ au bénéfice de la société Les Cinémas Giennois
		SCI EMK Cession parcelle AH 136
	25/10/2022	Débat d'orientations budgétaires 2023
		Rapport d'observations définitives Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire sur la politique de revitalisation urbaine de la Ville de Gien (rapport commun à la Ville de Gien et à la Communauté des Communes Giennoises)
		Approbation du second avenant de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
		Cession partielle de la parcelle bâtie cadastrée AY n° 210 rue des Batraciens ZAC de la Bosserie au bénéfice de la SCI EVOLUTYS (Technical Studio)
		Budget autonome Transport : tableau d'amortissement
		Optimisation de la gestion de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les activités stade nautique et salles de sport et gymnases - Convention
	06/12/2022	Ouverture des crédits d'investissement 2023
		Versement des subventions aux associations
		Vote du budget GEMAPI
		Décision modificative
		Fonds de concours pour Le Moulinet sur Solin



		Fonds de concours pour Nevoy
		Subventions complémentaires pour les mises à disposition
<b>Commission affaires sociales</b>	<b>19/01/2022</b>	Demande de subvention de l'association : Valorisons nos ressources
		Approbation de la convention d'objectifs et de financements : bonus CTG pour le Relais petite enfance, le multi-accueil de Gien et le multi-accueil de Coullons
		Approbation de la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles
		Convention d'objectif et de financement - chargé de coopération CTG
	<b>24/03/2022</b>	Approbation de la convention de participation financière d'un poste d'adulte relais avec Logem Loiret
		Demande de subventions dans le cadre de la politique de la Ville
		Convention relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein des multi-accueils entre le conseil départemental et la CDCG
		Approbation de l'habilitation au site de mon enfant.fr
		Approbation du règlement de fonctionnement du relais petite enfance
		Approbation du projet d'établissement du multi-accueil de Coullons en vue de renouveler la convention d'objectif et de financements de prestations de services avec la CAF
	<b>18/05/2022</b>	Demandes de subvention Fonds Publics et Territoires auprès de la CAF
		Approbation du rapport d'activité 2021 pour le portage de repas
		Approbation du règlement de fonctionnement du multi-accueil de Coullons
		Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financements de prestations de services avec la CAF pour le multi-accueil de Coullons
	<b>19/10/2022</b>	Transfert du lieu d'accueil enfant parent du centre de loisirs dans un appartement de l'école de la gare
		Approbation du second avenant de la convention cadre d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le périmètre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
		Proposition budgétaire 2023 pour le service Politique de la Ville et prévention spécialisée
		Proposition budgétaire 2023 pour l'Action Sociale
		Convention relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein des multi-accueils entre le Conseil Départemental et la CDCG pour une durée de trois ans
Présentation du projet forum petite enfance		
<b>16/12/2022</b>	Proposition budgétaire 2023 pour la Petite Enfance	
	Subvention aux associations	
<b>Commission Environnement, énergie, développement durable et mobilités</b>	<b>15/03/2022</b>	Rapport d'activités 2021
		Convention avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour la dépose du dossier d'Intérêt Général dans le cadre du Contrat Territorial sur les milieux aquatiques
		Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à Assistance Electrique
	<b>12/05/2022</b>	Convention d'appui pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans - Approbation de la convention
		Mise en place d'un transport urbain transitoire - information
		Création d'un comité des partenaires - Approbation de la composition du comité
	<b>08/09/2022</b>	Modification du règlement intérieur des bus de la régie d'exploitation transport
		Validation du règlement intérieur du Transport à la Demande

		Présentation du programme d'animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable
		Convention de partenariat avec Grain Centre-Val de Loire pour le "Défi alimentation"
		Présentation du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA)
		Proposition d'instauration de la taxe GEMAPI
	03/10/2022	Préparations budgétaires 2023
		Présentation du rapport d'activité du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron
		Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Giennois (SMICTOM du Giennois)
	15/11/2022	Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat mixte Central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM)
		Convention avec IMANIS pour la mise en place du Transport à la Demande (TAD)
	Commission économie, tourisme, agriculture et de l'emploi	18/01/2022
Demande de subvention aide TPE "Une boutique pour deux" 16 quai Maréchal Joffre 45500 Gien		
Demande de subvention aide TPE "Miyah Shop" 18 rue Gambetta 45500 Gien		
Comité d'agrément pépinière d'entreprises CDCG - CCI Loiret		
<b>Domanialité :</b>		
Cession partielle de la parcelle nue cadastrée AY n° 211 rue des Batraciens - ZAC de la Bosserie au bénéfice de la SCI RETAIL		
29/03/2022		Cession partielle de la parcelle bâtie cadastrée AY n° 210 rue des Batraciens - ZAC de la Bosserie au bénéfice de Monsieur Luis Cordeiro, carrosserie CORDEIRO - contre-proposition de Monsieur Cordeiro
		<b>Economie</b>
		Rapport d'activité 2021
		Demande de subvention aide TPE Restaurant "A Deux Mains" - 22 quai Lenoir 45500 Gien
		Demande de subvention aide à l'immobilier d'entreprise "SAS Suplisson" - rue du Pont Saint Martin - 45720 Coullons
		Instauration d'une commission d'indemnisation amiable
		Appel à projet : installation de nouveaux commerces
		Boutique amovible par PES 45
		<b>Domanialité</b>
		Location de terrains sur la ZA les Clorisseaux (Poilly-lez-Gien) société AVELIS pour base de vie SNCF
17/05/2022		Prolongation de la convention de partenariat économique avec la Région pour une durée de 6 mois
		Demande de subvention aide TPE "Net Pressing" - 58 Place de la Victoire 45500 Gien
		Demande de subvention aide TPE "Food Brother's" 23 quai de Sully 45500 Gien
		Demande de subvention Aide à l'investissement immobilier "Les Cinémas Giennois" 60 rue de la Fabrique 45500 Gien
	Contrat de développement fluvestre	

	07/09/2022	Adhésion à l'agence régionale de développement économique DEV'UP
		Contribution financière pour le recrutement d'un animateur par le Mouvement des Entreprises du Pays Giennois (MEPAG)
		Proposition de logo pour les vitrines giennoises
		Acquisition parcelle ZK 165 - Saint-Brisson-sur-Loire - Zone Artisanale Les Aisières - Régularisation foncière
	05/10/2022	Préparation budgétaire 2023
		Cession AY 210p (cellules A1 et A2 + terrains nu) à Technical Studio - Zac de la Bosserie
		Cession AY 6 - AY 205 - AY 184 - AY 185 à Factory Industriy Real Estate - ZAC de la Bosserie
	23/11/2022	<b>Domanialité</b>
		Projet de cession du lot n°3 de la ZA des Cartelets au bénéfice de la SAS Suplisson
		<b>Economie</b>
		Validation du logo pour le site : Les vitrines giennoises
		Demande de subvention aide TPE "Savane Kids" Route de Bourges - 45500 Poilly-Lez-Gien
Demande de subvention aide TPE Boulangerie Gaby et Luna - 3 rue Groslin - 45500 Saint-Brisson-Sur-Loire		
Demande de subvention aide TPE Boulangerie Riotto Philippe - 16 rue de la mairie - 45720 Coullons		
Approbation des ouvertures dominicales 2023		
Modification de subventions des associations 2023		
Présentation du rapport d'activité 2022 de l'Office de tourisme et demande de subvention 2023		

## 6.4 – Autres actes réglementaires

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	29

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon

Ne prenant pas part au vote :

Mme de Crémiers

Etaient absents excusés :

M. Pereira Dos Santos et Mme Terrasse

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/47

#### **OBJET : Projet du nouveau Schéma Départemental en faveur des gens du voyage – Avis du Conseil Municipal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017,*

*Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,*

*Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,*

*Vu le projet de Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2029 du Loiret,*

*Vu le courrier de la Préfète du Loiret et du Président du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 demandant l'avis de la Ville de Gien sur ce projet de schéma départemental,*

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose dans chaque département l'élaboration d'un Schéma Départemental d'accueil prévoyant les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, des aires de grand passage et des terrains familiaux et les communes où ceux-ci doivent être prévus. Elle dispose que les communes de plus de 5 000 habitants doivent obligatoirement figurer au schéma, et qu'elles sont tenues de participer à sa mise en œuvre en accueillant sur leur territoire les aires et terrains identifiés dans le schéma.

Par courrier en date du 3 avril 2023, Madame la Préfète du Loiret et Monsieur le Président du Conseil Départemental ont transmis le projet de schéma à la Communauté des Communes Giennoises et à la Ville de Gien, commune de plus de 5000 habitants figurant au schéma, pour consultation réglementaire et avis.



Le schéma 2013-2019 prévoyait les dispositions suivantes :

- L'obligation de mise en place d'une aire d'accueil de 24 places sur la commune de Gien,
- L'obligation de mise en place d'au moins deux aires de grand passage sur le département,
- La préconisation de mise en place de 2 à 4 terrains familiaux sur la Communauté des Communes Giennoises.

En 2023, le territoire de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien compte :

- Une aire d'accueil permanente sur le site de la route des Choux, avec 24 places ouverte depuis 2009, mais depuis rendue hors d'usage par de nombreuses dégradations,
- Une aire de grand passage sur le site de la Masure avec 200 places dont l'ouverture devrait avoir lieu cette année.

L'aire d'accueil permanente présente sur le territoire de la Ville de Gien était suffisamment dimensionnée pour accueillir le flux de véhicules s'y arrêtant. Cependant, suite à de multiples dégradations, l'aire a été déclarée hors service. L'aire de grand passage attendue cette année devrait également être suffisamment dimensionnée pour accueillir le flux prévu en période estivale.

Les prescriptions et préconisations du nouveau schéma sont les suivantes :

### **1. Les aires d'accueil des gens du voyage**

Aucune obligation n'est inscrite dans le projet de schéma.

La préconisation du projet de schéma en matière d'aire d'accueil des gens du voyage pour le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est la suivante :

- Transformation de l'aire d'accueil permanente de Gien en aire de petit passage

### **2. L'aire de grand passage**

L'obligation du projet de schéma en matière d'aires de grand passage pour le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est la suivante :

- Une aire de 200 places sur la commune de Gien

### **3. La sédentarisation des gens du voyage**

L'obligation du projet de schéma en matière de sédentarisation pour le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est la suivante :

- 3 terrains familiaux locatifs, soit 6 places sur la Communauté des Communes Giennoises

### **4. Autres**

Le schéma prévoit également des orientations relatives au volet socio-éducatif, à l'insertion socio-professionnelle et la santé.

## **LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **EMET** un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2029 et sa déclinaison pour le territoire de la Ville de Gien, sous réserve que soit retiré du projet de schéma l'obligation des 3 terrains familiaux locatifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_47-DE



**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Le Maire,  
Francis Cammal

A blue ink signature of Francis Cammal is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE GIEN' at the top and '(LOIRET)' at the bottom, with a central emblem.

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

A blue ink signature of Camille Chevallier, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_47-DE



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU LOIRET (SDAHGV)**

—

**2023 - 2029**

**Le Maire,  
Francis Cammal**



## Éditorial

Le dispositif d'accueil des gens du voyage est défini à l'échelle départementale par un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ce schéma est élaboré conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Une commission départementale consultative, au sein de laquelle siègent des élus et des représentants des gens du voyage, est associée à son élaboration. Les conseils communautaires concernés par le dispositif et la commission consultative donnent leur avis avant son approbation.

L'élaboration du schéma a mobilisé de nombreux acteurs que nous tenons à remercier pour leur contribution à la réalisation de ce document. Il est également le résultat d'une large concertation et d'échanges engagés avec les différents partenaires concernés qui ont permis d'aboutir à ce nouveau schéma en prenant compte des besoins d'ancrage des gens du voyage.

Les services de l'État ainsi que le Conseil départemental ont choisi d'élaborer un schéma consensuel qui soit suffisamment ambitieux pour satisfaire aux besoins et que les objectifs fixés puissent être atteints sans mettre en difficultés les collectivités territoriales.

La mobilisation de tous les acteurs ayant apporté leur contribution à son écriture est primordiale pour mener à bien sa mise en œuvre.

## Table des matières

Éditorial.....	2
Introduction.....	4
1- Contexte réglementaire, situation en 2023 et bilan du schéma précédent.....	5
1-1- Cadre réglementaire.....	5
1-2- Contenu attendu du schéma.....	7
1-3- Articulation du schéma avec les documents existants.....	9
1-4- Les grandes étapes de la démarche de révision du schéma.....	11
1-5- Bilan du précédent schéma et situation du Loiret début 2023.....	13
2- Les orientations du schéma en matière d'équipements (accueil et habitat).....	23
2-1- Orléans Métropole.....	23
2-2- Est et Giennois.....	25
2-3- Montargois.....	27
2-4- Nord Loiret.....	29
2-5- Ouest.....	31
2-6- Synthèse générale .....	33
3- Les orientations relatives au volet socio-éducatif, insertion socio-professionnelle et santé... ..	34
3-1- L'accès aux droits.....	34
3-2- L'accompagnement social.....	35
3-3- L'accompagnement professionnel .....	36
3-4- La santé.....	37
3-5- La scolarisation.....	38
3-6- La médiation.....	39
4- Les instances de gouvernance et de suivi du schéma.....	40
Annexes.....	41
Annexe 1 : Possibilités de financement des équipements par l'État.....	41
Annexe 2 : Cartographie des aires existantes.....	42
Annexe 3 : Tableau des gestionnaires des aires actuelles.....	43
Annexe 4 : Cartes des équipements et services sur le territoire loirétain.....	45
Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs des différentes interventions sociales.....	62

## Introduction

La politique d'accueil des gens du voyage (GDV) vise à assurer le droit à un habitat adapté, respectueux de la libre circulation des personnes et de la propriété privée, dans un rapport équilibré des droits et des devoirs de chacun.

Dans cet objectif, la loi prévoit, dans chaque département, l'élaboration conjointe par l'État et le Département d'un schéma d'accueil des gens du voyage qui, en fonction des besoins constatés, doit prévoir le nombre, la localisation et la capacité des aires et terrains à créer par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que les interventions sociales nécessaires.

Depuis la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, ces schémas ont beaucoup évolué et gagné en qualité. En effet, si la première génération de schémas s'est concentrée sur la production d'aires permanentes d'accueil, la deuxième s'est ouverte à la problématique des grands passages. Les nouveaux schémas doivent également désormais intégrer des dispositions pour les terrains familiaux locatifs.

L'accompagnement socio-éducatif (scolarisation, insertion socio-professionnelle, accès aux droits) et la santé sont également deux nouveaux sujets à prendre en compte dans le cadre des schémas de troisième génération. Avec le présent schéma pour le Loiret, de nouveaux défis doivent ainsi être relevés comme l'ancrage territorial croissant des familles, le souhait d'une scolarisation régulière pour les enfants GDV, ou le développement des grands passages.

Ainsi, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) est un outil de planification, prévu par la loi, prenant en compte les besoins spécifiques des gens du voyage (équipements publics d'accueil, équipements à usage privé d'habitat, interventions destinées à l'inscription dans la vie sociale des gens du voyage).

Pour le département du Loiret, le dernier schéma a été adopté en 2013 et est arrivé à échéance en mai 2019.

Les objectifs du nouveau schéma visent donc à :

- calibrer et adapter le dispositif d'accueil des GDV (calibrer les aires permanentes en fonction des besoins, réaliser un dispositif de terrains de petit ou moyen passage...);
- répondre aux besoins d'ancrage territorial du public GDV (programme de réalisation de terrains familiaux locatifs, et de logements spécifiques et adaptés);
- renforcer l'accompagnement et la prise en compte des problématiques des GDV dans des domaines transversaux (projet socio-éducatif, politique scolaire ambitieuse à développer, renforcer l'accès à la santé, à l'emploi, inciter à « aller vers » le public GDV);
- renforcer le pilotage du schéma (gouvernance et suivi du schéma).

Le pilotage de ce schéma, qui est en vigueur pour 6 ans à compter de sa date de signature, est assuré conjointement par l'État et le Département.

# 1- Contexte réglementaire, situation en 2023 et bilan du schéma précédent

## 1-1- Cadre réglementaire

- La Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 prévoit que « les communes doivent participer à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles » et que « dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leurs modes de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés des aires permanentes d'accueil ainsi que leur capacité, des terrains familiaux locatifs aménagés ainsi que le nombre et la capacité des terrains et des aires de grand passage destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels ainsi que la capacité. Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental ». Les dispositions du présent schéma départemental s'inscrivent donc dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet modifiée, dite « loi Besson II » relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Cette révision prend également en compte les évolutions apportées par la loi « Égalité et Citoyenneté » n°2017-86 du 27 janvier 2017 dont certains de ses articles (97, 147 à 150 et 195) ont introduit des évolutions notables dans les dispositions applicables aux gens du voyage, notamment la prise en compte des terrains familiaux locatifs dans les schémas départementaux.

### - Les territoires concernés par le schéma :

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement dans le schéma départemental. Dans le département du Loiret, à la date de signature du schéma, elles sont au nombre de 25, conformément à la liste ci- après :

Communes	Nombre d'habitants
Orléans	116 269
Olivet	22 386
Saint Jean de Braye	21 288
Fleury les Aubrais	21 010
Saint Jean de la Ruelle	16 411
Saran	16 357
Montargis	14 976
Gien	13 566
Amilly	13 233
Chalette sur Loing	12 688
La Chapelle Saint Mesmin	10 180



Ingré	9 482
Saint Jean le Blanc	9 070
Pithiviers	9 023
Chécy	8 652
Chateauneuf sur Loire	8 212
Le Malesherbois	8 073
Saint Denis en Val	7 589
La Ferté Saint Aubin	7 404
Beaugency	7 339
Villemandeur	6 782
Meung sur Loire	6 540
Saint Pryvé Saint Mesmin	6 076
Briare	5 213
Sully sur Loire	5 213

**- Pouvoir des Maires en matière d'interdiction de stationner et de procédure d'expulsion :** l'interdiction du stationnement en dehors des aires et terrains dédiés, contrepartie du respect des engagements du présent schéma départemental.

Après l'adoption du schéma départemental, conformément à l'article 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 dans sa rédaction issue de la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003, les Maires des communes ayant satisfait à leurs obligations définies par la présente décision, peuvent interdire, par arrêté, le stationnement des gens du voyage sur le territoire de leur commune, en dehors des aires d'accueil aménagées et espaces réservés à cet usage.

Il reviendra à l'EPCI de réaliser tout ce qui est prescriptif (AGP, aires permanentes d'accueil, TFL) ou préconisé (aire de petit et moyen passage) à l'exception des logements adaptés. Il échoit aux maires de permettre les implantations et réalisations sur leur territoire.

Le respect des prescriptions du schéma permet aux maires d'interdire par arrêté le stationnement sur le territoire de la commune des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées, ouvrant ainsi la possibilité de saisir le président du tribunal de grande instance aux fins de faire ordonner l'évacuation forcée des résidences mobiles.

## 1-2- Contenu attendu du schéma

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma dit « de 3<sup>e</sup> génération », celui-ci intègre plusieurs thématiques précisées ci-après.

### 1-2-1 L'accueil et l'habitat

Il s'agit de concilier la prise en compte de l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir se déplacer et stationner dans des conditions décentes, avec le souci légitime des élus locaux d'éviter les stationnements illicites. L'accueil peut être organisé en fonction de la taille des groupes, qui varie de quelques ménages à plusieurs dizaines, et de la durée de leur séjour.

Certains des **équipements d'accueil** inscrits dans le schéma le sont à titre de prescriptions qui s'imposent donc aux collectivités. Il s'agit des aires d'accueil permanentes, des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs. D'autres relèvent de préconisations : aires de petit et moyen passage et logements adaptés.

- **Les aires d'accueil permanentes**, de taille variables, pour des durées de séjours de quelques jours à plusieurs mois ;

- **Les aires de grand passage (AGP)**, d'une capacité de 200 caravanes chacune, pour accueillir sur un temps court (3 semaines au maximum) des groupes se déplaçant collectivement pour de grands rassemblements ;

- **Les aires de petit passage ou moyen passage** : ces aires ne présentent pas un caractère prescriptif. Elles sont de capacité limitée, dotées d'aménagements plus sommaires, souvent implantées dans des communes rurales, et destinées à accueillir temporairement des familles de passage. Leurs caractéristiques ne sont pas définies par la réglementation et sont diverses sur le territoire.

Face à l'évolution des modes de vie et à la sédentarisation des gens du voyage, la **thématique de l'habitat** doit être renforcée dans l'ensemble des nouveaux schémas afin de privilégier l'existence de lieux de stationnement pérennes facilitant l'accompagnement et l'accès aux droits (scolarisation, santé, activité professionnelle, formation, etc.).

Ce domaine de l'habitat concerne essentiellement les terrains familiaux locatifs dont l'implantation est devenue prescriptive depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, au même titre que les aires d'accueil permanentes et les aires de grand passage.

- **Les terrains familiaux locatifs** : ils permettent de répondre à la demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable et privatif, sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. Ils apportent ainsi la sécurité du retour. Il s'agit d'un dispositif qui vise à permettre l'installation de caravanes à côté des habitations en dur, et qui induit l'importance d'un diagnostic social et technique pour définir les besoins comme leur emplacement.

- **Les logements adaptés** : ils permettent l'accueil des familles ne souhaitant plus, ou ne pouvant plus voyager, sauf de façon épisodique, mais qui désirent garder au moins partiellement l'habitat en caravane. Il permet de vivre et d'habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie.

### *1-2-2 L'accompagnement socio-pro-éducatif et la santé*

La scolarisation, la formation, l'insertion professionnelle, l'accompagnement social et la santé sont des sujets qui ont vocation à être désormais intégrés dans le SDAHGDV.

Tout ce qui a trait à l'accès aux droits, à la culture, aux loisirs, ou encore au sport peut aussi être inclus dans les actions prioritaires définies au schéma.

### *1-2-3 La gouvernance et le suivi du schéma*

Le pilotage du schéma, élaboré à l'échelle départementale, est assuré conjointement par le représentant de l'État dans le département et le Président du Conseil départemental. Ce sont eux qui décident également des conditions dans lesquelles sera conduite la révision du schéma.

Cette révision suppose néanmoins l'implication de nombreux acteurs locaux, et notamment les suivants :

- la Commission consultative départementale des gens du voyage, instance obligatoire, étroitement associée aux différentes étapes de la construction d'un schéma ;
  - les EPCI et les communes du Loiret, chargés ultérieurement de la mise en œuvre des dispositions prévues au schéma ;
  - les services de l'Etat et du Conseil départemental, en charge de l'accès aux droits, de la scolarisation, de la prévention et de la santé, de l'emploi, etc. ;
  - les structures qui assurent un accompagnement auprès des gens du voyage (CCAS, associations, etc.) ;
  - les représentants des gens du voyage qui, en tant qu'usagers et citoyens, font part, par le biais des associations et référents qui les accompagnent, de leurs attentes et de leurs propositions.

Enfin, les conditions dans lesquelles s'effectueront le suivi, la mise en œuvre et l'animation de ce schéma départemental doivent avoir été réfléchies lors de la révision du schéma. La gouvernance constitue d'ailleurs un chapitre du présent schéma départemental.

### 1-3- Articulation du schéma avec les documents existants

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage s'articule avec d'autres dispositifs locaux mis en œuvre dans les domaines de l'urbanisme, l'habitat, l'emploi et la santé, qui sont élaborés à différentes échelles.

- au niveau régional avec par exemple, le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) ;
- au niveau départemental, avec le schéma départemental de domiciliation, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;
- au niveau intercommunal avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I), Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUI-H), ou communal (Plan Local d'Urbanisme) et dont le mode d'adoption est variable.

Le PDALHPD en tant qu'outil du droit au logement des personnes défavorisées décline des actions qui visent à permettre aux ménages fragiles d'accéder et se maintenir dans le logement. Les gens du voyage constituent un des publics du PDALHPD. Il prend en compte les actions inscrites dans un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, notamment en termes d'habitat adapté, via les terrains familiaux locatifs ou le logement adapté.

Le PLH, Programme Local de l'Habitat, est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat sur un territoire intercommunal : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques selon l'art L. 302-1 du code de la Construction et de l'Habitat. En lien avec le schéma, le PLH prend en compte les enjeux liés aux gens du voyage en matière d'ancrage territorial et de production d'une offre adaptée.

Les documents d'urbanisme doivent prévoir « la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat » (art. L. 101- 2 du code de l'urbanisme). Deux types de documents d'urbanisme à des échelles différentes ont une obligation de compatibilité avec les SDAHGV : le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), est un document de planification qui fixe les grandes lignes de l'aménagement d'un territoire intercommunal. C'est un document de planification spatiale pour le long terme. Dans les trois documents qui composent un SCoT, le rapport de présentation (qui comprend un diagnostic), le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui constitue le projet politique de la collectivité, et le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui prévoit des orientations qui s'imposent aux documents d'urbanisme, l'habitat mobile des gens du voyage doit être pris en compte.

Le PLU ou PLUI, (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et les cartes communales définissent le projet général d'aménagement, la destination générale des sols d'une commune ou d'une intercommunalité (si PLUi). Contrairement à un SCoT, le PLUi et la carte communale déterminent l'utilisation du sol au niveau de la parcelle. Ils doivent identifier les terrains susceptibles d'accueillir les gens du voyage, pour permettre la mise en œuvre des prescriptions du schéma en termes d'accueil (aires de grands passages et aires permanentes d'accueil) et d'habitat (terrains familiaux locatifs). Ces indications sont traduites dans le zonage et dans le règlement du PLU qui définit précisément les secteurs d'accueil avec les règles de constructibilité adaptées. Même si la création des aires d'accueil et de terrains familiaux locatifs doit avoir lieu en priorité dans les zones urbanisées, à proximité



des services et des équipements, l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme prévoit que le règlement du PLU peut délimiter à titre exceptionnel, des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, dans lesquels peuvent être autorisés des constructions, des résidences démontables ainsi que des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi du 5 juillet 2000. Ce dispositif permet aussi de répondre aux difficultés des collectivités confrontées à des occupations illégales avec des constructions illégales et/ou des occupations légales sur un terrain propriété de famille avec des règles d'urbanisme qui n'autorisent pas les constructions. La collectivité peut avec ce dispositif étudier dans quelle mesure la règle d'urbanisme édictée dans le PLU peut évoluer.

**Le schéma départemental de domiciliation**, adopté par arrêté préfectoral, constitue un outil pour orienter durablement la politique d'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes sans domicile stable. Il permet de renforcer l'adéquation entre offre et besoin sur un territoire dans la perspective de prévenir les ruptures, de s'assurer d'une couverture territoriale cohérente et de définir les pistes d'actions sur lesquelles s'appuyer afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Depuis la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, les gens du voyage, comme toutes les personnes sans domicile stable, sont domiciliés de droit dans un Centre Communal (ou Intercommunal) d'Action Sociale ou organisme agréé à cet effet. Le volet social des schémas départementaux d'accueil et d'habitat, qui préconisent des actions sur l'accès aux droits des gens du voyage, doit tenir compte des orientations du schéma départemental de domiciliation.

La loi qui institue le **PRAPS**, Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis, élaboré par l'ARS pour une durée de 5 ans, (loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions) énonce qu'il : « s'attache à définir des actions pour lutter contre les pathologies aggravées par la précarité ou l'exclusion sous toutes leurs formes, notamment les maladies chroniques, les dépendances à l'alcool, à la drogue ou au tabac, les souffrances psychiques, les troubles du comportement et les déséquilibres nutritionnels » (Art. 71 al. 3). Ils peuvent prévoir des actions qui ont pour objet de développer des dispositifs d'accès inconditionnels aux soins et aux droits. Ainsi, des actions telles que le développement de médiations sanitaires envers les populations vivant en habitat mobile peuvent être prévues. Ces mesures, lorsqu'elles existent, doivent être prises en compte dans le cadre de la révision de schémas départementaux et notamment alimenter le volet santé.

Les services de l'État, chargés lors de l'élaboration/révision des PLH, et des PLU/PLUi de rédiger les «porter à connaissance», devront rappeler que ces documents de programmation et de planification doivent prendre en compte les orientations définies dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, notamment en termes d'habitat adapté des gens du voyage dans les deux types de documents et de localisation des aires d'accueil permanentes, les terrains familiaux locatifs et les aires de grand passage dans les PLU/PLUi. Ils devront en vérifier la bonne prise en compte dans les projets arrêtés et transmis à l'État pour avis avant leur approbation.

## 1-4- Les grandes étapes de la démarche de révision du schéma

L'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029 lancée en 2021 est le résultat d'un important travail partenarial et d'une large concertation dans le cadre de différentes instances qui a mobilisé de nombreux acteurs : Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Conseil départemental (Direction de l'Insertion et de l'Habitat et Agences Départementales des Solidarités), Préfecture et Sous-Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé, Éducation Nationale...

La rédaction du nouveau schéma tient compte :

- d'une part, de l'évaluation de l'offre existante et de son usage ;
- d'autre part, du recensement des besoins en termes d'accueil, d'habitat et d'actions socio-éducatives.

La procédure de révision du Schéma s'est appuyée sur :

- Un **diagnostic et des préconisations** du bureau d'études « Cadres en mission » afin d'évaluer les réalisations du précédent schéma et proposer des orientations. Les conclusions du diagnostic ont été présentées aux principaux acteurs et partenaires lors d'une réunion le 17 décembre 2020.
- Un **Comité de pilotage (COPIL)** afin de favoriser une vision d'ensemble et globale des éléments du futur schéma, à l'échelle départementale. Le Copil s'est réuni à trois reprises les 7 mai 2021, 29 juin 2022 et 20 janvier 2023.

La composition du COPIL repose principalement sur celle de la commission départementale consultative des gens du voyage, à savoir :

- des représentants de l'État et du Département,
  - des représentants des communes et des EPCI,
  - des personnes qualifiées représentant les Voyageurs,
  - les services de la Métropole d'Orléans,
  - un représentant de l'Association des Maires du Loiret (AML),
  - un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et un représentant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
  - l'Éducation nationale,
  - l'Agence Régionale de Santé
  - la gendarmerie.
- Des **ateliers territoriaux**, le département du Loiret a été découpé en 5 territoires à savoir :
- le **territoire de l'Ouest** composé des Communautés de communes de la Beauce Loirétaine (CCBL), des Terres du Val de Loire (CCTVL), des Portes de Sologne (CCPS) et de la Forêt (CCF) ;
  - le **territoire de l'Orléanais** reprenant les 22 communes d'Orléans métropole (OM) ;
  - le **territoire de l'Est et Giennois** composé des Communautés de communes des Loges (CCL), du Val de Sully (CCVS), Giennaises (CCG) et Berry Loire Puisaye (CCBLP) ;

- le territoire du Montargois composé de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME), des Communautés de communes des 4 vallées (CC4V), de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) et Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) ;

- le territoire Nord Loiret composé des Communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL), du Pithiverais (CCP) et du Pithiverais-Gâtinais (CCPG).

Outre les représentants des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et du Département (Direction de l'Insertion et de l'Habitat) qui ont apporté leur appui technique, les ateliers étaient composés des membres suivants :

- Sous-préfets et Conseillers départementaux,
- Élus locaux,
- Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Association Départementale d'Accompagnement des Gens du Voyage – ADAGV,
- Éducation nationale,
- Agence Régionale de Santé (ARS),
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS),
- Agence Départementale des Solidarités/Equipe(s) Pluridisciplinaire(s) du territoire concerné.

Ces différentes étapes de concertation ont permis de déterminer les équipements à mettre en place par territoire ainsi que les actions socio-éducatives à développer.

Le projet de schéma a été soumis à l'avis des EPCI, de la commission spécialisée des politiques sociales du CRHH du 13 avril 2023 et de la commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 20 avril 2023.

## **1-5- Bilan du précédent schéma et situation du Loiret début 2023**

### **1-5-1- Situation en matière d'équipements**

Concernant les accueils dédiés aux gens du voyage, début 2023, le département est doté de :

- 3 aires de grand passage de 200 places à : Meung-sur-Loire (mise en service en mai 2022), Saint-Cyr-en-Val (mise en service début septembre 2022), et Gien (ouverture prévue en avril 2023).
- 14 aires d'accueil (dont 3 sont actuellement fermées),
- 19 logements locatifs adaptés.

En matière d'aires de grand passage, le précédent schéma a atteint ses objectifs.

L'étude effectuée par « Cadres en mission » a permis de mettre en évidence les points suivants qui ont été travaillés dans le cadre de ce schéma :

- Absence de terrains familiaux locatifs ;
- Inadaptation des aires existantes et problématique de vétusté ;
- Insuffisance d'habitats adaptés.

### **1-5-2- Situation sur le volet social**

L'étude effectuée par « Cadres en mission » a permis de mettre en évidence l'inégalité de la répartition des actions d'accompagnement social et d'actions socio-éducatives sur le territoire du département.

Cela se caractérise selon les domaines par les éléments précisés ci-après.

#### **1-5-2-1 Constat**

##### **- Scolarisation :**

- Environ 800 enfants des gens du voyage scolarisés dans le départemental :
  - bonne scolarisation en primaire ;
  - insuffisance de la scolarisation en maternelles ;
  - déperdition scolaire ;
  - absentéisme ;
  - retards scolaires ;
  - recours excessifs au CNED ;
  - difficultés d'orientation.
- Professeurs itinérants et coordonnateurs sur l'agglomération Montargoise et les Communautés de Communes du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais.

##### **- Santé :**

Pour rappel l'espérance de vie des gens du voyage est de 15 ans inférieure à celle de l'ensemble de la population. Compte tenu de leur mode de vie, il n'y a pas de suivi médical régulier par un même médecin. Les gens du voyage sont plus dans une démarche curative que préventive.



### **1-5-2-2 L'offre de service**

#### **→ L'Association Départementale d'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV) :**

La structure est agréée Centre social et Accueil de Loisirs Sans Hébergement par la CAF, puis agréée organisme domiciliataire par la Préfecture. L'association est également prestataire d'Orléans Métropole pour l'animation et l'accompagnement à la sédentarisation des voyageurs stationnant sur les aires d'accueil de la Métropole. Elle est également conventionnée avec le Conseil départemental pour l'accompagnement social des gens du voyage sur le territoire d'Orléans sud.

L'association comprend trois secteurs d'activités :

- un pôle administratif qui gère la domiciliation administrative : 513 élections de domicile au 31/12/2021, 250 lettres par jour et la gestion administrative de la structure ;
- un pôle animation ;
- un pôle social.

Le pôle animation comprend 2 animateurs et 2 titulaires du BAFA, il intègre le projet famille, le centre de loisirs, l'accueil des jeunes et des adultes. Il effectue les activités suivantes :

- « Le projet famille » contractualisé avec la CAF porte sur les animations parents–enfants, le renforcement des liens parentaux, la cohésion sociale et l'insertion des familles sur le territoire.
- L'animation de l'aire permanente d'accueil de La Source, une des plus grandes de France, susceptible d'accueillir entre 200 et 300 personnes en période hivernale.
- L'accueil de loisirs sans hébergement : travail sur les difficultés scolaires des enfants, le vivre ensemble, les loisirs, les activités extra-scolaires.
- L'accueil des jeunes et des adultes qui comprend :
  - L'atelier informatique : accompagnement de la transition numérique et utilisation des outils.
  - L'atelier santé et diététique : l'alimentation et ses conséquences sur la vie adulte avec l'accueil d'élèves infirmiers en IPSI pour un projet de santé publique, mise en place d'une campagne de vaccination afin de faire face à la recrudescence du nombre de cas de rougeole.
  - L'atelier esthétique : prendre soin de soi et confiance en soi afin de favoriser l'accès au travail pour les femmes.
  - L'atelier accès à la culture qui repose notamment sur la réalisation de divers travaux de réalisation d'expositions et des visites de lieux divers.
  - L'accueil espace libre.
  - La prévention à la scolarisation en échangeant régulièrement avec les ménages sur les atouts d'une présence régulière à l'école.
  - Les manifestations et les usagers : groupes femmes, groupes enfants, pour conduite de réflexions sur les actions à mener.
  - L'altérité : rencontrer l'autre –Rencontre DDETS et ADAGV 45 sur le thème de la discrimination.
  - Le sport : organisation d'un tournoi de foot.

Le pôle social décline dans le cadre d'une mission d'accompagnement social portée par le Conseil départemental les actions suivantes :

- L'accueil-orientation pour tout public en élection de domicile à l'association ou stationnant sur le territoire d'Orléans sud (130 familles accompagnées en 2022) ;
- L'instruction des demandes de RSA pour le public en élection de domicile ;
- L'accompagnement à la contractualisation de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA en élection de domicile, 400 bénéficiaires du RSA suivis en 2022 dont 279 ont un statut de non salarié (micro-entreprise). Les actions menées visent à analyser les difficultés rencontrées et cherchent à rendre les personnes actrices de leurs démarches

- La scolarisation des enfants : soit une sensibilisation des ménages pour une scolarisation en maternelle, et un suivi des activités scolaires menées avec le Centre national d'Enseignement à Distance (CNED). Un partenariat est mis en place avec l'Éducation Nationale avec le soutien de la coordonnatrice du dispositif Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) et le collège Jacques Prévert – lieu ressources du CNED. Les actions menées se traduisent par une double inscription collège/CNED. Une convention Collège/Direction académique des services de l'Éducation nationale-DASEN/CNED permet à 7 élèves de bénéficier d'une scolarité partagée ;

- L'accueil au collège : une assistante pédagogique accompagne les élèves sur des temps précis 2 fois 2 heures par semaine et fait travailler les élèves sur des supports CNED au travers d'ateliers spécifiques. En parallèle, une aide aux devoirs est mise en place pour les enfants qui suivent des cours au collège.

Le bilan de ces actions de suivi des élèves au collège est mitigé : absentéisme lié à la mobilité des ménages, âge avancé des enfants en décalage avec l'ensemble des élèves d'où des problèmes de posture et de perte de motivations.

- L'accompagnement à la sédentarisation :

- L'ADAGV 45 effectue un accompagnement social des 5 ménages ayant pris à bail les 5 logements locatifs sociaux contigus à l'aire d'accueil de La Source.
- L'ADAGV 45 est également missionnée pour une mission similaire sur Olivet dans le cadre de la conduite du projet de logement adapté en cours d'études.

- Accompagnement des ménages à la recherche d'un logement locatif.

- Participation à un groupe de travail piloté par l'ADIL qui vise à développer les possibilités d'accession à la propriété pour les familles itinérantes.

- Détail sur l'accompagnement social global : une convention annuelle lie le Département et l'Association Départementale d'Action pour les Gens du Voyage (ADAGV).

Depuis plusieurs années, le Département du Loiret apporte un soutien financier à l'ADAGV pour mener une action intitulée « Accompagnement social global ». En 2022, celle-ci correspond à l'accueil et le suivi de 500 personnes, rencontrant des difficultés sociales globales, domiciliés à l'ADAGV et/ou stationnant sur le territoire de l'Agence Département des Solidarités (ADS) d'Orléans Métropole. Cette action a pour objectif d'aider les gens du voyage à développer l'autonomie sociale et de réduire les difficultés qui freinent l'insertion globale des familles.

Deux référents suivent les parcours d'insertion des familles en travaillant avec elles à diminuer durablement les difficultés de logement, de budget, de santé, d'accès à des perspectives professionnelles en lien avec le référent professionnel...).

Un référent de la structure a été nommé en ADS afin de suivre l'action de la structure en lien avec la Direction de l'Insertion et de l'Habitat.

## → L'ARS :

Les actions menées dans le domaine de la santé des gens du voyage doivent viser à l'amélioration des conditions de vie, l'accès aux soins et l'accès à la prévention. Il est important de tenir compte du fait qu'il s'agit d'une population mobile à culture spécifique. Le Projet Régional de Santé (PRS 2) en vigueur cible les personnes vulnérables mais il n'y a pas d'objectif spécifique concernant les gens du voyage. Il n'y a pas de financement dédié pour mettre en place des actions de prévention spécifique. Toutefois, la population des gens du voyage sera identifiée dans le prochain PRAPS 2023-2028 (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins à destination des personnes en situation de précarité).

Les pistes d'actions à privilégier pour l'ARS concernant le volet santé pour les orientations du futur Schéma sont les suivantes :

- Nécessité de travailler avec des associations intermédiaires identifiées qui interviennent en relais auprès du public : l'ADAGV ou d'autres associations du territoire. Il ne peut pas y avoir d'actions de prévention sur les aires où il y a uniquement un gardiennage en raison de l'insuffisance d'accompagnement nécessaire. Les professionnels doivent être formés aux besoins des gens du voyage (lien à effectuer avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé - FRAPS- et les professionnels connaissant les gens du voyage, ce qui pourrait alimenter les actions).
- Prévention et promotion de la santé :
  - L'ADAGV (aire de la Source) a déjà mis en place des actions partenariales autour de la vaccination ROR, la nutrition (partenariats avec l'Institut de formations paramédicales-IFPM), les écrans et le sommeil, le dépistage visuel, la semaine bien-être.
  - La FRAPS/IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) a réalisé un diagnostic sur les besoins et ressources en prévention et promotion de la santé sur le territoire du Loiret. Une rencontre a eu lieu avec l'ARS et l'ADAGV afin d'intégrer les besoins en prévention des gens du voyage dans ce diagnostic. Cela permettra dans un second temps de co-construire avec les acteurs locaux un programme territorial d'actions en Prévention Promotion de la Santé.
  - Conforter l'aller vers en s'appuyant sur les structures déjà fréquentées par les gens du voyage, assurer le lien avec les acteurs de la prévention et promotion de la santé financée par l'ARS (Associations de Lutte contre le Sida et pour la santé sexuelle - ALS-/ Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies - APLEAT-/Espace/Planning familial...).

Plus globalement, l'ARS s'attache à intervenir sur les thématiques suivantes :

- Nutrition, prévention parents/jeunes enfants (1000èmes jours), dépistage (notamment contre la tuberculose) et vaccination (couverture vaccinale non suffisante).
- Mobilisation des femmes pour favoriser l'augmentation de la couverture vaccinale et de traiter de sujets potentiellement tabous (en matière de santé sexuelle : accès à la contraception, dépistage IST et vaccination HPV pour les jeunes).
- Ciblage du public des enfants afin de pouvoir toucher leurs parents (réaliser des projets autour de la parentalité, l'éducation à la santé). Un lien sera à réaliser avec la CAF à ce sujet.
- Partenariats/maillages :
  - Liens indispensables à effectuer avec les coordinateurs des Contrats Locaux de Santé (CLS) afin de pouvoir mener des actions spécifiques auprès des gens du

voyage dans chaque territoire CLS ainsi qu'avec les contrats de villes en fonction de la localisation des aires

- Lien indispensable à faire avec également les structures de prévention médicalisée (Centres de Vaccination, Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse -CLAT- et Centre d'information de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles -CeGIDD-) chez lesquelles les gens du voyage font partie du public dit « cible ».

- Accès aux soins :

La formation des professionnels de santé (médecins, Infirmières Diplômées d'Etat - IDE...) à la connaissance des valeurs culturelles de cette population concernée pourrait être un axe à prioriser dans ce futur schéma : modalités pour favoriser l'accès au soin des gens du voyage, avec pour objectif de supprimer le zapping médical et le recours non fondé aux services des urgences.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) vont être consultées sur les prises en charges des gens du voyage : modalités actuelles de prise en charge des GDV par les professionnels, éventuelles problématiques rencontrées avec ce public, modalités d'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention par les gens du voyage, mise en place de formations pour améliorer la prise en charge des gens du voyage à l'attention des professionnels.

Enfin, l'ARS renforce également l'offre de soin locale lors des rassemblements Vie et Lumière qui ont lieu chaque année à Nevoy : elle coordonne l'organisation sanitaire (mise en place d'une antenne médicale sur site avec des équipes du Centre Hospitalier -CH- de Gien / renfort du service des urgences du CH de Gien) et opérations de vaccinations sur site en cas de rougeoles (Centre de vaccination du CHRO).

#### ➔ La Caisse d'allocations Familiales (CAF) :

La CAF du Loiret ne verse pas de prestations familiales spécifiquement dédiées aux gens du voyage. Pour la partie action sociale, la CAF finance actuellement une Allocation logement temporaire (ALT) à destination des gestionnaires des aires d'accueil permanentes.

La CAF met à disposition un conseiller animation vie sociale pour l'accompagnement dans les démarches administratives. Sur le territoire d'Orléans Métropole, un accompagnement social des familles pouvant être logées sur de futurs terrains familiaux est également proposé.

La CAF a également agréé un Centre social et un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), gérés par l'ADAGV sur Orléans la Source. Le Centre social facilite l'accès aux droits des habitants, et les accompagne dans différentes démarches (projets de vie liés aux souhaits de sédentarité par exemple), en plus d'autres actions liées à l'accompagnement aux démarches administratives.

L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) bénéficie aussi d'un agrément de la CAF. Cette école accompagne les parents, les jeunes, les grands-parents, les familles, les professionnels, avec une écoute, un accueil bienveillant et confidentiel de la personne dans le respect de la singularité de chacun.

Par ailleurs, la Convention territoriale globale de la Métropole d'Orléans, qui vient d'être signée en décembre 2022 pour la période 2022-2025, comporte une action à mettre en œuvre sur l'accompagnement social des familles en recherche de logements, en particulier de celles pouvant être logées sur de futurs terrains familiaux.



## → L'Éducation Nationale :

Dans le département du Loiret, une cartographie des enfants itinérants dans le Loiret (écoles et collègues concernés au regard de l'emplacement des aires d'accueil, des terrains privés et du lieu de rassemblement Vie et Lumière existants) est réalisé avec les personnes référentes de l'Education Nationale pour chacun des établissements scolaires concernés par l'accueil d'enfants GDV (cf. *document en annexe 3*).

Les modalités d'accès à la scolarisation s'effectuent sur la base du droit commun :

C'est le droit commun qui s'applique au droit à l'instruction :

- Inscription à l'école :

Il convient ici de distinguer les 2 phases suivantes avec un niveau de responsabilité qui est différent :

→ inscription à l'école : elle relève de la responsabilité du Maire qui doit signaler à l'inspecteur d'Académie de son secteur le nombre d'enfants non scolarisés sur sa commune dont les enfants GDV ;

→ admission à l'école : elle est du ressort du Directeur de l'école concernée, une fois que l'inscription par le Maire a été réalisée.

- Instruction en famille.

Communication :

- Flyer de présentation à disposition dans les aires d'accueil et les Mairies du Loiret ;

- Diffusion du flyer dans les écoles ;

- À terme, les perspectives envisagées visent à diffuser ce flyer dans les mairies.

L'Éducation nationale mène une action au titre des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) :

- Moyens humains dédiés à cette mission départementale EFIV :

- Une Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN), Responsable de la mission départementale EFIV, qui coordonne l'action de 4 IEN répartis sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Une enseignante EFIV, Coordinatrice de l'action des quatre enseignantes EFIV.

- Nombre d'interventions par les enseignantes EFIV en 2021-2022 :

	Total
Ensemble des écoles	93
Rassemblement de Nevoy	38
Grand passage de Paucourt	4

**- Objectifs et actions menés en faveur des enfants gens du voyage :**

- Acquisition des compétences fondamentales de base : lecture et compréhension, et numération et résolution de problèmes.

**Les actions menées par les enseignantes :**

- Bilans individuels de compétences,
- Suivi des élèves,
- Renforcement des compétences en français et mathématiques des élèves par un travail de co-intervention avec l'enseignante de la classe,
- Rencontres et écoute des familles.

**Les actions actuellement mises en place dans le Loiret :**

- Formation des professeurs des écoles EFIV en partenariat avec le Centre Académique pour la scolarisation des élèves (CASNAV) ;
- Formation des professeurs accueillant des EFIV en partenariat avec le CASNAV ;
- Mise en place d'un livret de suivi pédagogique pour les élèves EFIV ;
- Intervention de l'Éducation nationale sur les 2 AGP mises en service (et bientôt sur la 3<sup>ème</sup> AGP dont l'ouverture est prévue au cours de l'année 2023) comme sur les aires d'accueil ;
- Intervention de l'Éducation nationale lors des rassemblements des gens du voyage sur la commune de Nevoy (partenariat avec la Ville de Gien, lien avec le Pasteur lors de ces grands rassemblements, organisation des inscriptions des enfants dans les écoles du secteur depuis la mi-novembre 2022 en prévision du grand rassemblement d'avril à Nevoy) ;
- Sur le site académique : onglet spécifique EFIV en cours d'élaboration.

**Axe d'amélioration à renforcer :**

- La communication entre la Préfecture et l'Éducation nationale (informations des passages prévus par des groupes de gens du voyage dans le Loiret pour permettre aux services de l'Éducation Nationale d'anticiper au mieux la prise en charge de la scolarité des enfants gens du voyage dans les écoles concernées ; sauf en période estivale où il n'y a pas de scolarité proposée dans les écoles).

**Indicateurs suivis par l'Académie d'Orléans-Tours concernant le public GDV :**

	2021/2022	2022/2023
1 <sup>er</sup> degré	26	10
2d degré	126	86
Total	152	96

**Nombre d'écoles ayant bénéficié de l'intervention des enseignantes EFIV :**

	2021/2022	2022/2023
1 <sup>er</sup> degré	25	28 depuis septembre 2022

Les enseignantes EFIV interviennent à plus de 80% sur des écoles élémentaires. Les filles sont autant scolarisées que les garçons dans le premier degré.

**→ Le bus France services et les Espaces de Services Publics (ESP) :**

Le Bus France Services est également en place à ce jour dans le Loiret. Celui-ci est uniquement déployé sur le secteur géographique de la Communauté de communes des Loges et permet d'aller à la rencontre des habitants pour mieux mailler le territoire en matière d'accès aux droits

Par ailleurs, le Département déploie depuis 2007 des espaces mutualisés de services publics au plus près des Loirétains, grâce aux partenariats avec des Communes et des Communautés de communes et d'agglomération, qui gèrent ces sites, et avec des opérateurs de services publics. Ces espaces sont ainsi accessibles à toute personne installée dans le département, dont les GDV.

Par son investissement et le pilotage du projet, le Département permet ainsi aux Loirétains de disposer désormais actuellement de 28 lieux « Espaces de Services Publics » où ils sont renseignés et accompagnés par des agents formés, dans la réalisation de leurs démarches administratives et/ou mis en relation avec un conseiller expert d'un service public au moyen d'une borne de visiophonie.

S'agissant de cette thématique, les principales actions sont conduites par l'ADAGV 45. Par ailleurs, les Agences Départementales de la Solidarité (ADS) font également de l'accompagnement social de droit commun pour répondre aux besoins du public GDV.

**→ Les Agences Départementales des Solidarités (Conseil départemental du Loiret) :**

Quatre Agences départementales de la Solidarité (ADS) interviennent sur l'ensemble du Loiret : Orléans Métropole, Nord-Loiret, Beauce à Sologne et Gien/Montargis.

Sur sollicitation des Gens du Voyage, les travailleurs sociaux des ADS du Conseil départemental peuvent intervenir et accompagner les ménages sur différentes thématiques liées à l'accompagnement social de droit commun (accueil, orientation si besoin, constitution de demandes d'aides si nécessaire...).

**→ Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) :**

Ils font partie des acteurs compétents en matière de domiciliation des personnes sans domicile stable et pouvant attribuer des aides facultatives ;

**→ Le Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Loiret (CRIA 45) :**

Basé à Orléans La Source, propose des formations et actions de sensibilisation en faveur de la lutte contre l'illettrisme, dont les gens du voyage peuvent bénéficier. L'association Espace Cultures et Compétences de base (Espace C2B) a été créée en 2007 pour reprendre la gestion du CRIA 45 qui lui intervient depuis 1996 sur le département afin de proposer un espace d'animation et d'accompagnement sur la question du développement des compétences de base.

→ **Les gestionnaires des aires d'accueil (indiqués en annexe 3 du présent schéma) :**

Ils peuvent contribuer à des actions collectives dans le cadre de l'accompagnement social proposé aux gens du voyage ;

→ **La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) d'Orléans Métropole en matière de sédentarisation des gens du voyage :**

Orléans Métropole a développé une MOUS sur son périmètre d'intervention avec l'assistance de l'ADAGV 45 pour la mise en œuvre de sa politique de sédentarisation. Pour ce faire, un repérage et une identification des familles installées sur les 22 communes est en cours sur des terrains qui sont leur propriété. Il s'agit d'accompagner des familles dans les différentes phases de sédentarisation (une quinzaine de familles au maximum).

→ **Les Missions Locales :**

Les Missions Locales interviennent dans le domaine de l'accompagnement socio-professionnel : Il n'est toutefois pas mené d'actions particulières en direction des jeunes gens du voyage et il n'y a à ce jour pas de données spécifiques de suivi sur l'accompagnement dédié à ce public. Ils sont accueillis par les Missions Locales comme chaque jeune de 16 à 25 ans.

Dans le Loiret, il existe 3 Missions Locales (ML) :

- ML Pithiviers : Nord Loiret ;
- ML Orléans : Ouest et Sud Loiret ;
- ML Montargis Gien - Est du Loiret.

Offre de services proposés :

- favoriser l'inclusion sociale : santé, mobilité, logement, situation financière ;
- accès à l'emploi et à la formation : savoir-être, orientation, formation, emploi ;
- numérique, citoyenneté et culture/loisirs ;

→ **La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'Unité de Prévention santé préventive :**

S'agissant des localisations des permanences de PMI, accessibles aux familles GDV, il est possible de les identifier, comme pour les Espaces Services Publics (ESP) précités, via le lien de géolocalisation des services loirétains sur le site du Département suivant : <https://www.loiret.fr/localiser-nos-services>.

L'unité Prévention a une mission transversale de définition et mise en œuvre de la politique de prévention du Département dans le champ Enfance-Famille. Cette politique se situe en amont des dispositifs de protection, et s'étend de la prévention universelle à destination de tous les enfants et parents, jusqu'aux actions préventives à domicile de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elle vient en complémentarité de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), en se destinant à l'ensemble du public mineur et de ses parents, et se concrétise en lien avec les ADS.

Dans le cadre de la transformation de l'action sociale engagée au sein du Département, 4 postes dédiés à cette mission relevant de la DPEEF, localisés au sein des territoires (un par Agence Départementale de Solidarités-ADS-), ont également été définis afin de structurer une communauté de professionnels en charge d'animer la politique de prévention sur le département.



**Cette politique de prévention est déclinée ainsi en trois axes :**

- Soutien à la parentalité et consolidation des liens familiaux ;
- Prévention et lutte contre les violences ;
- Prévention spécialisée.

**Dispositif des 2 intervenants sociaux en gendarmerie :** Le Conseil départemental du Loiret a souhaité s'engager auprès des forces de l'ordre par la création de 2 postes d'intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) au sein de l'unité Prévention. Ces professionnels ont vocation à mettre en œuvre une interface avec les services en charge de la sécurité et l'ordre public, témoins lors d'interventions de situations de vulnérabilité sociale nécessitant un traitement socio-éducatif en parallèle d'un traitement pénal. La convention entre le Conseil Départemental, la Gendarmerie Nationale et la Préfecture a été signée le 25 mars 2021, pour une durée de trois ans. Les deux intervenantes sociales en gendarmerie ont pris leur poste le 1er juin 2021.

**Missions de l'équipe des 4 chargés en prévention précoce :**

- Participer à la déclinaison territoriale de la politique départementale de prévention ;
- Élaborer et soutenir des projets et actions de prévention précoce ;
- Animer la communauté de professionnels œuvrant dans le champ de la prévention.

## **2- Les orientations du schéma en matière d'équipements (accueil et habitat)**

### **2-1- Orléans Métropole**

#### **2-1-1 Prescriptions**

##### **Aires de grands passages :**

- 1 aire de 200 places sur la commune de Saint Cyr en Val (existante)

##### **Aires d'accueil permanentes :**

- 202 places d'aires d'accueil permanentes à conserver parmi les 226 existantes réparties sur les aires de :

- \* Orléans-La Source (existante)
- \* Saran (existante)
- \* Fleury les Aubrais (après réhabilitation)
- \* Chécy (après réhabilitation)

##### **Places de terrains familiaux locatifs :**

- 6 terrains familiaux de 2 places, soit 12 places (ou l'équivalent en nombre de places)
- 9 terrains de 2 places, soit 18 places (ou l'équivalent en nombre de places) dont la localisation est à déterminer par la Métropole

#### **2-1-2 Préconisations**

##### **Aires de moyens et petits passages :**

- 1 aire de moyen passage sur la commune d'Ormes
- 1 aire de moyen passage sur la commune de Marigny les Usages

##### **Logements spécifiques :**

- 5 à Orléans (existants)
- 3 à Fleury les Aubrais (existants)
- 4 à Saint Pryvé Saint Mesmin (existants)
- 5 à Olivet (existants)
- 9 dont la localisation est à déterminer par la Métropole

#### **2-1-3 Récapitulatif**

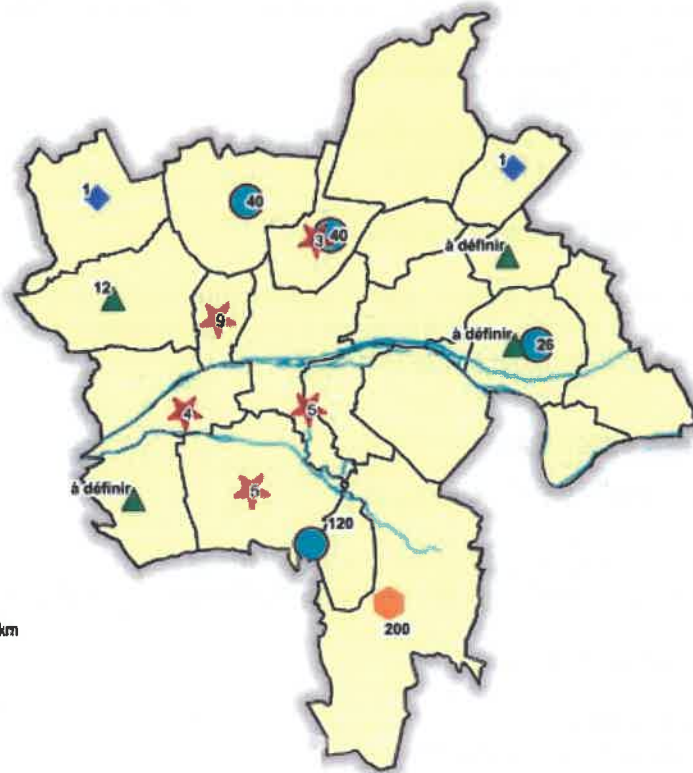
Prescriptions			Préconisations	
Aire de grand passage	Nombre de places d'aires permanentes d'accueil	Nombre de places de terrains familiaux locatifs	Aires de petit et moyen passage	Logements spécifiques
1 de 200 places	202	30	2	26

### Orléans Métropole

- Terrains familiaux locatifs**
- ▲ Nbr de places
- Aire d'accueil**
- Nbr de places
- Aire de grand passage**
- Nbr places
- Logements spécifiques**
- ★ Nbr de logements
- Aires de petit ou moyen passage**
- ◆ Nbr d'aires de passages
- Commune
- EPCI



Réalisation : Lylian Pellaier - 052623  
 Conception : DELTAPOPT/ BHRV  
 Source : IGN - BD CARTEO - Schéma Départemental



## 2-2- Est et Giennois

### 2-2-1 Prescriptions

#### Aires de grands passages :

- 1 aire de 200 places sur la commune de Gien

#### Aires d'accueil permanentes :

- 48 places d'aires d'accueil permanentes existantes réparties sur les aires de :
  - \* Sully sur Loire (24 places)
  - \* Briare (24 places)

#### Places de terrains familiaux locatifs :

- 3 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 6 places (ou l'équivalent en nombre de places) sur la CC Giennoise
- 3 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 6 places (ou l'équivalent en nombre de places) sur la CC des Loges
- 3 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 6 places (ou l'équivalent en nombre de places) sur la CC Berry Loire Puisaye
- 3 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 6 places (ou l'équivalent en nombre de places) sur la CC Val de Sully

### 2-2-2 Préconisations

#### Aires de moyens et petits passages :

- 1 aire de petits passages sur la commune de Gien (transformation de l'aire d'accueil permanente)
- 1 aire de petits passages sur la commune de Chateuneuf sur Loire (transformation de l'aire d'accueil permanente)

#### Logements spécifiques :

Aucun

### 2-2-3 Récapitulatif

Prescriptions			Préconisations	
Aire de grand passage	Nombre de places d'aires permanentes d'accueil	Nombre de places de terrains familiaux locatifs	Aires de petit et moyen passage	Logements spécifiques
1 aire de 200 places	48	24	2	0



## Territoire Est et Giennois

### Terrains familiaux locatifs

▲ Nbr de places

### Aire d'accueil

● Nbr de places

### Aire de grand passage

● Nbr places

### Logements spécifiques

★ Nbr de logements

### Aires de petit ou moyen passage

◆ Nbr d'aires de passages

■ Commune

□ EPCI

5 0 5 km



Réalisation : Lysiane Palléer - 02/2023  
Complévéce : DDT46/PCPT/SHRU  
Sources : IGN - BD CARTO - Schéma Départemental



## 2-3- Montargois

### 2-3-1 Prescriptions

#### Aires d'accueil permanentes :

- 60 places d'aires d'accueil permanentes existantes réparties sur les aires de :
  - \* Amilly
  - \* Villemandeur

#### Places de terrains familiaux locatifs :

- 2 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 4 places (ou l'équivalent en nombre de places) dont la localisation est à déterminer sur l'AME

### 2-3-2 Préconisations

#### Aires de moyens et petits passages :

- 1 aire de petits ou moyens passages sur la commune de Saint Germain des Prés
- 1 aire de petits ou moyens passages sur la commune de Château Renard
- 1 aire de petits ou moyens passages sur la commune de Triguères
- 1 aire de petits ou moyens passages sur la commune de Douchy-Montcorbon
- 1 aire de petits ou moyens passages sur la commune de Courtenay

### 2-3-3 Récapitulatif

Prescriptions			Préconisations	
Aire de grand passage	Nombre de places d'aires permanentes d'accueil	Nombre de places de terrains familiaux locatifs	Aires de petit et moyen passage	Logements spécifiques
0	60	4	5	0

## Territoire du Montargois

### Terrains familiaux locatifs

▲ Nbr de places

### Aire d'accueil

● Nbr de places

### Aire de grand passage

● Nbr places

### Logements spécifiques

★ Nbr de logements

### Aires de petit ou moyen passage

◆ Nbr d'aires  
de passages

■ Commune

□ EPCI

5 0 5 km

Réalisation : Elyse Poitelet -  
20/02/2023  
Compétence : DDT45/PCPT/  
SHRU  
Sources : IGN - BD CARTO -  
Schéma Départemental



## 2-4- Nord Loiret

### 2-4-1 Prescriptions

#### Aires d'accueil permanentes :

- 32 places d'aires d'accueil permanentes à conserver parmi les 54 places existantes, réparties sur les aires de :

- \* Pithiviers (réhabilitation)
- \* Le Malesherbois (réhabilitation)

#### Places de terrains familiaux locatifs :

- 1 terrain familial locatif de 2 places, sur la commune du Malesherbois
- 2 terrains familiaux locatifs de 2 places, soit 4 places (ou équivalent en nombre de places) sur la commune de Pithiviers

### 2-4-2 Préconisations

#### Aires de moyens et petits passages :

- 1 aire de petits passages sur la CC du Pithiverais ou la CC Pithiverais Gâtinais

### 2-4-3 Récapitulatif

Prescriptions			Préconisations	
Aire de grand passage	Nombre de places d'Aire permanentes d'accueil	Nombre de places de terrains familiaux locatifs	Aires de petit et moyen passage	Logements adaptés
0	32	6	1	0





## 2-5 Ouest

### 2-5-1 Prescriptions

#### Aires de grands passages :

- 1 aire de 200 places sur la commune de Meung sur Loire (existante)

#### Aires d'accueil permanentes :

- 24 places d'aires d'accueil permanentes existantes sur la commune de La Ferté Saint Aubin

#### Places de terrains familiaux locatifs :

- 1 terrain familial locatif de 6 places sur la commune de Dry

### 2-5-2 Préconisations

#### Aires de moyens et petits passages :

- 1 aire de petits passages sur la CC Porte de Sologne (existante)
- 1 aire de petits passages à Beaugency
- 1 aire de petits passages à Cléry Saint André
- 1 aire de petits passages à La Beauce la Romaine (41)

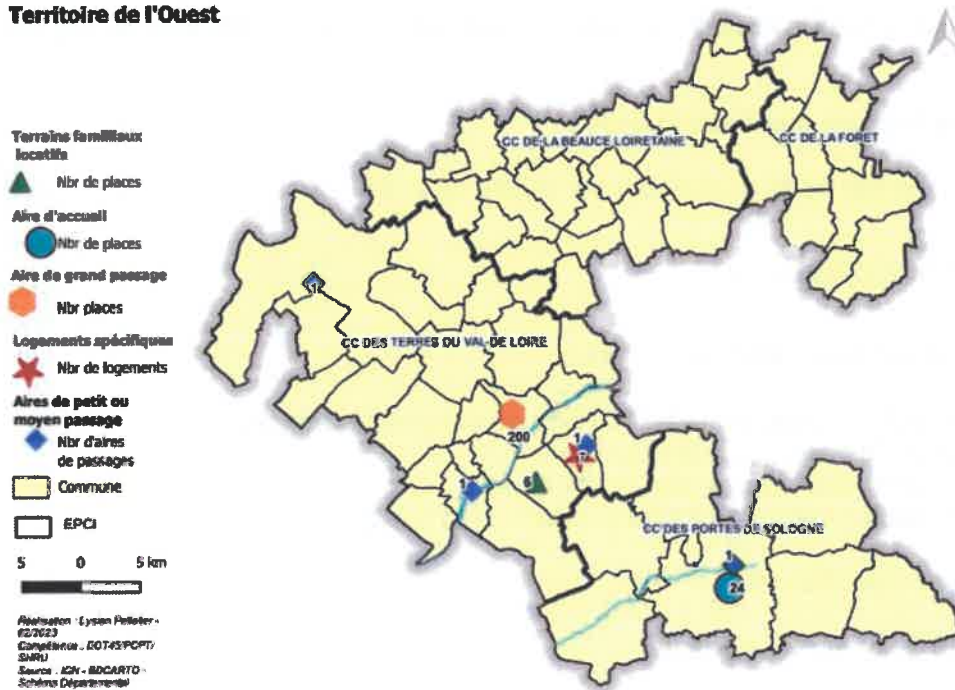
#### Logements spécifiques :

- 7 à Cléry Saint André (existants)

### 2-5-3 Récapitulatif

Prescriptions			Préconisations	
Aire de grand passage	Nombre de places d'Aires permanentes d'accueil	Nombre de places de terrains familiaux locatifs	Aires de petit et moyen passage	Logements spécifiques
1 de 200 places	24	6	4	7

### Territoire de l'Ouest









### 3- Les orientations relatives au volet socio-éducatif, insertion socio-professionnelle et santé

L'État et le Département poursuivront leurs engagements sur les actions d'accompagnement des gens du voyage, en privilégiant le partenariat avec les différents acteurs sociaux (mentionnés précédemment). Par ailleurs, il est projeté la mise en place d'un médiateur départemental.

#### 3-1- L'accès aux droits

<b>Favoriser l'accès aux droits des gens du voyage</b>
<b>Constats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des freins récurrents à l'accès et au maintien des droits sont accrus par le développement de la dématérialisation</li> <li>- Le public gens du voyage doit disposer d'une adresse qui est un préalable nécessaire pour avoir accès aux droits</li> <li>- L'illettrisme, l'illectronisme et un niveau scolaire insuffisant font partie des freins constatés</li> <li>- Une population qui n'accède pas à tous les droits et services qui la concernent, du fait :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>→ d'un manque de connaissance des droits potentiels par les ménages, ou parfois une certaine défiance vis à vis des institutions publiques ;</li> <li>→ d'une inadaptation de certains dispositifs aux modes de vie des ménages.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux droits des gens du voyage.</li> <li>- Aller à la rencontre des gens du voyage pour favoriser le lien social et lutter contre le non-recours aux droits : réflexion sur l'opportunité de mettre en place un bus itinérant pour aller vers les GDV accueillis au sein du département.</li> <li>- Lutter contre les discriminations et pour l'égal accès aux droits des publics</li> </ul>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
Pilote : Département Acteurs associés : CAF, Etat, associations, collectivités...
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
A déterminer
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes visées</li> <li>- Nombre d'actions réalisées dans le cadre de l'aller-vers</li> <li>- Niveau d'accès effectif des gens du voyage à différents dispositifs de droit commun</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Durée du Schéma



### 3-2- L'accompagnement social

<b>Promouvoir l'accès à l'habitat adapté ou au logement des gens du voyage défavorisés</b>
<b>Constats</b>
Une des raisons des difficultés de mise en œuvre des politiques sociales de droit commun en faveur des gens du voyage réside dans l'absence de lien fonctionnel entre ce public et les institutions en charge de ces politiques.
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un état des lieux et diagnostiquer les besoins des ménages.</li> <li>- Accompagner les gens du voyage en voie de sédentarisation vers l'habitat social ou vers une offre nouvelle adaptée.</li> <li>- Développer des propositions opérationnelles.</li> </ul>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
<p>Pilote : Collectivités</p> <p>Acteurs associés : Département, CAF, associations, communes, EPCI...</p>
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
<p>A déterminer</p> <p>Des réflexions sur l'intérêt, selon les besoins constatés sur les territoires, de la mise en place de MOUS similaires à celle du territoire d'Orléans Métropole pourraient être envisagées s'il y a une nécessité de mieux percevoir les nouveaux besoins des GDV à d'autres échelles.</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de MOUS développées sur le territoire</li> <li>- Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>- Nombre de ménages accompagnés</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Durée du Schéma



### 3-3- L'accompagnement professionnel

<b>Favoriser l'insertion socio-professionnelle des gens du voyage</b>
<b>Constats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une population jeune dotée d'un pourcentage élevé de moins de 20 ans ;</li> <li>- Des activités économiques développées autour du statut d'auto-entrepreneur dans les domaines de l'entretien du bâtiment, des espaces verts, du ferrailage, de la vente d'objets divers sur les marchés, mais aussi des salariés en intérim et/ou en Contrat à Durée Déterminée sur la centrale nucléaire de Gien ;</li> <li>- des ressources basées sur la prime d'activités, le Revenu de Solidarité Active socle, les contrats de travail précaires, les revenus des autoentrepreneurs...</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement des activités indépendantes des Voyageurs de l'aire d'accueil d'Orléans afin d'observer des évolutions favorables de leurs ressources.</li> <li>- Définir des modalités d'une intervention départementale, avec une reprise de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA Gens du voyage travailleurs indépendants suivis jusqu'alors par les référents professionnels du Département.</li> <li>- Accompagner 150 travailleurs indépendants gens du voyage BRSA sur l'ensemble du Loiret.</li> <li>- Développer des activités indépendantes mais aussi l'évolution des ressources par la reprise d'activités salariés complémentaires (activités saisonnières notamment).</li> <li>- Déléguer la contractualisation des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) pour ces 150 travailleurs indépendants.</li> <li>- Désigner des référents par ADS, (Orléans Métropole, Nord Loiret, Montargis, Gien et Beauce à Sologne : Jargeau et Meung sur Loire).</li> <li>- Recruter une accompagnatrice et démarrer l'accompagnement des 150 Travailleurs Indépendants gens du voyage Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active non domiciliés sur le terrain d'Orléans-La Source.</li> </ul>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
Pilote : Département Acteurs associés : ADAGV, ADS, ...
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
Conventionnement avec l'ADAGV dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté pour l'accès à l'emploi (CALPAE)
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ménages accompagnés</li> <li>- Résultats obtenus</li> <li>- Budget alloué dans le cadre de cet accompagnement</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Conventionnement depuis mars 2022



### 3-4- La santé

<b>Favoriser l'accès aux soins des gens du voyage</b>
<b>Constats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La santé est fortement tributaire des déterminants sociaux. Les résultantes de ces déterminants se traduisent au travers des pathologies telles que celles liées au métabolisme (exemple : diabète), aux maladies cardio-vasculaires, aux lombalgies, etc.</li> <li>- Les problématiques de santé du public GDV sont imputables au déficit de mise en place de protocoles de prévention : hygiène, vaccinations, dépistages divers, suivi médical.</li> <li>- Les gens du voyage sont dans le curatif. Le recours aux dispositifs médicaux dont les services des urgences des hôpitaux a lieu lorsque les personnes sont déjà malades.</li> <li>- Les perceptions et les attitudes face à la santé de ce public sont mal connues de la part des professionnels de santé (en dehors des médecins de famille) et donc difficiles à appréhender.</li> <li>- Ce public possède une espérance de vie de 15 ans inférieure à celle de l'ensemble de la population.</li> <li>- Ce public vieillit et les problématiques liées au vieillissement s'entrecroisent maintenant avec les problématiques liées au handicap. Ainsi, de plus en plus de personnels soignants : infirmiers des services de soins à domiciles, médecins traitants se rendent sur les aires permanentes d'accueil.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions de préventions liées à la santé du public GDV sur des thématiques diverses : vaccination, dépistage, nutrition, addiction, bien-être, contraception, etc.</li> <li>- Développer la communication sur les permanences de la PMI</li> <li>- Définir des actions en faveur des GDV dans le prochain PRAPS 2023-2028</li> <li>- S'appuyer sur des associations intermédiaires pour relayer les informations relatives aux dispositifs existants</li> <li>- Coordination avec les Contrats Locaux de Santé (CLS)</li> </ul>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
<p>Pilote : ARS                      Acteurs associés : ADS (Chargés de prévention, PMI, etc.), CPAM, associations, etc.</p>
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
<p>PRAPS                      Conventiionnements                      À affiner</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions et formations réalisées</li> <li>- Nombre de participants GDV</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Durée du schéma



### 3-5- La scolarisation

<b>Favoriser la scolarisation des enfants gens du voyage</b>
<b>Constats</b>
<p>Environ un millier d'enfants du public dit des gens du voyage sont scolarisés sur le département du Loiret. Les conditions de scolarisations au sein de l'école élémentaire sont très satisfaisantes y compris pour les enfants issus de ménages qui séjournent lors des grands passages et/ou lors du grand rassemblement sur Nevoy. De nombreux enfants bénéficient du régime de scolarité dit de demi-pension leur permettant de s'intégrer plus aisément au sein de l'école.</p> <p>Néanmoins, les principales problématiques partagées avec le dispositif Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insuffisance de la scolarisation en maternelle.</li> <li>- La déperdition scolaire qui porte sur un nombre très limité d'élèves en primaire mais devient plus conséquent au collège, surtout pour les jeunes filles. Le collège est perçu par les parents comme une importante structure où l'accueil est, à leur sens, moins bien organisé qu'à l'école primaire, ne serait-ce que par la diversité du nombre d'enseignants. C'est un lieu très anxiogène, les parents ont peur pour leurs filles...</li> <li>- L'absentéisme, qui se situe cependant dans des limites raisonnables sur le département, avec un taux proche de 50 % pour le public dit des gens du voyage. Cependant, les taux de scolarisation peuvent atteindre jusqu'à 80 % notamment sur Orléans Métropole. Globalement, les taux de scolarisation s'améliorent. Cette situation incombe aux faibles écarts intergénérationnels, les mères ayant bénéficié de conditions de scolarité positives au cours des années précédentes, d'une part. D'autre part, l'intérêt de l'école est fortement promu par l'Education Nationale elle-même ainsi que par le tissu associatif dans son ensemble.</li> <li>- Les retards scolaires consécutifs aux difficultés de suivi parental, à l'absentéisme et au recours excessif au CNED.</li> <li>- Les difficultés d'orientation. Une partie des enfants est orientée en SEGPA (enseignement adapté.). Mais, il n'existe pas de SEGPA dans l'ensemble des collèges. Le collège d'affectation peut être très éloigné de leur lieu de vie. D'ailleurs, depuis la réforme de l'enseignement adapté (SEGPA), on assiste à une augmentation des demandes au CNED.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la communication auprès des familles de GDV sur les modalités d'accès à la scolarisation</li> <li>- Favoriser la réussite scolaire des collégiens GDV</li> </ul>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
<p>Pilote : Éducation Nationale                  Acteurs associés : Département, établissements scolaires, CNED, CASNAV, etc.</p>
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
<p>Moyens affectés par l'Education nationale</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'enfants GDV suivis par les EFIV au sein des établissements scolaires (1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré)</li> <li>- nombre d'enfants GDV ayant recours au CNED</li> <li>- nombre d'actions réalisées (communication, sensibilisation, formations)</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Durée du schéma



### 3-6- La médiation

<b>Accompagner l'arrivée des voyageurs dans le Département du Loiret notamment lors des grands passages</b>
<b>Constats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'information en amont des stationnements</li> <li>- Difficultés de dialogue entre les groupes de voyageurs et les pouvoirs publics</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à la gestion des arrivées et des départs lors des grands passages</li> <li>- Appuyer les communes dans le traitement des situations de stationnements illicites ou d'implantations illégales</li> <li>- Relayer les politiques publiques, notamment sociales, auprès des Gens du voyage</li> <li>- Accompagner ponctuellement les projets de relogement ou de sédentarisation</li> <li>- Faciliter le dialogue entre pouvoirs publics et communautés des Gens du voyage</li> </ul> <p>Si la nécessité de disposer d'un médiateur dans le Département a fait l'unanimité lors du COPIL du 20 janvier 2023 dans le cadre de la finalisation du présent schéma, il sera nécessaire de définir précisément son champ d'intervention, les relations partenariales à décliner avec les EPCI, les forces de police et de gendarmerie, etc., ainsi que la durée de sa mission.</p>
<b>Conditions de mise en œuvre</b>
<p>Pilote : État Acteurs associés : EPCI, Département ... Lancement d'un appel à candidatures par l'État.</p>
<b>Financement/moyens mobilisés</b>
<p>Financement : 50% Etat, et 50% Département Estimation du coût d'un médiateur : 50 000 € par an</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accueils assurés</li> <li>- Nombre de stationnements illicites</li> </ul>
<b>Échéancier</b>
Mise en place en 2023 puis sur la durée du schéma

## 4- Les instances de gouvernance et de suivi du schéma

- Une **commission départementale consultative des Gens du voyage** pilotée par la Préfecture et le Conseil départemental du Loiret présidée par le Préfet et le Président du Département du Loiret :

- Fréquence : au moins 1 fois par an.
- Rôle : Il s'agit de l'instance principale de suivi et de pilotage du schéma.
- Elle en établit notamment chaque année un bilan d'application et constitue une instance d'échanges sur les différentes thématiques en lien avec les gens du voyage.
- Elle porte des avis sur les évolutions nécessaires et valide les modifications de prescriptions.

- une **instance de concertation locale** au moins annuelle par territoire, pilotée par un Élu local :

- Forme, fréquence et participants : les modalités d'organisation de ces instances locales sont laissées au libre-choix de chacun des 5 territoires.
- Un compte-rendu de ces instances sera adressé aux services de l'Etat et du Département en amont de la Commission départementale consultative des Gens du voyage.

- Une **instance de coordination pour les grands rassemblements** des gens du voyage en tant que de besoin.

## Annexes

### **Annexe 1 : possibilités de financement des équipements par l'État**

*(Modalités applicables en 2023, susceptibles d'évolution)*

Aucune aide financière de l'État n'est prévue pour la réalisation d'aires de petit ou de moyen passage.

Concernant les terrains familiaux, l'aide de l'Etat est calculée sur un taux de 70 % d'une base maximale de 30 000 € HT par place, soit une subvention effective de 21 000 € nets au maximum par place.

Concernant la relocalisation d'une aire permanente d'accueil ou la transformation d'une aire d'accueil en terrains familiaux locatifs, l'aide de l'Etat est calculée sur un taux de 70 % d'une base maximale de 15 245 € HT par place, soit une subvention effective de 10 671,50 € nets au maximum par place.

Pour la réhabilitation des aires d'accueil existantes, le montant de la subvention s'élève à 70% de 9 147 €, soit 6 402,90 € nets par place.

Toutes ces aides relèvent du BOP 135, et pour certaines, dans le cadre d'appels à projets.

Quant aux logements adaptés, ils peuvent bénéficier du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sous certaines conditions.





### Annexe 3 : Tableau des gestionnaires des aires actuelles

EPCI	Commune	Mise en service	Type	Capacité en capacité	Adresse	Statut
AME (Agglomération Montargis et Rives du Loing)	Villemandeur	2007	aire permanente d'accueil	30	route de Vimory	Société VAGO
	Amilly	2008	aire permanente d'accueil	30	238 avenue du Schweitzer	
CC du Val de Sully	Sully sur Loire	2010	aire permanente d'accueil	24	Rue dit le petit Reaulty, route d'Isses	Société VAGO
CC des Loges	Chateaufort-sur-Loire	2006	aire permanente d'accueil	24	Chemin des Comtesse à proximité de la ZA	Hors service
CC Giennoise	Gien	2009	aire permanente d'accueil	24	Route des Choux Gien	Hors service
CC Giennoise	Gien	ouverture prévue en 2023	aire de grand passage	200	Route des Choux Gien	VAGO
CC Berry Loire Puisaye	Briare	2009	aire permanente d'accueil	24	Avenue Mel de Lettre de Tasseigny Départementale 957 clos du Noyer 45250 Briare	Société VAGO
CC des Portes de Sologne	La Ferté Saint Aubin	2009	aire permanente d'accueil	24	Allée des Charmes Route de Jouy le Poivre	Société VAGO
CC des Portes de Solognes	Mardilly en Villette		aire de petit passage			Commune et propriétaire du terrain
CC du Pithiviers Gâtinais	Malesherbes	2009	aire permanente d'accueil	24	rond point André Brun intersection avec la D949 D2352	SYMGHAV Syndicat Mixte Gestion Habitat Voyageurs
CC du Pithiviers	Pithiviers	2009	aire permanente d'accueil	30	Chemin Saint Martin Pithiviers	SYMGHAV Syndicat Mixte Gestion Habitat Voyageurs
Orléans Métropole	Orléans La Source	Décembre 1979	aire permanente d'accueil	120	Avenue de la Pomme-de-pin ( près d'Isses)	En régie directe
Orléans Métropole	Chécy	2003	aire permanente d'accueil	26	rue Edouard Branly ( derrière hypermarché Leclerc)	En régie directe
Orléans Métropole	Ingré	Décembre 2006	aire permanente d'accueil	40	91 rue de la Carlière en bordure de l'A10 sud d'Ingré	En régie directe
Orléans Métropole	Fleury les Aubrais	2009	aire permanente d'accueil	40	31 chemin de la Fontaine Fleury les Aubrais	Hors service
Orléans Métropole	Saran	2011	aire permanente d'accueil	40	Allée de la vente Margers	En régie directe
Orléans Métropole	Saint Cyr en Val	2022	aire de grand passage	200	angle RD 7 et rue de Oestrey	VAGO
CC des Terres du val de Loire	Meung sur Loire	2022	aire de grand passage	200	rue des croissants	VAGO

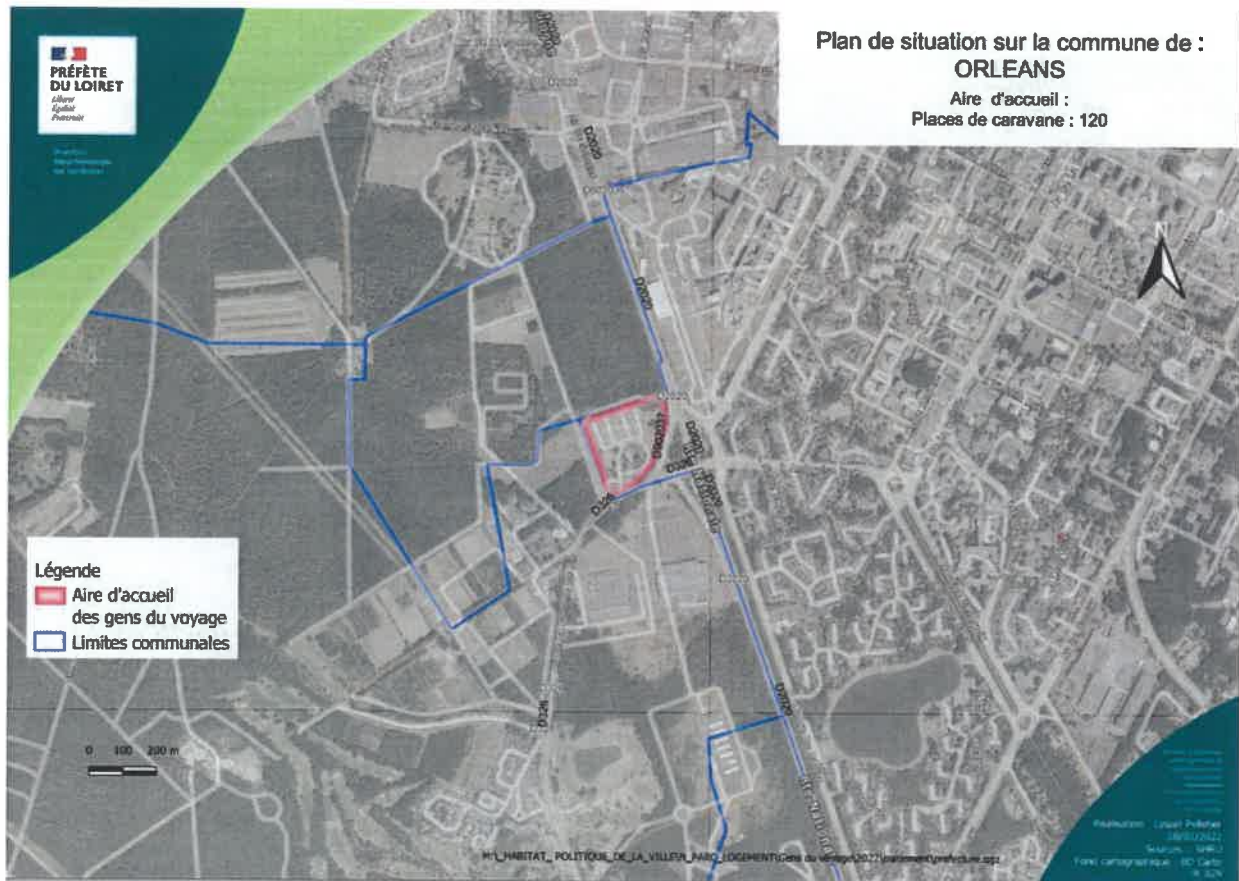
## **Annexe 4 : cartes des équipements et services sur le territoire loirétain**



## Aire d'Orléans – La Source

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↗ Hôpital d'Orléans la Source à proximité
- ↗ Ecole maternelle « Gernazelles » à proximité
- ↗ Ecole élémentaires « Lavoisier » et « Gernazelles » à proximité
- ↗ Collèges « Montesquieu » et « A. Fournier » à proximité
- ↗ Zone commerciale à proximité
- ↗ Transports en commun (bus et tram) à proximité



## Aire d'accueil de La Ferté Saint Aubin

*Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↖ Hôpital d'Orléans la Source à environ 14 kms
- ↖ Ecoles maternelles « Les Sablons » et « Les Chêneries »
- ↖ Ecoles élémentaires « Les Sablons » et « Les Chêneries »
- ↖ Collège du « Pré des Rois »



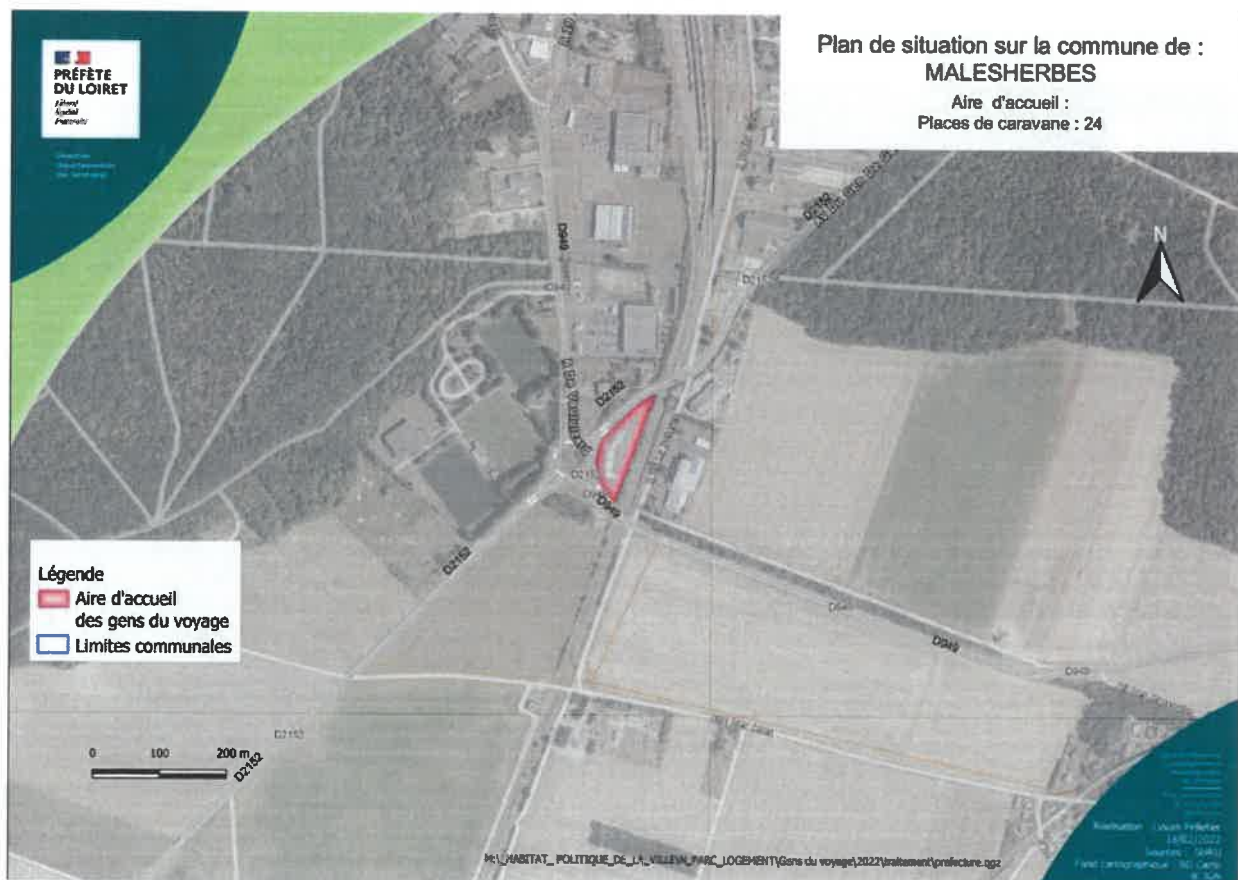


## Aire d'accueil de Malesherbes

*Entrée/sortie de ville, entre la route départementale et la voie ferrée*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↳ Hôpital de Pithiviers à environ 20 kms
- ↳ Ecoles maternelles « Marcel Pagnol » et « Jacques Prévert »
- ↳ Ecole élémentaire « Château Vignon »
- ↳ Collège de « Gutenberg »
- ↳ 2 super marchés à proximité
- ↳ Gare RER à proximité



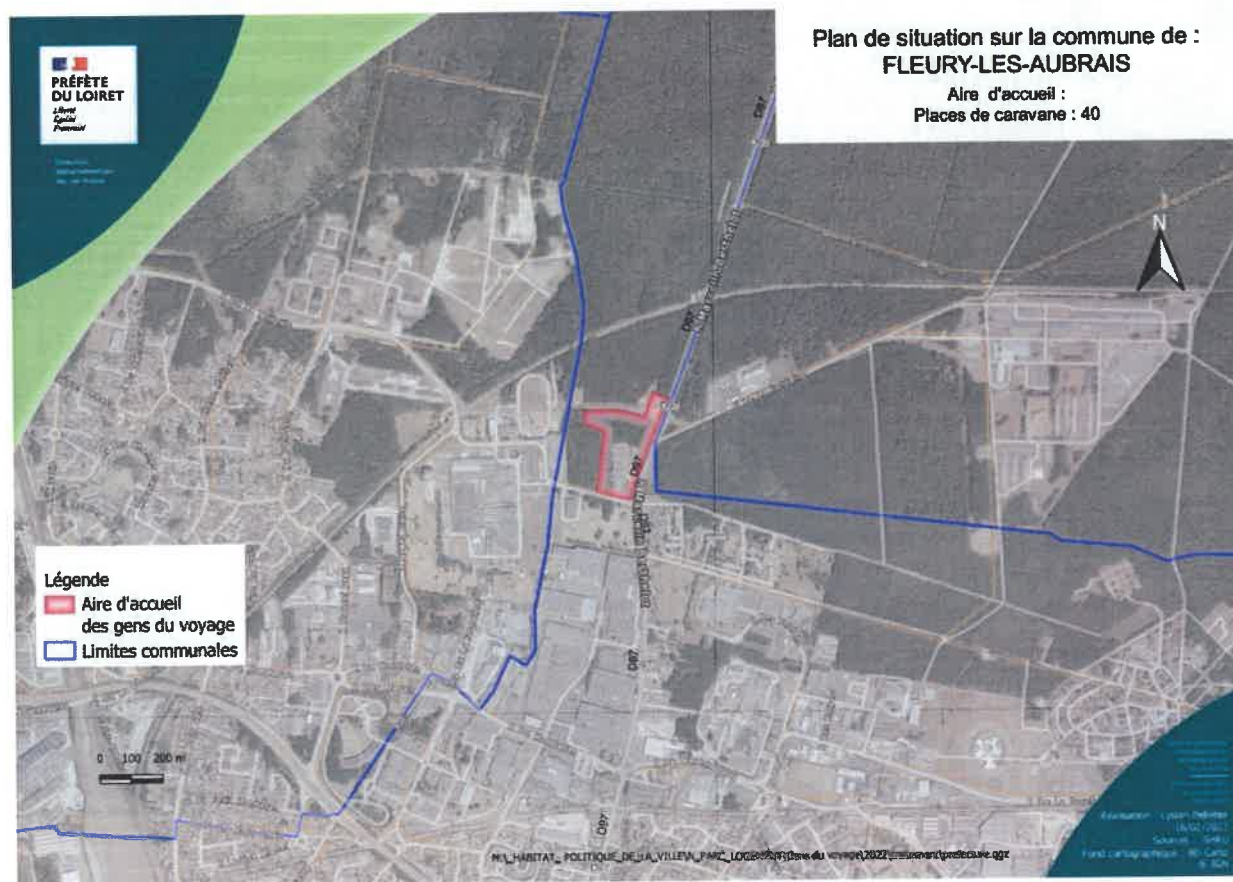


## Aire d'accueil de Fleury les Aubrais

### Entrée/sortie de ville

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↻ Hôpital d'Orléans la Source
- ↻ Clinique Oréliance (Saran)
- ↻ 5 écoles maternelles
- ↻ 4 écoles élémentaires
- ↻ Collèges « André Chêne » et « Condorcet »
- ↻ Lycée professionnel Jean Lurçat
- ↻ Centre commercial à proximité
- ↻ Transports en commun (bus et tram)

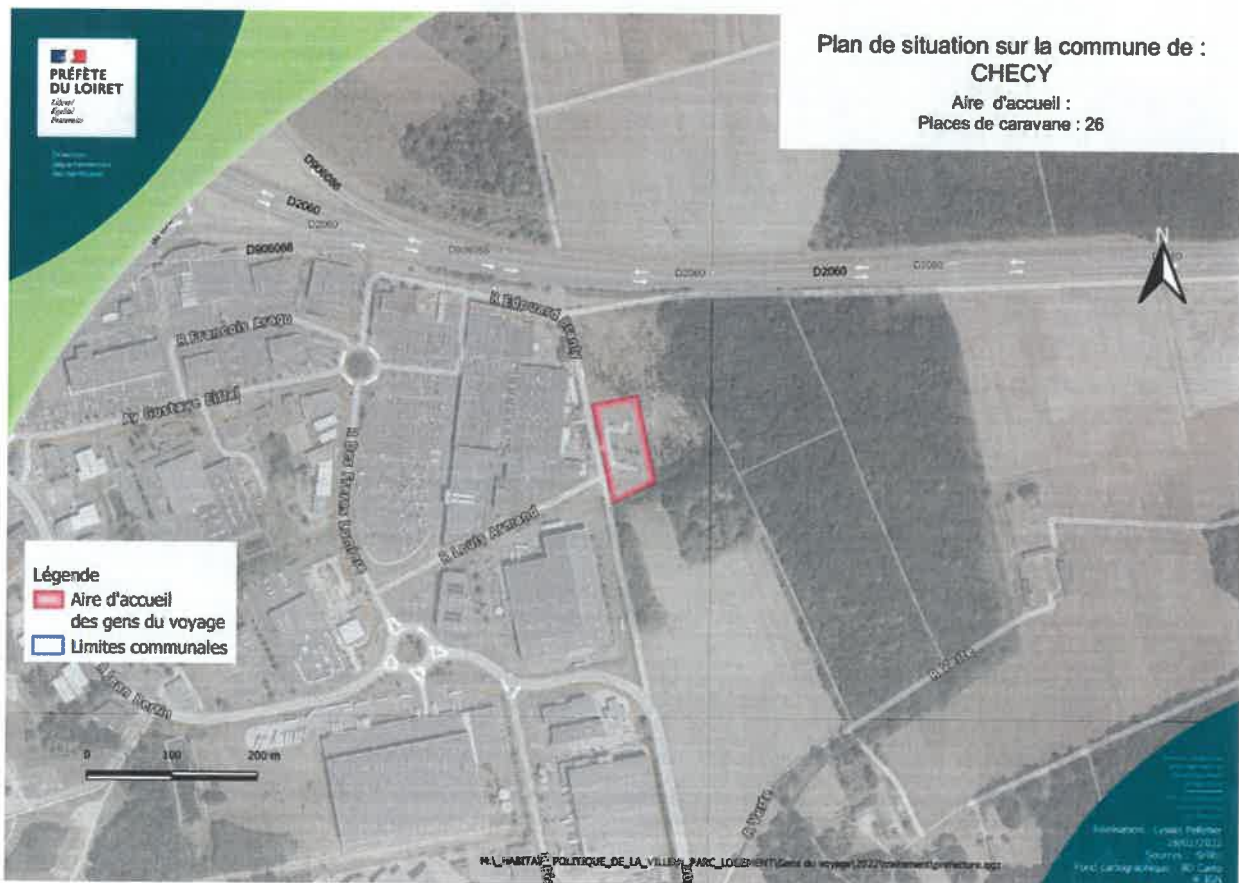


## Aire d'accueil de Chécy

*Le long de la cour de chargement de Leclerc  
Excentrée par rapport aux écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↳ Hôpital d'Orléans la Source
- ↳ Clinique Oréliance (Saran)
- ↳ Ecoles maternelles « Albert Camus » et « Jean Beaudoin »
- ↳ Ecoles élémentaires « Albert Camus » et « Jean Beaudoin »
- ↳ Collège Pierre Mendès France
- ↳ Aire située dans la zone commerciale
- ↳ Transports en commun (Bus)



## Aire d'accueil d'Amilly

*Entrée/sortie de ville – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↪ Hôpital d'Amilly (à proximité)
- ↪ 4 écoles maternelles
- ↪ 4 écoles élémentaires
- ↪ Collège « Robert Schumann »
- ↪ Lycée agricole du « Chesnoy »
- ↪ Transports en commun (Bus)



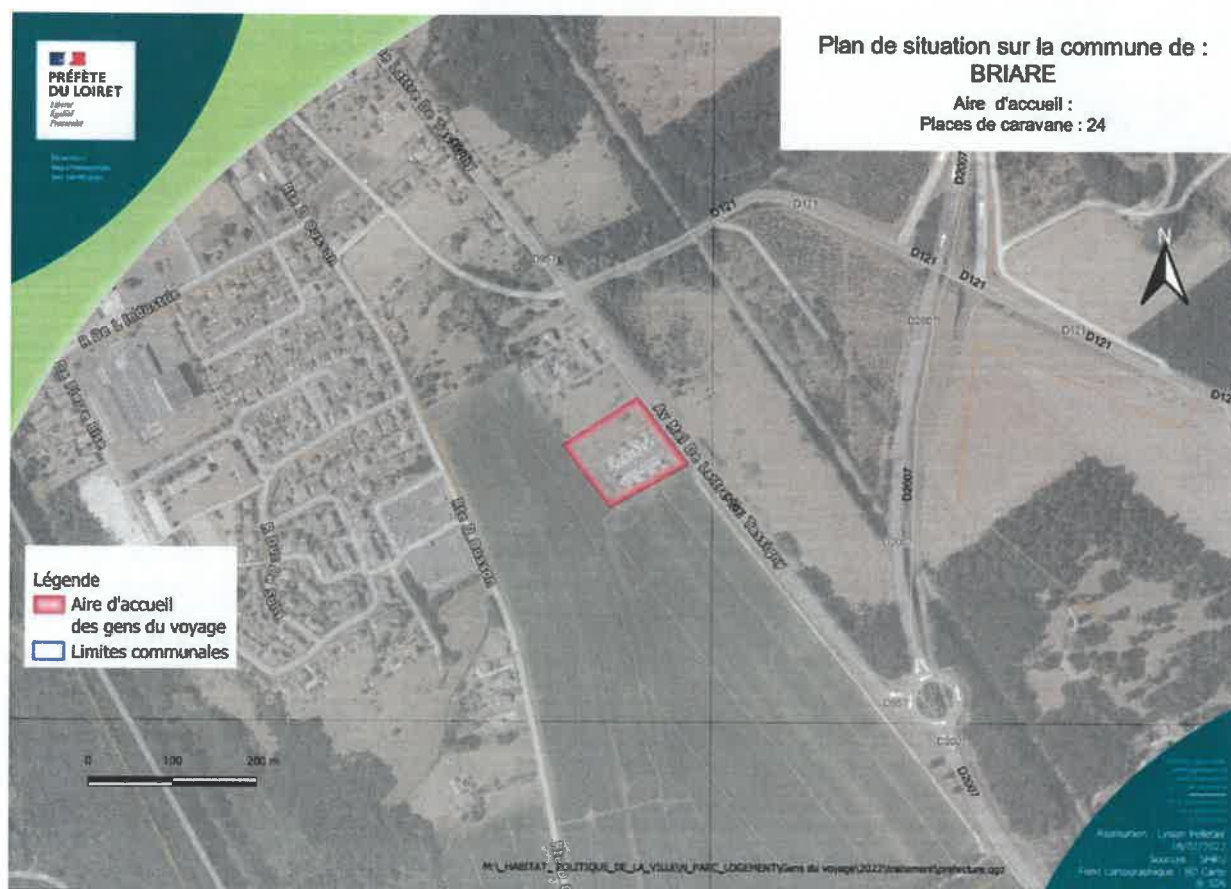


## Aire d'accueil de Briare

*Entrée/sortie de ville – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↳ Hôpital de Briare (gériatrie)
- ↳ Hôpital de Gien à environ 10 kms
- ↳ Ecoles maternelles « Marcelle Gaimé » et « Gustave Eiffel »
- ↳ Ecoles élémentaires « Gustave Eiffel » et du « Centre »
- ↳ Collège « Albert Camus »



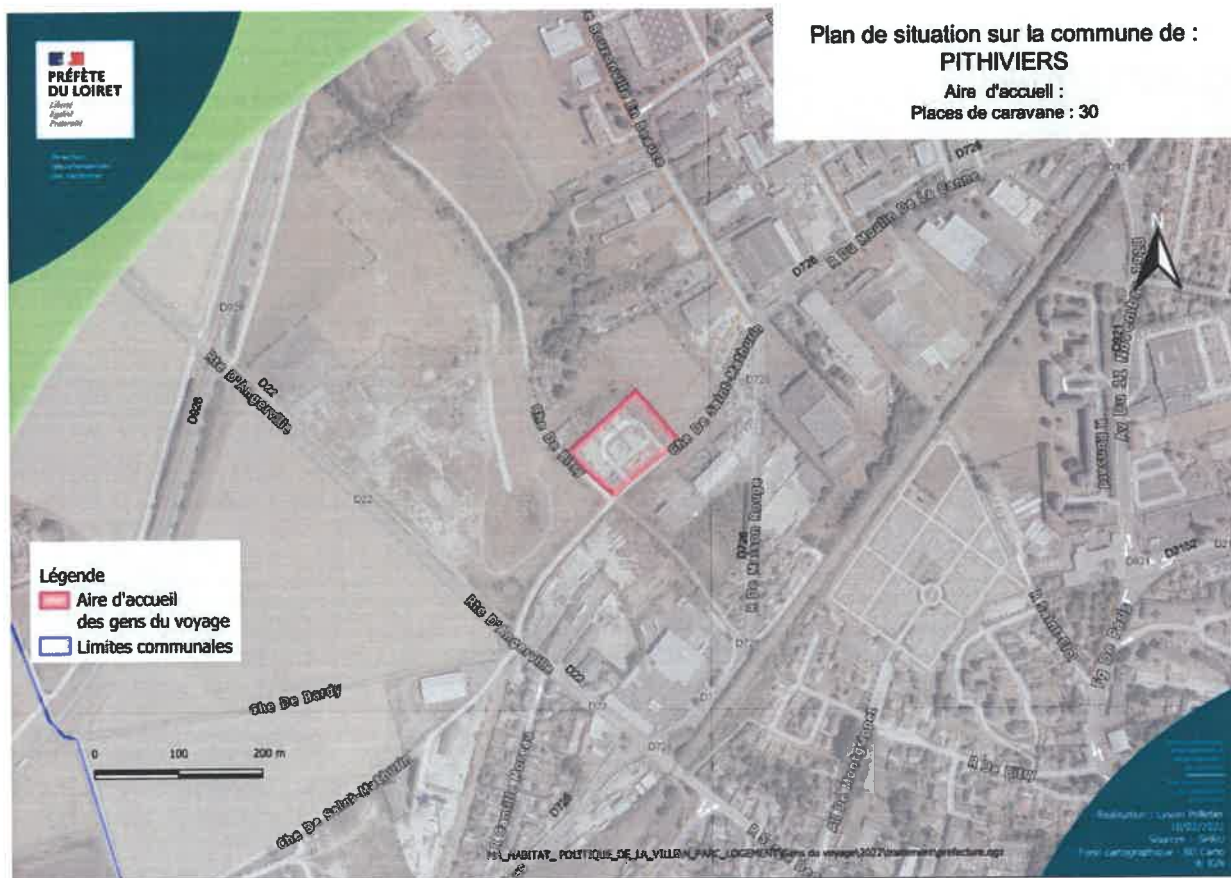


## Aire d'accueil de Pithiviers

*Zone artisanale – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↳ Hôpital de Pithiviers
- ↳ Ecoles maternelles « Antoine Beurieux », « Clos Beauvoys », « Denis Poisson » et Saint Aignan »
- ↳ Ecoles élémentaires « Clos Beauvoys », « Saint Aignan », « Abbé Régnard » et « Général de Gaulle »
- ↳ Collèges « Denis Poisson » et « de Pithiviers »
- ↳ Lycées « Duhamel du Monceau » et « Jean de la Taille »

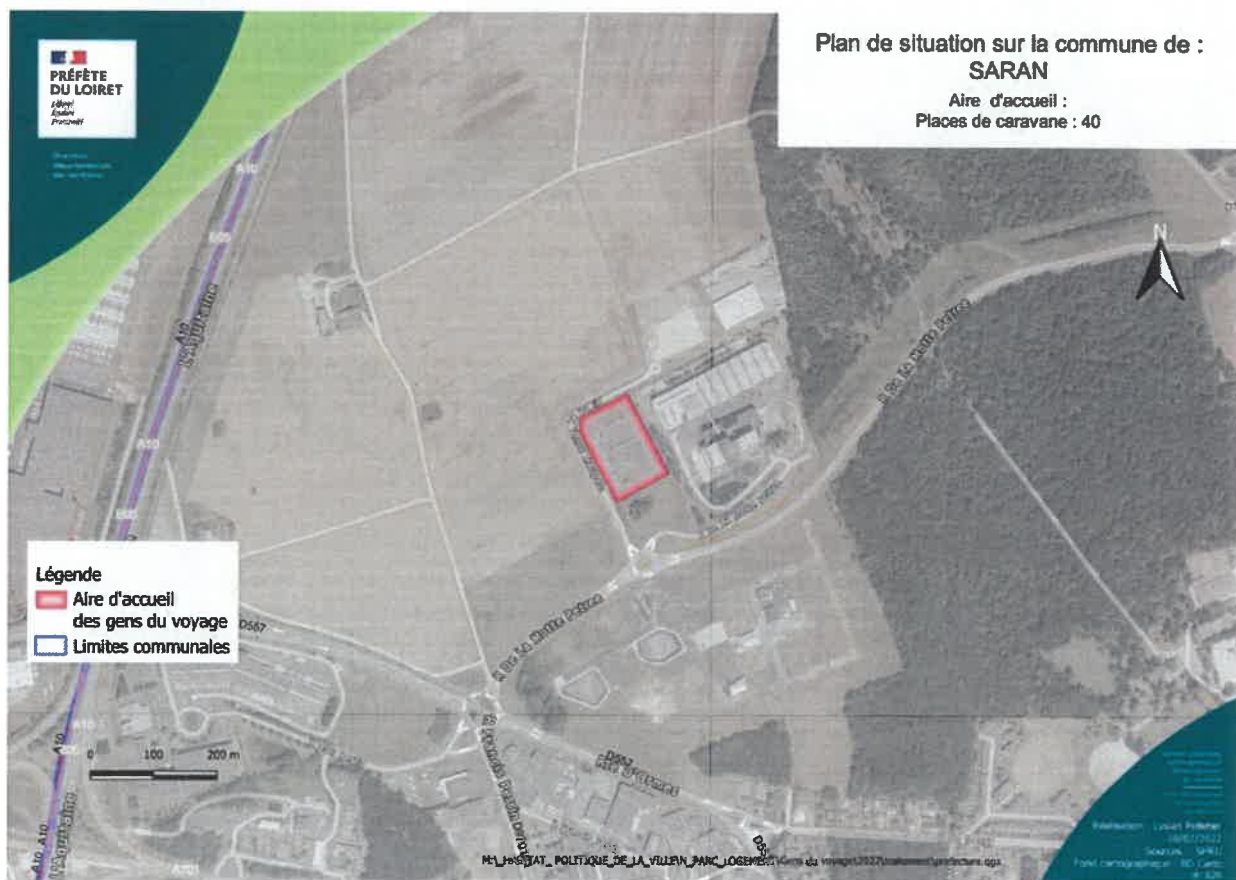


## Aire d'accueil de Saran

*A coté de l'usine de traitement des déchets de l'agglomération – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↪ Hôpital d'Orléans
- ↪ Clinique Oréliance
- ↪ Ecoles maternelles « du Bourg », « Les Sablonnières », et « Marcel Pagnol »
- ↪ Ecoles élémentaires « du Bourg », « Les Sablonnières », et « Chêne Maillard »
- ↪ Collèges « Montjoie »
- ↪ Transport en commun (Bus)

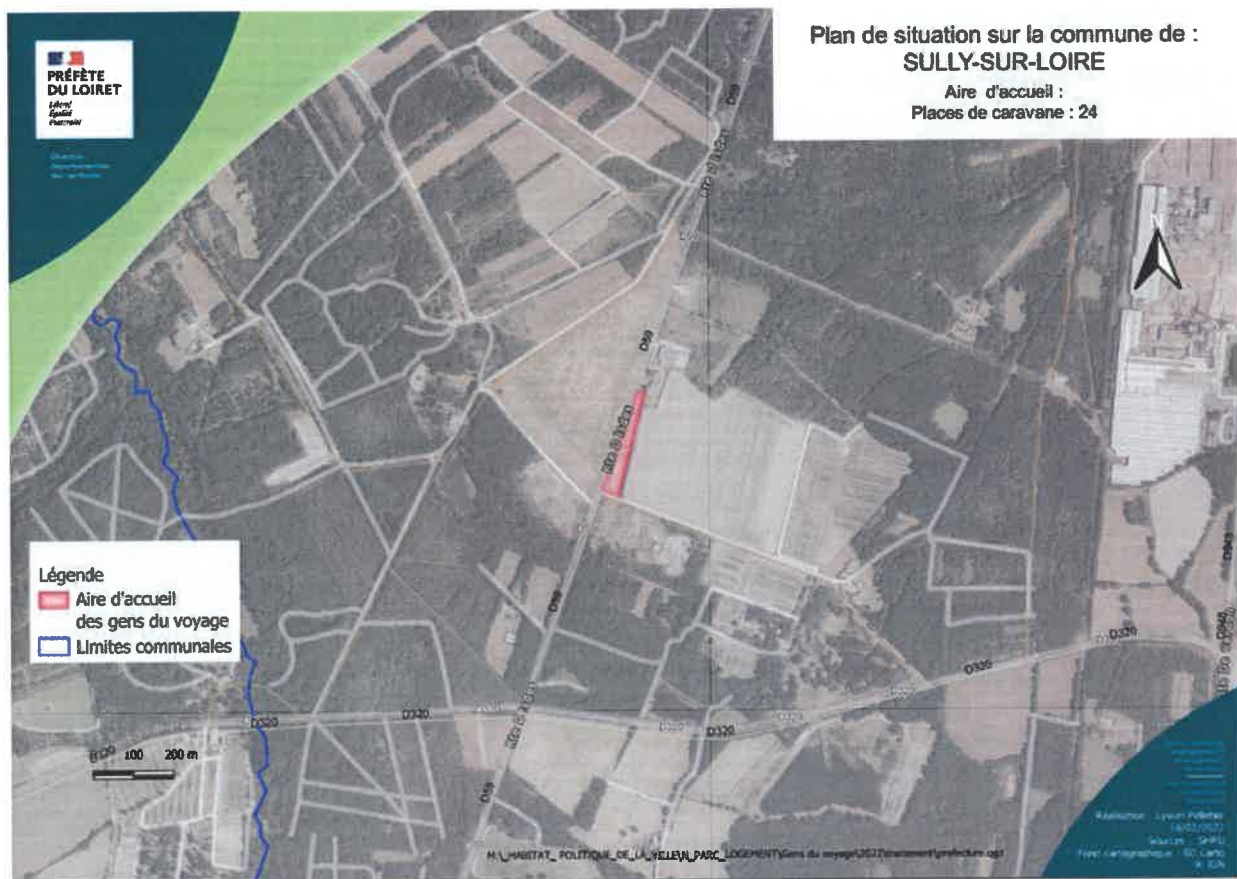


## Aire d'accueil de Sully sur Loire

*Entrée/sortie de ville – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↳ Hôpital d'Orléans
- ↳ Hôpital de Gien
- ↳ Ecoles maternelles «Jean Marie Blanchard », et « du Centre »
- ↳ Ecoles élémentaires « du Centre», et « Hameau »
- ↳ Collèges « Maximilien »



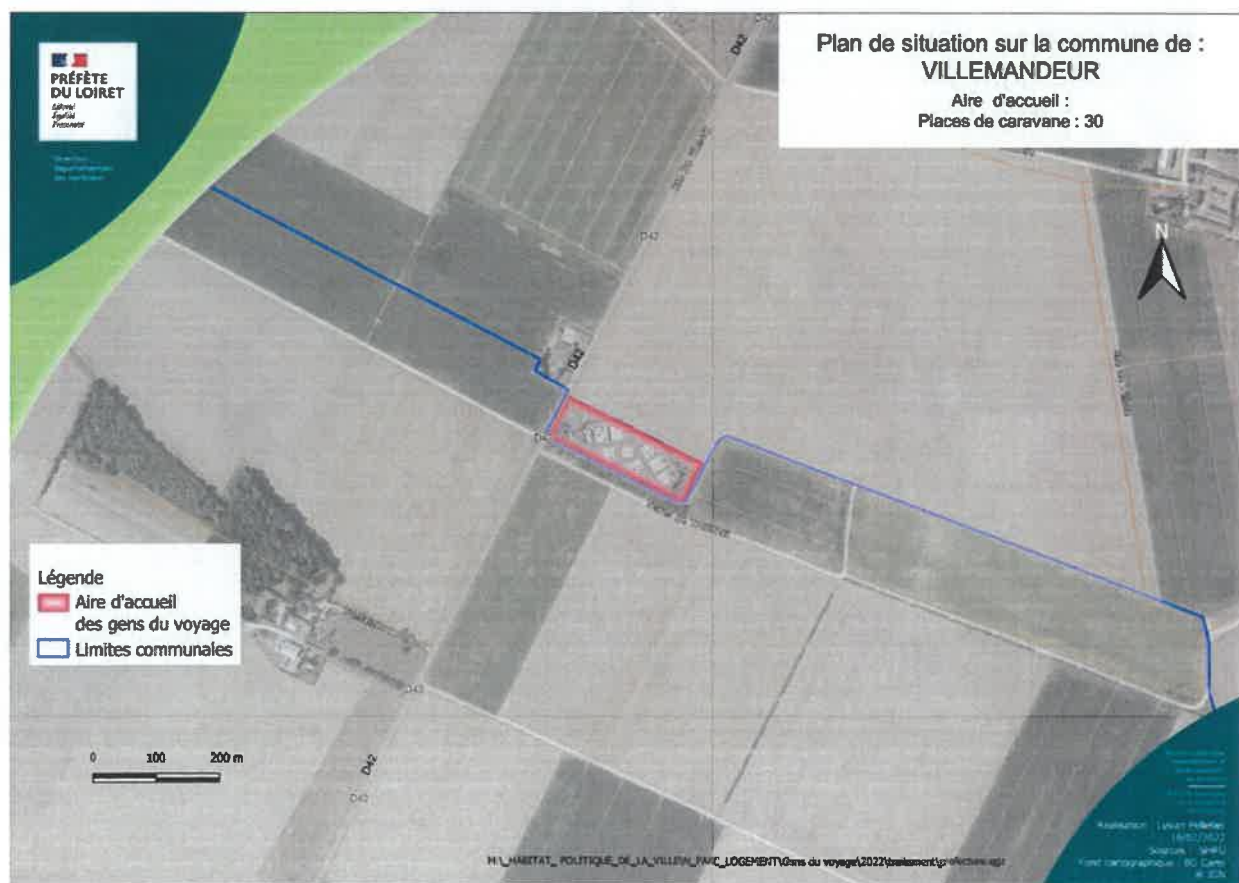


## Aire d'accueil de Villemandeur

*Entrée/sortie de ville – Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services*

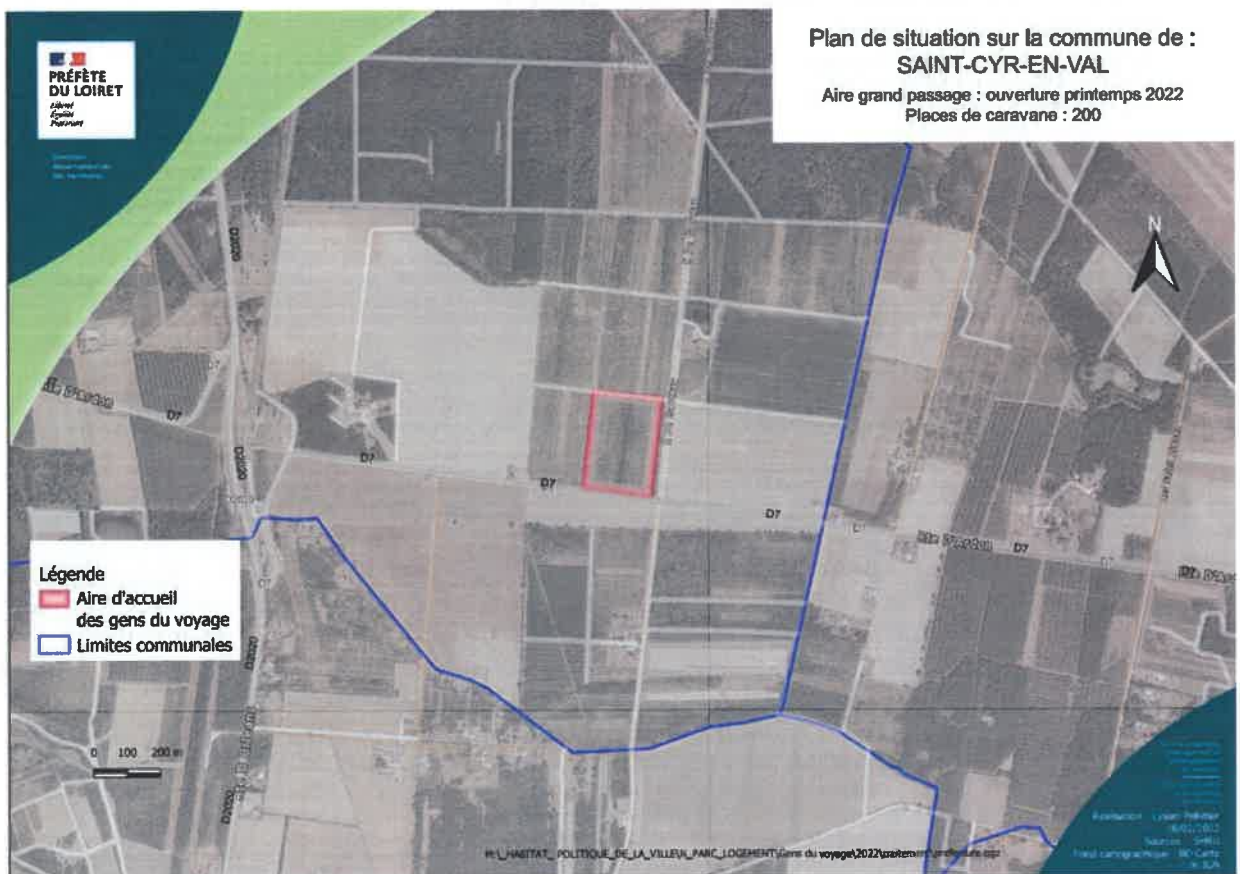
(photo aérienne avec localisation de l'aire d'accueil, de l'hôpital, des écoles et collèges, arrêts bus et tram, et les commerces et zones commerciales les plus proches)

- ↗ Hôpital de Montargis
- ↗ Pas d'école maternelle
- ↗ Ecoles élémentaires « du Buisson», et « des Catalpas »
- ↗ Collèges «Lucie Aubrac»
- ↗ Lycée général et professionnel Durzy
- ↗ Transports en commun (Bus)

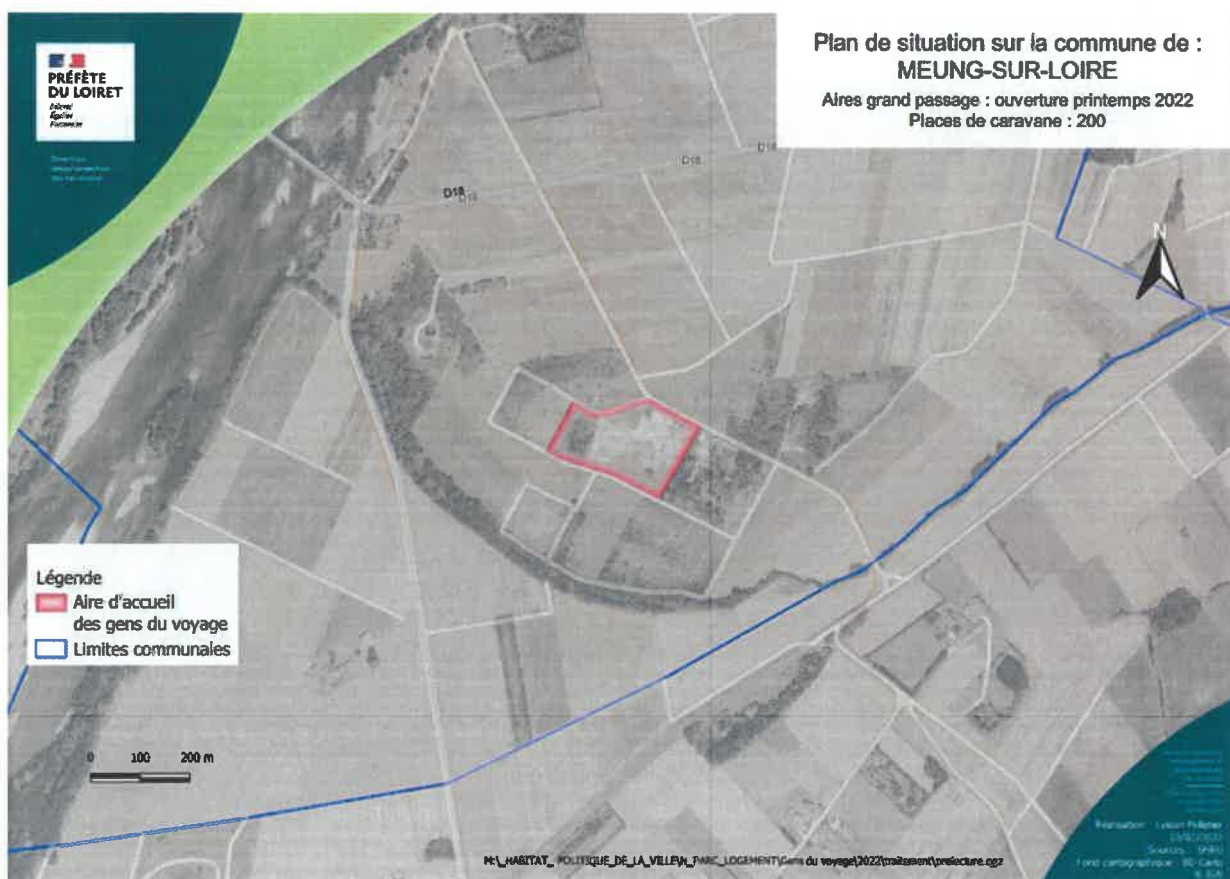




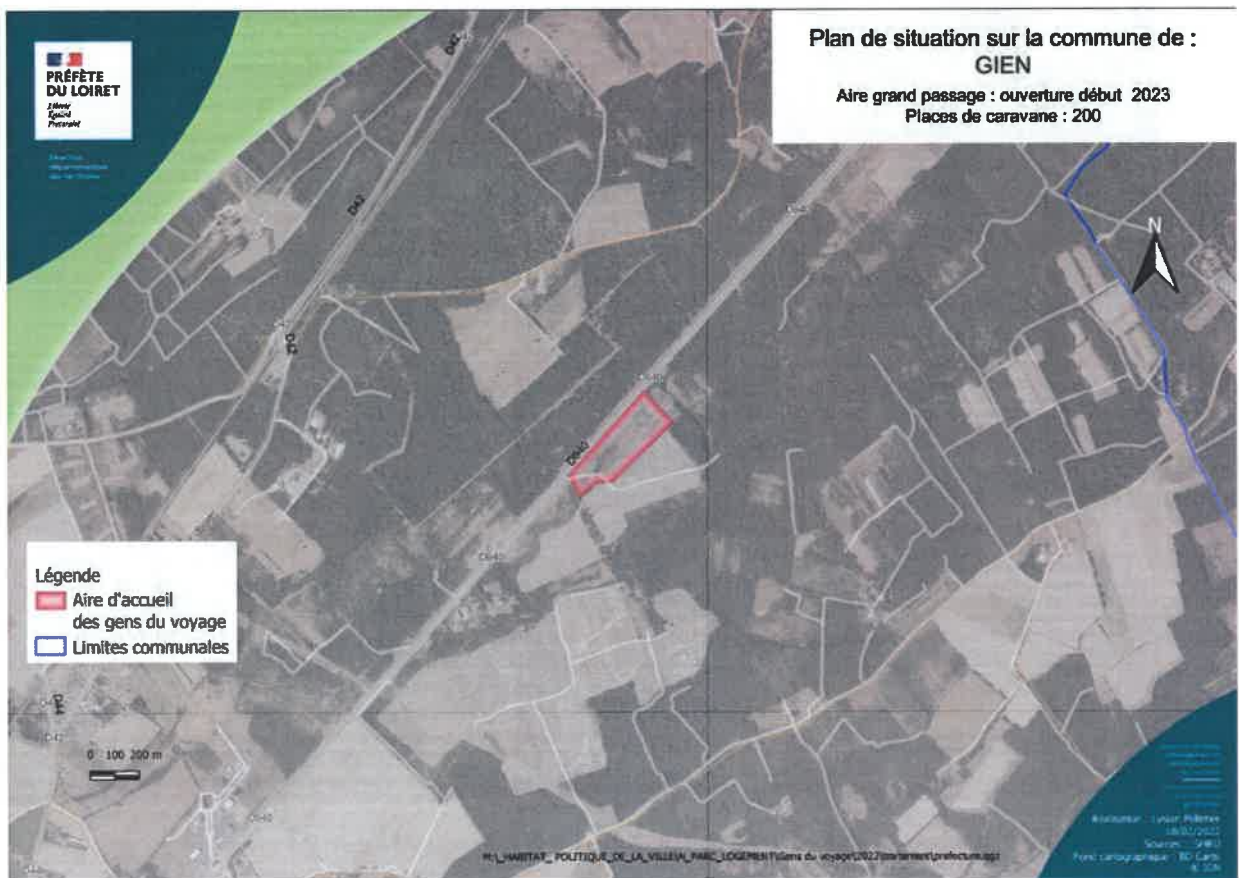
## Aire de grand passage de St Cyr en Val



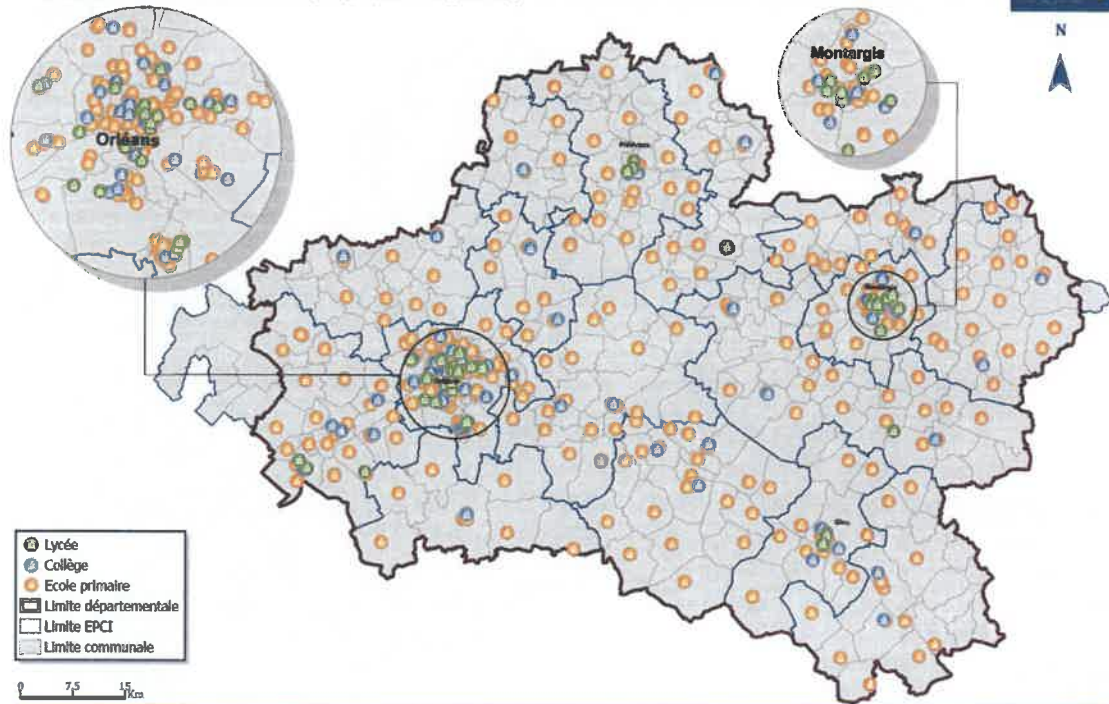
## Aire de grand passage de Meung sur Loire



## Aire de grand passage de Gien



### Les établissements scolaires dans le Loiret

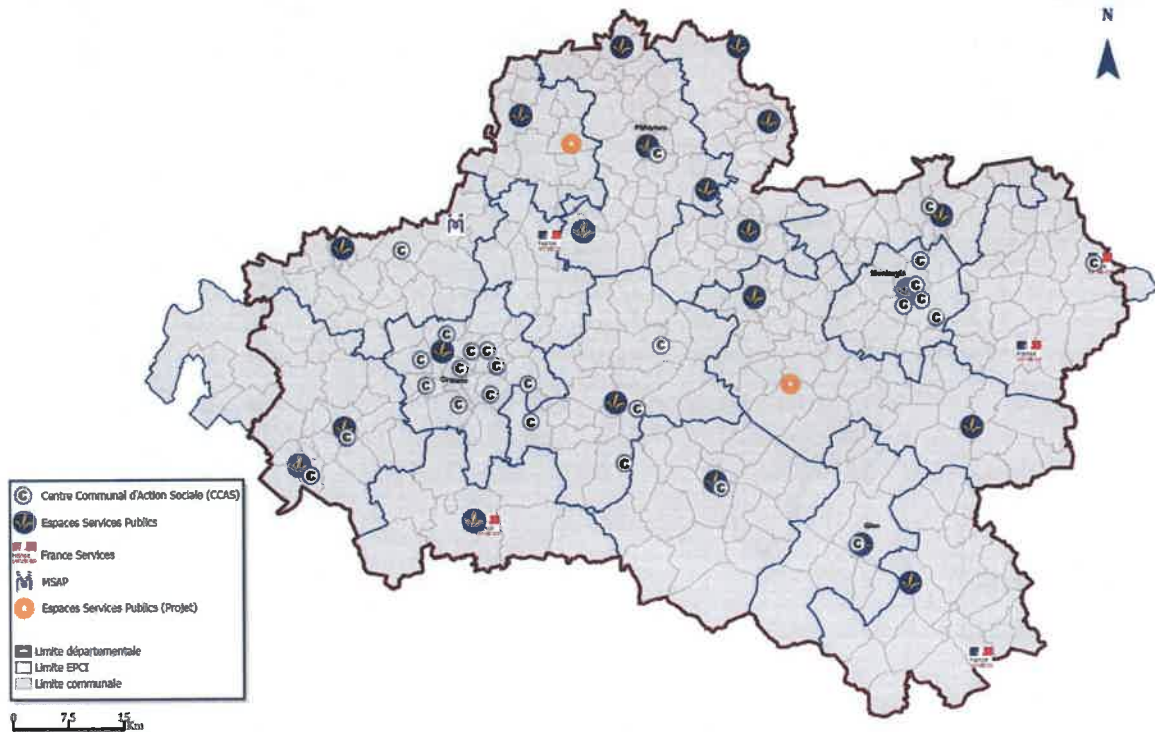


Sources : BD TOPO® V3.0 ©IGN 2020 - Département du Loiret - Mai 2022 - Reproduction interdite



## Les points d'accès aux services publics dans le Loiret

Loiret



## Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs des différentes interventions sociales

### L'accès aux droits :

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Mise à disposition d'un Conseiller animation vie sociale pour l'accompagnement dans les démarches administratives <b>Territoire d'OM</b> : Accompagnement social des familles pouvant être logées sur de futurs terrains familiaux.	2022-2025 (convention existante)
Agences Départementales des Solidarités (ADS)	Mise à disposition des services sociaux du Département	Déjà en place, action à poursuivre
Associations, partenaires	Réflexion sur la mise en place d'un bus social itinérant allant au contact du public GDV et visant à favoriser l'accès aux droits, à la santé, à la culture, aux loisirs...	2023-2024

**L'accompagnement social et professionnel**

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
ADAGV 45 + CD 45 (DIH+ADS)	<p align="center"><b>Accompagnement social global</b></p> <p align="center">→ suivi de 500 personnes, dont 400 bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales globales, domiciliés à l'ADAGV et/ou stationnant sur le territoire de l'ADS d'Orléans Métropole (secteur Sud)</p> <p align="center">→ Aider les GDV à développer leur autonomie sociale et à réduire leurs difficultés</p> <p align="center">→ Deux référents ADAGV suivent les parcours d'insertion des familles</p> <p align="center">→ Une référente identifiée sur l'ADS d'Orléans</p> <p align="center">+</p> <p align="center"><b>Développement des activités indépendantes des Voyageurs itinérants</b></p> <p align="center">→ Accompagnement de 150 travailleurs indépendants GDV BRSA sur l'ensemble du Loiret</p> <p align="center">→ Des référents identifiés dans chacune des ADS</p> <p align="center">→ Un référent ADAGV</p>	Subventions annuelles
ADS	Accompagnement socio-professionnel dont le public GDV peut bénéficier	Action à poursuivre
Missions Locales	<p align="center"><b>Accueil des jeunes GDV comme tout jeune loirétain de 16 à 25 ans.</b></p> <p align="center">→ offre de services = favoriser l'inclusion sociale : santé, mobilité, logement, situation financière</p> <p align="center">+ accès à l'emploi et à la formation : savoir-être, orientation, formation, emploi</p> <p align="center">+ accès au numérique, à la citoyenneté et à la culture/aux loisirs</p>	Action à poursuivre
CRIA 45	<p align="center"><b>Animer de nouvelles actions de lutte contre l'illettrisme,</b></p> <p align="center"><b>Renforcer le partenariat avec les autres acteurs</b></p>	2023-2029

**La santé :**

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
CD 45 (PMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accès à l'accompagnement des professionnels de PMI</li> <li>→ Mieux communiquer sur les permanences pour le suivi médical des enfants et des femmes enceintes</li> <li>→ Renforcer le partenariat avec les Chargés de prévention et autres acteurs du secteur</li> </ul>	2023-2029
ARS	Intégrer un volet d'actions en faveur des GDV au sein du Programme régional d'Accès à la Prévention et aux Soins à destination des personnes en situation de précarité	PRAPS 2023-2028
CD45/PMI, ADAGV, APLEAT, Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé – Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (FRAPS IREPS), Planning familial...	Développer des actions de prévention et de promotion de la santé (vaccination, nutrition, addictions, contraception, dépistages...)	2023-2029
CPAM	Application du droit commun, Réflexion à la mise en place d'actions de prévention en faveur du public GDV	2023-2029



**La scolarisation**

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
Éducation nationale (EN)	<p>→ Suivi des EFIV (Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs) : Coordination assurée par 1 Inspectrice de l'EN (IEN) + mise en œuvre du dispositif par 4 enseignantes EFIV sous la responsabilité de 4 IEN</p> <p>→ Droit à l'instruction des enfants de familles GDV (droit commun) : acquisition des compétences fondamentales de base + bilans individuels de compétences + suivi des élèves + renforcement en français et mathématiques des élèves par un travail de co-intervention avec l'enseignante de la classe + rencontres et écoute des familles.</p> <p>+ poursuite de la remise du livret de suivi pédagogique pour les élèves EFIV</p> <p>→ Formation des professeurs des écoles EFIV en partenariat avec le CASNAV</p> <p>→ Indicateurs suivis par l'Académie d'Orléans-Tours concernant le public GDV</p>	Déjà en place, action à poursuivre
	<p>Développer la communication auprès des familles de GDV sur les modalités d'accès à la scolarisation (flyer de présentation adapté au public GDV déjà à disposition dans les aires d'accueil et diffusé dans les écoles et les Mairies du Loiret)</p>	Communication annuelle → action à poursuivre
EN	<p>Favoriser la réussite scolaire des collégiens GDV : → sensibiliser les parents, → créer des parcours individuels aménagés au sein des collèges...</p>	2024-2029

**Secteurs d'intervention des enseignantes EFIV**

## La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale d'Orléans Métropole

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
Orléans Métropole (OM) et ADAGV 45	<p>MOUS = assistance de l'ADAGV 45 auprès d'OM pour la mise en œuvre de sa politique de sédentarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage et identification des familles installées sur les 22 communes d'OM sur des terrains qui sont leur propriété (= suivi de ces terrains privés occupés) → Courrier OM/ADAGV adressé le 06/01/2023 aux Maires pour recueillir des informations nécessaires au repérage de ces terrains</li> <li>- Accompagnement social des familles dans les différentes phases de sédentarisation (une quinzaine de familles au maximum)</li> </ul>	1 <sup>er</sup> rendu de ce travail attendu par OM pour fin juin 2023
Collectivités locales hors OM	Réflexion sur l'intérêt ou non, selon les besoins constatés sur les territoires, de la mise en place de MOUS similaires à celle du territoire d'OM, si nécessité de mieux percevoir les nouveaux besoins des GDV à d'autres échelles	2023 - 2024

**La médiation :**

Organismes concernés	Actions proposées	Calendrier prévisionnel
Etat / Département / Collectivités locales	Réflexion sur la création d'un poste de médiateur départemental	2024

**=> Enjeux auxquels un médiateur départemental pourra répondre :**

- aider à la gestion des arrivées et des départs lors des grands passages ;
- appuyer les communes dans le traitement des situations de stationnements illicites ou d'implantations illégales ;
- relayer les politiques publiques, notamment sociales, auprès des Gens du voyage ;
- accompagner ponctuellement les projets de relogement ou de sédentarisation ;
- faciliter le dialogue entre pouvoirs publics et communautés des Gens du voyage.

#### 4.2.1 – Délibération création et suppression de poste

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

**Délibération n° 2023/48**

**OBJET : Approbation de vacances pour le service animations locales et citoyenneté**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,*

*Considérant la nécessité d'assurer les animations locales notamment pour la Fête de la Musique, les animations estivales, le village de Noël...*

Le recrutement de vacataires est nécessaire pour assurer les missions ponctuelles du Service Animations Locales et Citoyenneté.

Afin de mener à bien ces missions, il est nécessaire de prévoir un volume annuel des heures de vacances de 200 heures par an.

La rémunération serait identique à celle déjà proposée pour les vacances au Service Action Culturelle : Ces agents seront rétribués sur la base horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif (échelle C1). La rémunération de la vacation horaire sera accompagnée du versement d'une indemnité de congés payés.

Le taux sera majoré lorsque ces heures seront effectuées un jour férié ou un dimanche ou de nuit. La majoration sera de 100 % lorsque les heures seront effectuées de nuit et des deux tiers lorsqu'elles seront effectuées un dimanche ou jour férié, à l'identique de la majoration appliquée pour les heures supplémentaires de nuit et dimanche ou jour férié (article 8 du décret n° 2002-60 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

Le montant de la vacation sera revalorisé en fonction de la réglementation ainsi que pour suivre les majorations appliquées aux traitements des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et les établissements publics d'hospitalisation.



## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission monde patriotique et ressources humaines du 19 avril 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le recrutement d'agents vacataires dans les conditions sus mentionnées, pour un volume horaire annuel de 200 heures à compter de 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives au recrutement de ces vacataires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

4.1.3 – Autres actes afférents au personnel :  
mesures collectives arrêté ou décision

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal  
Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme  
Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes  
Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto,  
M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers,  
M. Colpin, Mmes Pedro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

**Délibération n° 2023/49**

**OBJET : Compte personnel de formation – Modalités de mise en œuvre**

*Vu le code général de la fonction publique, articles L.422-4 à L.422-7 ; L.422-8 à L.422-19 et L.422-21 à L.422-26,*

*Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,*

*Vu le décret n° 2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation,*

*Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,*

*Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 avril 2023,*

**Considérant ce qui suit :**

Les articles L.422-4 à L.422-7 du code général de la fonction publique créent, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- Le compte personnel de formation (CPF),
- Le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Le compte personnel de formation, mis en œuvre dans ce cadre, se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- La prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- La validation des acquis de l'expérience,
- La préparation aux concours et examens.

Dans le cadre de sa politique de Gestion des Ressources Humaines, il est proposé d'inscrire le bilan de compétence comme priorité complémentaire.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle.

Le décret du 17 décembre 2019 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de mise en œuvre du CPF suivantes :

#### **Article 1 : plafonds de prise en charge des frais de formation**

La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation est plafonnée de la façon suivante :

##### **Prise en charge des frais pédagogiques**

- *Plafond horaire* : 15 €/heure et limité aux crédits ouverts dans ce cadre à 1500 €/an pour chaque collectivité.

##### **Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations**

- Pas de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations sauf pour les préparations aux concours ou examens de la fonction publique territoriale.

Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation, sans motif légitime, il devra rembourser les frais engagés par la collectivité.

#### **Article 2 : Actions de formations prioritairement accordées au titre du CPF**

- Suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- Suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles,
- Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens.
- Suivre un bilan de compétences.

Les actions de formation devront être obligatoirement inscrites au plan de formation de la collectivité. Elles ont lieu, en priorité pendant le temps de travail, sous réserve des nécessités de service.

### **Article 3 : Demandes d'utilisation du CPF**

L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit remplir et adresser à son supérieur hiérarchique/ à l'autorité territoriale, le formulaire prévu à cet effet.

### **Article 4 : Instruction des demandes**

Les demandes seront instruites au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année et seront examinées par l'autorité territoriale / le supérieur hiérarchique de l'agent / RH.

### **Article 5 : Critères d'instructions et priorité des demandes**

Les priorités suivantes sont fixées :

- La prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- La validation des acquis de l'expérience,
- La préparation aux concours et examens,
- Le bilan de compétences.

En outre, chaque demande sera priorisée en considération des critères suivants :

- La formation est-elle en adéquation avec le projet d'évolution professionnelle ?
- L'agent dispose-t-il des prérequis exigés pour suivre la formation ?
- Nombre de formations déjà suivies par l'agent,
- Nécessités de service,
- Calendrier,
- Ancienneté au poste.

### **Article 6 : Réponses aux demandes de mobilisation du CPF**

Une réponse à la demande de mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois.

En cas de refus, celui-ci sera motivé, à savoir :

- Le financement de la formation (défaut de crédits disponibles),
- Les nécessités de service (le calendrier de la formation envisagée n'est pas compatible avec les nécessités de service),
- Le projet d'évolution professionnelle de l'agent (il ne dispose pas des prérequis pour suivre la formation souhaitée, la demande ne peut être retenue au regard des priorités définies par l'employeur en complément de celles consacrées par le décret...).

### **Article 7 : Date d'effet**

Les modalités définies ci-dessus prendront effet au 1<sup>er</sup>/06/2023.

## **LE CONSEIL**

- *les explications du rapporteur entendues,*
- *sur avis favorable du Comité Social Territorial du 13 avril 2023,*
- *sur avis favorable de la commission monde patriotique et ressources humaines du 19 avril 2023,*
- *après en avoir délibéré,*
- *à l'unanimité des membres présents ou représentés,*
  
- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation dans les conditions sus mentionnées, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- **PREVOIT** chaque année le budget correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

4.1.1 – Création de poste et suppression

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
 27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la  
 Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal  
 Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme  
 Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
 Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes  
 Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto,  
 M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers,  
 M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
 Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 33  
 Présents 28  
 Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
 M. Renard à Mme Chambon  
 Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

**Délibération n° 2023/50**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Conformément à l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.*

Le tableau des effectifs doit être révisé aux dates mentionnées :

Motif/ service	Création	Suppression	catégorie	Grade	Temps de travail	date d'effet
Culturel - médiateur micro folies - création	1		B	Assistant de Conservation du Patrimoine	TC	01/06/2023
Police - ASVP – CSU : suite départ mutation d'un ASVP		-1	C	Adjoint Administratif	TC	01/06/2023
	1		C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	01/06/2023

Motif/ service	Création	Suppression	catégorie	Grade	Temps de travail	date d'effet
Brigade équestre supprimée		-1	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	01/07/2023
Police - ASVP - CSU	1		C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	01/07/2023

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L-332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable du Comité Social Territorial du 13 avril 2023,
  - sur avis favorable de la commission monde patriotique et ressources humaines du 19 avril 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Mme Flandry et M. Colpin),
- **APPROUVE** ces créations et suppressions aux dates et conditions mentionnées ci-dessus,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

### 3.2 – Aliénations

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammail Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/51

**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder à titre onéreux 5 lots à bâtir à vocation d'habitat issus de la division de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées DX n° 18, 19, 20 et 21 à Arrabloy**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis DS n° 6873197 du 17 décembre 2021 émise par la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret - pôle d'évaluation domaniale en date du 9 janvier 2023,*

La Ville de Gien, propriétaire du ténement constitué des parcelles cadastrées DX n°18 - n°19 - n°20 et n°21, situé sur la commune-déléguée d'Arrabloy, souhaite valoriser son patrimoine privé en créant 5 lots à bâtir à vocation d'habitat afin de les céder à des particuliers et ainsi créer une offre immobilière supplémentaire.

Ces parcelles se situent dans la zone UBb du PLUi (zone constructible notamment destinée à recevoir des habitations et leurs annexes). Aucune servitude d'utilité publique n'impacte ces lots à bâtir.

A cet effet, il a été procédé à la division de ces parcelles en 5 lots à bâtir d'une superficie respective de :

- Lot n°1 : 793 m<sup>2</sup>
- Lot n°2 : 957 m<sup>2</sup>
- Lot n°3 : 602 m<sup>2</sup>
- Lot n°4 : 820 m<sup>2</sup>
- Lot n°5 : 823 m<sup>2</sup>

La Ville de Gien, préalablement à la cession, devra bénéficier d'une non-opposition à déclaration préalable pour la création de lotissement.

Les réseaux publics passent au droit des lots. Les lots devront être viabilisés aux frais des acquéreurs.



Le surplus du terrain est conservé en l'état de parc de loisirs. Les jeux d'extérieurs situés sur les lots à bâtir seront déplacés et regroupés aux abords du terrain de pétanque, afin de centraliser et de maintenir une aire de jeux plus cohérente et agréable pour les enfants.

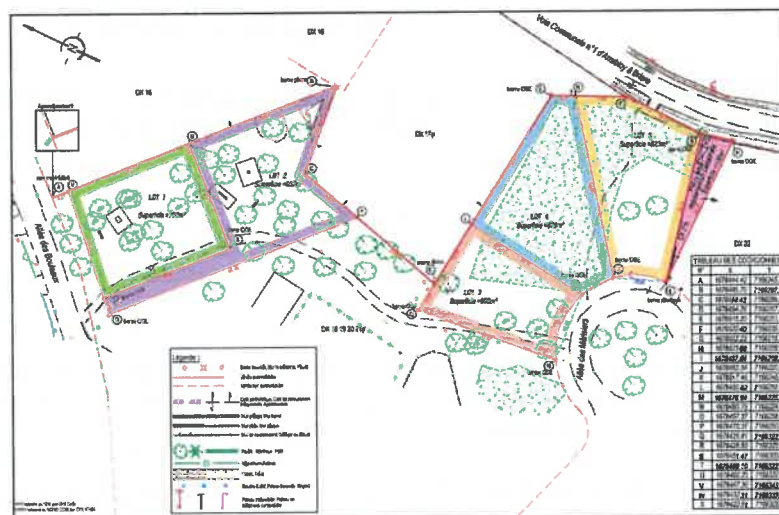
La direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret - pôle d'évaluation domaniale, dans son avis susvisé, a émis un montant de la valeur vénale de 15 € /m<sup>2</sup> H.T.

Au vu de la situation géographique des terrains concernés, de la proximité d'aires de jeux et des voies d'accès, de l'environnement immédiat et de la raréfaction du foncier constructible sur le territoire, il apparaît opportun que les cessions soient réalisées pour un montant de 22 €/m<sup>2</sup> net vendeur.

### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission aménagement, travaux et cadre de vie du 2 mars 2023,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 21 mars 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à céder 5 lots à bâtir à vocation d'habitat, issus de la division de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées DX n°18 - n°19 - n°20 et n°21, après obtention d'une non-opposition à déclaration préalable de lotissement,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à céder ces 5 lots à bâtir à vocation d'habitat pour le montant de 22 €/m<sup>2</sup> nets vendeur (hors TVA, frais d'actes notariés, et prorata de la taxe foncière à charge des acquéreurs),
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces cessions.

### PIECE ANNEXE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal



La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

Signature of Camille Chevallier, Secretary of the meeting.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction régionale des Finances Publiques du**  
**Centre Val de Loire et du département du Loiret**  
**Pôle d'évaluation domaniale**  
Cité administrative Coligny – BAT P3  
131 rue du Faubourg Banner  
CS 54211  
45042 ORLEANS Cedex 1  
Téléphone : 02 18 69 53 12  
Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 09/01/2023

Le Directeur régional des Finances publiques  
du Centre Val de Loire et du Loiret

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Johan JOULIA  
téléphone : 02 18 69 53 62  
courriel : johan.joulia@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. DS : 6873197 10912842  
Réf OSE : 2021-45155-87730 2022-45155-94120

**COMMUNE DE GIEN**

## LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis DS n° 6873197 du 17/12/2021.

Par une saisine du 19/12/2022, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des parcelles DX n° 18 et 21, soit une superficie totale de 10 015 m<sup>2</sup>, situées à *Le Bois du Buisson d'Arrablo* sur la commune de GIEN-ARRABLOY, en vue de leur cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 17/12/2021 DS n° 6873197 est désormais révolu.

Par ailleurs, vous précisez qu'aucune modification concernant ces parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED et que ce projet de cession est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 01/02/2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 15 €/m<sup>2</sup> HT soit 150 225 €, hors droits et charges, est reconduite.

Le présent avis est valable jusqu'au 17/12/2023.

**Pour le Directeur régional des Finances publiques  
par intérim et par délégation,**



**Laure CHENICLET**

**Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques**

**Le Maire,  
Francis Cammal**



### 3.2 – Aliénations

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/52

**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la cession de l'unité foncière composée de parcelles cadastrées section n° 82, 83, 107, 108, 109, 110, 112, 116, 117, 118, 119, 125, 126, 127, 130, 134, 145, 177, 759, 761 et 763, lieudit « Terres des Greffiers » et « Terres de la Courtaudière », au bénéfice de Monsieur Romain Grave**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis de la Direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret - pôle d'évaluation domaniale en date du 17 décembre 2021,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/23 en date du 27 avril 2022 relative à ladite cession,*

Il a été relevé que, bien que présenté et figurant sur le plan annexé, il a été omis, dans la délibération susvisée, d'inscrire la cession de la parcelle cadastrée section AD n° 759, issue de la division de la parcelle cadastrée section AD n° 79.

L'office notarial en charge de la cession sollicite, en simultané, la mise à jour des références cadastrales des parcelles divisées en indiquant les parcelles-mères et les parcelles-filles relatives à cette cession, l'arpentage et la modification cadastrale étant dorénavant effectifs.

A cet effet, la liste des parcelles concernées est mise à jour (insertion des parcelles-filles à céder) dont la parcelle AD n°759, manquante :

SECTION	n° PARCELLES MERES	n° PARCELLES FILLES	Superficie en m <sup>2</sup>	SECTION	n° PARCELLES MERES	n° PARCELLES FILLES	Superficie en m <sup>2</sup>
AD	79	759	4042	AD	116		6582
AD	82		1320	AD	117		1999
AD	83		7350	AD	118		1417
AD	85	761	3445	AD	119		1991
AD	95	763	3287	AD	125		1379
AD	107		3530	AD	126		4831
AD	108		7670	AD	127		2595
AD	109		1986	AD	130		826
AD	110		5053	AD	134		6670
AD	112		2364	AD	145		3200
				AD	177		2684

#### Historique :

Les parcelles listées ci-dessus, d'une superficie totale de 74 221 m<sup>2</sup>, sont actuellement mises à disposition d'exploitants agricoles pour leur entretien.

Ces derniers ont l'usage de ces terres et ont été associés à la proposition de cession desdites parcelles. Seul Monsieur Romain Grave s'est porté acquéreur.

Les parcelles à céder se situent dans la zone A du PLUi (zone agricole) ; elles n'ont donc qu'une destination agricole.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé la valeur vénale à 0.50 €/m<sup>2</sup> (sans prendre en considération les aménagements à apporter).

Une partie de ces parcelles doit faire l'objet de l'installation d'un système de drainage car humide et ce système (étude, matériel et pose) est estimé à un coût entre 5 000 et 8 000 € à charge de l'acquéreur.

A cet effet et après négociations, Monsieur Romain Grave a accepté le montant de 0.45 €/m<sup>2</sup> net vendeur (hors TVA, frais d'actes notariés, frais de géomètre et prorata de la taxe foncière à charge de l'acquéreur), justifié par le coût des installations de drainage.

La délibération du Conseil Municipal n° 2022/23 en date du 27 avril 2022 **EST RETIRÉE et fait l'objet de la présente délibération rectificative.**

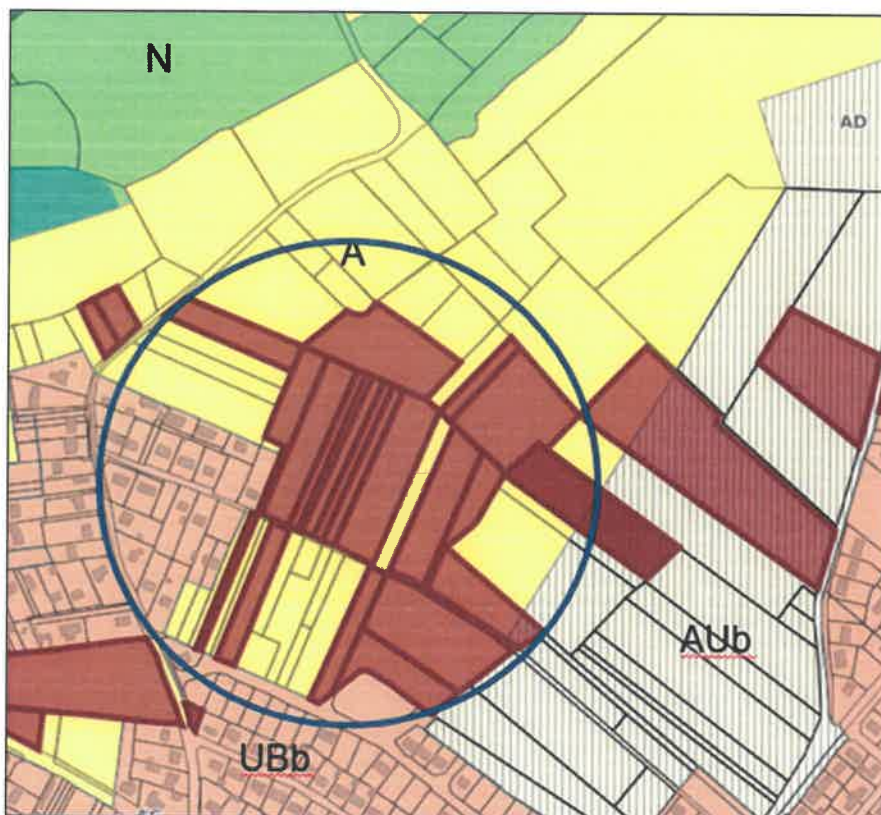
### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission aménagement, travaux et cadre de vie du 2 mars 2023,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 21 mars 2023,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la cession d'un terrain d'une superficie de 74 221 m<sup>2</sup> composé des parcelles cadastrées section AD n°82 - n°83 - n°107 - n°108 - n°109 - n°110 - n°112 - n°116 - n°117 - n°118 - n°119 - n°125 - n°126 - n°127 - n°130 - n°134 - n°145 - n°177 - n°759 - n°761 - n°763, lieudit « Terres des Greffiers » et « Terres de la Courtaudière », situé dans la zone A du PLUi, au bénéfice de Monsieur Romain Grave, pour le montant de 0,45 €/m<sup>2</sup> net vendeur soit 33 999,45 € net vendeur (hors TVA, frais d'actes notariés, frais de géomètre et prorata de la taxe foncière à charge de Monsieur Romain Grave),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces, actes administratifs et notariés et tous documents afférents à cette acquisition.



## PIECE ANNEXE – PLAN



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Le Maire,  
Francis Cammal



Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier



Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_52-DE

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction Régionale des Finances Publiques du**  
**Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**  
Pôle d'évaluation domaniale  
Cité administrative Coligny – BAT P3  
131 rue du Faubourg Bannier  
CS 54211  
téléphone : 02 18 69 53 12  
mél. :  
drfip45.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

Le 17/12/2021

COMMUNE DE GIEN

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Johan JOULIA  
téléphone : 02 18 69 53 62  
courriel : johan.joulia@dgifp.finances.gouv.fr  
Réf. DS: 6847743  
Réf. OSE: 2021-45155-87538

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les **collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics** : *CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.*

Désignation du bien : terrain

Adresse du bien : Les Terres de la Courtaudière, La Terre des Greffiers 45500 Gien

Département : Loiret

## 1 - SERVICE CONSULTANT

COMMUNE DE GIEN.

Affaire suivie par : Véronique Letellier.

## 2 - DATE

de consultation : 25/11/2021

de réception : 25/11/2021

de visite : 10/12/2021

de dossier en état : 10/12/2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La Commune de Gien envisage la cession de parcelles de terrains non-bâties sur son territoire au lieu-dit 'Les Terres de la Courtaudière', 'La Terre des Greffiers', aux exploitants qui les entretiennent.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Adresse : Lieu-dit 'les Terres de la Courtaudière', Lieu-dit 'la Terre des Greffiers'.

Références cadastrales : voir tableau.

Superficie totale : 63.447,00 m<sup>2</sup>.

Descriptif de l'immeuble : Elles sont constituées de terres agricoles, avec quelques arbustes, bois selon les parcelles, non-bâties, et entretenues par des exploitants agricoles.

Désignation	Réf. cadastrales	Superficie en m <sup>2</sup>	Zone
Terres de la Courtaudière	AD 82	1320	A
Terres de la Courtaudière	AD 83	7350	A
Terres de la Courtaudière	AD 108	7670	A
Terres de la Courtaudière	AD 107	3530	A
Terres de la Courtaudière	AD 109	1986	A
Terres des Greffiers	AD 110	5053	A
Terres des Greffiers	AD 112	2364	A
Terres des Greffiers	AD 116	6582	A
Terres des Greffiers	AD 117	1999	A
Terres des Greffiers	AD 118	1417	A
Terres des Greffiers	AD 119	1991	A
Terres des Greffiers	AD 125	1379	A
Terres des Greffiers	AD 126	4831	A
Terres des Greffiers	AD 127	2595	A
Terres des Greffiers	AD 130	826	A
Terres des Greffiers	AD 134	6670	A
Terres des Greffiers	AD 145	3200	A
Terres des Greffiers	AD 177	2684	A
<b>Superficie totale</b>		<b>63447</b>	

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Gien.

Occupation : libre de toute occupation.

Nature de l'acte : cession amiable.

## 6 - URBANISME - RÉSEAUX

Zone A du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 20/12/19 et mis à jour les 07/01/20 et 27/08/20.

AS1 : conservation des eaux potables et minérales - PT2 - télécommunications. Protection contre les obstacles.

## 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode par comparaison sera retenue. Elle consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu du marché local et de la nature du bien à évaluer, il est fixé une valeur de 0,50€/m<sup>2</sup>, soit pour une superficie de 63447m<sup>2</sup>, une valeur vénale de 31 723,50 €. Les prix s'entendent hors taxes. Cette valeur vénale pourra être affectée, éventuellement, d'une marge d'appréciation de - 10 %.

## 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de cet avis est fixée à un an.

## 9 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,  
L'évaluateur,



M. Joulia Johan  
Inspecteur des Finances Publiques

Le Maire,  
Francis Cammal





Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_52-DE



Le Maire  
Commune de Jumièges

*[Faint signature]*

### 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/53

**OBJET : Procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CY n° 177 appartenant à Monsieur et Madame Francis Thion, située à l'angle de la rue de Montbricon et du chemin des Fortes à Faire à Gien**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-2, L.2213-6,*

*Vu la convention de mise à disposition, en date du 29 avril 2022, établie entre la Communauté des Communes Giennoises et Monsieur et Madame Francis et Mauricette Thion, autorisant la Communauté des Communes Giennoises à agir sur l'extrémité Est de la parcelle CY n° 177 avant régularisation de la domanialité,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/068 relative à la procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CY n°177 appartenant à Monsieur et Madame Francis Thion, située à l'angle de la rue de Montbricon et du chemin des Fortes à Faire à Gien pour une superficie de 95 m<sup>2</sup>,*

La Communauté des Communes Giennoises, dans le cadre de ses compétences, a réalisé des travaux de voirie sur la rue de Montbricon et le chemin des Fortes à Faire. Ces deux voies font partie du domaine public de la Ville de Gien.

Lors des études, le service voirie de la Communauté des Communes Giennoises a constaté que la voie de gauche du chemin des Fortes à Faire est implantée sur la propriété privée de Monsieur et Madame Francis et Mauricette Thion.

Il convient donc de rétablir, au terme des travaux de réfection, les limites foncières entre le domaine à usage du public et le domaine privé par l'acquisition de l'emprise nécessaire, par la Ville de Gien.

Lors de la procédure d'arpentage, il a été constaté que la parcelle cadastrée CY n° 177 était plus impactée par le domaine public que cadastralement déclarée et plus précisément sur le chemin des Fortes à Faire.

A cet effet, une emprise supplémentaire de 15m<sup>2</sup> doit être cédée par Monsieur et Madame Thion afin que la Ville de Gien soit pleinement propriétaire de l'emprise.

Monsieur et Madame Francis et Mauricette Thion ont accepté de céder l'emprise complémentaire nécessaire au rétablissement des limites foncières définies lors de l'arpentage pour le montant d'un euro (1 euro) dans le cadre d'un transfert de charges au bénéfice de la Ville de Gien.  
Les frais annexes à cette acquisition sont pris en charge par la collectivité.

### LE CONSEIL

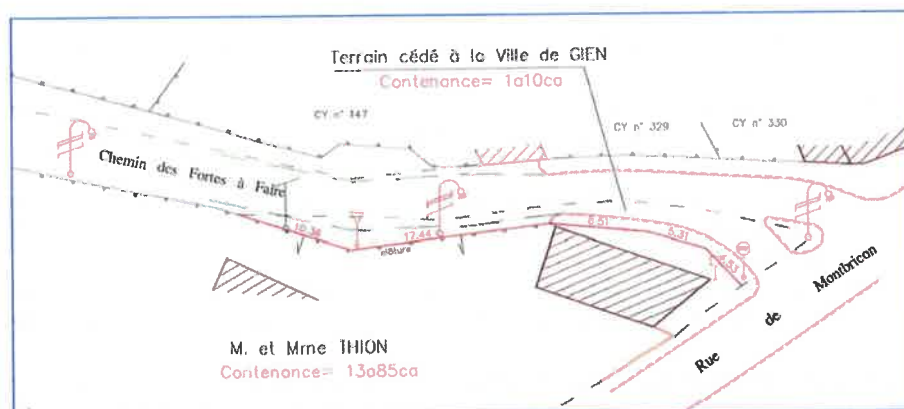
- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission aménagement, travaux et cadre de vie du 22 mars 2023,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 21 mars 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- 
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir l'emprise complémentaire nécessaire au rétablissement des limites entre le domaine privé de Monsieur et Madame Francis et Mauricette Thion et le domaine à usage du public de la Ville de Gien (superficie d'environ 15 m<sup>2</sup> définie lors du relevé d'arpentage) pour le montant d'un euro (1 euro) pour transfert de charges (les frais annexes sont pris en charge par la collectivité),
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces, actes administratifs et notariés et tous documents afférents à cette acquisition d'une superficie de 110 m<sup>2</sup> sous un acte notarié unique et conformément aux modalités de la présente délibération et de la délibération n° 2022/068 susvisée.

### PIECES ANNEXES – PLANS

#### CADASTRE ACTUEL



#### PLAN DE DIVISION





Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 4 mai 2023*

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 045-214501553-20230503-DEL\_2023\_53-DE



### 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etait absent excusé :

M. Pereira Dos Santos

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/54

**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de constituer une servitude continue, réelle et perpétuelle pour l'accès et le passage de canalisations et de fourreaux permettant la desserte d'une installation par les réseaux publics, au bénéfice d'une société exploitante, sur le domaine privé de la commune de Gien**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,  
Vu le Code Civil,*

La SAS Gâtinais Déconditionnement, immatriculée sous le SIREN 922204524 et localisée au 52 rue Paul Vaillant Couturier à MALAKOFF (92240), est spécialisée dans le secteur d'activité de la collecte des déchets non dangereux.

La SAS Gâtinais Déconditionnement souhaite implanter une usine de traitement des biodéchets sur la parcelle cadastrée section A n° 364 (propriété de la société dénommée les 3 Dômes). Cette installation nécessite un accès différencié du futur méthaniseur qui sera réalisé sur cette même parcelle.

A cet effet, la SAS Gâtinais Déconditionnement sollicite la ville de Gien afin d'obtenir une servitude de passage et de passage de réseaux permettant de desservir la future installation par le chemin existant sur les parcelles municipales cadastrées section A n° 365 et A n° 389.

Les parties se sont rapprochées pour définir les principes de la convention de la servitude de passage à conclure entre la ville de Gien, en sa qualité de propriétaire du fonds servant et la SAS Gâtinais Déconditionnement, en sa qualité de propriétaire du fonds dominant, afin de permettre l'installation sur les parcelles concernées de réseaux divers enterrés et d'une voirie lourde.

Le fonds dominant est constitué d'un réseau électrique (ENEDIS), d'adduction d'eau potable (SUEZ), d'assainissement (CDCG), de téléphonie et d'une chaussée poids-lourds d'une largeur maximale de 6 mètres (passage estimé entre 6 et 10 véhicules/jour).

La distance nécessaire depuis le domaine public, pour la réalisation du projet de la SAS Gâtinaise Déconditionnement, est de 280 mètres, pour une largeur d'emprise de 6 mètres.  
Tous les frais (études, travaux VRD, actes notariaux...) sont mis à la charge du fonds dominant en la personne de la SAS Gâtinais Déconditionnement.

La réalisation de la voirie sera conditionnée au respect du règlement de la voirie de la Communauté des communes Giennesoises.  
Le tracé des réseaux sera réalisé en souterrain au plus près de la limite de propriété du futur méthaniseur.

Le fonds servant est constitué des parcelles suivantes (sur la commune de Gien) :

- Parcelle cadastrée section A n° 365 (propriété privée de la ville de Gien),
- Parcelle cadastrée section A n° 389 (propriété privée de la ville de Gien).

Au titre du Code Civil, cette servitude est continue, apparente, réelle et perpétuelle. Elle est rattachée au fonds servant et non au fonds dominant.

Les parties consentent librement à conclure une servitude de passage et de passage de réseaux par voie de convention sur les parcelles listées ci-dessus.

La convention sera effective et pourra être enregistrée par acte notarié à l'instant où la SAS Gâtinais Déconditionnement sera en possession de toutes les autorisations administratives préalables à la réalisation de son projet (urbanisme, environnement...).

Dans le cas où le projet de la SAS Gâtinais Déconditionnement ne pourrait être réalisé, ladite convention serait caduque de fait et la servitude ne ferait pas l'objet de la rédaction d'un acte authentique.

### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission aménagement, travaux et cadre de vie du 2 mars 2023,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le principe de l'institution d'une servitude de passage et de passage de réseaux, continue, réelle et perpétuelle sur une distance d'environ 280 mètres, par voie de convention, pour le passage des véhicules ainsi que pour le passage des réseaux publics (EU, AEP, ELEC, TELECOM) au bénéfice de la SAS Gâtinais Déconditionnement, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires au préalable (urbanisme, environnement...etc) par la SAS Gâtinais Déconditionnement,
- **APPROUVE** que tous les frais (études, travaux VRD, actes notariaux...) soient mis à la charge du fonds dominant en la personne de la SAS Gâtinais Déconditionnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette servitude y compris devant notaire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier



**Convention relative au versement d'une subvention complémentaire  
exceptionnelle à l'école privée Sainte-Geneviève**

Entre

**Monsieur le Maire de Gien** autorisé par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2023,

D'une part et,

**Madame la Présidente de l'OGEC**, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

**Mme Catherine LEVESQUE**, agissant en qualité de **cheffe d'établissement de l'école Sainte-Geneviève**,

D'autre part,

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.442-5 du Code de l'Education,

Vu le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié, notamment son article 7,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012,

Vu le contrat d'association conclu le 8 mars 1972 entre l'Etat et l'école privée Sainte-Geneviève,

Vu la convention relative au forfait communal avec l'école Sainte-Geneviève du 28 novembre 2016,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement exceptionnel d'une classe découverte au profit des élèves de CM2 de l'école privée Sainte-Geneviève par la Ville de Gien, pour l'année 2023.

**Article 2 – Montant de la participation communale exceptionnelle :**

Le critère d'évaluation de la participation communale exceptionnelle se fait sur la base du financement octroyé par la Ville de Gien pour les sorties scolaires aux écoles publiques de la Ville de Gien, soit 25 € par élève.

**Article 3 – Effectifs pris en compte :**

Seront pris en compte, tous les enfants de la classe de CM2 fréquentant l'école privée Sainte-Geneviève, qui ont effectivement participé à la classe découverte, et dont le domicile administratif des parents ou tuteurs légaux se trouve sur Gien-Arrabloy.

Un état nominatif des élèves inscrits à la classe découverte, certifié par la Cheffe d'établissement, sera fourni par l'école Sainte-Geneviève.

Cet état indiquera les prénoms, noms, date de naissance et adresses de résidence des parents ou tuteurs légaux des élèves.

**Article 4 – Modalités de versement :**

La participation exceptionnelle de la Commune de Gien faisant l'objet de la présente convention s'effectuera par un versement unique.

**Fait en trois exemplaires.**

A Gien, le 11 mai 2023.....

Le Maire,  
Francis Cammal

La présidente d'OGEC,

La Cheffe d'établissement,  
Mme Catherine LEVESQUE



## 7.5.4 – Subventions aux établissements d'enseignement

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 27  
Votants 30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etaient absents excusés :

M. Pereira Dos Santos et Mme Flandry

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/55

**OBJET : Ecole privée Sainte-Geneviève – Octroi d'une subvention complémentaire à l'OGEC pour une sortie scolaire**

*Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article L.442-5 du Code de l'Education,*

*Vu le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié, notamment son article 7,*

*Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012,*

*Vu le contrat d'association conclu le 8 mars 1972 entre l'Etat et l'école privée Sainte-Geneviève,*

*Vu la convention relative au forfait communal avec l'école Sainte-Geneviève du 28 novembre 2016,*

Par courrier en date du 2 décembre 2022, l'école Sainte-Geneviève a sollicité une participation financière de la Ville de Gien dans le cadre d'une classe découverte en Normandie, en mars 2023, organisée au profit des élèves de CM2.

Le forfait voté, chaque année, pour le fonctionnement de l'école, d'un montant actuel de 1026.33 €/élève, n'intègre pas les dépenses liées aux sorties scolaires puisqu'il ne s'agit pas d'une dépense obligatoire pour les communes. Néanmoins, la Ville de Gien participe aux sorties scolaires des écoles publiques à hauteur de 25 €/élève, en complément du budget annuel octroyé pour le fonctionnement.

La classe découverte est organisée conjointement avec l'école Saint-Anne de Briare ; la Ville de Briare a donc également été sollicitée.

Seize élèves domiciliés à Gien-Arrabloy sont concernés par cette sortie scolaire dont la participation financière (reste à charge de la famille) est fixée à 426.40 €.



Considérant que pour le calcul des contributions non obligatoires, la commune fixe librement les modalités et le niveau de participation, sans excéder le coût moyen par élève du secteur public, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'OGEC de 25 €/élève pour la classe découverte en Normandie en mars 2023, soit un total de 400 €.

### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission éducation et jeunesse du 18 janvier 2023,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 21 février 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **OCTROIE** à l'OGEC une subvention exceptionnelle de 25 €/élève pour la classe découverte en Normandie pour les élèves de CM2 domiciliés à Gien-Arrabloy, de l'école Sainte-Geneviève, pour l'année 2023,
  - **APPROUVE** la convention relative au versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle avec l'OGEC, ci-annexée,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent au versement de cette subvention exceptionnelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier





**Convention relative au versement d'une subvention exceptionnelle  
à la Maison Familiale Rurale de Gien**

Entre

**Monsieur le Maire de Gien** autorisé par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2023,

D'une part et,

**Madame Cécile Chavigny**, agissant en qualité de **directrice de la Maison Familiale Rurale de Gien**,

D'autre part,

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.111-1 du Code de l'Education,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement d'une aide exceptionnelle au fonctionnement de la MFR giennoise, par la Ville de Gien, pour l'année 2023.

**Article 2 – Montant de la participation communale exceptionnelle :**

Le critère d'évaluation de la participation communale exceptionnelle se fait sur la base du financement octroyé par la Ville de Gien pour les sorties scolaires aux écoles publiques de la Ville de Gien, soit 25 € par élève.

**Article 3 – Effectifs pris en compte :**

Seront pris en compte tous les enfants domiciliés à Gien/Arrabloy et scolarisés à la MFR de Gien au cours de l'année 2023.

**Article 4 – Modalités de versement :**

La participation exceptionnelle de la Commune de Gien faisant l'objet de la présente convention s'effectuera en un versement unique.

**Fait en deux exemplaires.**

A Gien, le 14 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

The image shows a blue ink signature of Francis Cammal, the Mayor of Gien, written over the official circular seal of the Municipality of Gien. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GIEN' around the perimeter.

La directrice de la MFR de Gien,  
Cécile Chavigny

## 7.5.4 – Subventions aux établissements d'enseignement

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etaient absents excusés :

M. Pereira Dos Santos et Mme Flandry

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

### Délibération n° 2023/56

**OBJET : Maison Familiale Rurale de Gien – Octroi d'une subvention exceptionnelle d'aide au fonctionnement**

*Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

La Maison Familiale Rurale de Gien accueille les élèves de la 4<sup>ème</sup> au baccalauréat professionnel, des formations aux métiers des espaces verts, du service à la personne, de l'agriculture, de la nature, de l'élevage de gibier, de l'élevage équin, ...

C'est une école professionnelle, « à taille humaine », qui permet un suivi individualisé des jeunes et la transmission de valeurs éducatives.

La Maison Familiale Rurale permet aux familles, par la pédagogie de l'alternance et le partenariat avec les entreprises ou les collectivités, de mieux maîtriser l'insertion professionnelle et sociale de leurs enfants.

La Maison Familiale Rurale de Gien est impliquée dans différents domaines comme les animations locales ou les espaces verts. La Commune accueille également régulièrement des stagiaires.

Par courrier en date du 22 décembre 2022, la MFR de Gien a donc souhaité solliciter une demande de subvention exceptionnelle afin de contribuer à leur fonctionnement global, « une aide aussi modeste soit-elle », auprès de la Mairie.

Cette année, douze élèves de la MFR habitent Gien-Arrabloy.

Considérant que pour le calcul des contributions non obligatoires, la commune fixe librement les modalités et le niveau de participation, sans excéder le coût moyen par élève des écoles du 1<sup>er</sup> degré, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 €/élève, soit un total de 300 €.

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission éducation et jeunesse du 18 janvier 2023,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 21 février 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 25 €/élève pour aider au fonctionnement de la MFR de Gien, cette année 2023,
  - **APPROUVE** la convention relative au versement d'une subvention exceptionnelle avec la MFR de Gien, ci-annexée,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent au versement de cette subvention exceptionnelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier





### 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
27 avril 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints  
Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz à Mme Lemaître Clément  
M. Renard à Mme Chambon  
Mme Terrasse à Mme Chevallier

Etaient absents excusés :

M. Pereira Dos Santos et Mme Flandry

Etait absent :

M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/57

**OBJET : Dénomination « Michel CHAGNOUX » de la salle de boxe rue Jean Mermoz à Gien**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Michel Chagnoux, né le 13 mai 1956 à Blancafort et retraité de la caserne militaire de Gien, est l'entraîneur emblématique du « Ring Giennois » depuis 1983. Il a participé au sacre de nombreux boxeurs professionnels avec ses 50 années de dirigeants dont en mai 2016, le sacre mondial WBF de Michel Mothmora. Il a obtenu la médaille d'argent Jeunesse et Sports en 2014 ainsi que la médaille d'or de la Fédération Française de boxe. Il reste l'une des figures incontournables du sport giennois.

Michel Chagnoux a découvert la boxe à l'âge de 18 ans. Le jeune homme allait être séduit immédiatement par ce sport et enchaîner de nombreuses victoires... S'ensuivit une carrière riche en podiums et en émotions. La carrière de Michel Chagnoux est indiscutablement éloquent : 65 combats dont une quarantaine de victoires en amateurs dans la catégorie des poids super légers, et quatre oppositions chez les semi-professionnels. Le natif du Cher a décroché dix titres de Champion Régional. En 1981, licencié au club de Châteauneuf sur Loire, il s'inclinait lors d'une finale de championnat régional, à Issoudun, face à...« Titi » Maudet.

Michel Chagnoux s'implique depuis toujours dans le monde de la boxe sous différentes casquettes : président du Comité de Boxe du Loiret, membre de la Commission Nationale de Boxe Professionnel et président de la Commission Régionale de Boxe Professionnel.

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission culturel et sports du 18 octobre 2022,
  - sur avis favorable de la commission bâtiment / accueil des gens du voyage de la Communauté des Communes Giennoises du 14 février 2023,
  - Considérant l'accord écrit de Monsieur Michel Chagnoux du 27 mars 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** la proposition de dénommer la salle de boxe rue Jean Mermoz : « salle de boxe Michel Chagnoux »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Communauté des Communes Giennoises, à qui le bien est mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence des équipements couverts, sera informée de cette modification.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 4 mai 2023

Pour extrait conforme  
à Gien, le 11 mai 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier

